

JOUR 35 - LUNDI 19 OCTOBRE 2020

Il commence par un message hommage à l'enseignant tué, Monsieur Samuel Paty.

Un avocat de la défense prend la parole, il souhaite faire une déclaration à l'égard de Samuel Paty également. Message humain au nom de la liberté d'expression.

Des avocats de la partie civile prennent également la parole pour rendre hommage et dire que peu importe leur place à cette audience, les avocats se joignent au combat de la liberté d'expression.

I. Poursuite de l'interrogatoire de Monsieur KARASULAR

L'avocate de Mr KARASULAR évoque un expert balistique qui n'a pas été cité. Elle aimerait savoir s'il va l'être. Mr le président dit que cet expert ne viendra normalement pas car les armes n'ont pas été identifiées. Et que cela ne serait pas vraiment utile à la manifestation de la vérité. Le rapport est tout de même versé aux débats ce qui, pour lui, ne pose donc pas de difficulté. Si une demande « conjointe » avec les PC se fait en ce sens, l'expert pourrait se présenter mais le rapport sera lu. L'avocate de Mr KARASULAR souhaiterait vraiment cette audition.

L'assesseur lit un PV d'audition lorsqu'il était en Belgique. C'est un PV où il est dit que KARASULAR avait été très agité et agressif lors de cette audition. Il est dit aussi qu'il se fait passer pour une victime et que l'audition avait été très compliquée. L'assesseur lit cette audition en disant qu'il faudra essayer pour la sérénité de ses déclarations et du débat en lui-même de ne pas avoir ce comportement.

Mr Karasular prend ensuite la parole en disant qu'il n'est pas parfait, qu'il jouait, buvait, trompait sa femme depuis qu'ils sont mariés mais qu'il ne mérite pas d'être puni comme ça. Il explique que c'est pour ça qu'il s'était énervé contre les policiers belges. Il parle du fait qu'il ne voit pas sa famille, ses enfants etc et qu'il ne mérite pas d'être là.

L'assesseur dit qu'il faut noter tout de même que c'est Monsieur qui s'est présenté à la police spontanément. Il dit connaître Ali KEMAL qui serait en réalité Ali POLAT (il l'a su plus tard). Il n'a jamais connu sa vraie identité apparemment.

Rencontre avec Ali Polat : il est venu réparer sa voiture dans son garage. Il avait des marchandises hallal. Il ne savait pas qu'il était turc à ce moment-là. Ali Polat lui avait dit qu'il s'appelait Ali Kemal. Il l'avait reconnu au poste de police.

Il avait dit dans un PV qu'une « *connaissance de paris était venu le voir pour acheter des dates et en revendre* ». Cela veut dire qu'apparemment il le connaissait déjà ?

Polat lui avait proposé à ce moment-là « *de faire des affaires* » (PV).

Karasular dit qu'il a reconnu la voiture de Coulibaly à la télé et a donc a tout de suite appelé son avocat pour se présenter à la police. Il dit qu'il a eu peur et qu'il a fait comme tout le monde aurait fait dans sa situation.

L'assesseur dit qu'il a eu des versions assez différentes dans l'ensemble de ces auditions. Un jour il connaissait Polat, une autre fois il serait passé à son garage « par hasard ».

Son rôle dans la vente de la voiture de Coulibaly : il ne savait pas que la voiture appartenait à quelqu'un d'autre que la famille de Polat. La voiture était en leasing donc il a dit au début qu'il ne pouvait pas la revendre.

Pour lui c'était un cout de 18 000 euros et qu'il a eu 500€ en tant qu'intermédiaire. L'assesseur dit qu'il avait parlé de chiffre différent.

Ensuite il ne « touche » plus à cette voiture car cette voiture va en France et lui n'y allait jamais.

Au début il devait récupérer 1000 euros sur la vente dit-il mais n'a eu que 500€.

Karasular raconte la « rencontre » autour de la vente de la voiture. Coulibaly était avec Polat et deux autres personnes dans son garage. Il raconte qu'il se serait énervé avec Coulibaly et qu'il était venu à son garage en lui disant être le proprio de la voiture.

Il dit dans le PV que Polat lui avait dit ensuite que « son ami avait fait des conneries et avait besoin de sous pour l'avocat ». Karasular dit qu'à ce moment-là Polat était « *vert comme une pomme verte, il n'était plus du tout pareil qu'avant* ».

Il parle de Coulibaly comme quelqu'un de très menaçant la troisième fois qu'il le voit. Coulibaly lui avait dit qu'il s'appelait Mourad. Cela lui avait paru bizarre car il ne connaissait « *aucun noir du nom de Mourad* » mais s'est dit qu'il voulait cacher son nom car il voulait voir « le grec » lors de la vente de cette voiture.

Il avait indiqué que Coulibaly était furieux quand il s'était rendu compte qu'il s'était fait avoir par le grec. Karasular avait dit se porter garant pour la voiture pour calmer le jeu et laisser le temps au grec de trouver cet argent. Le grec lui devait aussi de l'argent.

Il avait dit que Polat était « *un soldat avec son commandant* » en parlant de Polat vis-à-vis de Coulibaly. Il confirme aujourd'hui mais n'avait pas posé de questions sur leur relation.

Il dit qu'il avait eu « peur » pour sa femme et ses enfants car Polat était venu devant son domicile ce qui l'avait étonné car il ne pensait pas qu'il savait où il habitait.

Après les attentats, Polat était venu devant chez lui armer et il avait dit dans son PV qu'il avait eu peur. Il avait dit ensuite qu'il n'était pas armé mais qu'il avait cru voir une bosse sous des vêtements.

Karasular avait parlé de la cause des kurdes avec Coulibaly mais pas de Daesh.

Il dit avoir fumé de l'amnésia (5g par jour) qui est de l'herbe et qui altère sa mémoire aujourd'hui.

Sur sa perquisition : ils trouvent deux sacs avec des documents. Dont une liste qu'il a la plupart du temps reconnu en audition et qui montre des armes avec un chiffre. Il avait indiqué « il s'agit de mon écriture » « c'est des armes qui m'avaient été proposées il y a 5 ans par un albanais de mon café ».

Au tout début de l'instruction il avait dit qu'il ne savait pas pourquoi il avait gardé cette liste. Pour lui c'était des documents qui avaient été lors de la fermeture de son café. Donc la période serait 2010.

Il semble contester ensuite cette information.

« Il y avait dans mon garage 3 ou 4 sacs poubelles où il y avait tous les papiers et les souvenirs du café ».

Sur le café : il explique qu'en 2010 il n'a pas pu rentrer dans le café car il y avait eu fermeture et il a mis toutes les affaires dans un sac poubelle. Pour lui il s'agissait de 10 ans de sa vie et le policier avait tout décortiqué ces sacs pendant des semaines.

L'assesseur dit tout de même que dans ces sacs, sont trouvés des documents de 2014. Il dit que ce n'était alors pas dans le fond du sac mais sur le dessus car ce n'est sinon pas possible.

Il dit qu'à un moment donné il a menti « comme tout le monde » pour s'en sortir. Il dit aujourd'hui qu'il ne se souvient pas de tout non plus.

Il n'est pas toujours facile de suivre les déclarations de Mr KARASULAR qui vont parfois dans tous les sens.

Il avait aussi dit que ça aurait été possible que ce soit Polat qui soit à l'origine de ce dessin. Son garage était toujours ouvert et des gens pouvaient savoir que c'était le cas. Cela aurait donc pu être possible qu'il fasse ce dessin au garage.

D'autres documents ont retenu l'attention des enquêteurs : une liste avec des armes et un numéro de téléphone et un autre papier avec le numéro de téléphone de Polat.

Il avait dit qu'il ne pouvait rien dire sur cette liste ou que c'était « fort ancien » alors qu'il dit connaître Polat en 2014.

Il dit qu'il « ne sait même pas quoi dire ». Il sait que dans son café des gens pouvaient avoir des liens avec des armes car ils avaient des dettes mais dit ensuite « *qu'est ce qu'on peut faire avec ça franchement ?* ».

L'assesseur lit aussi un message derrière un ticket de caisse KFC datant de 2012. Il dit que ce papier date de 2007, que c'est ancien.

L'assesseur lui fait rappeler que matériellement ce n'est pas possible puisque c'est écrit 2012 sur le ticket de caisse. Il n'avait jamais donné les mêmes dates durant ses auditions.

Autre date qui a son importance : le 10 juillet 2014 : virement western union de 1 500 euros à son attention.

A ce moment-là il avait laissé sa carte d'identité et donc a fait ce virement au nom de son cousin.

Quelle est l'origine du virement ? il nous parle d'un mécanicien qui sortait de prison et d'une histoire de quelqu'un qui voulait brûler son garage (on ne comprend pas où il veut en venir). Les 1 500 euros seraient en fait de l'argent que Polat lui aurait prêté.

Pourquoi demander de l'argent à Mr Polat : « *des fois vous voyez les gens et le courant ça passe, tu sens les choses, et des fois on ne sent pas la personne. Là c'était un garçon très respectueux, très poli.* »

Apparemment il avait demandé 800 euros mais Polat lui avait même donné sensiblement plus que ce qu'il avait demandé.

Sur cette question : il lui avait prêté cet argent par pur gentillesse, « *s'il dit l'inverse ce n'est pas vrai* ».

Il a été indiqué de Polat n'évoque pas la gentillesse que Karasular évoque pourtant. Il dit que c'était un acompte pour une voiture dans des termes très précis.

Sur monsieur Tsatsis (« le grec ») : il aurait été qualifié par les policiers belges comme « le milieu interloc carolo ».

Carolo ça veut dire qu'il vient de Charleroi mais ne sait pas ce que veut dire le reste. Karasular dit lui-même être un carolo.

Il dit qu'il n'avait jamais montré la maison du grec car il avait une femme et un enfant et qu'il « *ne mange pas de ce pain-là* ».

En parlant du grec Tsatsis il avait dit « *Ils nous a tous enulé* ». Pour lui c'est la plus grande pourriture qu'il a vu de toute sa vie. Il aurait arnaqué tout le monde.

Apparemment Tsatsis serait un agent de Mossad et qu'il aurait tué Arafat (!!), c'est ce qu'il aurait dit à Karasular après avoir pris de la cocaïne.

Sur Monsieur Catino : c'est quelqu'un qu'il connaît depuis longtemps, qu'il respecte. Il avait indiqué que le grec connaissait Catino et devait envoyer des voitures en Grèce.
Il dit en fait que Catino faisait des affaires avec Tsatsis.

Sur Mr Abbad : il avait dit dans le PV que Abbad « était un toto ». Il dit qu'il ne sait pas ce que ça veut dire. L'assesseur dit que c'est un « homme de main ». Il lui demande si Catino était son homme de main. Il répond que non mais que Catino était un homme correct, de confiance. « *Catino a l'âge de mon père vous croyez vraiment que ça serait mon homme de main ?* ».

Il parle du business des « doublettes » en Belgique qui est un trafic de voiture, des voitures similaires en France et en Belgique.

Karasular a fait rencontrer Abbad et Polat pour des trafics à ce que l'on comprend. Michel Catino serait également impliqué.

Il dit aussi qu'il a menti sur certains points devant le JI. Il a menti sur les autres comme eux ont menti sur lui pour « s'en sortir ». « *J'aurais fait n'importe quoi pour me sortir de ça* ».

Il dit que Martinez est venu dans son garage, il cherchait un certain « Abou Ali » qui était proche du patron. Il a dit ensuite que c'était lui le patron et que ces personnes-là n'étaient pas là et qu'ils ne les connaissaient pas ; il cherchait des pneus, des voitures.

Il était intéressé par une voiture.

Il lui avait dit que Martinez avait parlé d'arme ensuite et qu'il cherchait le turc pour lui en acheter. Ils avaient aussi parler de drogue.

L'assesseur dit qu'il avait parlé d'armes pour Abbad et Martinez : Karasular répond qu'il n'avait jamais parlé d'armes avec eux.

Il parle ensuite d'un pistolet qu'il aurait proposé. Un pistolet Nagant à 150 euros revendu à 500 euros. Mais ils n'auraient pas acheté ce pistolet jugé trop ancien.

Ensuite il parle de deux armes cachées sur son toit. Il dit les avoir trouvées, les prendre et les montrer à Catino. Ils se sont demandés ce qu'ils allaient en faire. Il a voulu les vendre mais ne les ont pas pris. Il n'y avait pas de chargeur ni rien donc il n'a pas réussi à les vendre.

L'assesseur conclue « *On constate que vos déclarations ont été différentes sur un certain nb de point, il y a aussi eu de vrais revirements, qui s'explique que vous avez voulu un moment mentir pour charger Mr Martinez et Monsieur Abbad. On comprend bien que ces déclarations changeantes, qui se contredisent est un élément du dossier. Mais comme vous le savez il y a des éléments de téléphonie.* »

Sur la téléphonie : En premier lieu l'assesseur dit qu'il utilise de nombreuses puces et qu'il change de portable régulièrement.

Karasular explique que les cartes Sim en Belgique sont gratuites et que le téléphone coute 15euros donc il en profitait pour changer de portable souvent.

Il dit qu'il a des dettes et que c'est pour ça qu'il changeait de numéro car « ces gens-là » lui prenait la tête. Il dit avoir eu un seul téléphone mais des différentes cartes Sim.

Sur la visite du 25 novembre, sur le transport de la voiture mini etc. d'un point de vue téléphonique il semble que Karasular soit impliqué. L'assesseur lui demande comment on peut expliquer cela ?

Il répond en parlant d'argent qu'il n'a jamais reçu.

Il a changé de puce le 9 janvier 2015 : sur ces points, il n'a pas dit toujours la même chose. Il a toujours eu des versions différentes. A un moment il dira qu'il n'était pas au courant pour Charlie Hebdo et que c'est le jour où Polat serait venu le voir devant chez lui.

Il dit qu'il était perdu à ce moment-là. Il avait eu peur et il avait caché ses enfants car Polat était venu devant chez lui. Il dit qu'il avait dit à Catino qu'un téléphone c'était pas cher et qu'il fallait mieux le jeter.

Il dit qu'il connaissait Duran et que lui était un trafiquant. S'il avait voulu en acheter il en aurait acheté à Duran. La seule fois où il a voulu vendre des armes, il a fait n'importe quoi car il n'y connaissait rien.

Sur la religion : Pour lui, il y a la guerre partout où il y a des musulmans et qu'il ne s'intéressait pas à cela. Il dit qu'il partageait des notions de partage et disait qu'il fallait appeler l'EI « l'état terroriste ». Il parle d'ailleurs dans sa vie d'un ami qui s'était mis dans la religion à fond et avec qui il avait coupé les ponts. Apparemment il se serait même fâché avec lui à cause de Mr Polat. L'assesseur n'arrive pas à suivre les éléments chronologiques des déclarations de Karasular.

Est-ce qu'à un moment donné vous avez envisagé de ne plus voir cet ancien ami à fond dans la religion ? est-ce que vous en avez parlé avec Mr Polat ? il dit que non.

Il raconte qu'il a parlé de la situation des kurdes avec Coulibaly et il dit qu'ils se sont « rentrés dedans » avec ce dernier.

Il a dit qu'en prison il a eu pleins de problème car les gens disaient qu'il avait balancé Coulibaly. On lui a dit de ne pas dire qu'il était kurde pour rester en vie (les gardiens de prison).

Reprise d'audience à 14h.

- **Questions des avocats de Parties civiles**

Une avocate commence : « Vous êtes le seul des personnes à vous être présenter spontanément ».

Sur les deux armes trouvées sur votre toit, elle s'étonne que quand ils les trouvent il ne va pas directement à la police ?

Il répond qu'à Charleroi ça se passe comme ça, il y a une espèce de « brocante ». Y en a une qu'il a vendu 100€ et une qu'il a donné à la même personne car elle ne marchait pas. Elle demande s'il a utilisé les armes pour savoir si elle marchait. Il dit non. Elle dit que son casier judiciaire indique qu'il a déjà eu des pb avec des armes. Il dit qu'il a braqué quelqu'un seulement parce qu'il s'était disputé avec lui mais que les armes n'étaient pas à lui.

Comment il perçoit Coulibaly ? il ne peut pas juger car il ne l'a vu que 4 ou 5 fois. Il n'a jamais pris un verre ou manger avec lui. Il ne le connaît pas. Il le connaît car Tsatsis n'a pas été correct avec lui.

Elle reparle du fait qu'il a abordé le conflit kurde avec Coulibaly : il dit simplement que Coulibaly n'aimait pas les kurdes, que cela se sentait.

Une autre avocate :

Sur les papiers retrouvés chez lui : la première liste d'arme est de la main de Mr Polat et on demande des prix sur celles-ci. Il s'interroge sur des prix comme par exemple des détonateurs, des explosifs... Polat lui aurait remis une feuille, comment cela se fait ?

Il dit qu'on ne lui a jamais donné cette feuille et qu'il n'a jamais attendu les armes. Il ne sait pas pourquoi c'est chez lui.

Il y a un autre document avec des prix en face des armes dont une arme à 1400 euros qui correspondrait à un virement de POLAT.

Sur ce document : il dit qu'il avait un café ou il y avait un trafic de toute part. qu'il y avait des gens de tous pays.

L'avocate dit que pourtant là c'est son écriture. Il dit qu'il ne sait plus.

Sur les documents trouvés chez lui : dans la chambre où il dormait tout seul « quand sa femme était fâchée ». On trouve ici aussi une liste avec les armes. On trouve aussi un lance-roquette consommable qui a été retrouvé dans les affaires de Said Kouachi.

Il y a un débat avec la défense sur ce lance-roquette.

Il dit que quand il y a eu la perquisition à son domicile, il n'y avait personne. Pas sa femme non plus apparemment.

Sur ce point il dit n'avoir aucun élément de réponse à fournir.

On trouve un autre papier chez lui qui dit qu'il y a une carte/puce à activer. Il dit que sur ce papier c'était une histoire d'herbes et rien d'autre. Il dit qu'il n'a jamais ouvert son dossier donc ne sait pas les éléments qui ont été trouvés.

On parle ici du ticket CB KFC. Il avait dit avant que c'était un papier ancien et dit ici que ça aurait été en relation avec de la vente d'herbes.

Sur la puce de son téléphone : il dit qu'il avait reconnu Coulibaly et avait cassé sa puce alors qu'on sait que les faits à l'Hyper Cacher ne s'étaient pas encore passés.

Pourquoi le 8 janvier vous arrêtez votre téléphone ? il dit qu'il ne sait pas et qu'un portable ça ne coûte pas cher donc ce n'était pas grave de le jeter.

Il avait dit dans un PV qu'il avait eu des menaces de Polat et c'est pour ça en fait qu'il avait cassé sa puce.

Aujourd'hui il ne parle plus vraiment de menace mais que Polat n'était vraiment plus le même.

Mr Catino sur la puce, signale que c'est sur les directives de Karasular qu'il a cassé sa puce. Il nie. Une autre personne avait dit la même chose et corrobore donc ce point. Il dit « moi je jette donc fait comme tu veux » mais n'avait jamais parlé à une autre personne. Il ne sait pas en tout cas si après Catino l'a fait ou ne l'a pas fait.

- **Questions de l'Avocat général**

Sur son entreprise/garage : pas de comptabilité claire, une seule trace de transaction, il n'a pas de salaire, pas d'associé définit etc. Il n'y a aucune activité déclarative. Quelle est la réalité de son activité ?

Lui il dit qu'il faisait le jeu dans les cafés même après la fermeture de son café donc à cette époque il avait son pourcentage mais le garage n'était pas sa propriété et qu'il était à moitié tenu par quelqu'un d'autre.

Il n'avait pas vraiment posé de questions.

Elle lui demande s'il était armé dans son café ? il dit non mais les commerçants autour de lui oui. Il dit qu'il y avait 25 portiques avant de l'atteindre dans son café et qu'il n'avait pas besoin d'arme. Il dit qu'il n'aime pas les armes et qu'il n'en a jamais tenu mais qu'il a pu déjà en avoir une en sa possession « à son nom » sans forcément la toucher.

L'avocate finit par dire : « Quand est-ce qu'on doit vous croire ? » vu qu'il a systématiquement juré dire la vérité alors qu'il varie toujours dans ses versions.

Il dit que c'est monsieur Martinez qui lui a parlé de Polat et des armes et que c'est à lui qu'il faut demander.

L'AG liste les revirements et les nouveautés dans les déclarations de Mr Karasular. Elle a donc du mal à comprendre la logique de ses explications surtout pour les sacs d'armes. Quand il met « dans la merde » ceux qu'il souhaite charger le problème c'est qu'il s'incrimine lui-même. Donc pourquoi systématiquement s'auto-incriminer ?

Sur la bagarre avec Coulibaly : l'AG lit un PV de la bagarre. Coulibaly aurait craché du sang d'après Karasular aujourd'hui. Alors que sur le PV il l'aurait seulement frappé.

Il se serait énervé en disant qu'il n'aimait pas les arabes (dans le PV).

Il dit que sur Coulibaly, même s'il le voit comme « une merde », il dit qu'il avait raison en disant que le grec était un arnaqueur. L'explication de Monsieur Karasular est assez flou.

Sur son appartenance au PKK : il déclare « *Oui Madame, j'aime le PKK. Toute ma famille est membre du PKK, on est connu à Charleroi* ». Il ne l'a pas dit avant car il disait qu'on allait l'exfiltrer en Turquie et qu'il finirait sa vie en prison juste en disant être Kurdes.

Il dit ensuite que son frère est Président du PKK. Il serait condamné à 36 ans de prison en Turquie pour cela. Il ne l'avait jamais dit auparavant.

Polat lui avait dit qu'il avait fait de la prison à cause d'un turc.

Il n'a jamais parlé de religion avec Martinez. S'il a dit des choses devant la juge c'était pour les enfoncer comme eux le faisaient.

- **Questions de la défense**

Me Coutant Peyre :

Elle dit qu'en effet ses déclarations sont peu claires et que pour un trafiquant d'arme ce n'est pas très professionnel donc elle doute que ce soit vraiment un trafiquant d'arme.

Est-ce que plutôt ce ne serait pas un business avec les voitures et d'autres pays ? il dit que non. Il a juste racheté le fonds de commerce car le proprio était un ami d'enfance. Il a dit qu'il allait le donner à un de ses neveu. Mais derrière il y avait un garage et il attendait de le remettre en ordre et c'est là qu'il a trouvé un comptable pour pouvoir exercer et pour qu'il s'en occupe. Puis « *le ciel lui est tombé sur la tête avec cette histoire* ».

Sur la journée du 3 janvier : il ne sait plus si Polat ce jour-là était tout seul ou non. Dans son box Polat dit « mais non ça c'était le 2 janvier ». Il dit ne pas se souvenir exactement. Polat est agacé dans le box.

Sur la journée du 6 janvier : là peut être qu'il était accompagné. Mais il dit qu'il ne sait plus non plus. Me Coutant-Peyre dit que c'est à cause des amnésies, dû à sa consommation de l'herbe « amnésia ».

Il dit être un professionnel du jeu mais pas des autres choses. Il dit « ici je jouerais avec tout le monde je prendrais l'argent de tout le monde ! » (Rire dans la salle).

Il dit ne pas connaître Claude Hermant. Il n'a jamais rencontré quelqu'un qui avait été en contact avec Claude Hermant.

L'avocat trouve que c'est dur de se baser sur ses déclarations, que c'est très difficile de s'y retrouver. Pour lui si Tsatsis aurait payé comme il fallait Coulibaly il ne serait pas là aujourd'hui. Tsatsis va être interrogé aujourd'hui.

Il parle ensuite qu'il ne peut pas accepter les gens qui tuent, les terroristes et qu'on devrait les piquer. Il s'emporte un peu et demande à se rasseoir. Il a de l'asthme.

II. Audition de Monsieur Cetin K

C'est le frère de Karasular. Il est maçon.

Il parle de son frère comme d'un père dévoué pour sa famille. C'est un papa « poule ». Ils se voyaient dans son établissement mais ne parlaient jamais d'affaire.

Il dit que son frère avait toujours eu un café. Il voulait se lancer dans un garage de voiture.

Le président lui parle de la date du 9 janvier 2015. Est-ce qu'il se souvient d'un épisode marquant ?

Il demande aussi pourquoi il a hébergé les enfants et la femme de frère : il raconte qu'il est allé chez son frère ce jour-là car ce dernier l'avait appelé et qu'il n'avait pas l'air bien et il a pris tout le monde chez lui.

Pourquoi cette demande inhabituelle : pour lui c'était la première fois qu'il voyait son frère avoir peur donc il a vite pris les enfants. Il n'a pas cherché à en savoir plus.

Il dit qu'il n'avait pas pris conscience de la gravité des faits.

Son frère lui avait dit qu'il était menacé car il avait tiré dans les pieds de quelqu'un, il s'était dit que c'était plus grave que d'habitude.

Il pensait à ce moment-là que c'était à cause du milieu du jeu.

Il n'a jamais su par la suite. Et il ne lui aurait sûrement jamais dit de toute façon. Ils sont restés environ 10 jours chez lui mais son frère était resté chez lui. Il n'y avait chez lui que sa femme et ses enfants.

Il dit n'avoir jamais vu son frère armé.

Sur le PKK : il confirme que sa famille y a pris part mais qu'il est toujours resté de son côté. Il n'a pas de contact avec son frère aîné qui serait en Turquie.

Sur le train de vie de son frère : il dit que dans le milieu du jeu c'est un jour bien un jour moins bien.

Il connaît Michel Catino et s'excuse de dire ça mais que pour lui ce sont « des pauvres types » qui courent toute leur vie après les jeux. A ses yeux se sont deux personnes inoffensives.

Sur la religion : il ne comprend pas comment on en est arrivé là. Pour lui, le côté radical n'existe pas du côté de son frère. Il est fier de ses racines mais rien d'autre.

Il n'a aucune idée de qui a contact avec lui en prison.

Avant de partir de la salle il fait un signe et tape sur son cœur en direction de son frère.

III. Audition Nevzat O

Connaissance de Monsieur Karasular.

Il ne sait pas quoi dire sur lui. Ils ont grandi dans le même quartier. C'est une connaissance d'enfance. A un moment il a travaillé dans le garage de Karasular.

Ils exploitaient tous les deux un garage. C'était un garage de pneus et de mécanique. C'était lui qui s'en chargeait principalement.

Il le connaissait de son café également.

Sur la transaction d'une voiture mini = quelles infos il a ?

Ils ont vu une fois cette voiture. Il a ensuite téléphoné au grec mais il ne savait rien de plus. Il ne savait pas le prix.

Qui achetait ce véhicule ? tout le truc c'est le grec qui faisait. Ils n'ont jamais vu quoique ce soit. Et qui vendait le véhicule ? il dit que c'était un dénommé Ali mais n'en sait pas plus. Il dit avoir vu une personne de type africain.

Il n'a pas participé auparavant à cette transaction.

Le grec faisait de l'importation en Grèce et était vraiment intéressé.

Il demande à Mr Polat de se lever et d'enlever son masque et il le reconnaît.

Il ne sait rien d'autre, lui il changeait les pneus, il était à côté du bureau mais pas forcément dans le bureau.

- **Questions de l'Avocat général**

Pendant son audition il avait dit qu'il connaissait un peu plus Polat que ça. Il disait qu'il vendait des dattes. Il avait dit que Polat s'était porté garant entre Metin et Coulibaly.

Il ne se rappelle plus exactement ce qu'il a dit.

Il avait dit dans son PV d'audition que le vendeur n'était pas le propriétaire de la voiture et que c'était sa femme.

Il ne se souvient plus vraiment, pour lui c'était « *une transaction de voiture et rien d'autre* ».

- **Questions de la défense**

Sur le « comptable » qu'il avait recruté = pour lui ce n'est pas vraiment un comptable mais une personne qui mettait en ordre pour pouvoir avoir accès à la profession.

Il demande pourquoi il a coupé sa carte Sim le 13 janvier. Il dit que c'est par rapport à son commerce de voiture importé en Bulgarie.

IV. Audition de l'expert, Docteur Legat (visio)

Médecin psychiatre au Havre. Expertise psychiatrique de Catino.

Pour lui, l'entretien s'est passé dans de bonnes conditions. Bonne coopération.

Il grandit en Belgique avec son père mineur et sa mère. Plus de contact avec sa famille, il perd vite ses parents et ses deux frères.

Il joue au poker et ouvre des cafés.

En 1997 : il est victime d'une agression et perd pas mal la mémoire. Il travaillait dans un garage jusqu'à son incarcération.

Vie affective : relation avec une femme avec qui il a eu 3 enfants. Décès du fils aîné dans un accident de neige apparemment.

Faits qui lui sont reprochés : pour lui se serait à cause d'un ami qu'il connaît depuis 30 ans.

Il aurait dit assisté à une transaction de voiture entre Polat, Coulibaly et Karasular.

Aucunes pathologies aliénantes, pas d'autres troubles.

Pour lui il faisait des petits services contre un peu d'argent. Il n'y a aucune dangerosité criminelle. Il est responsable de ses actes. Il note simplement une personnalité assez « frustrée ».

V. Audition de l'expert, Docteur Froissart

Expertise psychiatrique de Mr Karasular.

Il paraît en bon état général et explique qu'il pratiquait du sport avant et pratique encore de la gymnastique et la musculation en prison.

Le contact avec lui paraît facile, il est à l'aise dans la relation mais la relation paraît commerciale plutôt que pour une expertise. L'expert est quasiment inaudible même en parlant dans le micro.

Karasular dit ne pas comprendre la raison de son incarcération. Il n'est pas terroriste et est fondamentalement hostile à tout cela.

Il dit être kurde et fier de l'être. Il dit être proche des idées du PKK.

Sa mère a été très malade et est morte en 2010. Il dit s'entendre assez bien avec ses frères et sœurs. Sa famille a une très bonne insertion dans la population belge.

Il disait que quand il était petit il n'avait pas le droit de dire qu'il était kurde.

Vie pro : il a travaillé en boulangerie, il serait devenu allergique à la farine et aurait dû se reconvertir. Il est ensuite devenu responsable d'un café et aurait géré plusieurs établissements.

Il aurait dit que son associé avait vendu une voiture à un certain Coulibaly.

Pour lui, il est victime d'une erreur judiciaire. Il se lance ensuite dans un réquisitoire contre les islamistes radicaux.

Il ne peut pas revenir dans son pays d'origine. L'expert perçoit dans son récit un degré de manipulation quant à l'image qu'il renvoie.

Sur ses addictions : il a tendance à boire de l'alcool de façon excessive sans avoir de problème avec la police. Il a une addiction au jeu et se dit capable de commettre des délits pour obtenir des fonds.

Il aurait un statut privilégié en prison : il a une cellule tout seul, il peut travailler à l'atelier, et peut voir sa famille.

Il n'aurait pas parlé de sa consommation d'herbes dénommées « amnésia ».

VI. Audition de Sofia I

Elle l'a connu dans un café à Charleroi. C'est quelqu'un de gentil, respectueux, il a toujours été bien avec elle.

Elle le connaît depuis 6 ans. Elle a été entendue par la police belge. Elle disait le connaître depuis 4 ans. Elle dit qu'elle ne sait plus exactement la date.

Elle a été sa petite-amie. C'était en fait une relation extra-conjugale.

Elle avait dit dans sa déposition qu'elle était gérante du café car il ne pouvait pas l'avoir à son nom. C'est elle qui faisait tout ce qui était officiel. C'était elle qui dirigeait ses clients et il ne gérant pas le café.

Elle dit que c'était la patronne mais dans la réalité c'était lui le patron. C'est-à-dire les jeux etc. Donc il gérait la clientèle de nuit. Il y avait deux clientèles une de jour et une de nuit.

Le Président lui parle de Michel Catino : elle dit que c'était un copain. Elle pense qu'il avait géré un garage avec son fils.

Elle a su que Metin avait eu un garage après ses cafés. Elle dit que Michel Catino l'avait sûrement suivi dans son garage pour travailler avec lui.

Elle dit l'avoir vu fumer des joints. Mais elle ne l'a jamais vu vendre de la drague, elle n'aurait jamais accepté.

Elle continue à le voir en prison car elle a un permis de visite donc elle a gardé le lien avec lui.

Dans les jours avant des attentats, on lui demande si elle l'a senti inquiet ? elle ne sait rien de spécial là-dessus. Il n'a jamais dit qu'il se sentait menacé.

Elle dit que de temps en temps, il téléphonait avec son téléphone. Elle dit que c'était quand il n'avait plus de crédit dessus qu'il lui empruntait quelque fois.

- **Questions de la défense**

A quelle époque elle travaillait au café ? elle dit peut-être 2015. L'avocat lui repose la question.

Elle dit qu'elle ne comprend pas la question.

L'avocat dit qu'il se présente à la police en 13 janvier 2015. Il est ensuite remis en liberté pendant plus ou moins 2 ans.

Me coutant-peyre : elle lui demande si elle reconnaît Polat. Elle dit que non. Elle dit qu'elle allait de temps en temps au garage mais ne l'a jamais vu.

VII. Audition de l'expert psychologique, Madame Lamia B

Expertise psychologique de Karasular

Il a 6 enfants dont un d'une relation extra conjugale.

Pas de troubles à signaler.

Dans son discours, quand ça fonctionne bien c'est grâce à lui et quand ça ne marche pas c'est à cause des autres. Il a donc tendance, quand ça ne lui va pas, à mettre la faute sur l'extérieur.

Concernant la situation carcérale : il la vit globalement bien même s'il évoque avec difficulté son incarcération parisienne.

Il émet un sentiment d'injustice pendant tout l'entretien. Il ramène toujours son innocence dans son discours.

Sa famille aurait déménagé en Belgique en 1975. Il porte une vision positive de sa famille (parents, frères, sœurs, compagne et enfants).

Sa mère est décédée en 2010 et son père serait retraité. Un environnement stable.

Addiction au jeu et à l'alcool qui a causé des tensions dans sa famille.

Des problèmes d'asthme le font abandonner le milieu de la boulangerie. Il se réoriente et tiens des cafés, en achète, en revend. Il aurait ensuite monté un garage avec un proche de longue date qui est « le grec »

Il y a une normalisation de ses infractions, il n'y a pas de remise en cause, il n'y a pas vraiment de regrets. Il n'y a pas vraiment de questionnements.

De tradition musulmane mais non pratiquant. Le rapport à la religion paraît très distant, « ce n'est pas son truc ». Il a des propos dénigrants pour les personnes qui exercent leur foi. Elle dit qu'il n'a pas de nuance dans ses propos. C'est soit blanc soit noir pour lui.

Pour les faits reprochés : il rejette totalement ces accusations. Il nie tout ce qui lui est reproché.

Son discours est toujours dans le but de converger vers son innocence. Elle relève aussi que ses opinions sont souvent tranchées et qu'il dit que ce qu'il dit est toujours vrai. Il veut toujours avoir raison.

Il veut véhiculer une image positive de lui-même et dit détester l'idéologie terroriste.

Niveau intellectuel : tout à fait à même d'interagir dans la vie mais quand il va falloir prendre plusieurs facteurs pour construire une analyse, il atteint ses limites cognitives.

Pas d'anomalie mental déterminé mais ils vont constater une tendance à l'opportunisme. Il essaye toujours de convaincre son interlocuteur. Tout est utilisé dans le sens de cette innocence, c'est parfois maladroit, les réponses ne correspondent pas aux questions.

Il agit selon les opportunités qui se présentent à lui.

Il n'y a pas de prise en compte des répercussions à long terme de ses actions. Il ne se sent plus concerné ensuite.

Sur les faits reprochés : il dira qu'il est perdu et l'experte ressent également qu'il est perdu. Les faits sont tellement énormes qu'il se sent perdu. Elle le pense sincère sur ce point.

Elle dit qu'il parle de Polat en disant qu'ils devaient faire un business de commerce d'eau minérale avec lui.

Dans la vente de voiture : Polat aurait été l'intermédiaire de la vente.

Il aurait ensuite reconnu à la télévision Mr Coulibaly et il se serait présenté spontanément à la police.

Pour elle : personnalité très affirmée, rigidité de la pensée, très autocentrée, opportuniste...l'appât du gain facile comme mobile pourrait être envisagé par rapport à tout ce qu'elle a évalué.

- **Questions de la Cour**

Il demande s'il a un côté manipulateur ? pour elle c'est plutôt un automatisme intégré dans sa personnalité. Il a des propos en tout cas très maladroit.

L'onde de choc des attentats aurait tout de même réveillé quelque chose en lui. On sent que son mode de pensée commence à bouger. C'est quelque chose de fondamental pour l'expert. Plus on a conscience de la gravité de ce qu'on a fait, moins il y a de risque de récidive. Et inversement.

Il y a aussi eu son incarcération où il s'est remis en cause. Notamment vis-à-vis de ses enfants. Il prend conscience qu'il a été un père absent.

Elle dit qu'il a un caractère paradoxal. Il sait qu'il y a une gravité de ce qu'il s'est passé et qu'à l'intérieur il y a un lien avec lui.

- **Questions de la Défense**

Sur la réinsertion : pour elle c'est le degré de conscience qui est important dans le risque de récidive. Pour elle, il y a un début de restructuration des priorités. Il y a plutôt des éléments positifs de son point de vue.

Avocat de Monsieur Karasular :

Au moment où il a le contact avec Polat, Coulibaly, qu'en est-il de la conscience qui est la sienne d'être lié à ses actes ?

Elle revient sur le fait qu'il nie avoir eu la connaissance des intentions des autres. S'il n'y a pas connaissance il n'y aurait pas conscience. Mais il y a aussi le fait qu'il ne se posait pas de questions et voyait un peu au jour le jour.

VIII. Audition de Madame Karasular

Il s'agit de la femme de Metin Karasular. Elle sera accompagnée d'un interprète car elle parle exclusivement kurde.

Sur la personnalité de son mari. Est-ce qu'elle peut nous dire ce dont elle se souvient d'une soirée du mois de janvier et où un homme est venu chez elle ?

C'était l'anniversaire de son fils. Ils l'ont célébré le 9 au soir à la maison. La porte a sonné. Sa fille a ouvert la porte et un turc est venu pour savoir si Metin était à la maison. Sa fille l'a appelé. Elle a discuté avec lui. Elle a appelé Metin avec son portable et ils ont parlé ensemble.

Elle avait du monde à la maison. Metin est ensuite rentré. Metin a demandé de quitter la maison, il a appelé son frère. Il a dit qu'il s'était disputé avec « l'un deux ». Elle a quitté la maison avec ses enfants. Ils ont dit aux enfants que le chauffage était en panne.

Metin n'a rien dit mais que simplement qu'il s'était disputé avec quelqu'un et qu'il avait peur. Mais il ne s'était apparemment pas disputé avec la personne au bout du fil. Il a dit qu'il c'était disputé avec quelqu'un qui allait venir à la maison. Ils sont restés environ 8 ou 9 jours. Au total ils sont partis deux mois. Metin Karasular était resté dans leur maison principale.

Pendant ce temps-là elle avait su que la police avait été chez elle et son mari avait été interpellé. Elle dit que c'est la première fois qu'elle voyait son mari comme cela. Il ne lui a jamais dit ce qu'il c'était passé. Il était vraiment effrayé.

Elle dit que les policiers ont saisi deux pistolets et c'était deux jouets qui appartenaient à son fils. Les jouets étaient lourds alors elles les avaient mis au-dessus de l'armoire.

Pour elle il n'y avait rien d'autre sinon elle l'aurait dit.

IX. Audition de Monsieur Epaminonda T

Il connaît Mr Karasular. Il ne parle pas bien français. On comprend très mal ce qu'il dit. C'est apparemment Mr T, « le grec » qui était dans la transaction de la voiture avec Karasular, Coulibaly et Polat.

Il a deux nationalités. La nationalité grecque et la nationalité israélienne.

Il a de la famille israélienne. Il dit que sa fille travaille au Mossad. On ne sait pas s'il a dit que c'était lui ou sa fille... on ne comprend pas très bien.

Qui va acheter la voiture ? il dit qu'il achète la voiture pour lui mais Karasular le met en relation directement avec Coulibaly. Il dit qu'il avait directement le numéro de Coulibaly.

Il dit qu'il y avait aussi un nommé « Ali Kemal ». Polat se lève pour qu'il puisse probablement l'identifier. Il dit qu'à l'époque il avait sûrement une barbe, il n'est donc pas sûr.

Dans les PV d'auditions il avait dit avoir vu Polat à deux reprises. Il l'avait vu au loin sans vraiment lui parler.

Il demande qui discutait le prix pendant cette transaction ? il ne se souvient plus. Dans son PV apparemment c'était Ali qui discutait mais pour que le prix convienne vraiment, il allait voir Coulibaly. Il voulait cette voiture pour la ramener et la vendre en Grèce.

Au final ils s'accordent sur 12 000 euros. Celui qui devait payer les 12 000 euros c'était bien Monsieur Epaminonda T.

Il avait dit que « Karasular était la garantie », que veut-t-il dire par là ? il dit qu'il ne sait pas. Il a oublié.

Dans son PV, il avait dit que le véritable acheteur était Karasular. Aujourd'hui il dit que non. Il dit qu'il a bien payé les 12 000 euros en cash.

Pourquoi Coulibaly et Ali vont venir voir karasular pour qu'ils obtiennent paiement du prix ? qu'est ce qui prouve qu'il a payé ?

Il dit qu'il a bien payé. Peut-être que Karasular leur devait de l'argent pour quelque chose d'autre.

Il dit maintenant que la voiture n'a pas été entièrement payé sur le moment. Il a donné 2000 euros que Coulibaly a jeté à terre au début puis a repris. Ensuite il donne 3500 euros à Duran pour qu'il leur donne. Duran dit qu'il se faisait menacer par Coulibaly et Polat.

Suite au menace, Duran a donné 2000 euros de sa poche. Il a dit qu'il avait aussi emprunté 4500 euros pour le donner à Karasular.

Toujours suite aux pressions, vers le 5 janvier, il serait allé vers Vienne. Il est revenu vers le 9 janvier et a vu Karasular qui était énervé. Karasular lui aurait dit que les français allaient arriver et qu'ils allaient finir par trouver sa maison. Des gens ont frappé à sa porte une nuit et il n'a pas ouvert et a appelé la police. Il a ensuite déménagé pour protéger sa femme et sa fille.

Il dit avoir pris peur et a quitté la Belgique. Il avait demandé une protection de la police.

Il a été mis en examen par le JI belge. Les empreintes de Monsieur T ont été retrouvé sur des billets ainsi que les empreintes de Mr Duran.

Il nie toutes les déclarations qu'il avait entièrement donné. Il nie avoir déjà vu Catino alors qu'il avait dit ça dans ses auditions. L'assesseur s'agace un peu et relit toutes ses dépositions. Il nie ou ne se rappelle plus. L'assesseur finit par dire « *qu'est-ce qu'on en fait alors de toutes vos déclarations Monsieur ?* ».

- **Questions de la Défense**

Un avocat lit un PV du 17 avril 2015. Il est parti pour Athènes le 9 janvier et serait revenu le 25 janvier. (Inaudible).

L'avocat lui demande qui a acheté ses billets pour partir à Athènes. Apparemment se serait son neveu depuis Israël qui lui aurait acheté. L'avocat trouve le timing hasardeux. `

C'est impossible d'avoir une déclaration claire du témoin. L'ensemble des parties semble agacé.

X. Audition de Monsieur Anastasios T (Neveu)

C'est le neveu de monsieur Tsatsis.

- **Questions de la Défense**

Il dit que le 6 et 7 janvier il se trouvait chez lui. Il était donc à Bruxelles, en banlieue de Bruxelles.

L'avocat demande s'il a pris des billets d'avion a son oncle. Il ne se souvient pas. Normalement non.

Un autre avocat lui demande qui a rédigé la facture du véhicule. Il dit que forcément son oncle ou lui ment dans l'élaboration de cette facture.

XI. Audition de Monsieur Segkin D

Sur la Mini-Cooper acheté à Coulibaly : il ne peut pas dire grand-chose. Il a juste été le deuxième chauffeur.

Sur le problème de paiement : Karasular cherchait le paiement et Tsatsis se cachait et donc il a demandé ou était Tsatsis. Tsatsis ne voulait pas payer. La vente était pour Tsatsis de son point de vue.

Après les attentats Karasular était très nerveux (dans son PV). Il confirme aujourd'hui. Il y avait une tension. Il dit qu'il a seulement vu qu'il avait peur.

Il a remis une fois 2000 euros et une autre fois 3500. C'est Tsatsis qui donnait de l'argent à Duran pour calmer l'histoire.

Il dit que Karasular est venu vers Duran et que c'était normal car Duran était proche de Tsatsis.

- **Questions de l'Avocat général**

Quand vous avez amené le véhicule vous avez vu qui ? il n'a pas vu les vendeurs. Il était seulement avec sa femme. Et il a vu Tsatsis qui lui a amené la Mini-Cooper.

Il est au courant des choses par la médiatisation. Il n'a pas été inquiété sur son action mais a été inquiété des faits qui se sont passés.

- **Questions de la Défense**

L'argent ne fait que transiter mais ce n'est pas son argent. Il n'emprunte rien à personne. Il a redonné 6 000 euros et ce n'est pas Tsatsis lui donne car il y a des tensions.

JOUR 36 - MARDI 20 OCTOBRE 2020

Résumé de la journée d'audience :

L'audience d'aujourd'hui est consacrée à l'interrogatoire de Michel Catino, ami de 30 ans de Metin Karasoular, également accusé à ce procès. Michel Catino est accusé d'avoir transporté un sac d'armes le 30 novembre à la demande de Miguel Martinez et de l'avoir amené à Ali Riza Polat en échange de la somme de 500 euros. Michel Catino reconnaît avoir transporté le sac mais a toujours nié savoir ce qu'il contenait. Le but de cet interrogatoire est aussi de savoir si cet ancien addictif aux jeux était l'homme à tout faire de Metin Karasoular, à qui il donnait souvent des coups de main en échange de petits billets.

Cette journée verra également la déposition de Samir Ladjali à la barre, condamné à 4 ans de prison dans le cadre du « volet lillois » pour avoir détenu des armes fournies par Claude Hermant. Il confirme qu'il n'a jamais vendu d'armes (il n'a d'ailleurs pas été condamné pour cession d'armes) et clame qu'il s'est fait manipuler par Claude Hermant, dont le but était de l'incriminer dans du trafic d'armes afin de se faire bien voir auprès des services de gendarmerie et des douanes pour lesquels il était indicateur. Samir Ladjali explique avoir gardé ces armes données par Claude Hermant afin de faire croire à ce dernier qu'il recherchait des acheteurs ; pour qu'à la fin, Claude Hermant veuille bien lui vendre sa friperie.

I. Interrogatoire de Michel Catino

Rappel de l'infraction qui lui est reprochée : association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste, détaillée dans l'OMA. Association de malfaiteurs en ayant entretenu des liens avec Amedy Coulibaly, Ali Riza Polat, Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez dans le dessein de fournir à Amedy Coulibaly et les frères Kouachi des armes, des munitions, des gilets pare-balles en ayant fait des recherches d'armes et stocké des armes.

Déclaration de Michel Catino : il reconnaît qu'il a transporté un sac, mais que pour toute le reste, il ne reconnaît pas. *« J'ai fait une action que je n'aurais dû pas faire, je ne suis pas un terroriste, c'est la première fois que j'ai entendu le mot terrorisme. Je n'ai pas de tv, je ne lis jamais les journaux. Pas de politique, pas de journal. »*

L'assesseur explique que les perquisitions ont eu lieu chez son ex-femme

Il dit qu'il y dort des fois.

Cette perquisition ne donne rien.

Chez son fils, la perquisition ne donne rien. Il y était juste la veille pour diner.

Michel Catino est hébergé lors de son interrogatoire au 457 chaussée de Fleurus depuis 15 jours, ce qui correspond au logement loué par un certain Hassan, incarcéré depuis 6 mois et que Michel Catino avait les clés depuis quelques temps par un certain « Ben »

Michel Catino : *« Je suis parti de mon domicile en mai 2016, car j'avais fait une demande pour un appartement. Ils sont venus m'interpeller un mois après et j'ai fait une demande pour mettre mon domicile la parce que la personne qui avait la maison, je la connaissais. »*

L'assesseur note que Michel Catino a été auditionné la première fois au début du mois de juin 2016, 18 mois après le début de l'enquête. Il n'a pas été entendu avant cette date.

Il demande sa situation en décembre 2014 et janvier 2015

[Inaudible]

Il dit qu'il habitait à côté de chez son fils, une double maison divisée en deux. Ils étaient voisins.

Il y a deux auditions de Michel Catino en Belgique [par la police belge] : juin 2016, avril 2017. Il n'a pas vu de juge d'instruction en Belgique.

Michel Catino confirme.

Il ressort libre en juin et est re-convoqué en avril 2017 et fait l'objet du même mandat d'arrêt européen que Metin Karasoular et sera entendu par le juge d'instruction ensuite en France.

Sur le fond, on aborde les mêmes questions, l'assesseur l'invite à expliquer les relations qu'il a avec les accusés. L'assesseur note qu'il est depuis très longtemps un ami, un proche, de Metin Karasoular, qu'il l'aidait dans son café, qu'on connaît sa passion pour les jeux, et que ça jouait dans le café de M. Metin Karasoular.

« Quand Metin Karasoular a pris le garage après la fermeture du café, vous aviez dit que vous donniez des coups de main. Lui, c'est pas un garagiste. Vous, vous donnez quoi comme coup de main ? »

Michel Catino : *« Moi mon fils il a un garage et il vend des voitures. Lui il a pris un garage, je lui ai demandé ce qu'il allait faire avec ça et j'ai donné des coups de main. On se connaissait depuis longtemps. »*

L'assesseur : *« C'est quoi le coup de main ? »*

Michel Catino répond qu'il s'occupait parfois de vendre les pneus, que Metin Karasoular avait des associés, et que lui il surveillait comme ça. *« J'étais pas toujours là parce que j'avais ma vie aussi »*. Il s'occupait d'encaisser l'argent parfois.

L'assesseur dit qu'en fait il y a eu 3 auditions en Belgique : la 1^{re} est en juin 2015

Michel Catino : *« Non »*

Assesseur : *« Si »*

Michel Catino : *« Non, j'ai eu un truc en juin 2016 et après ¾ mois après en 2016 toujours. »*

Assesseur : *« Moi je me fie au PV, qui est daté du 1^{er} juin 2015. Votre conseil a l'air d'en être d'accord. »*

L'avocat : *« moi j'ai 2016 aussi en fait. Il se trouve qu'on se soit tous trompés. »*

L'assesseur se corrige : c'est bien le 1^{er} juin 2016. Mais il y a bien 3 auditions : 1^{er} juin, 8 juin 2016 et une en avril 2017.

L'assesseur : *« S'agissant de Metin Karasoular vous le connaissez depuis de nombreuses années. On a employé un certain nombre d'expressions, « homme de main », des témoins en parlent dans ce sens-là, « homme à tout faire », ce qui n'est pas la même chose. Comment vous voyez les choses de votre point de vue, dans cette relation avec Metin Karasoular ? »*

Michel Catino : « *Mais non, c'est-à-dire lui il avait un café en 2005, après il est parti faire une société, ça a pas marché, il a repris un café en 2005 jusqu'en 2012. J'ai travaillé comme garçon. On travaillait ensemble. Quand les cafés ont fermés, je me suis tourné vers mon fils, pour lui donner un coup de main pour le garage. J'ai ensuite vu que Metin Karasoular avait ouvert un garage. Et comme je faisais le contrôle technique et tout ça pour mon fils... »*

L'assesseur lui demande donc s'il est associé de Metin Karasoular, Michel Catino dit que non.

Quand l'assesseur lui demande s'il travaillait avec Metin Karasoular, il dit qu'il lui « *filait un coup de main* ».

L'assesseur note que Ali Riza Polat est venu au garage de Metin Karasoular. Il note que Michel Catino mentionne Ali Riza Pola et ensuite il parlera dans un 2^{ème} temps de Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez. Il lui demande ce qu'il peut dire de Ali Riza Polat.

Il dit que c'est quelqu'un qui venait au garage, qu'il l'a vu 2/3 fois. On s'est connus dans le garage comme ça et c'est tout. Il ne discutait pas avec lui. Il dit qu'il était un turc ou un kurde, il ne parlait pas français même s'il était à côté. Et en général au garage, il y avait beaucoup de turcs et de kurdes.

Il précise qu'il a dû le voir 5,6,7 fois et de dire ensuite « *Je saurais pas vous dire* »

L'assesseur note que dans sa confrontation avec Metin Karasoular, il avait dit que Polat venait régulièrement, tous les mois.

Michel Catino : « *Je sais plus moi, il venait au garage* »

L'assesseur: « *Il vient pour quoi ?* »

Michel Catino : « *Je sais pas moi, demandez-lui* »

L'assesseur: « *Monsieur, c'est à vous qu'on pose les questions* »

Michel Catino : « *Je lui ai pas posé la question de pourquoi il venait.* »

Assesseur : « *Sans lui poser la question, on peut comprendre que si vous êtes là, c'est que vous pouvez comprendre pourquoi il est là. Est-ce qu'il vient proposer des dattes ? il vient pour des voitures ?* »

Michel Catino : « *Moi pour moi il venait pour des voitures au début* ». Il précise ensuite avoir parlé de voitures avec Ali Riza Polat assez tard, plutôt vers novembre.

Assesseur : « *Vous avez parlé de quelle voiture ?* »

Michel Catino : « *Je sais pas moi. C'était pas une une voiture en particulier. Moi j'étais pas au courant de la Mini.* »

L'assesseur: « *On s'est posé la question de qui sert d'intermédiaire ; les auditions ne sont pas toujours concordantes. Vous n'êtes pas dans la négociation ?* »

Michel Catino : « *Non, je vais vous expliquer. Un soir, c'est moi qui descends, je passais au garage, il était environ 6, 7h, 8 h je sais pas et je vois Metin dans le garage, il y avait 3 turcs, je dis bonjour à tout le monde. Les autres sont partis. Et là arrive Ali Riza Polat avec un noir, je dis bonjour à Ali Riza Polat et à l'autre, et Ali Riza Pola, il dit « je viens pour la Mini ». J'écoute et je ne comprend pas. En fait il voulait l'argent de la mini. Metin Karasoular téléphone au grec, qui vient avec monsieur [inaudible] dans le garage. Et il commence à*

parler de la voiture. Le grec disait que le noir il s'énervait car il n'avait pas son argent et il (le grec) lui a dit [au noir] « je t'apporte ton argent chez toi à Paris » et après je n'ai plus revu Amedy Coulibaly ni le grec ni Polat. »

L'assesseur note que oui il n'est pas là tout le temps, qu'il n'est pas au courant de tout.

Michel Catino dit que sur la période de janvier, son fils déménageait le 15 janvier. Il a aidé son fils à déménager les deux premières semaines de janvier. Dans ces 15 jours-là, il n'allait pas au garage. Il passait juste de temps en temps mais sans plus.

L'assesseur demande ce que Michel Catino peut nous dire s'agissant du « grec ». Metin Karasoular a eu des mots très durs le concernant.

Michel Catino répond que c'était un escroc ; début octobre, Metin Karasoular lui dit que le grec voulait la voir pour partir en Grèce, il demande si son fils a une voiture pour lui. Il a dit je vais les prendre. Il a dit à son fils d'oublier et de vendre les voitures. *« J'ai dit à Metin Karasoular que c'est un escroc le grec, il m'a pas écouté. Le grec il m'aimait pas parce que je lui disais ses 4 vérités dans la figure. »*

L'assesseur note que dès sa première audition en juin 2016, d'autres personnes sont entendues, notamment C. D. L'assesseur lui demande ce qu'il peut en dire sur lui. Il avait indiqué le connaître depuis 2010 environ, qu'il jouait dans les cafés.

Michel Catino : *« Non il venait au café mais il ne jouait pas »*

Vous disiez que c'était une simple connaissance et que vous le croisez car il passait au garage et que vous y alliez 2/3 fois par semaine. Il disait qu'il trainait avec le grec

Michel Catino : *« Il a commencé à trainer avec le grec en octobre »*

Assesseur : *« Sur Berkane C, on en a parlé rapidement hier ».*

Michel Catino : *« Il venait au café, il venait boire son eau. Je le connais depuis 2015. Il venait toujours à pieds. »*

L'assesseur dit que Berkane C, c'est quelqu'un qui a pu retenir l'attention sur le fait que par le passé, il avait eu un lien avec des armes.

Michel Catino : *« Ça moi je sais rien, la vie privée je sais pas. Il venait au café comme ça. »*

L'assesseur : *« Oui mais on peut en parler, le savoir »*

Michel Catino : *« Ah non, moi je vais pas vous demandez ce que vous faites si vous venez au café » .*

Michel Catino dit qu'il voulait vendre sa voiture. *« Il m'avait demandé pour faire les contrôles de sa voiture, qui était entreposée chez lui. »*

L'assesseur note que dès sa 1^{ère} audition, on lui parle aussi de Miguel Martinez et ce jour-là, Michel Catino dit que ça ne lui dit rien. Quand on lui montera des photos une semaine plus tard, il ne reconnaîtra pas. Ensuite, ses auditions évoluent et on retient en fait qu'il ne veut pas en parler. Début du mois de juin 2016, il ne veut pas parler de Martinez ni d'Abbad. Il lui demande pourquoi.

Michel Catino explique qu'il a fait un transport de sac avec eux. Quand il a été extradé en France, il a alors dit au juge d'instruction la vérité et il dit qu'il est toujours resté là-dessus.

L'assesseur: « *C'est quoi la vérité alors ?* »

Michel Catino : « *J'ai caché et j'ai fait un transport* »

L'assesseur : « *Non mais en amont* ». L'assesseur lui demande comment il voit Miguel Martinez et Abdelaziz Abbad et comment ils se rapprochent de ce garage.

Michel Catino : « *La première fois que j'ai vu Miguel Martinez, il disait s'appeler Abdul.* »

Assesseur : « *Et vous aviez le 8 juin 2016, pas reconnu mais parler d'Abdul que vous connaissiez pour une voiture.* »

Michel Catino : « *Il était venu au garage. J'avais rapporté une voiture pour passer au contrôle il était avec un autre monsieur qui avait une camionnette blanche et celui qui travaillait comme concierge au garage, m'a dit que quelqu'un cherche Metin Karasoular, j'ai été. Un turc m' a demandé si ça m'intéresse une voiture accidentée. J'ai rapporté les plaques à mon fils, on est allés chez mon fils, qui m'a dit pas le temps de m'en occuper et je suis revenu au garage.* » C'est comme ça qu'il a connu Martinez. Il dit avoir eu Miguel Martinez 3 fois en 2014 et une fois en 2016.

Assesseur : « *Et Monsieur Abdelaziz Abbad, c'est la personne qui l'accompagne ?* »

Michel Catino : « *Non, il est venu une seule fois avec Abdelaziz Abbad, la personne qui l'accompagnait était un français dont je connais pas le nom.* » Il dit savoir vu une seule fois Abdelaziz Abbad en 2014 et deux fois au mois de janvier. Il dit que c'était pour les stupéfiants. « *Je donnais des stupéfiants chez moi, c'était au mois de janvier je saurais pas vous dire la date, il est venu avec quelqu'un pour goûter.* »

Il s'était arrangé avec qui

Il répond avec Metin Karasoular

Michel Catino : « *Moi j'étais pas chez moi, j'étais chez mon fils, Metin a sonné et je suis sorti de chez son fils, et Metin est venu avec Abdelaziz Abbad et Abdelaziz Abbad a goûté [la drogue]. Abdelaziz Abbad était là avec quelqu'un d'autre que je ne connaissais pas. C'était de l'héroïne a sniffer* ». il dit ensuite qu'Abdelaziz Abbad lui a proposé 400 euros. Il a dit ok. Il précise que c'était 250/300 grammes. C'est un petit paquet, c'est rien du tout. Donc ça, c'est au début du mois de janvier. Il dit qu'il n'a pas revu Abdelaziz Abbad.

Il précise qu'il a vu Abdelaziz Abbad deux fois la fois où il est venu [pour goûter la drogue] et la fois qu'il lui a apporté. Il dit que Abbad lui a donné 400 euros pour le voyage et 1500 euros pour donner à Metin Karasoular.

L'assesseur : « *chez vous il y a aussi des armes.* »

Michel Catino répond que c'était des fusils, deux vieux fusils, un était un fusil à pompe vieux et l'autre un fusil, pas de chargeur, pas de balles. Il dit que Metin Karasoular lui a demandé de les tenir [les garder]. Metin Karasoular avait peur qu'on les lui vole au garage et il ne voulait pas les garder chez lui en raison de ses enfants. « *Et voilà c'est tout* ».

L'assesseur mentionne qu'on s'interroge dans ce dossier sur les armes qui étaient stockées chez des « nourrices ».

Michel Catino : « *Chez nous en Belgique c'est quelqu'un qui garde un bébé* »

L'assesseur lui demande comment on appelle ça en Belgique ces gens qui stockent des armes pour d'autres personnes.

L'avocat belge de Michel Catino dit : « *une nourrice* »

Michel Catino : « *Ben moi je sais pas ça.* » « *C'était la première fois que je tiens des fusils chez moi, pour les stup. Et ce sera la dernière* »

Assesseur : « *On le note* »

Michel Catino : « *Oui vous pouvez le noter* »

L'assesseur lui demande s'il touchait un billet à chaque fois. Il dit que pour les stupéfiants oui, il précise que pas pour les armes, qui étaient pourries. Il comprend pas que Metin Karasoular les aises tenues.

Assesseur : « *Ils les ont achetés quand même ?* »

Michel Catino : « *Qui ?* »

L'assesseur : « *Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez* »

Michel Catino : « *Non, ils les ont vu, ils ont dit on n'en veut pas c'est pas bon pour nous. C'est tout, 2 jours après, Metin est venu avec quelqu'un d'autre.* ». Michel Catino dit ensuite que la juge d'instruction lui avait dit qu'elle savait bien qu'il n'avait rien à voir devant cette histoire-là.

L'assesseur dit que la juge l'a quand même renvoyé devant la cour.

Michel Catino : « *Je vous dis ce que je ressens. J'ai tenu 2 fusils j'ai fait un transport, j'ai donné de la cam ; faut pas me mettre des trucs de terrorisme sur la tête !* »

L'assesseur se reporte au PV de confrontation avec Metin Karasoular : « *je ne vous parle pas de ce que vous aurait dit la juge d'instruction. Il était dit que ces armes ont été achetées par Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez, vous donnez le prix. C'était en octobre 2018.* »

Michel Catino : « *Ah non moi j'ai jamais donné le prix* »

Assesseur : « *Monsieur Michel Catino, qu'est-ce que vous nous dites des raisons qui vous auraient conduit ce jour-là à convenir que ces armes ont été achetées ?* »

Michel Catino : « *La juge d'instruction me parlait de téléphones avant ça, et d'un revolver Nagant, elle m'a dit « vous en faites pas de ces des histoires de 2012 ». Je savais pas ce qu'elle racontait, je lui disais amen a tout. Comme lui [Metin Karasoular] il disait oui, moi je disais oui. D'ailleurs c'est filmé vous pouvez regarder.* »

L'assesseur, sur le montant duquel ont été vendues ces 2 armes longues, Metin Karasoular : disait 600, 300 euros chacun. ça se peut,
S'il y a une commission c'est qu'il y a une vente

Son avocate : il n'est pas précis, il ne dit pas combien.

L'assesseur dit que sur le principe, la vente est acquise ce jour-là.

Michel Catino : « A l'époque, j'avais demandé des confrontations avec Ali Riza Polat et Miguel Martinez mais ça n'a jamais été accepté. La seule confrontation, c'est avec Metin Karasoular que je connais depuis 30 ans. J'ai répondu ça comme ça c'est tout. »

Michel Catino : « Moi avec Metin Karasoular pour l'argent il y a jamais eu de problèmes. Lui, il avait besoin d'argent, je lui donnais et vice-versa. J'ai travaillé dans son garage, j'ai jamais rien demandé pour les services. J'ai arrêté le garage car il [Metin Karasoular] était associé avec un Mohamed qui vendait des pneus et la femme de Mohamed voulait instaurer sa loi. Un jour, je faisais la caisse, elle avait besoin de la caisse, j'ai joué et j'ai perdu [la caisse]. Elle est venue pour réclamer. Moi je lui ai dit à Metin Karasoular que je viendrai plus quand elle serait là. 15 jours après, l'association avec Mohamed était finie. C'était une époque que pendant 3 ans, je pensais qu'aux jeux et à rien d'autre. Les seules fois que je pensais pas aux jeux, c'est quand j'étais chez mon fils et je m'occupais des petites. Un jour, je suis resté 5 jours à jouer sans dormir sans manger. C'est mon hobby. »

L'assesseur pense que là-dessus il n'y a pas de contradiction. Il faut davantage discuter de ce qui pose difficultés.

Assesseur : « Ces histoires de stupéfiants, vous en parliez en disant qu'Abdelaziz Abbad vient goûter chez vous un produit de 300 grammes et que vous ramenez à Revin. »

Michel Catino : « Oui c'est le jour d'après que je suis allé lui porter ». Il confirme que c'était au mois de janvier. Il précise qu'il a transporté la drogue dans sa voiture, et que l'héroïne était emballée dans un sac plastique.

L'assesseur l'interroge ensuite sur le transport du sac d'armes.

Michel Catino : « Je vous explique. Metin est venu me voir et me demande si ça m'intéresse de gagner de l'argent. Il m'a dit tu vas voir les deux-là, et ils vont te proposer quelque chose. C'était à Revin, je vois Miguel Martinez et il me dit si tu veux aller à Paris chercher un sac, je te donne 500 euros. »

Assesseur : « C'était un sac de quoi Monsieur ? »

« Aucune idée, je ne me pose pas la question »

(...)

Assesseur : « ça peut être autre chose que des stupéfiants. Faut poser la question quand même ! 500 euros c'est pas rien »

Michel Catino : « A ce moment-là, je pensais qu'à jouer. Fin été 2014, je pensais qu'à jouer même déjà avant. Je me suis pas posé de questions, j'ai accepté. Si je gagnais pas d'argent, j'aurais jamais accepté. »

L'assesseur lui demande l'adresse.

Michel Catino répond qu'il n'y avait pas d'adresse. « j'arrive à paris j'ai téléphoné à Polat, il m'a dit « tu prends cette route là ». Et une 2eme fois, il m'explique la route et tout car je connais rien. Je sais plus vous dire ou je suis rentré et sorti je sais pas. A l'adresse indiquée, j'arrive sur un zoning, une grande place avec des voitures et une 3^{ème} fois je l'appelle, Ali Riza Polat est arrivé, il a pris un sac et me l'a mis dans ma

voiture. J'ai pris la route, j'arrive presque à Revins, mon téléphone est déchargé, comme je sais pas où il habite, je connais pas son adresse, je suis retourné chez moi et j'ai mis mon téléphone en charge, je suis retourné à Revins 2/3 heures après, je lui ai donné le sac et il m'a donné les 250 euros restants. »

Assesseur : « Vous aviez également dit que quand Miguel Martinez récupère le sac c'est lui qui le prend dans le coffre de votre voiture »

Michel Catino : « Ouais »

Assesseur : « C'est intéressant car ce sac vous ne l'avez pas touché ? »

Michel Catino : « Non je ne l'ai pas touché »

Assesseur : « Vous ne pouvez pas savoir combien il pèse, l'impression que ça donne quand on le prend... Mais des questions restent en suspend : un sac rempli d'armes, ça fait du bruit, ça va cliqueter. Vous n'avez rien entendu ? »

Michel Catino : « J'ai jamais entendu ça. »

L'assesseur : « Ça faisait pas de bruit même quand Ali Riza Polat le met dans le coffre et que Miguel Martinez le récupère ? »

Michel Catino répond que non, il dit que ça a pris peut-être 30 secondes lors de sa rencontre avec Ali Riza Polat.

L'assesseur: « Ça donne l'impression d'une marchandise qui a du prix »

Michel Catino : « Qu'est-ce que j'en sais moi ? ; si c'est quelque chose qui avait du prix, je l'aurais volé. J'ai passé un deal et j'ai fait ce deal et c'est tout. »

Assesseur : « ce que j'ai du mal à comprendre c'est qu'avec vos histoire de téléphone déchargé et de retour chez vous, vous ne l'enlevez pas [le sac] de votre voiture. Vous prenez un sacré risque monsieur ! »

Michel Catino « Ben non, pour moi c'était normal »

Assesseur : « On vous donne 500 euros pour aller chercher un sac en région parisienne, vous ne savez pas ce qu'il y a dedans mais ça ne vous vient pas à l'idée de le mettre à l'abri ? »

Michel Catino : « Il est dans ma voiture l'abri. J'ai mis ma voiture chez moi. »

Vous vouez qu'il y a de la quantité ?

Michel Catino : « Je sais pas moi, il peut y avoir tout dedans »

Assesseur : « Quoiqu'il en soit, il avait de la valeur ce sac. Vous êtes confiant de le laisser dans la voiture »

Michel Catino : « C'est devant chez moi, il y jamais eu de vol chez nous. »

L'assesseur: « Miguel Martinez, vous aviez eu avec lui des relations téléphoniques nombreuses et variées tout au long de la soirée de 19h jusqu'à 22h et à 4h du matin, il vous appelle. Il doit vous laisser un message puisque votre téléphone est éteint. Il était intéressé par votre retour.

Mais vous n'avez jamais posé de questions de ce qu'il y avait dans ce sac »

Michel Catino : « *Je sais pas, ça aurait pu être beaucoup de choses.* »

L'assesseur note que sur ce qui suivra, les faits de début janvier, il a été observé assez vite que Michel Catino a cassé sa puce ; pas au sens d'une destruction mais de non-utilisation de la ligne à un certain moment. Ça a été observé d'un point de vue presque objectif puisque ce sont des données d'une facture détaillée. Michel Catino a été invité à s'expliquer là-dessus car sa ligne n'est plus utilisée par lui, à partir de la fin d'après-midi du 8 janvier.

Michel Catino : « *Comme je vais au casino j'ai laissé mon téléphone dans la voiture pour pas être dérangé, quand je joue, j'aimais bien être concentré. Je me rappelle plus de ce que j'ai fait après. Le lendemain, je suis rentré chez moi, j'ai aidé mon fils à déménager. Vers 6/7 h le soir, RTL en a parlé et [inaudible] m'appelle [pour venir voir à la télé] celui a commis les attentats. On voit la photo et la photo du noir, d'un noir. Il me semblait que c'est celui qui était venu au garage avec Polat. On a fait le déménagement et moi le soir, comme Metin Karasoular habite pas loin de chez moi, j'ai été chez lui et je lui ai dit « t'as vu a la TV ? » il était pas au courant il, savait pas, et moi je lui ai dit c'est le noir qui est venu au garage, il se sentait mal car il avait pris la mini et que pas payée et il m'a demandé mon téléphone, je lui ai dit mon téléphone est éteint, ça m'intéresse pas, je l'ai laissé dans la voiture éteint. Il s'est présenté a la police, qui l'a interpellé et placé en détention provisoire. Moi j'ai entendu ça, j'ai plus rallumé mon téléphone et vers le 15/20, j'ai pris un autre téléphone. J'ai jamais eu 2 téléphones.* »

L'assesseur: « *Vos conseils ont dit qu'il ne fallait pas faire de raccourci en disant que vous aviez casse votre puce mis vous n'avez pas facilite le travail d'analyse de la cour dans ce dossier. Quand on revient à vos explications.* »

En juin 2016, vous expliquez les choses d'une telle manière...L'assesseur revient sur les déclarations de Michel Catino, quand on l'interroge sur ces questions-là, en Belgique, il déclarait : « *à ce propos, vous me demandez pourquoi j'ai arrêté d'utiliser mon GSM le 8 janvier à 16h01 ; j'ai détruit mon GSM car Metin Karasoular m'a dit de le détruire (...) Courant décembre, Amedy Coulibaly et Ali Riza Polat étaient venus réclamer l'argent pour la mini qu'il n'avait pas ; Metin Karasoular avait fait le rapprochement* ».

L'assesseur revient sur sa 2^{ème} audition, le 8 juin 2016, : « *le 8 janvier 2015, votre téléphone et celui de Metin Karasoular a été coupé. Pourquoi ?* » Michel Catino déclarait : « *moi c'est Metin Karasoular qui m'a dit de le couper car il avait reconnu Coulibaly a la TV. Je reviens sur mes dires : c'est bien Metin Karasoular qui m'a demandé de couper mon GSM, je sais pas pourquoi. (...) je n'ai rien à voir là-dedans.* »

L'assesseur demande à Michel Catino de faire la lumière sur ces questions.

Michel Catino dit que lorsqu'ils l'ont interpellé en Belgique, il a dit n'importe quoi, « *j'ai pas parlé des stupéfiants, des armes du voyage à Paris. J'ai déclaré n'importe quoi pour pas qu'ils me mettent en prison. Et pour le téléphone, j'ai expliqué aux enquêteurs belges, que je l'ai laissé dans la voiture mais ils ne l'ont pas noté. J'ai toujours été comme ça. Sur tout le reste j'ai dit la vérité.* »

Assesseur : « *qu'est-ce qui vous décide à changer de puce ?* »

Michel Catino : « *C'est quand Metin s'est fait arrêter. J'avais plus de nouvelles de lui.* »

Assesseur : « *Vous n'avez pas changé de numéro avant l'interpellation de Metin Karasoular ? Et c'est pas à sa demande [que vous avez changé votre puce] ?* »

Michel Catino : « *Non, et quand j'ai repris un nouveau numéro, je suis allée voir sa femme pour donner mon nouveau numéro. C'était vers le 15 janvier. Ça m'intéressait pas d'avoir un tel. C'était sur tout avec mon*

fil. ». Michel Catino dit être resté maximum 10 jours sans téléphone. « *Moi le téléphone je m'en fous carrément, moi le téléphone je l'utilise pour travailler avec mon fils* »

Assesseur : « *Oui mais c'est bien pratique quand même* »

Michel Catino : « *Ben non* »

Assesseur : « *Vous arrivez pendant 10 jours à ne pas utiliser de téléphone* »

Michel Catino : « *Mon téléphone était éteint* » [inaudible]

L'assesseur note qu'à compter du 9 janvier, la photo de Amedy Coulibaly est diffusée dans les médias, on apprend ce qu'il a fait Porte de Vincennes. On a compris que cela crée une certaine émotion chez lui [chez Michel Catino], autour du garage de Metin Karasoular, qui va voir son avocat et va à la police.

Michel Catino : « *Il a été à l'avocat à cause de la voiture. S'il y avait pas eu la voiture, il aurait pas été chez l'avocat.* »

L'assesseur : « *Mais les téléphones ça sert aussi à rentrer en contact avec des personnes, c'est le bon sens. Quand il y a des événements importants dans la vie des uns et des autres, on utilise plus son téléphone.* »

On va devoir retenir que le 9 janvier, le 10 janvier et pendant une dizaine de jours, jusqu'à ce que Metin Karasoular se présente à la police [inaudible].

Michel Catino : « *Ah non, il s'est présenté directement* »

L'assesseur : « *Et vous n'avez pas eu besoin de votre téléphone pour échanger avec quelqu'un pendant ce temps ?* »

Michel Catino : « *Moi le 7 et le 8 janvier, j'étais même pas au courant de ce qu'il s'est passé, je regarde pas la TV et je regarde pas les journaux. Moi ça m'a choqué quand j'ai vu la vidéo du policier tiré dessus par les deux terroristes. Moi je pense aux jeux et à l'argent et c'était une année que je continuais après d'aller au casino, jusqu'en 2017. Je suis privée de liberté pendant 3 ans et demi, quand je vais sortir* » (non compréhensible)

Assesseur : « *Je vous parlais de l'utilisation de votre téléphone* »

Michel Catino : « *Moi quand je vais sortir, je vais pas reprendre de téléphone... je m'en fous. Je reprendrai quelque chose à 10 euros, j'ai jamais eu de téléphone à 100 euros* »

Michel Catino précise que si Metin Karasoular n'avait pas été incarcéré, il aurait eu toujours sa ligne avec lui.

L'assesseur : « *Vous confirmez-nous que M. Metin Karasoular, le 9 janvier, vous dit fais attention, comme on a été en lien avec ces gars, il vaut mieux changer de téléphone* ».

Michel Catino : « *Il m'a jamais dit ça, si je me souviens, Ali Riza Polat avait mon numéro de téléphone, il m'a peut-être dit de le couper pour pas qu'il me contacte.* »

L'assesseur : « *Ce qui vous a décidé de changer de numéro est que M. Metin Karasoular soit interpellé ?* »

Michel Catino : « *Oui.* »

Autre assesseur : « *vous avez expliqué que vous rendiez des services en rendant et transportant des choses, en sachant que c'était pas forcément quelque chose de licite, est-ce quelque chose que vous faites uniquement pour M. Metin Karasoular ou vous est-il arrivé de le faire pour d'autres personnes ?* »

Michel Catino : « *Ça dépend si je connais la personne ou pas* »

L'assesseur: « *Donc vous pouvez faire des choses sans en parler à Metin Karasoular ?* »

Michel Catino : « *Ben oui, on se connaît c'est pas pour ça qu'on se dit tout.* »

L'assesseur: « *Mais concernant le transport du sac du 30 novembre, c'est Metin Karasoular qui vous le proposait ?* »

Michel Catino : « *Non il m'envoie à Revins et il m'a dit qu'il y a quelque chose à faire.* »

L'assesseur: « *Donc c'est lui qui vous dit d'aller voir ?* »

Michel Catino : « *Oui* »

L'assesseur: « *Il le sait et c'est lui qui vous donne ce plan ?* »

Michel Catino : « *Oui, il m'a dit si tu veux gagner un peu d'argent tu vas jusque-là* »

L'assesseur: « *Sur le sac, vous ne l'avez même pas vu ? si c'était un sac à dos [ou autre chose] ?* »

Michel Catino : « *C'était un sac normal, un sac noir.* »

- **Questions des parties civiles**

Une avocate aimerait savoir ce qu'il en est de la religion. « *Est-ce que vous entendez Karasoular parler de religion ?* »

Michel Catino : « *Il faut pas me parler de religion* »

Avocat : « *Vous disiez que quelque fois Metin Karasoular parlait du coran* »

Michel Catino : « *La religion je connais pas* »

Avocat : « *Vous disiez il en parle avec d'autres* »

Michel Catino : « *Je vous dis je connais pas la religion, faut vous le dire comment ? en italien ?* »

Avocat : « *Vous disiez qu'il parlait du prophète* »

Michel Catino : « *Moi ? J'aimerais bien voir ça. Non c'est faux* »

Avocat : « *Alors expliquez-nous ? et avec qui il parle du prophète* »

Michel Catino : « *Je ne sais pas, je connais pas* »

Avocat : « C'est dans votre PV d'interrogatoire : « des fois il parle du Coran. » »

Michel Catino : *Écoutez il y a 30 ans que je le connais, on n'a jamais évoqué le Coran entre nous.*

Avocat : « Vous disiez il parle avec les autres, il parle de prophète. Vous ne vous en souvenez plus apparemment, merci »

Michel Catino : « Je ne sais même pas de quoi vous parlez »

Autre avocat : « Bonjour Monsieur Michel Catino »

Michel Catino : « Ouais bonjour »

L'avocat: « Il apparaît que vous étiez aller en Pologne début décembre 2014 »

Michel Catino : « Ah oui j'avais oublié, j'ai été chercher un volet pour le garage de mon fils. Parce que je connaissais le proprio du garage de mon fils ». Michel Catino précise qu'il avait une entreprise de menuisier dans les années 90 et que ce voyage lui a permis de lui faire 300 euros .

L'avocat: « Donc vous êtes allé en Allemagne pour acheter un volet et combien avez-vous dépensé en essence ? »

Michel Catino : « J'ai rien dépensé du tout »

Elle lui demande si la ligne belge est bien celle-là, elle énumère le numéro. « Il ressort que pour le voyage d'Abdelaziz Abbad et de Miguel Martinez, c'est le 3 janvier 2015. Votre numéro va appeler une ligne attribuée au duo Abdelaziz Abbad/ Miguel Martinez, la 07-33 et vous allez l'appeler.

Sur le 3 janvier, vous êtes sûr que le 3 janvier c'est pour un trafic de stupéfiants avec ce duo ?

Michel Catino : « Il y avait pas de duo, il n'y avait qu'Abdelaziz Abbad avec une autre personne que je connais pas »

L'avocat : « Le 3 janvier, c'est le jour où Amedy Coulibaly et Polat se rendent au garage de Metin Karasoular »

Michel Catino : « Je ne suis pas au courant »

L'avocat: « Vous en parlez dans la procédure »

Michel Catino : Inaudible : « Metin est venu chez moi avec Abdelaziz Abbad, avec quelqu'un qui a goûté, le lendemain Abdelaziz Abbad a dit tu me l'apportes, je lui ai apporté et c'est tout. Moi je connais pas la date. »

L'avocate veut parler du 7 janvier : « sur la téléphonie, votre numéro de téléphone va appeler la ligne, puisque c'est le 7 janvier à 11h56, appelle le 07-33 duo Abdelaziz Abbad / Miguel Martinez, avez-vous une explication ? »

Michel Catino : « Vous êtes sûre de ça ? que c'est moi qui appelle ? »

L'avocat: « Oui c'est vous »

Michel Catino : « C'est pas possible »

Avocat : « *La ligne de 07-33 cessera toute activité le [inaudible] après cet appel* »

Michel Catino : « *Il [Abdelaziz Abbad] avait 4500 euros à régler pour les stupéfiants, c'est peut être pour ça que je l'ai appelé. Je sais rien vous dire d'autre* »

L'avocat : « *Votre numéro va continuer d'appeler le 07-33 le 7 janvier à 17h44, à 20h40 et le 8 janvier, et il y a une répétition d'un appel à 12h08 et à 16h* »

Michel Catino : « *Oui il y a eu des appels mais ça n'a pas décroché* »

L'avocat : « *C'est bien ce que je dis Monsieur* »

Michel Catino : « *J'appelle pour l'argent des stupéfiants* »

L'avocat : « *Vous avez transporté quoi Monsieur ?* »

Michel Catino : « *Le 7 janvier, j'ai pas transporté d'armes, ça va pas la tête !* »

L'avocat: « *Ma tête va bien Monsieur* »

Suite à une remarque de l'avocate, il rétorque : « *Je bluffe au poker mais je sais pas bluffer ici* »

L'avocat réitère sa question.

Michel Catino « *Je vous ai répondu, c'était pour l'argent qu'il me devait des stupéfiants* »

L'avocat: « *Pourquoi vous ne rappelez plus après le 8 ?* »

Michel Catino : « *J'en ai parlé à la juge d'instruction, lisez le dossier* »

L'avocat: « *Vous avez transporté des armes, vous passez un coup de fil, comment vous expliquez qu'après cet appel, le 07-33 n'aura plus jamais d'activités ? nous sommes le jour des attentats de Charlie.* »

Michel Catino : « *Moi je n'étais même pas au courant qu'il y avait eu une attaque, je lis pas le journal, le 8 janvier non plus, j'ai su le 9 janvier. Moi c'était la première fois que j'entendais parler de terrorisme.* »

Autre avocat partie civile : « *donc Abdelaziz Abbad vous devait 4500 euros ?* »

Michel Catino : *Ouais*

L'avocat: « *Vous avez souvent transporté des choses contre le versement d'une commission ?* »

Michel Catino : « *Non je vous ai déjà répondu* »

Généralement, quand on transporte quelque chose, le prix e la commission ne dépend pas de la dangerosité de la chose qu'on transporte ?

Michel Catino : « *Je sais même pas quoi vous dire. Vous me dites n'importe quoi* »

L'avocat: « *Un peu de respect* ». « *En 2015, financièrement, ça allait comment pour vous ?* »

Michel Catino : « *Je vous demande comment ça va aller vous en 2021 ? mes trucs financiers ça vous regarde pas vous* »

L'avocat: « *Je vous demande le respect* »

Michel Catino : « *C'est vous qui posez des questions à faire bouillir des gens (...) Moi j'ai été condamné par la justice belge* » [inaudible]

L'avocat: « *Lorsque vous êtes entendu par les services de police belge en juin 2016, vous disiez être allé en Turquie en novembre 2015, était-ce à la demande de Metin Karasoular ?* »

Michel Catino : « *Non* »

L'avocat: « *Était-ce la première fois que vous alliez en Turquie ?* »

Michel Catino : « *Qu'est-ce que la Turquie à avoir ici ?* »

L'avocat: « *Vous ne voulez pas répondre monsieur, je vais en tirer toutes les conséquences* »

Autre avocat : « *vous avez dit ce matin à plusieurs reprises que vous ne lisez pas les journaux ni la TV.* ».

Michel Catino confirme.

(...)

Michel Catino : « *Vous n'écoutez rien, je faisais le déménagement de mon fils, ma belle-fille est sorti et m'a dit viens voir la TV celui qui a commis les attentats ; c'est là que j'ai vu la photo du noir* » [Amedy Coulibaly]

L'avocat: « *Et vous confirmez que c'est Metin Karasoular qui vous a dit d'arrêter votre ligne ?* »

Michel Catino : « *Oui c'était le soir, comme j'ai confirmé à Monsieur le juge* »

Autre avocat partie civile : « *vous avez déclaré que Miguel Martinez vous a demandé d'aller lui chercher un sac sur Paris. Vous a-t-il donné des informations autour de ce sac ? car dans l'instruction, vous aviez donné une précision, il (Miguel Martinez) m'a dit : « nous on est déjà allé là-bas et il faudrait que tu ailles le chercher »*

Michel Catino : « *Moi j'ai dis ca ? moi j'ai dis nous ?* »

Avocat : « *Monsieur, c'est un PV devant un juge d'instruction* »

Michel Catino : « *J'ai jamais dit ça moi* »

Avocat : « *Vous avez dit ensuite qu'il s'est éloigné et qu'il a téléphoné au basané. C'est qui le basané ?* »

Michel Catino : « *J'en sais rien moi (...) Vous dites tous des petites piques, des petites piques* »

L'avocat : « *Non ne pensez pas ça* »

- **Questions de l'Avocate générale**

L'avocate générale souhaite comprendre ses déclarations sur son rôle au garage. Il disait sur l'activité réelle de ce garage, il disait qu'il avait un ouvrier et qu'il surveillait les ouvriers et il voyait avec les clients pour les prix et tout.

« Vous aviez une présence régulière et certaine à ce garage ? »

Michel Catino : « A certains moments oui »

L'avocate générale : « Votre rôle auprès de Metin Karasoular : vous aviez surveillé les transactions d'argent dans les tables de jeux et des ventes de pneus ; vous gardez à votre domicile des armes, des sacs ; vous faites des livraisons de stupéfiants en passant la frontière, pour avoir un billet. Moi ça m'évoque une définition de l'homme à tout faire de Metin Karasoular »

Michel Catino : « Moi j'étais dans une phase que je savais pas me passer du jeu, je prenais la caisse et j'allais jouer. J'ai perdu qu'une seule fois l'argent »

L'avocate générale : « Sur une de vos déclarations : vous répondiez sur Metin Karasoular ne pas savoir si Metin Karasoular faisait dans les armes, qu'il faut lui demander »

Michel Catino : « C'est la vérité je sais pas ; il me dit pas ce qu'il fait. J'ai dit ni oui ni non. »

L'avocate générale : « Sur votre 2^{ème} interrogatoire, vous êtes plus bavard, vous parlez de ces 2 armes longues, que vous décriviez de manière assez précise », l'assesseur lui demande de redire. »

Michel Catino : « C'était un vieux fusil à pompe et une vieille carabine. Elle [la juge d'instruction] m'a demandé si c'était un fusil mitraillette, j'ai dit non mais elle l'a mis. Moi j'avais pas mes lunettes et j'ai signé »

L'avocate générale : « Vous n'avez pas mis qu'il ne s'agissait pas de vieilles armes » « Donc c'est un problème de relecture et un problème de retranscription de la juge d'instruction ? »

Michel Catino : « J'ai toujours dit que c'était des vieux fusils »

L'avocate générale mentionne le fait que Metin Karasoular parlait d'armes accrochées au mur de garage.

Michel Catino : « J'ai jamais vu ça »

Sur les listes d'armes retrouvées au garage et au domicile de Metin Karasoular avez-vous entendu parler de ces listes de commandes qui se situent ant sur les munitions, les chargeurs, les explosifs. Et cette fameuse mention de ce « lance-roquette consommable ». Ufamateurs d'armes veut dire que c'est à usage unique. Le m80 des Kouachi est un lance-roquette à usage unique. Avez-vous déjà vu ces listes ?

Michel Catino : « J'ai jamais vu cette liste là. On m'en a parlé, la police belge m'en a parlé, j'ai jamais vu ça, c'est la police belge qui m'a posé des questions et j'ai répondu »

L'avocate générale: « Sur le fameux mandat de Western Union au frère de Metin Karasoular »

Michel Catino : « J'en ai entendu parler par la police belge, c'est tout. »

L'avocate générale : « On parlait de cette ligne 73-56 que vous utilisiez qui vous a servi à contacter Ali Riza Polat et les ardennais. Cette ligne est notée sur un document manuscrit retrouvée au-dessus de l'armoire de Metin Karasoular avec d'autres docs. Est-ce un hasard ? »

Michel Catino : « Je ne sais pas quoi vous répondre, lui il connaissait mon numéro de tel. »

L'avocate générale : « La journée du 8, vous avez contacté plusieurs individus, à 9h54, vous contactez Metin Karasoular, à 12h, vous appelez la ligne [mutualisée] Abdelaziz Abbad / Miguel Martinez, et ensuite vous contactez Metin Karasoular à 16, vous appelez encore la ligne mutualisée puis vous retentez d'appeler Abdelaziz Abbad.

Vous disiez couper le téléphone au moment où vous entrez dans le casino. »

Michel Catino confirme.

L'avocate générale : « On voit qu'à partir de 16h, il n'y a plus de communication. Mais que vers 21h56 et 21h58, vous recevez 4 sms et les enquêteurs disent que vous avez rouvert votre téléphone à ce moment-là. »

Michel Catino : « Je me souviens pas de ce que vous me dites là »

L'avocate générale : « Ce qui m'étonne aussi c'est qu'on se rend compte qu'au casino, vous n'y entrez qu'à 23h, et pas avant. Donc pourquoi rouvrir de manière très courte votre téléphone pour les sms et ensuite le fermer ? »

Michel Catino : « Ça se peut que j'étais au casino, et on prend les horaires d'entrée à 23 h et 6 du matin. Je suis resté la nuit, après 6h je suis sorti, je ne sais pas où j'ai été et j'y suis retourné à 23h. »

- **Question de la défense**

Sur le transport du 30 novembre, je n'ai pas de question, tout est clair.

Je passe au transport du début janvier, du trafic de stupéfiants. Vous disiez que ce transport a lieu vers le 3/4/5 janvier

Michel Catino : « Faut voir la téléphonie, moi je me rappelle plus des dates »

Effectivement, ce que la téléphonie indique c'est que le 3 janvier, il y a un déplacement d'Abdelaziz Abbad en Belgique et vous bornez tous les deux en Belgique mais pas au même endroit. Le 4 janvier, des appels tels que vous faites à Abdelaziz Abbad et vous finissez par le joindre le soir, Abdelaziz Abbad va en Belgique. Donc c'est sûrement le 4 janvier que Abdelaziz Abbad est venu goûter la marchandise.

Donc le 5 janvier, vous que vous êtes sûr que c'était le déplacement le lendemain. Je note que les 6, 7, 8 janvier, il y a des appels de vous et de Metin Karasoular vers Abdelaziz Abbad. Vous dites que ces appels avaient pour projet de demander à Abbad de payer ce qu'il devait. Metin Karasoular avait pris votre tel. Vous aviez précisé que ça vous était aussi arrivé d'appeler Abdelaziz Abbad vous-même pour lui demander de payer et que l'appel du 7 janvier qui dure un peu moins d'une minute ; vous avez continué à essayer d'appeler Abdelaziz Abbad et il n'a plus jamais répondu.

Vous avez appelé Abdelaziz Abbad sur les 2 lignes en sa possession à cette époque le 6, le 7, le 8, le 9 et un appel de Metin Karasoular le 21 janvier.

C'est pas possible il était en détention

L'avocat: « *Alors c'est peut être vous qui utilisez son téléphone* »

Michel Catino : « *Non* »

Les appels se sont poursuivis après le 7, contrairement à ce qui était dit par les avocats de partie civiles

Sur les 2 armes longues, la première fois vous disiez qu'il s'agit de vieilles armes, il confirme.

Dans la confrontation avec Metin Karasoular vous indiquiez que ces armes avaient été vendus a Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez. Je prends acte aujourd'hui que vous ne le dites plus. La première fois que êtes interrogé sur cette vente, vous êtes très peu au courant de quoi que ce soit. Vous ne connaissez pas le prix, ni la nature des discussions. C'est uniquement durant la confrontation avec Metin Karasoular que vous vous alignez sur sa position, alors qu'avant vous disiez je n'ai rien touché du tout. Vous êtes-vous aligné a Metin Karasoular parce que c'est un ami de 30 ans ?

Michel Catino : « *Oui surement* »

Avocate de M. Michel Catino : pouvons-nous tenir pour acquis que l'attribution de la ligne 08-30, ...

La demande a M. Francois est la réponse de celui-ci, que le président va verser au débat.

Sa réponse me satisfait pleinement. Je note que personne n'a posé de questions a mon client et donc que cette ligne n'est pas attribuable a M. Michel Catino. Si le Ministère Public considère que cette ligne est toujours à charge contre mon client malgré la réponse faite par m. François, parlons en maintenant.

Dit qu'il n'a pas la facture détaillée de cette ligne. Elle considère que ce n'est plus un sujet

Avocate partie civile : ce mail est arrivé a 7h39 et que je n'ai pas pu en prendre connaissance

Assesseur : on peut en discuter cet AM.

Avocat : on dans le dossier un dossier de la PJ fédérale, un relevé horaire de sa présence au casino de Namurs. Elle lit un extrait de ce doc ; le 4 janvier 2015, il est note présent a minuit 18 et a 6h 18 et le 5 janvier à 21h49 et le 7 janvier, a 6h08 etc. jusqu'au 15 janvier et suivants.

A 6h05 du matin, ça veut dire que j'y ai passé la nuit. Si vous repartez, si vous revenez le soir après 23h, il renote.

Le fait que des gens viennent tous les jours dirent aux gens que vous êtes au casino, c'est pour vous aider non ? l'avocate c'est normal de rester sans boire et manger au casino, c normal ?

Michel Catino : « *Non c'est pas normal* »

Vous dites que votre téléphone est dans la voiture et que vous passez votre temps, du 7 janvier 6h du matin jusqu'au 15 janvier à minuit, vous êtes non-stop au casino

Michel Catino : « *Moi comme j'ai toujours dit* »

L'avocat: « *Comprenez-vous que ça puisse choquer certaines personnes ?* »

Michel Catino : « *Il y a beaucoup de choses qui peuvent choquer. Moi je suis dans mon pays en Belgique, je m'occupe pas de ce qui se passe à l'étranger* »

L'avocat: « *Donc on a l'impression que vous êtes détaché, votre priorité c'est le jeu* »

Michel Catino : « *Oui en Belgique en 2016 il y a eu des attentats, je me suis jamais intéressé a ça. Je connais pas les faits divers* »

L'avocat: « *Avec le temps que vous avez passé en détention provisoire, est-ce que vous ne vous dites pas qu'on est tous concernés ?* »

Michel Catino : « *En quelque sorte oui mais je sais pas quoi vous dire* ». Michel Catino dit ensuite ne pas comprendre que certaines personnes soient libres aujourd'hui : des mentors, des gens dont on a retrouvé l'adresse du domicile d'Amedy Coulibaly, des gens [impliqués dans le trafic d'armes lillois] et qui sont tous libres. Il continue « *moi je comprends pas comment fonctionne la justice française.* »

Me Coutant-Peyre, : « *vous disiez ne pas savoir si Metin Karasoular faisait du trafic d'armes. Est-ce que vous savez si Metin Karasoular fait dans le trafic de drogues ?* »

Michel Catino : « *Oui ça je le sais bien* »

Reprise d'audience

On revient sur l'interrogatoire de Michel Catino

L'assesseur rappelle le complément de téléphonie demandé par le conseil de Michel Catino à l'enquêteur belge, M. François.

L'assesseur explique que le but de l'ouverture d'un scellé sollicité par les avocats de Michel Catino contenant l'ensemble de la procédure belge était pour y rechercher les données plus techniques sur cette téléphonie, et notamment sur la facture détaillée. Et cette recherche de réponse technique, ils ne la trouvaient pas à l'ouverture des scellés car le CD-ROM est inexploitable. En accord avec M. le président, il a donc été envisagé de solliciter M. François [l'enquêteur belge] sur 2 questions :

- Lors de votre déposition du 2 octobre dernier, M. François avait évoqué l'activation par Michel Catino d'une nouvelle ligne le 8 janvier a 21h52, la ligne concernée étant la 700-830. L'objectif était de savoir si elle avait fait l'objet d'une étude détaillée.
- Il était demandé si cette facture détaillée qui ne figurait pas dans la procédure française figurait dans la procédure belge.

Au cours du mois d'août 2018, il est noté plusieurs éléments relatifs à un certain nombre de lignes. Pour ce qui est de celle qui est attribuée à Michel Catino et discutée puisqu'elle est litigieuse, la 700-830, les policiers constatent que Metin Karasoular cesse d'utiliser une ligne ce jour-là, peu de temps après avoir reçu un appel de [inaudible]

Il est observé que Michel Catino lui-même cesse d'utiliser sa ligne une dizaine de minutes après.

Il est observé qu'une heure plus tard, Metin Karasoular va activer une nouvelle ligne qui se trouvera dans le répertoire de son épouse ou de sa maitresse avec le prénom « Metin », de sorte que cette ligne lui est attribuée. Et que l'un des tous premiers numéros c'est la 700-830, donc les enquêteurs s'intéressent à cette ligne. Il est constaté que cette ligne borne a différents endroits le 8 janvier. Il y a 2 bornes à des adresses différentes mais sur la même communes Jambe [?], les plans sont joints à ce PV pour renseigner que les 2 bornes sont a équidistance, en face du casino de Namur et il y a les communes de Châtelet et de Gilis. Il est noté et relevé dans ce PV que les antennes de Châtelet et de Gilis [orthographe incertaine] sont les 2 antennes de prédilection de la ligne de Michel Catino qui ne posait pas de difficulté jusqu'au 8 janvier quand il a cessé de l'utiliser.

L'assesseur rappelle que le seul numéro appelé par la 700-830 est la nouvelle ligne utilisée par Metin Karasoular : il faut en conclure que l'utilisateur de 700-830, dont on ne sait pas quand elle a été ouverte, est Michel Catino [c'est ce que dit M. François, l'enquêteur belge].

Une 2^{ème} ligne avait retenu l'attention des enquêteurs : la 725. L'assesseur explique qu'on avait parlé des flottes de téléphones dans la téléphonie française, qu'a un numéro près, les choses se suivent. C'est dans le même état d'esprit. Les numéros de rapprochent. Cette 2^{ème} ligne est pour envisager les communes de Gilis, Charleroi. Cette ligne va être en contact avec la nouvelle ligne de Metin Karasoular ainsi que la ligne de Cekin D [nom inaudible] mais les enquêteurs ne vont pas identifier cette ligne à quiconque.

Vos conseils sollicitent plus amples informations, des factures détaillées.

Concernant la 700-830, la première trace apparaît le 8 janvier à 21h52, cela ne signifie pas que c'est sa date d'activation. Aucune étude avant n'a été effectuée sur ce numéro, elle ne représentait pas d'intérêt dans notre enquête ; les données n'étaient plus disponibles auprès de l'opérateur [enquêteur belge, M. François].

Toutes les données obtenues sont celles relevées du téléphone 700-904, la nouvelle ligne utilisée par Metin Karasoular, apparu comme le contact principal de la 700-904 utilisée par Metin Karasoular, et c'est ce numéro qui activait de nouveau le boîtier à 17h40. Lorsque ce numéro d'appel, la 700-904, son 1^{er} appel est à destination d'une ligne utilisée conjointement par vous et par lui, 18-91-05. Pour rappel, cette ligne avait été fournie par Me Bouchard, avocat de Metin Karasoular. Des recherches ont été effectuées et le seul numéro avec lequel la 700-830 est le 700-904, avec une proximité de chiffres d'appels (de la combinaison). Ce numéro est attribué à M. Michel Catino.

Il est intéressant de constater que les deux antennes à proximité du casino et que les deux autres sont à proximité du domicile de Michel Catino et de Metin Karasoular ; qu'elles sont toutes les deux dans le même quartier. Ensuite, il y a des constatations relatives au casino de Namur.

Assesseur : *« Peut-on vous attribuer cette ligne, M. Catino ? »*

Inaudible

Michel Catino : *« Moi j'ai pas eu d'autres téléphones »*

Assesseur : *« Je m'attendais à cette réponse. Nous avons là des constatations de téléphonie qui ont conduit à tort ou à raison les enquêteurs belges que vous pouviez être l'utilisateur, avec l'avantage de nous permettre d'envisager que n'utilisant plus votre téléphone à compter de 16h le 8 janvier, vous en utilisiez un autre. »*

Michel Catino : *« J'ai pas utilisé d'autres téléphones moi. »*

Cette ligne, qui est en communication régulière avec la nouvelle ligne avec Metin Karasoular, elle est utilisée par quelqu'un qui borne au casino à chaque fois que vous y êtes et près de votre domicile et de celui de Metin Karasoular.

Michel Catino : *« Je sais pas »*

Assesseur : *« Vous êtes arrivé à quelle heure ? »*

Michel Catino : *« Écoutez il y a 5 ans d'ici, je sais pas moi »*

Assesneur : « *Ce qui est marqué c'est 23h* »

Michel Catino : « *Moi j'étais au casino il y a 6 ans, j'y allais tous les jours. Je saurai pas vous répondre sur l'heure* »

Je comprends que vous n'avez pas le souvenir ; vous êtes arrivé en fin de soirée dans ce casino.

Vous souvenez vous de ce que vous avez fait avant d'arriver ? on ne vous voit arriver que passé 23h, qu'il y a 4 sms

Avocate de Michel Catino intervient : « *ça me met dans un état M. le président...* »

Il est constaté qu'à 16h et 16h01, vous appelez deux lignes françaises à destination d'Abdelaziz Abbad et vous activez une borne à Gilis.

Il y a 4 sms entrants le 8 janvier émanant de lignes enregistrées au nom de Igor [nom inaudible] ? et de Metin Karasoular et de Nadege [la belle-fille de Michel Catino]

Au vu du délai court de réception de ces SMS, il est possible d'imaginer que les 4 sms ont pu entrer un court instant [il veut dire que le téléphone a pu être allumé un bref instant et reçu ces sms].

Michel Catino : « *Nadège c'est ma belle-fille, pourquoi m'enverrait-elle un sms alors qu'elle est à côté de chez moi ? c'est ma voisine aussi. Si elle a besoin de moi, elle sait que je suis à la maison* »

Assesneur : « *Mais à ces heures-là, vous n'êtes pas encore au casino* »

Michel Catino : « *Non je suis à la maison* »

Assesneur dit ensuite que c'est plus tard que cette nouvelle ligne 700-830 est utilisée.

- **Questions de l'Avocat général**

L'avocate générale dit avoir une vision opposée à celle du conseil de Michel Catino. L'analyse, la 1^{ère} donnée, nous n'avons pas les fadettes de cette ligne et nous savons qu'à l'époque, il n'y avait pas d'identification de la ligne. Dans le mail envoyé par M. François [l'enquêteur belge, en réponse à la demande de l'avocate de Michel Catino], il y a une démonstration qui tend à attribuer la ligne 700-830 à Michel Catino. Elle relève 5 indices :

- Le contact principal est une ligne attribuée à Metin Karasoular, qu'il fait partie de la même flotte que 700-904 ;
- Les principaux bornages correspondent le 10 et 11 janvier aux entrées de Michel Catino au casino de Namur ;
- Le 10 et 11 janvier, si cette ligne active pendant le séjour de Michel Catino au casino, l'avocat général se dit étonnée que ceci est en contradiction avec ce que Michel Catino a pu dire, sur le 8 janvier et sur son habitude de couper son téléphone quand il va au casino, ; alors que le téléphone s'active et 10 et le 11 lorsqu'il était au casino.

L'avocat général considère que cette ligne appartient à Michel Catino.

Michel Catino : « *C'est pas ma ligne* »

- **Questions de la Défense :**

Avocat de Michel Catino

Cet élément est important [inaudible]

L'avocat de Michel Catino réfute l'hypothèse avancée par l'enquêteur belge, M. François, selon laquelle Michel Catino serait l'utilisateur de cette ligne litigieuse, alors même que son autre ligne n'est pas encore coupée. Il déplore également que cet enquêteur belge n'ait pas fourni le détail de cette ligne.

« Si c'est ça le travail fourni par l'antiterrorisme belge, cet email, au terme duquel nous n'avons pas le détail de cette ligne. C'est aussi où Berkane K. habite. On en parle ? »

L'avocat explique qu'il y a un bornage qui intervient à Liège sur cette ligne, dans des zones qui ne sont absolument pas naturelles et habitées par M. Catino. Berkane a des contacts avec beaucoup de protagonistes de ce dossier. *« Ma question est de savoir : a-t-on fait un listing des personnes qui se trouvent au casino ? »*

L'avocat de Michel Catino considère que l'hypothèse de l'avocat général est une hypothèse absolument pas vérifiée, qu'il ne partage pas ces conclusions. Gilis et l'autre ville en question sont le domicile de Berkane K. Il dit que son client dit en toute sincérité qu'il n'a pas eu d'autres lignes et qu'il y a la présomption d'innocence.

Autre avocat de Michel Catino considère que cette ligne ne peut pas être attribuée à son client. *« Je vais poser des questions. C'est l'étude d'une ligne sur laquelle ponctuellement une autre ligne apparaît, on l'attribue à mon client et pourtant aucune étude détaillée de cette ligne ».*

L'avocate considère que si cette ligne était importante, il fallait sortir le listing intégral, chose qui n'a pas été faite. Elle considère qu'une information uniquement partielle n'est pas valable.

L'avocate s'adresse à son client, Michel Catino : *« Le 9 janvier, c'est le jour où vous dites que vous aidez votre fils à déménager, et que dans le courant de la soirée, votre belle-fille vous appelle pour voir les infos et que le visage de Coulibaly apparaît et vous le voyez pour la première fois. Cette ligne borne à Liège à 23h18. A minuit, elle est à Vaux [reste du nom de la commune inaudible] connaissez-vous quelqu'un qui vit dans cette localité et y allez-vous ? »*

Michel Catino : *« Non je connais personne »*

L'avocat: *« Vous allez voir qui en pleine nuit ? »*

Michel Catino : *« Je sais même pas où Vaux se trouve. Liège je connais mais je fréquente pas Liège »*

Avocat : *« Vous avez une idée de ce que vous avez fait le 9 ? »*

Michel Catino : *« J'ai jamais été à Liège »*

Avocat : *« Cette ligne continue de se déplacer après, elle passe à Charleroi, à Gillis et à 2h du matin, ce téléphone se situe rue de Dave, de l'autre côté de la Meuse, à Namur. Ce jour-là, on sait, car on a le listing de votre présence au casino, que le 10 janvier, vous entrez au casino à 1h 20, ce téléphone qui était à Liège 1h avant, que faites-vous de l'autre côté de la Meuse alors que vous êtes au casino ? »*

Michel Catino : *« Moi je sais pas quoi vous dire, je suis au casino, je vais pas autre part »*

L'avocat : « *Ce téléphone mobile continue de se déplacer à Namur. Est-ce que vous sortez et rentrez du casino ?* »

Michel Catino : « *Pourquoi voulez-vous que je sorte du casino ?* »

L'avocat : « *Moi je crois que cette ligne ne vous appartient pas. (...) Sur la fâcheuse habitude que vous avez d'ouvrir et de fermer votre téléphone, le téléphone à l'époque était-il connecté à internet ?* »

Michel Catino : « *Pas du tout* »

L'avocat : « *Quand vous ne recevez pas d'appel ou de textos, votre téléphone est-il susceptible d'accrocher la moindre antenne relais ?* »

Michel Catino : « *Je sais pas* »

L'avocat : « *A priori non* » « *Donc si à 16h vous a été à Jumet et que vous ne recevez aucun appel avant 22h, dois-je en conclure que vous avez cassé votre téléphone ?* »

Michel Catino : « *Je sais pas* »

L'avocat considère que c'est qu'il n'a donc pas cassé son téléphone.

Suite à une autre question de son avocate, Michel Catino précise que la distance entre Charleroi et Namur, ça dépend : « *40 minutes, 50 minutes, 1h 30* »

L'avocat : « *Vous répondez aux textos quand vous conduisez ?* »

Michel Catino : « *Jamais, je sais pas envoyer de SMS.* »

L'avocat : « *Avez-vous une idée à qui peut appartenir cette ligne ?* »

Michel Catino : « *Je n'ai aucune idée* »

Me Coutant-Peyre, avocate d'A. Polat

Me Coutant-Peyre explique que le jeudi 8 janvier, Metin Karasoular, est censé avoir reçu un message de son client [Ali Riza Polat] d'un numéro que son client n'a jamais eu, et que Metin Karasoular lui aurait transmis [à Michel Catino] un message lui disant de supprimer sa ligne.

Michel Catino : « *Ben non, j'ai expliqué que j'ai éteint mon téléphone, je ne l'ai plus réutilisé quand Metin Karasoular était en détention.* »

Me Coutant-Peyre considère donc qu'on fabrique une hypothèse en chaîne. Le numéro attribué à M. Polat n'a jamais eu ce numéro-là, donc l'hypothèse qui consiste à penser que son client, Ali Riza Polat, aurait prévenu Metin Karasoular de casser sa puce, et qu'ensuite Metin Karasoular préviendrait Michel Catino de faire la même chose est une succession de fictions.

II. Audition d'un témoin : Monsieur A. V.

Il est gérant d'un stock américain. Il dit ne pas savoir pour quelle raison il est ici.

Ce sont des gens qui sont passés dans son magasin et qui ont acheté des articles quelconques. Les noms des accusés ne lui dit rien du tout.

Il se demande pourquoi il a atterri ici [a la barre].

Son stock américain est situé à 20km de Waterloo, entre Charleroi et Bruxelles.

Il vend divers objets, du matériel des couvertures etc.

A l'époque, il vendait des armes démilitarisées avec certificat, avec un colecon sur l'arme. Vous dire a qui ça a été revendu...ce sont des armes qui concernent la seconde guerre mondiale. Ce sont des fusils a verrou.

Le président lui demande auprès de qui il se fournit et qui sont ses acheteurs.

Les acheteurs sont ceux qui font des commémorations de seconde guerre mondiale et des gens pour la production des films. Elles viennent d'ancien stocks qu'ils avaient déjà. Ces armes appartenaient à son père.

Le président lui demande quels types d'armes démilitarisées.

Le témoin dit que ce sont des armes de la seconde guerre mondiale, tels que des Garand, des Mauser etc. il dit que ça les intéresse plus d'avoir des armes de seconde guerre mondiale que des armes actuelles. Ils ne vendent que des armes de guerre qui concernent la seconde guerre mondiale, il peut y avoir des ventes à Liège et ces armes-là vont d'office à la démilitarisation.

On l'a interrogé sur des pistolets Nagant

Il ne s'en souvient pas.

Il a été entendu par la police belge, en juillet 2018. A la question de savoir s'il a vendu des Nagant, il répond qu'il en a vendu beaucoup. Le président lui demande de parler des revolvers Nagant.

Il dit que les armes Nagant ont été en vente libre comme armes de panoplie à partir de 2010 jusqu'en 2013, où la loi belge a changé et le Nagant est devenu une arme soumise à verrou.

Armes de panolie : [inaudible]. Il donne la définition. Il dit que ces armes sont vendues à des collectionneurs majoritairement. Il précise qu'un Nagant peut tuer comme une carabine à plomb. La munition est très difficile à trouver, puisqu'elle date de 1805. Il ne vend pas de munition, en raison de son agrément. Il précise qu'il ne dirigerait pas quelqu'un pour se procurer des munitions car ce ne serait pas son rôle.

Entre 2011 et 2013, il avait estimé à 4000 unités de Nagant vendues [dans ses déclarations]

Il dit que c'est possible.

Le président lui demande si un citoyen belge pouvait se procurer cette arme mais un citoyen français ne pouvait pas l'acheter ? ou alors l'acheter en Belgique et ne pas la ramener en France.

Il répond qu'il n'est pas obligé de demander la nationalité donc une personne française pourrait l'acheter.

Le président revient sur le fait que lors de son audition, on lui a parlé de personne en particulier, et on lui a présenté des photos. Il disait dans son PV des photos des sœurs Metin Karasoular, Metin Karasoular et de Michel Catino. Le président lui demande s'il se souvient qu'on lui ait présenté ces photos.

Il dit que non, que c'est possible mais il ne se rappelle plus.

Le président revient sur ses déclarations, où il disait qu'il en reconnaît un ; il ne reconnaît pas Metin Karasoular mais il disait que Michel Catino lui dit quelque chose, et qu'à 99% il pensait lui avoir vendu des revolvers Nagant, soit au stock américain soit à la bourse aux armes. Il le reconnaissait comme client.

A.V : « *Je ne suis pas tout seul au magasin, il y a 5 vendeurs, je ne suis pas censé être à la caisse tout le temps. Ça peut être éventuellement quelqu'un qui me fait penser mais je ne peux pas l'avouer à 100%.* »

Le président lui demande s'il se souvient des conditions de cette audition. Il lui demande si elle s'est bien passée ou mal passée.

Il dit qu'il rappelle légèrement qu'ils lui aient montré un album photo mais il a l'impression qu'ils se ressemblaient tous. Il précise qu'il n'a pas de clients réguliers.

Le président demande à Michel Catino de se lever et de baisser son masque.

Le président lui demande s'il reconnaît cette personne comme ayant fréquenté votre stock.

A.V répond que non

Le président relève pourtant que lors de son audition, il le reconnaissait à 99 pour cent et aujourd'hui on est dans du 1 pour cent.

Le témoin précise qu'un Nagant se vendait dans les 200 euros.

L'assesseur explique qu'un expert en armes est venu et disait que c'était une arme ancienne et que néanmoins, que cette arme était très très fiable et qu'en toute circonstance on peut l'utiliser dans problèmes Vous êtes d'accord là dessus ?

A.V : « *Le Nagant, c'est un belge qui l'a inventé* »

Le président : « *Ah oui donc c'est une garanti ?* »

Rires dans la salle

A.V : « *Pour les collectionneurs c'est une belle arme* »

Le Président dit que cette arme-là n'a pas été utilisée sur les lieux des tueries mais Amedy Coulibaly avait dans sa panoplie un Nagant. Il y avait des tokarev, des fusils mitrailleurs aussi. Le Président lui demande si ça l'étonne que quelqu'un avec un armement très lourd ait avec lui aussi un Nagant.

Il répond qu'il n'y a pas que lui qui vendait des Nagant

Président : « *Vous n'êtes pas accusé Monsieur, du tout. Cette arme, vous disiez que Michel Catino était susceptible de l'avoir acheté.* »

- **Questions des Parties civiles**

Une avocate lui demande s'il a une précision sur les munitions, leur calibre, leur diamètre pour les Nagant.

Il y a des livres fait pour connaître le fonctionnement des armes, et pour le diamètre c'est du 7-62 Nagant.

- **Questions de la Défense**

L'avocat de Michel Catino explique que sur les 4000 Nagants [vendus par le témoin dans le cadre de son stock américain], après 2013, il n'y a plus eu de vente de ces armes, vu que la loi avait changé.

Avocat : « *La période qui intéresse mon client est de 2014/2015, vous l'avez reconnu. 99%, en disant que vous l'aviez peut-être rencontré à 4 endroits possibles.* »

L'avocat lui demande s'il maintient qu'aujourd'hui il ne le reconnaît pas.

Le président intervient et demande à tous les avocats ici présents s'ils confirment que c'est 99% ce qui a été dit par A.V dans le PV lors de ses déclarations.

Le témoin dit qu'il n'a rien signé.

Avocat dit que donc entre 2011 et 2013, la législation est devenue de plus en plus dure, vu que ça a mené à une interdiction.

Témoin précise que pour les 4000 armes, elles sont au banc d'épreuves de Liège. Témoin explique qu'il y a un livre de vente, et il précise que ce livre de vente ne prend pas le nom du client quand un article est vendu, uniquement le montant. Il précise qu'il ne vendait que l'arme et pas la munition, que le Nagant était facile à trouver et que les munitions des Nagant étaient quant à elles difficiles à trouver.

L'autre avocat de Michel Catino lui demande si en janvier 2013, Amedy Coulibaly pouvait acheter un Nagant s'il le voulait.

Témoin répond que rien ne lui en empêchait mais il y a des armes beaucoup plus fiables et beaucoup plus dangereuses qu'un Nagant.

L'avocat demande vu que les munitions sont soumises à autorisation de détention, quelle est la démarche à réaliser.

La personne déclare son arme, il a un agrément de collectionneur et il peut détenir

III. Audition de Christopher S.

Inaudible

Il dit qu'il ne peut rien dire de plus que ce qu'il a dit aux policiers

Il connaît Christophe Raumel, Willy Prévost et Amedy Coulibaly « *On a grandi dans le même quartier et voilà* ».

Willy Prévost, il l'a hébergé chez lui, il est parti en prison, « *il s'est passé ce qu'il s'est passé* »

Willy Prévost, c'est celui qu'il le connaît le mieux des 3.

Il connaît Christophe Raumel par le biais de Willy Prévost. Il connaissait Amedy Coulibaly car c'était un grand du quartier mais pas plus que ça. Il ne connaît pas les Kouachi.

Ils sont du même âge avec Willy Prévost.

Au moment où Willy Prévost est interpellé, Willy Prévost habitait chez lui [le témoin].

Il dit que Willy Prévost devait mettre son bracelet chez lui, il l'a hébergé, le témoin a dû partir en prison et « après il y a eu ce qu'il y a eu »

Le président note que Willy Prévost a une famille, et qu'il n'habitait plus dans sa famille mais chez lui [le témoin].

Il dit qu'il avait des problèmes avec ? inaudible avec Amedy Coulibaly, qu'on connaît sous le nom de Dolly

Témoin : « Ouais »

Président : « Willy Prévost était un ami ? »

Témoin : « On n'était pas si proche que ça avec Willy Prévost parce qu'il m'a pris des trucs, après c'est entre moi et lui. »

Président : « Mais vous avez été assez proches pour accepter de l'héberger ? »

Témoin : « Oui ça c'est sûr »

Président : « Savez-vous si les ennuis qu'il avait étaient liés à quelque chose de précis ? »

Il dit qu'il savait qu'il devait de l'argent à Amedy Coulibaly.

Président : « C'était une dette ? »

Témoin : « Ouais c'était une dette »

Président : « Liée à quoi ? »

Témoin : « Je sais pas. »

Le président fait ensuite référence à une histoire cambriolage sur Jouanny, impliquant un transport d'armes. Le témoin a été poursuivi puis condamné, lui comme vous. Il lui demande de revenir là-dessus.

Témoin : « L'histoire elle a été jugée et voilà »

Président : « Il y avait intérêt à transporter des armes ? »

Témoin : « Non y avait pas d'intérêt »

Président : « Vous aviez dit des choses importantes sur cette procédure qui date de 2013, vous dites que Willy Prévost avait fait ce transport d'armes sous la pression d'une personne qui le menaçait. »

Témoin dit qu'il lui semble que c'était par Amedy Coulibaly.

Président : « Oui c'est que vous aviez dit. Vous le saviez ou c'était une déduction ? ». Le président pense que c'est vrai parce que c'est prouvé qu'il devait de l'argent à Amedy Coulibaly et que Amedy Coulibaly l'avait frappé. Beaucoup de monde dit qu'il y avait une pression forte de Amedy Coulibaly sur Willy Prévost et il relève que le témoin dit que cette histoire d'armes, c'était sous la contrainte de Amedy Coulibaly

Témoin confirme. Il n'en sait pas plus. Il ne sait pas si Coulibaly avait intérêt à avoir des armes.

Il disait que les armes en question étaient des fusils de chasse.

Président : « *Vous disiez ne pas fréquenter Amedy Coulibaly car c'était un grand* »

Le témoin répond qu'Amedy Coulibaly avait la réputation d'être un dur, un cogneur.

Le président revient sur les déclarations du témoin, qui disait que Willy Prévost se cachait d'Amedy Coulibaly, que Willy Prévost ne lui parlait pas d'Amedy Coulibaly, qu'il n'aimait pas parler de lui. Il disait que Coulibaly le traquait. Le témoin disait dans ses déclarations que Willy Prévost avait beaucoup peur d'Amedy Coulibaly au point qu'il ne rentrait plus chez sa mère

Témoin : « *Oui la preuve je l'ai hébergé chez moi* »

Le président revient aux déclarations du témoin, quand on lui demande s'il a des relations fin 2014, avec Coulibaly, il disait que Willy Prévost utilisait une clio qui était à Coulibaly.

Le témoin confirme.

Le président dit que sur la dette de de Prévost vis-à-vis de Amedy Coulibaly, le témoin dans ses déclarations la chiffrait à 10 000 euros, et il dit après qu'il ne s'en mêlait pas, que ce n'était pas ses affaires.

Le Président lui dit que concernant Christophe Raumel, il le connaît car il était souvent avec Willy Prévost. Le Président lui demande entre les deux, qui aurait l'ascendant sur l'autre.

Témoin : « *Je pense que c'est personne* »

Le Président revient sur une mésentente avec Willy Prévost, notamment lorsqu'il était incarcéré. Le témoin lui reprochait tout ce qu'il s'était passé, que la police était venue chez lui et qu'elle avait tué son chien.

Le témoin dit que oui, il y avait un chien, sa mère a dit que le chien il est dans la salle de bain et qu'il ne fallait pas ouvrir, et les policiers ont ouvert la salle de bain quand même et ont tiré sur le chien qui voulait défendre la famille.

L'assesseur lui demande s'il sait pourquoi Amedy Coulibaly avait fait de la détention

Il dit qu'« *On savait par rapport au quartier que c'était des affaires de braquage* »

- **Questions des Parties civiles**

Une avocat lui demande s'il était informé que Willy Prévost avait des difficultés avec son voisinage.

Il dit que non.

L'avocate revient sur ses déclarations, où il disait que Willy Prévost lui devait de l'argent, qu'il se cachait, et que Amedy Coulibaly le traquait et que Willy Prévost lui a dit d'aller le voir après l'affaire d'armes de Joigny, et qu'ensuite Willy Prévost lui a dit que ça s'arrangeait avec Coulibaly. Le témoin situait cela entre l'affaire d'armes de 2013 et 2014.

Le témoin répond ne plus se souvenir de ça.

L'avocate revient sur ses déclarations, où il est interrogé sur la clio, on lui demande si Willy Prévost rendait des sévices à Amedy Coulibaly. Il disait qu'il ne savait pas mais quand il [le témoin] est allé en prison en 2014, il a demandé à Willy Prévost de lui trouver une voiture pour ramener sa maman pour qu'elle puisse venir le voir en prison. Willy Prévost lui a dit que Amedy Coulibaly avait acheté ou donné une clio et qu'il allait lui ramener sa mère en prison.

Le témoin confirme.

- **Questions de l'Avocat général**

L'avocate générale revient sur l'audition du témoin, qui disait qu'il savait que le témoin avait des problèmes avec Amedy Coulibaly et qu'il indiquait qu'en 2011/2012, le besoin d'hébergement de Willy Prévost était en raison non pas des disputes avec Amedy Coulibaly mais qu'il avait été mis à la porte par ses parents.

Le témoin dit qu'il y avait ça mais aussi les problèmes avec Amedy Coulibaly.

- **Questions de la Défense**

Conseil de Willy Prévost

Inaudible

L'avocat lui demande de raconter une journée type au quartier

Témoin : « *On est là on fume, on est dans le quartier on parle et voilà* »

Il lui demande si Willy Prévost accordait plus d'importance dans la religion a un moment de sa vie
Le témoin répond qu'il ne l'a jamais vu aller à la mosquée et faire la prière. Il ne mangeait juste pas de porc. Il n'a pas tenu des propos à caractère violent, ni sur les sujets en Syrie.

Avocat : « *Il préférerait son pétard et sa PlayStation a ces sujet-là ?* »

Témoin : « *Ben oui* »

L'avocat: « *Quand vous dites que Willy Prévost avait beaucoup peur d'Amedy Coulibaly, pensez-vous que c'est en lien avec le fait qu'il ait été gravement frappé par Amedy Coulibaly en 2009 ?* »

Témoin : « *Je pense que oui* »

L'avocat demande si concernant cette histoire d'armes de catégorie B, C, D, donc des fusils de chasse, ces armes elles venaient de cambriolage d'un voisin c'est ça.

Le témoin répond que oui, c'était un surveillant de prison, de Fleury.

L'avocat explique que les armes se sont trouvées à Joigny pendant un temps. Et les armes étaient cachées chez un certain Stéphane.

Le témoin dit que c'était son beau-frère.

L'avocat dit que les armes qui ont été prises chez le surveillant de Fleury se sont retrouvées chez Stéphane, et que le témoin ait aller chercher ces armes avec Willy Prévost.

Le témoin confirme.

IV. Audition de Samir Ladjali

Le président dit que dans la procédure ici, il est cité en qualité de témoin mais il ne prête pas serment car il est entendu en vertu du pouvoir discrétionnaire du président et aussi car il a été poursuivi dans le cadre de cette affaire.

Il lui demande de s'expliquer sur le fait qu'il soit venu spontanément (alors qu'un mandat d'amener avait été fait à son encontre et ce qu'il a à dire sur cette procédure le concernant.

Inaudible

Il dit que la Justice connaît son adresse. Il est venu [au tribunal].

Président : « *Tant mieux, tout est bien qui finit bien* ».

Il dit qu'il a été incarcéré pour une histoire d'armes à Lille inaudible

On croyait que c'était lui [Samir Ladjali] qui avait vendu des armes aux terroristes, il dit n'avoir jamais vendu ni acheter des armes.

Il a été mis en garde à vue et mis en examen ; il y a eu 6 auditions de garde à vue puis il a été mis en examen le 28 avril 2017 du chef d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes terroristes.

Il a été détenu de 2017 à [inaudible]. Il a fait 18 mois d'isolement.

Pour lui, il est passé devant la juge d'instruction et qu'elle lui a dit qu'elle allait prononcer un non-lieu.

Le Président dit qu'effectivement, il a bénéficié d'un non-lieu. Il lui demande s'il a compris pourquoi

Samir Ladjali : « *Parce que j'étais innocent* » [inaudible]

Il lui demande la raison pour laquelle. Il a eu des ennuis judiciaires à Lille aussi. Il lui demande si lie entre l'histoire de Lille et ce procès. Le non-lieu est motivé par le fait qu'en ce qui concerne les armes qu'il a eu entre les mains, il a déjà été jugé à Lille.

Sur cette procédure de Lille, il a été condamné à 4 ans pour l'histoire du trafic d'armes, pour une infraction à la législation sur les armes.

Il a fait appel, de 5 ans en première instance, c'est redescendu à 4 ans en appel.

Temps réel sur ces 4 ans : il a fait 4 ans et ensuite porté un bracelet. Il a fini sa peine totale pendant le confinement

Le Président note qu'il connaît Claude Hermant, Souleymane B, Amel B. quels liens il fait entre Claude Hermant, lui, Souleymane B. et Amel B ? étant précisé que sur un tokarev 33 découvert au domicile d'Amedy Coulibaly, il y a l'ADN d'Amel b. Il demande les liens de parenté,.

Samir Ladjali dit que qu'Amel B. est sa nièce, Souleymane B, son neveu, et qu'il n'a pas de lien de famille avec Claude Hermant

Le Président note que l'ADN de sa nièce se trouve sur un chargeur de tokarev, donc a l'intérieur de l'arme. Elle a manipulé cette arme et elle ne le conteste pas. Le Président lui demande s'il a une explication.

Samir Ladjali répond que ça prouve qu'il n'a rien à voir ; il n'a pas parlé à cette personne [Amel B.] depuis 10 ans.

Le Président note que sa nièce a indiqué que oui, elle avait bien touché cette arme et que ça s'est passé au domicile à la maison et que c'est Souleymane B. qui a amené cette arme. Et elle indique qu'il était très proche de Souleymane B.

Samir Ladjali « Si c'est elle qui le dit... » Samir Ladjali précise qu'il n'est pas proche de cette famille.

Le président dit qu'on sait que cette arme a été importée au départ par Claude Hermant. Le président lui demande comment il connaît Claude Hermant.

Inaudible

Samir Ladjali : « *Il a acheté une friagerie, je me suis retrouvé avec des armes et voilà. Il m'a manipulé.* »

Président : « *Comment en achetant une friagerie on se retrouve avec des armes ?* »

Samir Ladjali : « *J'ai été jugé, j'ai expliqué à plusieurs reprises, j'ai tourné une page et je veux plus entendre parler de Lille, de Hermant etc.* » ; « *J'ai rien à dire, j'ai eu un non-lieu j'ai rien à voir.* » ; « *Ma détention a été toujours difficile, pdt 4 ans j'ai pas vu mes enfants.* »

Le président va lire ses dépositions et dire s'il est d'accord ou pas. Certaines personnes disent le contraire de ce qu'il a dit.

Samir Ladjali : « *Chacun a sa vérité. Moi j'ai ma vérité, ma déposition n'a jamais changé.* »

Le président passe les gardes à vue et va directement aux interrogatoires devant le juge d'instruction. On lui pose la question quand et comment il connaît Claude Hermant il disait c'était pour la friagerie, il a donné des armes à son insu.

Samir Ladjali : « *C'est pas l'insu ; il m'a proposé des armes* », il les a entreposé chez moi et [inaudible]

Président : « *Vous lui acheter une friagerie, et il vous offre des armes à vendre. Pourquoi vous acceptez ce marché ?* »

Samir Ladjali : « *Ça ne s'est pas fait en 2 semaines, c'est un indic, vous le savez bien, il était là pour attraper les gros poissons et les donner aux flics. Je le paye. J'essaie de marcher droit à l'heure actuelle.* »

Samir Ladjali : « *J'ai accepté à chaque fois qu'il m'a donné des armes* » [inaudible]

Le président note qu'il y a eu des négociations pour la friagerie et que Claude Hermant lui remettait les armes pour les vendre ; il indiquait photographier des armes. Pourquoi ? Il disait que c'était comme ça ; et éventuellement pour des acheteurs.

Samir Ladjali dit que s'il avait cherché des acheteurs, il n'aurait jamais vendu. Il n'a jamais cherché d'acheteurs.

[Inaudible]

Le président note qu'à plusieurs reprises, il dit qu'il donne des armes, il les garde chez lui, il ne veut pas les vendre, il les lui redonne ; que Claude Hermant lui en redonne d'autres. Le président demande quel est l'intérêt pour lui [Claude Hermant] et pour lui [Samir Ladjali] de ce « jeu ». Le président lui demande quel est l'avantage de faire cet aller-retour avec des armes.

Samir Ladjali dit que c'était plus à son [Claude Hermant] avantage [inaudible]

Président : « C'était pour que les services de police vous suivent à la trace ? »

C'est ce qu'il disait

Il dit que ca, c'était en 2014. Vers avril / mai 2014

Président : « Vous avez eu combien d'armes ? toutes les armes qu'il vous a donné vous lui avez redonné ? »

Samir Ladjali : « Oui »

Président : « Combien ? »

Samir Ladjali : « Une dizaine »

Président : « C'était quoi comme type d'armes ? »

Samir Ladjali : « Des armes de poing et des mitraillettes »

Le président lui demande s'il y avait des tokarev.

Samir Ladjali répond qu'il n'en n'a jamais vu. Il précise qu'il mettait les armes chez lui au garage.

Il dit que sa nièce ne venait jamais chez lui « *jamais de la vie* », ils étaient fâchés. Il dit que Souleymane B. ne venait pas non plus.

Le Président dit qu'Amel B. dit que Souleymane a eu cette arme. Et il apparait que vous aviez des liens proches avec Souleymane B.; a-t-il pu avoir ces armes à sa disposition, éventuellement pour les regarder ou les montrer ou pour trouver des acheteurs ?

Samir Ladjali : « A part moi, personne n'a vu les armes. J'étais pas proche de Souleymane, comme de sa sœur »

Président : « Votre nièce dit que oui, pas de rapport avec vous, mais que vous et Souleymane B., vous étiez proches »

Samir Ladjali : « C'est un mensonge »

Président : « Des personnes ont vu ces armes mis à part Claude Hermant ? »

Il dit que oui uniquement Anthony L. parce qu'il était avec lui dans la négociation de la friterie. C'était parfois lui [Anthony L] qui photographiait et des fois lui-même [Samir Ladjali].

Le Président lui demande combien de temps il gardait les armes et les restituait. Le Président note qu'il avait dit environ 15 jours.

Samir Ladjali dit qu'il ne se souvient plus, et qu'à chaque fois qu'il rendait des armes à CH, il lui en redonnait d'autres.

Président : « *Mais pourquoi acceptez-vous ça alors que ça ne vous intéresse pas ? vous dites que lui il a un intérêt, qu'il veut vous faire suivre par la police, donc il peut avoir un intérêt. Ms vous, vous n'êtes pas idiot, puisque ça vous intéresse pas les armes, pourquoi acceptez-vous de reprendre de nouvelles armes ?* »

Samir Ladjali : « *Pour moi c'était pour la friterie* »

Président : « *Quel rapport avec la friterie ?* »

Samir Ladjali : « *Il me faisait promettre tout le temps qu'on allait aller signer pour la friterie.* »

Président : « *Pourquoi il voudrait que vous tombiez ? vous aviez eu un différend avec lui ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

Président : « *Pourquoi vouloir faire tomber quelqu'un à qui on propose la friterie ? soit il veut vous la vendre et il n'a pas intérêt à ce que vous tombiez* »

Samir Ladjali : « *A la fin, j'ai commencé à comprendre que jamais il n'aurait vendu* »

Président « *Ces armes, vous les gardiez chez vous dans un sac, dans le garage ?* »

Samir Ladjali « *Oui* »

Président : « *On vous a posé la question devant le juge d'instruction, et sur l'ADN de Amel, vous disiez il faut lui poser la question à elle. On vous fait remarquer que sur les photos qu'on trouve sur le téléphone d'Anthony L, on trouve un PSA, des pistolets mitrailleurs, des fusils d'assaut tchèques et pas de tokarev en effet. Vous dites que s'il y a pas de photos c'est qu'il n'y en a pas eues.* »

Samir Ladjali confirme qu'il prenait toutes les armes en photos.

Claude Hermant reconnaît qu'il vous a vendu des armes

Samir Ladjali : « *Oui depuis le début il dit ça* »

Président : « *et que vous êtes son client exclusif* »

Samir Ladjali : « *Oui il dit ça* »

Président : « *Et que toutes les armes qu'il vous a vendues, c'est vous qui les écouliez* »

Samir Ladjali : « *oui c'est ce qu'il dit* »

Le président : « *C'est la parole de l'un contre l'autre* »

Samir Ladjali : « *Ils sont où les clients ?* »

Le Président se réfère à son 2^{ème} interrogatoire, et il disait, sur ses relations avec Souleymane B. qu'il pas de relations avec lui.

Samir Ladjali confirme.

Le juge d'instruction donne connaissance des déclarations d'Amel B. qui disait que Souleymane B. est le chouchou de Samir ; qu'ils sont très complices. Et Samir Ladjali disait que non.

Samir Ladjali confirme.

Le président lui demande alors pourquoi Amel B. ment, quel est l'avantage de dire ça. Elle ne le met pas en cause.

Président : « *Donc ce qu'elle dit est faux ?* »

Samir Ladjali : « *Oui* »

Le président note qu'il y a eu une confrontation Samir Ladjali et Amel B, chacun a maintenu ses positions. Samir Ladjali disait qu'il n'a jamais donné d'armes à Souleymane B. Il disait : « *Si j'avais donné une arme à un de mes neveux je l'assumerais tout de suite mais ce n'est pas le cas.* »

Samir Ladjali confirme.

Président : « *Vous dites concernant les relations avec Souleymane B., que vous ne vous étiez reparlés qu'à la mort de votre grand-mère.* »

Samir Ladjali pense que c'est 2014/2015.

Président : « *Donc on est d'accord que si avant vous n'étiez pas en bonne relations, à partir de 2014...* »

Samir Ladjali : « *C'était pas une relation, c'était du bonjour au revoir* »

Le président note que lorsqu'il est confronté à sa nièce Amel B, elle confirme que ce n'est pas simplement après la mort de la grand-mère mais que c'était avant que Samir Ladjali avait des bonnes relations avec Souleymane B.

Samir Ladjali : « *Vous parlez d'une période où Souleymane B. avait 3 ans. Je comprends pas votre question.* »

Président : « *cette confrontation est un dialogue de sourds : Amel B dit que si Souleymane B. avait cette arme, elle ne pouvait que provenir de Samir Ladjali.* »

Samir Ladjali connaît Mohamed Fares. Il dit n'avoir eu aucune relation avec lui. Juste du bonjour au revoir de temps en temps. Il dit n'être jamais tombé pour stupéfiants et ne pas savoir que Mohamed Fares était dans les stupéfiants.

Le président note que sa nièce, qui n'a pas de bonnes relations avec lui, qui maintient ce qu'elle a dit, ne le met pas en cause. Elle dit que son oncle Samir Ladjali et son petit frère n'ont rien à voir et qu'elle n'a jamais dit que l'arme provenait de son oncle. Ce n'est pas elle qui met en cause Samir Ladjali.

Le Président revient sur ce que disait la juge d'instruction à Samir Ladjali, qu'elle avait la conviction que considérant le cadre familial de ce dossier, et l'ADN de ce dossier et la mise en examen de Mohamed Fares, qu'il [Samir Ladjali] savait des choses qu'il ne disait pas. Le juge d'instruction lui demandait s'il ne croyait pas utile de le faire.

Samir Ladjali disait alors que ce n'est pas du droit commun, je suis contre ces gens-là [les terroristes]. Il disait que toutes ces choses, il les a appris dans le dossier. Il n'a communiqué avec personne, il était à l'isolement. Etc. il disait qu'il n'avait rien à voir avec cette histoire-là ; qu'il était choqué de voir que c'était l'ADN de sa nièce et qu'il a compris qu'il n'avait rien à voir. Il disait être contre ces gens-là et les radicalisés. Il continuait de dire « *J'ai une pensée pour les victimes, ça aurait pu être ma femme et moi et mes enfants. Je n'ai rien à voir avec la Syrie. Je l'accepte mais c'est pas facile.* »

Le président note également que Souleymane B. au début dit qu'il a eu une arme de la part d'un dénommé « Gégé »

Il y a une confrontation avec Mohamed Fares, où Souleymane B. dit qu'il travaillait pour Mohamed Fares, qu'il était guetteur pour lui. Le Président note que Samir Ladjali ne sera pas confronté avec Souleymane.

Samir Ladjali confirme.

Président : « *Donc on sait que cette arme vient de Claude Hermant, qu'elle va se trouver dans les mains de Amel B, que vous avez les armes de Claude Hermant, vous le reconnaissez vous-même, vous fréquentez Souleymane B.* »

Samir Ladjali : « *Non je le fréquente pas* »

Président : « Amel B. dit que vous vous côtoyé ». « Vous avez bénéficié d'un non-lieu, au même titre que Christophe D et Claude Hermant dans la mesure où vous avez déjà été jugé à Lille pour cela. »

Avocat de Ramdani : [inaudible]

L'assesseur reprend la motivation du non-lieu de Samir Ladjali.

Avocat de Ramdani intervient : [totalement inaudible]

Assesseur : ces remises, vous aviez parlé d'une première remise d'armes a la mi juillet 2014

Samir Ladjali dit qu'il a connu Claude Hermant en avril / mai 2014

L'assesseur mentionne que des photos des armes ont été retrouvées dans le téléphone d'Anthony L. L'assesseur lui demande aussi s'il y a en plus des armes, des munitions.

Samir Ladjali : « *Non* »

Assesseur : « *Quand Claude Hermant vous remet des armes pour essayer de trouver des acheteurs, il ne vous donne pas de munitions ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

[Inaudible]

Vous confirmez aujourd'hui que ce n'était pas avec Mohamed Fares comme avec Anthony L ?

Samir Ladjali précise qu'avec Mohamed Amin Fares, «c'était juste du bonjour/bonsoir ». Il dit ne pas avoir croisé ou vu Souleymane B. Il fera passer le message pour que Souleymane B. vienne à la barre.

Il dit ignorer que Mohamed Amin Fares avait une activité dans les stupéfiants. « *Je le connaissais pas mis à part du bonjour au revoir* »

- **Questions de l'Avocat général**

L'avocat général : « *Vous précisez sur ces remises d'armes par Claude Hermant que ça avait pu arriver jusqu'à la mi-novembre 2014. Vous confirmez ?* »

Samir Ladjali : « *Oui* »

L'Avocat Général revient sur le fait que Samir Ladjali disait que les photos des armes n'étaient exhaustives, et que s'il y en avait 2 d'identiques, il ne prenait qu'une photo. Elle note aussi qu'il n'y a que la première fois où il y avait 2 ou 3 sortes d'armes différentes.

Samir Ladjali confirme.

Avocat Général : « *Est-ce que Hermant a pu vu proposer un Nagant ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

Avocat Général: « *Est-ce qu'il vous a proposé des munitions ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

Avocat Général: « *Concernant les liens entre Souleymane B. et Mohamed Fares, est-ce que vous aviez entendu parler au sein de votre famille du fait que Souleymane B. pouvait être l'homme de main de Fares ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

Avocat Général: « *Est-ce que vous avez pu entendre ou avoir confirmation des liens entre Mohamed Fares et Said Makhlouf ?* »

Samir Ladjali : « *Non* » et inaudible

- **Questions de la Défense**

Me Saint – Palais, avocat de Amar Ramdani : « *on vous a demandé à plusieurs reprises si vous l'aviez rencontré ou remis certaines armes ?* »

Samir Ladjali : « *Je le connais pas, la première fois que je l'ai vu c'était à la SDAT* »

Avocat : « *Vous vous souvenez, vous avez été mis en examen pour association de malfaiteurs et d'avoir participé à la fourniture à Coulibaly d'armes et notamment les 6 tokarev et les BZ58. Vous avez toujours contesté ces faits* »

Samir Ladjali : « *Oui* »

L'Avocat lui dit qu'il a été condamné pour association de malfaiteurs [dans le cadre du volet lillois] et pour détention d'armes.

Samir Ladjali précise qu'il n'a pas été condamné pour cession d'armes.

[Inaudible]

L'avocat: « *Adhères-vous au raisonnement qui est de dire que vous n'avez jamais rencontré Amedy Coulibaly* »

Samir Ladjali : « *Je n'ai jamais rencontré Amedy Coulibaly ; je n'ai jamais rencontré Amar Ramdani* »

L'Avocat note que Samir Ladjali a eu des armes dans les mains, qu'il les avait photographié mais pas toutes, pas quand elles étaient en double. Il note qu'il n'y avait pas de photo de tokarev.

Samir Ladjali dit que s'il y avait été, il aurait pris en photo [le tokarev].

L'Avocat : « *Il est donc établi que vous n'avez jamais rencontré Amedy Coulibaly et Amar Ramdani et que donc vous ne leur avez pas remis d'armes ni à l'un ni à l'autre ?* »

Samir Ladjali confirme.

L'Avocat : « *Est-ce que vous savez si quelqu'un a remis ces armes à Amar Ramdani ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

Me Coutant-Peyre : « *pour la première fois, les conseils des parties civiles n'ont pas posé de questions, c'est curieux.* ».

Me Coutant – Peyre poursuit en disant qu'il y a un seul fait établi : les armes d'Amedy Coulibaly viennent toutes de Claude Hermant et elle a demandé à ce qu'on continue les recherches. Elle estime que ce procès est un bric-à-brac de gens poursuivis sur lesquels s'acharnent les avocats de parties civiles, c'est moins sérieux que Claude Hermant qui fournit les armes. Elle estime que le volet lillois n'aurait pas dû être jugé séparément. Elle mentionne la thèse de Claude Hermant, qui selon lui, Samir Ladjali était son unique client.

Samir Ladjali : « *Pour pas dénoncer les autres* »

Me Coutant-Peyre lui demande si concernant ses liens avec les douaniers les gendarmes, etc., s'il pense que Claude Hermant a pu bénéficier d'une protection vu il n'a pas été poursuivi dans la procédure à Paris.

Samir Ladjali répond que oui, « *lui il n'a jamais été incarcéré* »

Me Coutant-Peyre : « *Oui alors que c'est lui qui les a vendues [les armes], ça a été établi* »

Me Coutant-Peyre : on ne s'intéresse pas aux armes des Kouachi, et pas à leur expertise balistique [Me Coutant-Peyre fait référence au fait que l'expert qui a examiné les armes des frères Kouachi ne sera pas entendu à la barre] mais l'expert qui est intervenu a expliqué que contrairement à ce que dit Claude Hermant, que c'est certainement Claude Hermant lui-même qui remis en fonctionnement ces armes qui n'étaient pas démilitarisées mais neutralisées et que cette remise en fonctionnement oblige à fournir des munitions très spécifiques. L'expert a aussi dit que Claude Hermant fournissait certainement les munitions avec les armes. Elle lui demande si Claude Hermant lui a parfois parlé ou proposé au cas où il trouverait un acheteur de faire le nécessaire.

Samir Ladjali : « *Non, c'était pour me mettre dans la police* »

CP : « *Et pour montrer qu'on était un bon informateur ?* »

Samir Ladjali : « *Oui voilà* »

CP : « *Sur les armes de Kouachi et les munitions retrouvées à Charlie Hebdo, l'expert indique que les munitions retrouvées sont exactement de ce même calibre spécial que celles retrouvées avec Amedy Coulibaly. Pour vous ça veut dire quoi ? c'est la même origine d'hermant ? Est-ce qu'il vous les a montrés ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

CP : « *Il ne vous a jamais parlé de tokarev ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

CP : « *Donc on comprend que ce n'est pas passé par vous* »

Samir Ladjali : « *Depuis le début je le dis* »

Questions de Me Akorri, avocate de Mohamed Amin Fares :

L'avocat: « *Avez-vous remis des armes à Mohamed Fares ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

L'avocat: « *Aviez-vous des relations personnelles et familiales avec Fares ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

L'avocate fait ensuite référence à la téléphonie, a un appel entre Shahinez B et son numéro de téléphone le 30 mars, à 4 reprises pour une durée de 36 secondes. Elle lui demande si c'est lui qui a eu cet échange.

Samir Ladjali : « *Non, ça peut être d'autres neveux, jamais de la vie je l'aurais appelé* »

L'avocat : « *Votre épouse a indiqué qu'elle avait eu des relations avec Shahinez* »

Samir Ladjali : « *Elle m'a pas prévenue, c'est possible qu'elle l'ait appelé avec mon téléphone* »

L'avocate : « *Aviez-vous des rapports un peu plus étendus avec Souleymane B. qu'avec le reste de vos neveux ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

Avocate de Said Makhoulf : « *Connaissez-vous Said Makhoulf, lui auriez-vous remis des armes ?* »

Samir Ladjali : « *Non* »

Avocate de Said Makhoulf : Claude Hermant a pu indiquer que vous étiez son seul acheteur. Ce sont ses seules déclarations et ce n'est pas une vérité judiciaire. L'arrêt de la CA de Douai, p 51 : le fait que Claude Hermant ait d'autres acheteur ressort et là, la Cour d'Appel déroule différentes procédures, et constate que vous n'êtes pas son seul acheteur.

Samir Ladjali confirme.

JOUR 37 - MERCREDI 21 OCTOBRE

Le président parle en premier lieu d'une personne qui a déposé hier et qui souhaite se constituer partie civile. Il demande aussi l'intégralité du dossier et le renvoi de ce dossier devant la cour pénale internationale sans lien direct à première vue.

La Cour va devoir statuer sur cette question.

L'AG demande de rejeter cette demande.

La réponse sera donnée au plus tard demain.

I. Interrogatoire de Abdelaziz ABBAD

Le président rappelle les faits reprochés.

Le nom de Saïd Kouachi est mentionné dans le renvoi parmi d'autres noms. Sur le détail ça ne se retrouve pas sur les incriminations des autres accusés.

Il a été entendu en GAV 8 fois et plusieurs fois à l'instruction (5 interrogatoires). Il y a des versions diverses. « Un peu tout et son contraire » dit le Président. Il lui demande donc sa position aujourd'hui.

A l'instruction il aurait dit qu'il ne rejetait pas toutes ses déclarations mais qu'il fallait en fait faire le tri. Il a dit des choses vraies et des choses fausses ce qu'il faut noter.

« Avant de voir les détails, quelle est votre position aujourd'hui ? »

Le président dit aussi qu'à l'époque il était inquiet sur une autre affaire, une affaire de meurtre qui est aujourd'hui définitivement jugé.

Sur Saïd Kouachi, le président revient sur le fait qu'il a assez vite parlé de Saïd Kouachi dans le sens où il avait dit un jour voir une personne ressemblant à Saïd Kouachi. Il l'avait dit très vite.

ABBAD prend la parole. Il dit qu'il a donné des versions différentes car il s'est en fait incriminé tout seul. Il pensait au début que c'était sur son trafic et les policiers lui ont dit qu'ils s'en foutaient. Ensuite il a dit que peut-être il avait vu Saïd Kouachi et les policiers sont restés coincés là-dessus.

Le président dit qu'il y a une étude téléphonique qui montre des contacts réguliers avec des lignes françaises qui sont localisées dans la région de Charleville Mézières. Petit à petit on remonte jusqu'à lui et que sous un nom d'emprunt c'est lui qui utilise cette ligne. Il y a des contacts nombreux avec POLAT (47 contacts) notamment avec certaines dates précises (25 novembre, 28 novembre etc.), on a aussi 24 contacts avec Mr CATINO et une dizaine de contacts avec Karasular. Donc lien avec ces 3 personnes.

Avec le bornage téléphonique : il borne au même endroit avec POLAT le 25 novembre.

Le 3 janvier 2015 il borne au garage de KARASULAR. Cette date intéresse les enquêteurs car parallèlement on sait que POLAT et Coulibaly vont rencontrer Karasular. Est ce qu'il participait à cette réunion ?

On saura aussi qu'il a une ligne partagée avec MARTINEZ. Ils trouvent des communications plus « professionnelles » sur cette ligne.

Le président veut revenir sur les raisons pour lesquelles dès le départ, il parle de Mr Kouachi et HMIMEK ?

Sur HMIMEK : ce serait l'ami de sa sœur.

3 étapes : ce dernier était au début avec sa petite sœur. Il n'y avait rien entre eux et il venait de sortir de prison. Il lui prenait du stup. Ensuite il a commencé à lui manquer de respect vis-à-vis de sa sœur et ça s'est dégradé. Il y avait une dette de 4000 euros. Cette dette est due aux stup.

Au début il dit qu'il repense aux armes quand on l'interroge sur les armes. Il dit que la seule fois dans sa vie ou on lui a demandé des armes c'était HMIMEK et probablement Said Kouachi. HMIMEK lui demande car il sait qu'il connaît des gens. Il n'a jamais reconnu formellement que c'était Said Kouachi.

Il dit que quand il a dit ça il ne s'attendait pas à tout ça derrière donc il parle normalement.

Le président dit que quand il dit ça il est conscient de mettre en cause HMIMEK. Il dit que quand il le dit il est conscient de cela mais il n'y avait aucune vengeance.

HMIMEK dit qu'il l'a mis en cause car il voulait se venger de lui. C'est sa version des faits.

Le président dit que pourtant il le met en cause mais pourtant il ne reconnaît pas vraiment Kouachi. Il dit qu'il n'était pas sur et donc ne voulait pas incriminer n'importe qui. On lui a montré des photos « ambiguë » de Kouachi.

Comment il connaît Karasular : il dit que c'était avant l'affaire de l'assassinat. Il tenait un garage et un ami était passé et lui avait dit « qu'un gars sur Charleroi pourrait l'aider ». Il dit qu'à ce moment-là il ne voulait pas se remettre dans le garage.

Il finit par le voir. Quand il y va c'est les stup qui l'intéressent.

KARASULAR lui donne un numéro à contacter en disant y a une personne sur Paris = c'est le déplacement du 25 novembre. Il se retrouve avec le numéro de POLAT. Mais il ne sait pas que c'est POLAT.

Son but est d'au moins parler de stup avec lui et avoir des informations sur l'héroïne. Il se retrouve à Grigny.

Polat lui dit qu'il va se renseigner sur les stup mais rien de concret. Il comprend qu'il connaît Karasular. Polat lui propose vite des armes. Il comprend du dossier que c'était sûrement pour s'en débarrasser.

Il montre un sac avec 8 ou 9 armes. Il refuse ces armes. Il rentre sans rien.

Par la suite il voit Miguel et lui en parle et il décide de voir Karasular. Il commence à s'énerver contre Karasular et ce dernier lui dit qu'il peut les vendre et se faire des sous.

Il dit que pendant sa GAV il ne fait pas attention car il ne se sent pas en danger donc il raconte des détails « comme ça ».

Il avait dit pendant sa déposition qu'il avait eu à ramener un sac au cousin Metin mais qu'il ne le fait pas. A ce moment il dit que Polat lui a mis la pression en sortant un revolver de sa poche. Il dit qu'il ne l'a pas menacé pour autant.

HMIMEK et Kouachi lui ont demandé des armes automatiques.

Il change de versions souvent. Dans un il avait ensuite dit qu'il incriminait les gens pour se sortir de là et qu'il avait changé les stup par des armes etc, puis il revient à la situation initiale.

Il explique qu'il comprend bien qu'il avait vu quelqu'un qui ressemble à Saïd Kouachi mais ne comprend pas ce qu'il fait là. Il dit que la JI lui parlait seulement de ça et donc ça ne s'est pas bien passé. Pour lui la JI a décidé de croire HMIMEK et donc il n'y avait plus de Said Kouachi.

Le président revient sur ses auditions avec les différentes versions pour essayer de connaître la vraie version des faits.

Apparemment à un moment Hmimek lui a dit qu'il ne cherchait plus d'armes et qu'il avait trouvé à Paris.

Sur Said Kouachi : il a toujours dit qu'il ne le connaissait pas. Mais il avait dit qu'il voyait qui c'était, il l'avait seulement vu en face d'un taxi phone. Il dit qu'il n'a pas eu le droit de se tromper et que ça lui a coûté cher sachant qu'il n'a jamais été sûr du fait que c'était Said Kouachi. Pour lui c'était une personne lambda.

Il avait vu Said Kouachi mais quand il pense le reconnaître il est à moitié déguisé : lunette, petite moustache, béret et il avait dit dans son audition « *putain je crois que c'est le connard qui m'a demandé les armes* ». Mais il dit que c'était sans plus de conviction. Il redit que ça l'a marqué plus ou moins dans le sens ou c'est la seule fois de sa vie ou on lui a demandé des armes.

Son déplacement en Belgique : c'est pour les stup et aussi sur le fait qu'il veut revendre les armes « *qu'on lui a refourgué* ». Mais quand il arrive il ne trouve personne.

Il dit qu'il n'a jamais vu Coulibaly le 3 janvier.

Il a expliqué tout ce qu'il avait expliqué pour qu'on retrace les armes en sa possession donc il a donné certains noms. Il explique que quand il est arrêté, une semaine avant, dans l'autre affaire de meurtre le juge avait dit « *si dans une semaine il n'y a pas d'autres éléments j'ordonnerai un non-lieu* » et que bizarrement une semaine après cela on vient le chercher dans cette histoire.

Il demande à un moment dans ses auditions pourquoi il est là et pas les autres.

Le Juge lui dit que par rapport aux autres : c'est le fait que lui il était en contact avec Polat et Karasular et Prétendument Kouachi.

Il dit que c'est Hmimék qui a amené Kouachi mais qu'il n'est pourtant pas en prison. Il ne sait pas pourquoi.

Il dit qu'il n'a pas de contact avec Polat depuis le 2 décembre 2014. Il coupe sa ligne par hasard le même jour que Polat mais sans lien avec lui. Il dit que c'est après un coup de fil des pays bas d'un de ses fournisseurs et dit que ça faisait 4 semaines qu'il avait ce portable et n'a jamais gardé de portable aussi longtemps.

Sur Martinez : à sa sortie de prison il est resté 4 ou 5 mois à Paris. Il avait parlé à son frère de monter un commerce de voiture et son frère lui avait parlé de Miguel pour qu'ils se mettent tous les deux. Ça faisait longtemps qu'il ne l'avait pas vu. Il l'a trouvé posé et se sont renseigné sur un fonds de commerce à acheter. Ils ont pris un fond à Charleville Mézières.

Le président dit que ça n'a pourtant pas durer longtemps.

En effet, après il y a eu l'affaire du meurtre et il s'est vite mis au vert. Il était menacé dans sa ville etc et donc a voulu aller à Caen. Puis il est allé à Metz et dès qu'il pouvait il redescendait sur Charleville.

- **Questions de l'assesseur**

Il dit qu'aujourd'hui les débats sont sereins ce qui est bien mais ce qui n'a pas toujours été le cas.

Il revient sur des mentions sur son comportement en GAV. Il est dit qu'il s'énerve. Cela est dit à 3 auditions.

Dès le début il s'énerve lors de la première audition.

Dans la deuxième audition il ne s'énerve pas tout de suite mais après une série de question relative à des activités dans le garage et au changement de plaque d'immatriculation. Les policiers changent donc de sujet.

La troisième fois il s'emporte quand les policiers mentionnent POLAT.

Il voulait rappeler cela car aujourd'hui on décortique tout ce qu'il a pu dire en GAV etc mais il veut savoir si ce qu'il dit aujourd'hui sont des contradictions ou des compléments.

Pour Abbad, il est ici pour du droit commun mais pas pour une histoire de terrorisme. Il se sent loin de ça.

Dans un interrogatoire il dit qu'il a impliqué des gens contre qui il avait de la rancune mais qu'il a été pris de panique et d'angoisse. Il a dit qu'il est rentré dans une histoire qui n'était pas la réalité. Il dit qu'à ce moment-là, il s'est dit qu'il allait dire ce qu'il fallait aux policiers car il avait « peur ». L'assesseur lui dit qu'il n'a pas balayé cet élément et s'est penché sur la question.

Il a vu un médecin durant sa GAV. 3 consultations vont intéresser. Il lui est prescrit de l'Atarax. Il a regardé la notice, ça vaut pour les angoisses minimales ou insomnie d'enfant de 6 ans. Il dit que ça a l'air assez léger. Il n'a rien d'autre sur cette prescription qui parle de son état en tant que tel.

Il est dit aussi dans son dossier qu'il veut dire tout ce qu'il sait car « le dossier est grave ».

Il explique qu'à ce moment-là il ne sait pas qu'on ne va pas le lâcher avec le fait qu'il ait pu voir Kouachi.

Il dit qu'il a appris que Polat était l'ami de Coulibaly seulement pendant la GAV et l'instruction.

Une autre juge veut être sûre de ce qu'il maintient aujourd'hui et revient sur les éléments : il dit acheter des armes comme une « *avance d'argent* » sur les stupéfiants. C'est pour ça qu'il dit être là pour du droit commun.

Karasular lui doit de l'argent et lui redonne en fait en héroïne.

Elle ne comprend pas vraiment comment il a pu se dire en sortant le nom de Kouachi, que ce ne serait pas « grave » ? Comment il peut dire qu'il n'a pas compris et que c'est anodin ?

Il répond qu'il ne sait pas si elle va comprendre mais que c'est comme ça car c'est la seule fois qu'on lui parle d'armes et qu'il est vraiment « poissard ». Il fait cette connexion et il le dit.

Il dit qu'à l'inverse il aurait dû mentir. Il était psychologiquement chamboulé dans sa tête et il mentionne ce nom.

- **Questions des Parties civiles**

Une avocate dit qu'elle a du mal à comprendre, alors qu'il a toutes les cartes en main pour assurer un trafic simple, qu'est-ce qu'il a s'enquiquiner avec Karasular et Catino ?

Il dit que c'était une reprise de trafic car il avait tout arrêté donc il pense à Metin directement.

Elle revient sur une autre ligne, celle de la 07 33 : comment il rentre en possession de cette puce ? il dit que c'est Miguel Martinez qui a ce numéro à ce moment-là. Ce numéro a été donné en commun à Karasular.

Il dit qu'il ne sait plus à quel moment cette ligne a été ouverte.

Elle dit que cette ligne va avoir une première utilisation le 4 novembre 2014 à Roubaix. Ça ne dit rien à Abbad. Est-ce que ça lui fait penser à Fares ? il dit qu'il ne le connaît pas.

Cette puce reste silencieuse jusqu'au 28 novembre et ensuite cette puce va avoir comme interlocuteur Polat, et cela à Charleville Mézières.

Il dit qu'il ne peut pas expliquer car ce téléphone n'était même pas à lui.

Elle relit un « petit papier » qui avait été trouvé chez Metin. Il ne peut rien en dire. A la suite il récupère la ligne 24 25.

Il dit qu'il n'a jamais fréquenté les coins du Nord. Il dit aussi qu'on n'a jamais exploité la ligne qu'il a tout le temps pour voir ou il était. Il ne peut pas répondre sur ses éléments.

Autre question : il reçoit un appel le 7 janvier 2015 et la ligne 07 33 ne sera plus jamais activé. Il dit qu'il n'a jamais cassé la puce, le téléphone demeure juste éteint. Il dit qu'il reçoit des messages sur la messagerie et que le téléphone tourne toujours pour autant.

Autre avocate : il a indiqué que la personne ressemblant à Kouachi lui avait remis une liste verbale. Il dit qu'il parlait surtout avec Marouane Hmimek. Karasular ne fait pas de listes écrites en tout cas.

Autre avocat :

Sur Said Kouachi : pourquoi il dit que ce n'est pas possible que ce soit lui ?

Il dit que ce n'est pas possible car il avait une grande barbe à ce moment-là. Il a vu les photos quand ils l'ont tué et il l'avait vu peut-être 15 jours avant donc ce n'est pas possible. La barbe n'aurait pas pu être aussi longue.

Elle revient sur ses dépositions. Dans le PV il dit « *Said un jour je l'ai vu au taxi phone comme sur la photo il avait une barbe bien fourni* ». Mais il parle de la photo et pas du moment où il avait cru le voir avec un béret.

Abbad conteste toutes les déclarations de l'avocate en disant qu'elle mélange « exprès » la fois où il l'a vu en 2006 et la fois où il s'est dit que c'était sûrement lui qui était avec Marouane.

Pour l'avocate quand elle l'aurait vu avec Marouane, Said aurait une barbe et non une moustache.

Martinez aurait dit à l'inverse que dans le garage c'était bien Kouachi. Il dit qu'il n'a jamais été dans ce garage donc il ne sait pas.

Reprise à 14h15

- **Questions de l'Avocat général**

Sur la photo présentée (la photo n°26) : il demande spontanément qu'on lui montre une photo de Said.

Sur les précisions concernant Tarek Bouarfa : il a dit qu'à un moment il ne le croisait plus et quand il l'avait revu il avait « changé » il avait une barbe etc. il l'avait toujours vu sans barbe. Il dit qu'on est dans un dossier de religion donc c'est normal qu'il ait pensé à ce détail.

Qu'est-ce qu'il reconnaît sur la matérialité des faits reprochés : l'AG dit qu'en fait si c'est bien Kouachi avec lui, cela veut dire qu'il a bien fait des « démarches » pour lui. Abbad répond qu'il y a des éléments autant contraires à cet égard.

L'AG revient sur des propos précis où il parle d'une roquette jetable, cette info se trouvait en possession normalement de Karasular et l'AG trouve ça un peu trop précis. Il dit que c'est normal, « *quand on parle d'arme on parle de tout* ».

- **Questions de la Défense**

Son avocat veut aborder un sujet pas encore abordé : son rapport à la religion.

Abbad hausse les sourcils. Il dit faire de temps en temps la prière et le ramadan mais sinon aucun lien avec la religion. Il dit qu'il a été avec une femme à un moment qui n'était pas de confession musulmane.

L'Avocat veut qu'on distingue plusieurs étapes :

- Remise d'argent à Karasular (avance financière)
- Descente en France voir Polat à Grigny, là il voit des armes.
- Remontée des armes par Catino. Sans en être informé.
- Rencontre avec Hmimek et un autre individu où il montre ses armes dans le quartier, dans une maison. C'est une planque trouvée par Martinez.

Quand on met des armes dans une cache est-ce que des gens peuvent être au courant ? il dit qu'il n'y en a aucune. Si quelqu'un est au courant c'est que cette personne a vu les armes.

Il parle d'un Nabil à qui il avait demandé de trouver une planque pour ses armes.

- Business de stup mi-janvier
- Il remonte les stupéfiants
- Le sort des armes chez Monsieur Polat : que devienne-t-elle ?

Il essaye de les revendre par l'intermédiaire d'un certain Nabil.

Il dit n'avoir au final jamais cherché d'armes pour le compte de quelqu'un à l'inverse de ce qui est dit.

Sur la personne qui pourrait être Said Kouachi : il dit que ce n'est pas possible que ça soit lui car il avait appris qu'il était très discret, qu'il restait que dans le cercle familial. Il ne fréquentait personne à l'inverse de Coulibaly qui fréquentait des jeunes de la cité fréquemment.

Sur ce qui a été dit pendant les auditions. L'avocat le fait par chronologie.

En 2006 il voit qui est Said Kouachi.

En 2014 il voit un homme accompagnant Marouane mais ne voit pas que c'est Kouachi.

Janvier 2015 : il voit à la télé Kouachi et se dit que c'est sûrement lui qui était avec Marouane en 2014.

En 2017 : on lui montre une photo qui n'avait rien à voir à celle aux infos.

Les policiers lui montrent une photo et il fait le rapprochement avec la personne qu'il a vu en 2006.

Avocate de Martinez : elle dit que c'est sur la base de ses déclarations que Martinez a été placé en GAV, a-t-il dit toute la vérité ?

Il dit que non, il n'a pas toujours dit ce qu'il fallait mais en tout cas ils étaient ensemble souvent ; il avait confiance en lui etc. il dit par contre qu'il ne l'a jamais vraiment impliqué dans son business.

Il parle du garage entre eux d'eux.

Quand il parle de Martinez en GAV : il dit directement qu'il a changé etc, que quand il est sorti il avait une barbe, il l'a trouvé beaucoup plus posé en sympathique.

Elle demande si la barbe de Monsieur Martinez a un lien avec cette affaire : il répond que non.

Me Coutant Peyre : elle dit qu'en GAV c'est un « droit » de mentir et on ne peut pas vraiment le lui reprocher.

Sur l'histoire d'arme : pour elle cela repose sur lui et peut être Catino mais c'est uniquement sur ses déclarations qu'on parle d'un sac d'armes rouillées.

Dans l'affaire dans laquelle il était : elle dit qu'il y avait bien des armes dans cette histoire. Il dit « *Je ne sais pas de quoi vous parlez* ». Il botte en touche et répond cela plusieurs fois.

Sur la téléphonie : il a parlé d'un sac d'arme en disant « *vous savez Moi ça m'arrangerait que ça ne vienne pas de votre client, moi j'ai aucun intérêt* ».

Elle dit : « *pour des raisons étranges on vous demande de remonter des armes rouillées* ». Il répond qu'il a appris que c'était un vol de Polat et qu'il voulait les refourguer ensuite.

Polat le traite de « fils de pute ». Le Président demande à Me coutant peyre de calmer son client.

II. Audition de Monsieur Marouane H

Abbad était le frère de son ex-copine. Il faisait des petites affaires de stup avec lui. Il connaît un peu Martinez. Pas plus que ça.

Il déclare : « Il dit que je lui ai présenté un des Kouachi, et ce n'est pas vrai. »

Polat dit quelque chose. Le président lui dit que s'il continue il se retrouvera hors du box.

Le témoin dit qu'il ne connaît pas les Kouachi.

Relation avec Faiza Abbad : il a été avec elle pendant 6 ou 7 ans.

Sur ses relations avec Abbad et la famille abbad : la séparation avec la sœur a posé des problèmes avec lui. Il lui en voulait.

Il dit aussi qu'il y avait un problème avec le fait qu'il avait flirté avec la copine de Abbad et lui avait pris de la drogue. Tout ça a fait une grosse tension.

Monsieur Abbad indique qu'il serait venu le voir avec une autre personne pour lui demander s'il pouvait vendre des armes. Il dit que c'est une personne qui ressemble à Saïd kouachi. Il demande ce qu'il pense là-dessus.

Il dit que c'est des bêtises, il a juste présenté des gens pour des stupéfiants. Il dit aussi qu'Abbad habitait à 100m de chez eux donc il sait qui c'est. Jamais en tout cas au niveau des armes.

A l'époque il dit habiter à Reims, à Charleville et ses parents également.

Pour lui c'est une vengeance personnelle, un faux témoignage.

Il a été entendu à 7 reprises pendant l'ensemble de ses auditions. Il a toujours contesté formellement les dires de Monsieur Abbad. Il parlera de vengeance de sa part.

Il est en couple aujourd'hui avec Lucie P. L'ex-compagne de la personne impliquée dans l'histoire de meurtre à Charleville. Il parle aussi d'un de ses amis Policiers, Monsieur S.

Il avait aussi dit : « *pour moi à Charleville s'il y avait des personnes à aller voir pour des armes, c'était les ABBAD* ». Il dit qu'il a dit ça au début car il a eu peur, aujourd'hui il dit « *en vrai je ne sais pas* ».

Il avait dit ça car avant il y a eu le meurtre, des menaces mais il n'a jamais vu d'armes, il ne dirait plus ça aujourd'hui. Il ne pourrait pas certifier cela.

Sur Monsieur Martinez : c'est un grand de chez lui. Il a déjà été dans son garage. Mais à ce moment-là il n'y avait pas Abbad. Il ne peut rien dire de lui. Il n'a jamais rien eu avec lui.

Sur la téléphonie : à un certain moment il a de nombreux contact téléphonique avec Abbad. Il dit que Abbad le harcelait pour ses sous tous les jours. Ce n'était pas 400 euros mais 4000 euros. Ensuite début janvier 2015, il n'y a plus de contact. Comment ça se fait ?

Il dit qu'il n'y a pas d'explications à ça.

Depuis les faits est ce qu'il est menacé ? inquieté ? est ce qu'il a peur ? il dit que oui il a un peu peur mais qu'il est venu pour dire la vérité.

- **Questions de l'Avocat général**

Sur les relations pas très bonnes avec Abbad pour les raisons évoquées : il était dit aussi dans un PV qu'il ne l'appréciait pas car il était marocain. Qu'est ce qu'il en pense ? il dit que c'est vrai, il l'appelait le marocain mais « *c'est comme ça* » dit-il.

Le meurtre de monsieur R (affaire qui s'est passé à Charleville Mézières) s'est passé en juin 2014. C'est donc à partir de là qu'apparemment il aurait commencé à avoir peur car il y avait eu des menaces.

- **Questions de la Défense**

Avocat de Abbad

Il dit qu'il n'a jamais vraiment eu de problème avec la justice. Il a juste eu le bracelet pendant 18 mois. Il est au final assez inséré dans la société.

Il confirme qu'il ne connaît pas Said kouachi et que ce dernier n'avait rien à voir avec lui et sa personnalité.

L'avocat rappelle que Abbad n'a jamais dit formellement qu'il lui avait fait rencontrer Said Kouachi et que c'est très important car on peut comprendre pourquoi Marouane est tendu après que les policiers lui disent l'inverse. En effet, les policiers lui auraient dit « *il nous a dit que tu lui avais présenté les Kouachi* ».

Sur la planque des armes : il l'a su par des « rumeurs de quartier ». Cela veut aussi dire que finalement tout le monde le savait selon l'avocat. Un jeune de 18 ans voulait voler les armes.

Il dit aujourd'hui que ce n'était peut-être pas les armes mais des stupéfiants.

Sur la téléphonie : l'avocat précise que ce sont des contacts dans les deux sens et non pas que de l'initiative d'Abbad.

Sur une des auditions : quand on lui parle du contact du 11 décembre Marouane dit « *je vais me retrouver dans la merde* » et se met à pleurer. Il est dit aussi qu'il s'est cogné dans des murs à plusieurs reprises etc. Cette déclaration interroge l'avocat.

L'avocat dit que fin décembre il est allé le voir pour des stup. L'avocat lui dit que ce n'est quand même pas « si grave » les stupéfiants de là à en pleurer.

Il confirme aussi qu'il est allé à la fin de l'année 2014 avec Omar de chalon de champagne, avec un béret, lunette et un bombardier dans une maison qui correspondrait au signalement de Monsieur Abbad.

Il confirme en tout cas que la personne avec lui était Omar et pas Said. Il dit par contre que Said habitait à 50m de chez lui et que « *c'est du foutage de gueule qu'il ne le reconnaisse pas* ».

L'avocat dit que tout correspond sauf une chose : que Abbad disait que c'était des armes et que lui dit que c'était des stupéfiants.

L'avocat se demande si ce n'est pas parce que finalement il a été dans cette planque. Il dit que non et qu'il mentirait s'il disait l'inverse.

Autre avocate, avocate de Martinez :

Il dit qu'il n'a jamais rien vu sur la religion à son propos mais qu'il a entendu des choses seulement. Il ne peut donc rien dire. Il n'a jamais vu martinez avec une barbe.

III. Audition de Madame Sandy C

Elle dit ne pas connaître Abbad.

Elle dit avoir été amoureuse de Nabil Y il y a longtemps. Il lui a ramené des armes chez elle, à son insu. Elle a regardé les armes et a dit à Nabil de tout enlever. Il est parti 3 jours et est revenu avec Moustapha et Abdelaziz Abbad Elle a eu des menaces.

Elle dit avoir été violé par Moustapha Abbad et elle avait peur et est partie un moment dans les Ardennes. Elle pleure en disant cela.

Elle prenait la menace de Moustapha au sérieux. Elle dit qu'elle n'a rien dit à personne. Elle ne pouvait pas parler. Elle en a eu marre ensuite et s'est sauvé. Elle a aussi appelé un ancien compagnon pour l'aider, Teddy L pour qu'il se débarrasse les armes. Elle est ensuite partie se cacher dans les Vosges.

Elle dit n'avoir revu personne ensuite.

Elle dit aussi avoir été interpellé par la police. Elle a été en GAV.

L'assesseur dit qu'elle avait déclaré « *environ un mois après les Abbad sont venus chez moi, j'ai dit que je les avais plus. Ils étaient énervés* ». Elle a remis son fils à ses parents et ils se sont cachés avec Teddy.

Elle dit que c'est Nabil Y qui a caché le sac la première fois. Ils sont revenus chercher quelques armes et en ont laissé. Ils ont laissé de la coke également.

Elle dit qu'elle n'a pas donné de suite à son viol. Elle n'a rien fait et ne voulait rien faire.

Dans le sac, elle a vu un gros pistolet, des petits pistolets avec des balles. Une dizaine de pistolet. Et un fusil de chasse qui était roulé dans un tapis.

Est-ce que depuis il y a des choses qui méritent d'être porté à notre connaissance : elle dit qu'elle ne voit pas quoi dire de plus.

Elle dit qu'aujourd'hui elle est sous protection judiciaire. C'est une mesure de curatelle. Cette mesure date d'après les faits et donc de plusieurs années.

• Questions des Parties civiles

Une avocate parle d'une découverte dans son appartement : En effet, il y avait un fusil de chasse dans un tapis sous son lit.

Elle a parlé de fusil d'assaut dans ses déclarations, elle répond qu'elle ne se souvient plus vraiment. Mais elle avait vu une grosse arme noire et un fusil de chasse.

- **Questions de l'Avocat général**

Elle dit qu'elle s'est fait avoir par Nabil qui s'est donc permis de déposer les armes chez elle.

Ensuite ils ont repris les armes et ont changé par de la cocaïne ; elle en prenait à l'époque et se sont sûrement dit qu'elle ne dirait rien. Mais ça ne lui a pas plus.

Elle dit qu'une de ses copines lui avait dit de ne pas faire rentrer les frères Abbad chez elle.

- **Questions de la Défense**

L'avocate dit que dans sa déposition elle avait dit que les armes étaient plutôt anciennes etc. Elle dit qu'en fait l'aspect était « beau » mais ne peut pas dire si elles sont anciennes ou récentes.

Le sac reste combien de temps chez elle ? Elle dit c'est sûrement une semaine ou deux. Elle ne se souvient pas vraiment. Elle a paniqué et elle a pris de la coke donc cela a un peu brouillé son esprit.

IV. Audition de Teddy L (visio)

C'est l'ex compagnon de Sandy C. il l'a aidé à se débarrasser des armes.

Sur sa première déposition : « *le soir même Aziz Abbad a sonné la porte, il a dit qu'il était teddy et il est parti* ». Ensuite Nabil est revenu mais n'est pas rentré. Ils sont ensuite partis tous les deux se cacher dans les Vosges.

Il dit avoir vendu les armes à Mr Saouchi. C'est apparemment une famille qui fait peur dans les Ardennes. Ils étaient donc sous protection judiciaire à ce moment-là.

- **Questions des Parties civiles**

Il dit avoir trouvé deux p38 dans un sac cabas en plastique. Dans le tapis il dit qu'il y avait un fusil de chasse avec des cartouches.

- **Questions de l'Avocat général**

Etat des armes qu'il a revendues : pas du tout rouillé, à roulette, avaient été sûrement vernis. Le fusil de chasse était tout neuf.

- **Questions de la Défense**

L'avocate pose des questions par rapport à ses déclarations qui ont l'air changeantes.

Au début il avait parlé de 4 armes et aujourd'hui il dit qu'il s'était trompé et qu'il y en avait en fait 2.

V. Audition de l'expert Monsieur Ploye

Pour Monsieur Abbad : niveau intellectuel moyen sans difficulté particulière. Il est assez intelligent malgré une difficulté dans sa scolarité. Il aurait été hospitalisé à cette époque (victime de brûlure apparemment).

Il n'y a aucune propension à être influençable et il n'est pas manipulé au niveau de sa personnalité.

Il se livre très peu et donnera des informations brèves. Il aura une propension à réguler ses propos. Il organise plutôt les choses.

Il lui a fait passer deux tests scientifiques. Il va osciller entre adaptabilité au test et à des moments ça lui échappe.

Sur le deuxième test : il observe une méfiance interprétative. Il ne s'expose pas. Il y a très peu de thèmes abordés sans investissement. Il lui a donné en fait la phase visible de l'iceberg.

Il n'a vu aucune pathologie à son égard. C'est quelqu'un qui s'adapte à la situation quel qu'elle soit.

Sur les faits : l'expert dit qu'il se victimise en disant que c'est les autres et qu'il n'a rien fait.

Il se décrit comme « *un petit délinquant* ».

Il va aussi avoir tendance à s'approprier le discours des autres.

Sur ces antécédents : il dit qu'il a fait 4 ans de prison et une autre fois 18 mois.

Sur la drogue il dira : « *sans faire exprès je suis rentrée dans le vice mais c'était pour faire de l'argent* ».

Sur son environnement familial : il va dire des choses positives, il va dire qu'il a reçu de bonne valeur éducative et que le trafic vient de ses fréquentations et du quartier.

Il a un discours assez « séduisant » en parlant des faits mais ajoute « de là à regretter quelque chose que je n'ai pas fait... ».

L'expert dit qu'il n'a pas pu établir son positionnement à ce dossier ! il a pu le voir dans le cadre du dossier du meurtre.

- **Questions de la Cour**

Il revient sur le fait qu'il a souvent été cohérent mais pas authentique : l'expert dit qu'il a noté cela en effet. Il dit utiliser beaucoup ce terme. Quand on a plusieurs versions, on ne peut pas parler d'authenticité mais de besoin de maîtrise.

Il dit que c'est quelqu'un d'intelligent, pas forcément de capacité intellectuelle mais plutôt sur l'adaptabilité.

Il dit qu'il faut bien avoir à l'esprit que l'expertise est seulement une photographie à un moment T. il donne seulement des traits de personnalité. Il appuie par exemple sur le thème de « *succès dans son business* » que met en avant Abbad.

- **Questions de l'Avocat général**

Est-ce qu'il peut être impressionnable ? L'expert dit que non, en tout cas il ne croit pas.

Le président lit ensuite le PV de l'autre expert qui ne peut pas venir car il est malade.

VI. Audition de Icham H

C'est le frère de Marouane H.

Il commence par dire qu'il ne sait pas ce qu'il fait là. Il dit ne pas connaître Mr Abbad. Il connaît le nom mais rien d'autre.

Le président lui pose des questions. Il dit être proche de son frère. Il connaît la famille Abbad par rapport à la sœur de Mr Abbad (qui était donc la copine de son frère).

Sur les relations de son frère avec la famille Abbad : il ne saurait pas nous dire.

Il dit que son frère était un peu dans le trafic de drogue. Il connaît très peu Faiza A. dans un PV il avait dit que Faiza et Marouane trafiquaient un peu dans le dos des frères Abbad.

La rupture a été compliquée mais ne sait pas pourquoi. Dans le PV il avait dit que Marouane était devenu « un de leur soldat » (des frères Abbad). Il dit que oui il avait sûrement un peu peur d'eux en effet.

Sur les armes, dans le PV il avait dit que selon la « rumeur » les frères Abbad pouvaient en vendre. Il dit qu'il ne peut rien dire sur ses propos.

Le président demande s'il n'a pas un peu peur de parler. Il dit qu'il a entendu des choses et donc dit des choses sur des personnes qu'il ne connaît pas et n'aime pas vraiment cela et que c'est pour ça qu'il ne confirme pas vraiment. Il ne sait pas vraiment ce qu'il fait là.

Sur les Kouachi : il avait dit dans un PV qu'un des frères avaient un taxi phone. Il ne revient pas sur cette déclaration.

- **Questions de l'Avocat général**

Il demande ce que disent les rumeurs et qui sont les personnes qui disent quelque chose : Pour Icham, ce sont d'autres personnes de quartier, qui parlaient dans les cafés etc. C'est une petite ville où « *tout se sait* ».

Il avait indiqué qu'il avait peur des frères Abbad et que s'il quittait la sœur il allait se faire « casser la gueule ». Il dit que c'est ce qu'il pensait à l'époque car c'était « en mode grand frère ». Il y avait des tensions et Marouane reculait toujours la séparation.

- **Questions de la Défense**

Avocat de A. Abbad

Il précise que les frères K n'avaient pas de taxi phone. Le frère de Marouane dit que c'était vraiment des rumeurs qu'il entendait et donc ne peut rien dire formellement.

VII. Audition de Faiza A

Sœur de Monsieur ABBAD.

(Le président précise que Monsieur Soudan, qui est cité, il n'avait pas au début reçu sa citation. Il dit aujourd'hui ne pas vouloir forcément venir et demande à être dispensé de sa présence physique. Il demande s'il y a une opposition sur ce point. Pas d'opposition. Le PV sera donc lu).

Sur la personnalité de son frère : pour lui son frère est un modèle. C'est quelqu'un qui l'a poussé dans les études, une personne de bon conseil, une personne de bon cœur. Il a toujours été là dans les bons et mauvais moments et c'est pour ça aussi qu'elle est là.

Elle est la dernière de la famille. Ils sont 9 au total. 6 grands frères et deux sœurs.

Sur la relation avec Marouane H : ils ont vécu 4 ans ensemble, c'est une personne qui lui a fait beaucoup de mal, il l'a d'ailleurs défigurée. C'était une relation conflictuelle. Elle était sous son emprise, manipulée. Elle a porté plainte contre lui sans qu'il y ait de suite. Elle a fait beaucoup de chose « pour lui » et des choses mauvaises.

Sur le moment où ils se sont séparés : il y avait un meurtre dans sa ville et il y avait beaucoup de menace donc c'était une période compliquée. Le meurtre a causé leur rupture selon elle. Il est d'ailleurs aujourd'hui avec la « meuf » qui a tiré dans cette histoire de meurtre.

Elle ne nie pas que son frère était dans le trafic de stup. Elle sait qu'il avait un associé mais ne sait pas plus.

Elle dit que ce qu'a dit Marouane est « insensé » comme une vengeance pour elle. Elle ne sait pas ce qu'il cherche à faire tout ça.

Elle fait ses condoléances aux victimes et dit que leur famille n'a rien à voir avec ça. Elle dit « *c'est dégueulasse de faire ça* ».

L'assesseur parle de son PV d'audition. Il dit qu'il y a une différence dans ses déclarations. A l'époque elle avait dit que ses frères avaient un rôle protecteur à son encontre et ne disait rien de négatif à propos de Hmimék.

Sur les activités délictuelles de son frère : elle avait « nié ». Elle dit aujourd'hui que ses frères ne l'avaient jamais mêlé à ça mais aujourd'hui elle ne nie pas car il a été condamné pour cela.

Elle dit qu'elle a eu un appartement pendant deux ans avec lui mais qu'ils n'y étaient pas tout le temps.

Elle dit qu'il l'utilisait car elle avait le permis et une voiture. Elle dit qu'elle est même allée chez des gens où il y avait des armes etc. elle dit aujourd'hui qu'elle a envie de tout dire et qu'avant elle ne voulait pas se venger. Mais maintenant oui car elle s'est rendu compte de tous les mensonges de Marouane.

Elle dit qu'elle n'a jamais dégradé quelque chose devant les parents de Marouane. Elle dit qu'elle n'a aussi jamais volé un fusil à pompe ou dit toutes les infos pour le voler.

Le président lit ensuite le PV de Monsieur Stéphane S, gendarme à Charleville Mézières.

Il avait des contacts avec Marouane. Il lui donnait des informations sans être vraiment un informateur. Marouane venait plutôt vers lui quand il avait besoin mais ne donnait aucune bonne information. Pour lui Marouane était trop exubérant pour que les Abbad lui confient quelque chose.

Nabil Y s'est présenté cette après-midi mais est reparti précise l'assesseur. Pour le président il n'est pas question de l'attendre.

L'huissier explique qu'il est venu mais ne se sentait pas bien du tout et est reparti. Le président dit que l'on va le reconvoquer mais pas ce soir à 19h30.

Observation de la défense :

La difficulté est qu'on ne sait pas quand on peut l'entendre.

Le Président dit qu'on peut le reconvoquer demain. Il va faire le nécessaire pour que ce soit dans les délais les plus proches.

Sur Aihid M qui doit se présenter également : sans adresse connue à ce jour. Il n'a pas été entendu donc pas de PV.

Intervention de la Défense : pour la défense, il demande à ce qu'on ne passe pas outre et que la cour apprécie un possible mandat d'amener.

Audience suspendue à 19h30

Le président dit qu'il y a une minute de silence à 19h30 pour ceux qui veulent y participer en hommage à Samuel Paty.

JOUR 38 - JEUDI 22 OCTOBRE 2020

I. Interrogatoire de Miguel MARTINEZ

Né le 29 janvier 1982, il est détenu depuis le 28 avril 2017. Il encourt 20 ans de réclusion criminelle pour participation à une association de malfaiteurs terroriste criminelle.

Il lui est reproché d'avoir eu des contacts avec les accusés A. Polat et avec S. Kouachi ainsi qu'avec Metin KARASULAR, et Michel CATINO, également tout deux dans les boîtes, dans le but de rechercher et de fournir des armes.

Martinez explique qu'il était associé à A. ABBAD dans un garage et qu'au début de cette association tout se passait bien. Il continue en disant qu'il y a ensuite eu l'histoire du meurtre de Charleville dans lequel A. ABBAD a été impliqué. Ils ont par conséquent été obligés de se séparer. Cependant poursuit Martinez, ABBAD était dans une situation difficile, mais lui était seul au garage et explique que ça se passait bien.

ABBAD était en cavale, et ils ont recommencé à faire du business tous les deux. Puis ABBAD lui a demandé s'il pouvait passer au garage de M. KARASULAR, ce que Martinez a fait malgré ses réticences. KARASULAR a alors dit qu'il était dans le pneu. Puis Martinez dit qu'ils en sont venus à parler du business illégal, du stupéfiant, d'armes, qu'il prend ses coordonnées et repart dans les Ardennes. Mais il dit à ABBAD que pour lui KARASULAR est un beau parleur et qu'il ne pense pas pouvoir en tirer grand chose.

Puis avec ABBAD, ils s'y sont rendus ensemble, ils se sont mis d'accord sur une histoire de « came ». ABBAD lui a donné de l'argent (...) ils ont récupéré le numéro de Polat (...), un transport devait être fait, Martinez explique qu'ils se sont vus Abbad, lui et Catino en Belgique et que Catino devait aller à Paris. Comme ABBAD ne vivait pas dans les Ardennes, il ne pouvait pas s'en occuper, il a alors demandé à Martinez de chapeauter Catino pour le transport. Le 24 ou 25 novembre, il est parti à Paris.

Miguel Martinez dit qu'il était au courant de ce qu'il y avait dans le sac mais qu'il ne voulait pas de ça chez lui. Il explique avoir pris le sac et l'avoir mis dans le camion d'Abbad. Le lendemain, Abbad est venu (...). Ensuite, Martinez explique que Abbad lui a demandé si c'était possible qu'il lui trouve quelqu'un, et il lui a trouvé quelqu'un. Une semaine après, Abbad vient et dit qu'il a des clients intéressés par les armes. Abbad demande si c'est possible qu'ils aillent chez l'individu qu'il a trouvé. Sur le moment, Martinez dit qu'il n'a pas trop envie d'y aller mais il y va quand même. Ils se garent devant. Il donne les clés à ABBAD et part. Il était énervé que ce soit lui qui soit obligé de les ramener là-bas mais au moins il s'en débarrassait. Il est retombé sur quelqu'un de son quartier qui l'a ramené chez lui.

Concernant les deux armes chez M. CATINO, Martinez dit qu'effectivement il était là, il les a vu. Ils sont arrivés là-bas, il pensait que Abbad allait voir KARASULAR. CATINO a présenté deux armes en compensation de la perte de Abbad. C'était un fusil de chasse (il croit) et l'autre un genre de carabine « bizarre », quand il les a vu, il a dit à Abbad « t'es sérieux », il n'avait pas envie de s'énerver contre Abbad pour un désaccord devant eux. Ils sont partis sans les prendre et se sont expliqués dans la voiture.

• Questions de l'assesseur

L'assesseur dit qu'il a des évolutions sur beaucoup de points, c'est les « sables mouvants » dit le magistrat. Dans le rapport d'évaluation du QER (quartier d'évaluation de la radicalisation), il est souligné au titre des éléments transmis par le pôle de détention : Martinez a une attitude correcte, il est dans l'échange,

souriant (...) lors d'entretiens menés, Martinez a dit qu'il ne supportait pas l'étiquette de terroriste, mais il se dit vendeur d'armes.

Martinez dit que quand il a vu le rapport, il dit qu'il a écrit un courrier à la sous directrice du QER, il n'était pas d'accord car pour commencer il a eu des entretiens avec des psychologues, spécialiste du religieux, par la suite il a eu une discussion avec un agent qui lui a demandé ce qu'il faisait là ; il a dit qu'il était dans le volet arme et pas dans une affaire terroriste, mais dans ses gardes à vue et l'instruction, il ne l'a pas reconnu. Il dit qu'il n'y a pas d'entretiens avec le personnel pénitentiaire, donc que des conversations de couloirs.

Le magistrat lui demande ce qu'il faisait quand il est allé chercher les armes chez Catino.

ABBAD ce soir là, l'a appelé dit-il, il lui a dit qu'ils venaient de se battre avec une famille, ils sont 4-5 frères, ce sont des costauds qui aiment se battre, il y a eu une histoire avec les ABBAD et ils se sont battus, il a appelé Martinez, ils avaient déjeuné quelques heures avant ensemble.

Martinez prend sa voiture pour aller calmer les choses et dit à ABBAD de venir dormir chez lui. Dans cette affaire quelqu'un a été tué ce soir là mais ABBAD n'était pas mêlé car a dormi chez lui. C'est comme ça que leur association se termine.

Un mois après, ABBAD revient, ils se mettent d'accord pour qu'il lui rembourse sa part, mais ABBAD lui a rendu service donc Martinez n'a pas voulu lui tourner le dos. Il a voulu l'aider même si c'était à contre cœur et qu'il avait décidé de changer, il était dans son travail, il était pratiquant, il avait des principes et c'est le fait d'avoir dévié sur ses principes qu'il dit qu'il est là aujourd'hui.

A l'époque pas beaucoup de monde est avec ABBAD, Martinez dit qu'il sait (lui) s'exprimer parce qu'il est commerçant, donc était le plus à même de l'aider dans ses échanges avec Karasular.

Martinez dit que Karasular part dans tous les sens, ABBAD n'avait plus la patience. Entre Karasular et Martinez, le contact passait, alors qu'entre ABBAD et lui non. Quand ils se voient, ils parlent d'armes. Karasular lui avait dit qu'il était garagiste, il faisait un peu le « mec mystérieux ».

Il dit que le garage de Karasular n'était pas si mal que ça. Il dit que devant le garage il y avait des épaves mais le bureau était bien.

Par rapport à son garage à lui demande l'assesseur, Martinez dit que c'était quand même mieux le sien.
(...)

D'un point de vue chronologique, Martinez a été entendu en deux temps : le 31 mai 2016 ou il est placé en garde à vue et entendu à 6 reprises avant que la mesure soit levée le 2 juin car à cette date, il y a eu la mise à exécution d'une peine sur autre chose et il est incarcéré à la maison d'arrêt de Chalons en Champagne. Dans un second temps, il y a eu un aménagement de cette peine effective à compter du 28 février 2017 et il sera à compter de cette date, affecté dans un quartier de semi liberté. La journée, il est au travail et en fin de journée il rentre à la prison.

Après la garde à vue, les enquêteurs ont levé cette mesure ; l'avantage c'est qu'ils peuvent la reprendre, ce qui se passera. Le 19 mars, il a pris contact avec les enquêteurs, Martinez a contacté téléphoniquement le service pour connaître la suite des investigations le concernant.

Il demande aussi aux enquêteurs s'il doit craindre pour sa sécurité concernant les hommes de la Belgique. Martinez dit qu'il ne les connaissait pas plus que ça, mais le fait qu'il ait parlé d'eux, il se demandait s'il devait faire attention. Il était inquiet. Les policiers lui ont dit que le concernant, il n'y avait plus rien et il en a profité pour poser cette question.

Puis 2^{ème} garde à vue le 25 avril 2017, il est entendu à 4 reprises.

Des perquisitions ont eu lieu aussi, des armes sont trouvées. En Côte D10 527, au domicile de Martinez, découverte d'un revolver. Dans un sac de super marché, contenant des vêtements masculins de grande taille, sac trouvé dans la cuisine puis ce pistolet magnum 357.

Sur cette découverte : Martinez dit que le revolver a été acheté peu de temps avant. Mais c'était une arme volée qu'on lui avait proposée au garage, il l'a ramené chez lui et l'a mis sur le meuble de cuisine mais avait peur que sa femme tombe dessus donc il l'avait mis dans le sac pour le rapporter au garage.

Perquisition aussi au garage, D10 538, constatations nombreuses : au bas d'une armoire dans une caisse située au fond du hangar les policiers trouvent un fusil de chasse de calibre 12, l'arme se trouve dans un sac plastique, arme non approvisionnée, pas de munitions. Sur ce fusil, Martinez dit qu'il y a aussi une procédure, c'était à son collègue de travail, c'était pour le nettoyer. Il y avait une sangle pour le mettre à l'épaule. Le père de son collègue est chasseur.

Dans la pièce centrale de la structure, sur la chaise de bureau à roulette, une sangle avec une crosse amovible d'arme à feu. Martinez dit que c'était la sangle du fusil dont il vient de parler. Martinez dit que le fusil était nettoyé dans l'autre pièce mais la sangle était dans le bureau.

Troisième constatation, dans la même pièce centrale, sur une étagère, une petite boîte en plastique contenant 14 cartouches de 9 mm. Balles vendues qui ont été vendues avec le 357 retrouvé chez lui dit Martinez.

Dans la 3^{ème} pièce à usage de cuisine, dans un tiroir supérieur, est trouvé une lunette de visée. Martinez dit que c'était pour mettre sur le fusil. Il dit que ce n'est pas à lui.

Sur l'audition de ABBAD hier et la venue dans son garage de Saïd KOUACHI, Martinez dit qu'il est venu avec Bouarfa. Il pense que Bouarfa est venu deux fois. Quand il a monté ses pneus, il est venu tout seul dans le garage qu'il avait avec ABBAD. (...)

La fois où il a parlé avec Bouarfa et qu'il était accompagné de Kouachi, c'était au niveau du pont puis l'a revu au moment du paiement. Il a l'impression qu'ils sont venus deux fois.

Sur Bouarfa, Martinez ne parle pas de lui dans ses auditions. Martinez dit qu'il ne le connaît pas à ce moment là.

(...)

Abbad n'était pas là quand Kouachi et Bouarfa sont venus. Il dit qu'ils n'ont pas beaucoup travaillé ensemble avec Abbad. Ils viennent voir Martinez pour des pneus, Bouarfa connaissait l'ancien propriétaire et ils s'étaient mis d'accord avec l'ancien propriétaire pour qu'il forme Martinez. Les pneus c'était pour Bouarfa.

Le garage de Martinez est à 3-5 km de Bouarfa. Martinez dit qu'il a des clients qui viennent même de Reims pour venir dans son garage car il avait des prix qui défiaient toute concurrence.

Sur la venue de Kouachi, Martinez dit qu'il reconnaît la photo 16, il avait dit « c'est le frère de Chérif, il est possible que Saïd soit venu accompagné avec un marocain » à son garage pour des pneus. Un an plus tard, Martinez renouvelle cette présentation, après avoir vu dans la presse, Martinez s'est demandé s'il n'était pas passé à son ancien garage un jour avec « quelqu'un ».

(...) Sur leurs visites, Martinez dit qu'il venait d'ouvrir donc il pense que c'était au printemps, lors de la deuxième visite, ils portaient des vestes donc il en déduit qu'il faisait froid.

Sur Bouarfa, il dit que ça se voyait qu'il était religieux car utilisait des termes en rapport avec l'islam. La manière plus polie de dire bonjour « que la paix soit sur vous, (...) et ses bénédictions ». C'est Bouarfa qui a salué comme ça. Et en partant Kouachi a dit un merci religieux. Il était là en accompagnateur mais n'a pas dit un mot. Il a trouvé qu'il avait un visage marquant car avait des yeux clairs et une bouche épatée. (...)

Sur les stupéfiants, Martinez avait dit qu'il ne voulait pas se faire de l'argent là-dessus. (...)

Saïd Kouachi était venu pour accompagner son beau frère.

La famille Bouarfa, Amin, Martinez dit qu'il ne les connaît pas bien. C'est à plus de 20 km de Charleville. Martinez dit que ce n'était pas un quartier qui lui était familier. Il avait indiqué ne pas connaître Coulibaly.

Sur les précisions de Karasular, on lui parle du garage de Charleroi tenu par Karasular qui pourrait représenter un intérêt pour les pneus notamment et pour d'autres raisons, Walid avait dit que si Abbad était intéressé par les armes, il fallait y aller (**Inaudible**), donc Martinez y va aussi pour les voir car il s'y connaît.

Aziz Abbad lui a parlé d'un vendeur de pneus et pendant l'été 2014, il a rencontré pour la première fois un Métin pour être fourni et il lui a demandé s'il n'avait pas autres choses, des stupéfiants ;

Martinez dit que s'il va chez lui c'est parce que Abbad est dans « la merde » et a besoin de business, donc Martinez demande s'il y a autres choses à vendre, Karasular dit qu'il a tout car « c'est la Belgique ».

Quand ils y retournent ensemble, c'est deux ou trois mois après.

Karasular lui dit qu'il y a la possibilité d'envisager un certain nombre de choses.

Initialement, il avait indiqué qu'il était allé une seule fois avec Abbad et finalement dit pendant l'instruction qu'il y est allé en fait 5-6 fois. Martinez avait répondu que ça changeait rien.

Martinez dit que dans cette affaire, il ne voulait pas être mêlé car ce n'est pas son business, il dit qu'il n'a pas gagné un euro dans l'histoire, il a rendu un service, c'est répréhensible ce qu'il a fait mais il considère que c'est minime et que ça n'a rien à voir avec les attentats. Il se retrouve en garde à vue, il avait la barbe, on lui pose plein de questions sur la religion, il a été pris de panique ; ça a été difficile d'en parler, il s'est dit qu'il allait décevoir sa femme, son petit frère sa famille etc. C'est pour ça qu'il ne voulait pas en parler. (...)

S'agissant des stupéfiants, dit l'assesseur, il a déclaré « c'est les affaires d'Abbad ». (...) Il dit qu'il a sa part de responsabilité, il a pas gagné un euro mais il y a une participation de sa part, pour avoir trouver l'endroit ou les mettre et les avoir amené la bas (les armes ?).

Dès la 3^{ème} audition de garde à vue en mai 2016, il va expliquer qu'à un moment donné, il a repris contact avec Karasular, on sait que lui est allé deux mois en détention. Avant d'être interpellé en mai 2016, il avait repris contact.

Martinez avait fait un commentaire « A la première rencontre, j'ai senti qu'il n'était pas clair dans ses affaires, c'est pour ça que je lui ai donné ma ligne alcatel, il m'a quand même proposé la 1^{ère} fois des stupéfiants. », Martinez a dit qu'il n'était pas étonné que Karasular soit embarqué dans cette affaire. Martinez dit qu'il avait pris une peine pour une histoire de permis de conduire, il a été remis en liberté 1 mois et demie après. Catino le cherchait, Martinez se doutait que c'était pour la dette de Abbad. Martinez explique qu'il a vu un reportage à la télé où il y avait la façade du garage de Karasular qui était apparu après les attentats, il était donc allé voir sur internet et avait vu que Karasular avait été blanchi donc Martinez s'est dit qu'il pouvait aller le voir. Il y est allé, il a vu son cousin et lui a fait comprendre qu'il ne parlait plus avec Karasular. (Le cousin).

Martinez dit qu'il n'a pas vu Karasular ce jour-là.

L'assesseur dit que la position de départ était d'y aller pour les pneus.

Martinez dit que ce soir là, dans un deuxième temps de sa garde à vue, à la 8^{ème} audition, il lui a demandé s'il était intéressé, apparemment ça s'est mal passé leurs affaires avec Abbad, s'il est dans cette procédure, il dit que c'est parce qu'il a fait le lien entre les deux. (**Inaudible**)

A la 9^{ème} audition, il est informé des déclarations de Abbad, relatives à un sac en la présence de Martinez, Martinez avait réagi vivement à cette information que les enquêteurs ne manquent pas de relever, sans

ambiguïté sur le fait qu'il prend mal les choses. « Il a su qu'il avait parlé de la drogue, donc il veut me mettre dans la merde » s'était dit Martinez au sujet d'Abbad. Martinez dit qu'il était énervé que Abbad l'implique dedans alors que ce n'était pas son business.

L'audition suivante, Martinez balance un certain nombre de choses, côte D 10 106 : « on a bu un café dans son bureau, on a discuté ... à un moment donné il m'a parlé de drogue et là Metin m'a proposé des armes...357 et deux tokarev ».

Martinez dit que c'est pareil pour Métin, il lui en voulait, car quand il a parlé avec les policiers, ils lui ont dit qu'ils étaient au courant qu'il était allé à Charleroi. Dans un premier temps, Martinez a expliqué qu'il était allé le voir mais qu'il n'y avait rien de méchant. C'est pour ça que Martinez a chopé « la haine » après lui.

(...)

C'est acquis dit l'assesseur que ça parle arme dès le départ.

Quand il va à Charleroi, Martinez dit qu'ils arrivent devant le garage qui était fermé, ils viennent devant et vont sur un grand parking, ils discutent, Martinez comprenait rien à ce qu'il disait. Ça partait dans tous les sens. Martinez dit qu'il était persuadé qu'il n'était pas mêlé. « On lui a foutu Coulibaly dans les pattes il était fou ». Martinez dit que c'est bien que Karasular ait parlé avant lui comme ça l'assesseur a pu voir que ça partait dans tous les sens.

Sur la dernière audition de garde à vue, Martinez dit qu'il y a un rendez vous au garage, il y avait Métin qui était là, il parlait avec Abbad. (...)

Sur d'autres rencontres avec Karasular, la toute dernière rencontre, Martinez dit que suite aux attentats il a fait des recherches sur Karasular et a vu qu'il était impliqué dans les attentats, quand il a vu ça il a voulu lui demander des précisions. (...) Ils sont allés les voir, ils ont discuté, Métin se plaignait de tout ce qui lui était arrivé depuis les attentats, ils sont restés 15 – 20 min. « Ce qui m'a marqué c'est Métin qui disait ils m'ont foutu en prison mais c'est pas grave c'est pour mon prophète qu'ils m'ont mis en prison » il a ensuite parlé de son cousin à Grigny, « il le savait je t'avais dit qu'il le savait », « le noir voulait lui tirer dessus », son cousin Ali aurait dit à Coulibaly on s'occupera de lui quand on aura fait ce qu'on aura à faire, donc en gros le cousin aurait été au courant de ce qu'allait faire Coulibaly.

Martinez dit qu'il est barbu et musulman pratiquant mais qu'il n'est pas mêlé dedans, et on parle de mouvance radicale depuis le début, donc lui ce qu'il veut c'est prouver qu'il n'a rien à voir la dedans, on ne peut pas lui reprocher de s'être rapproché de Karasular et il en vient à raconter cette anecdote. Quand il parle Karasular, dit Martinez, ça part dans tous les sens.

Martinez dit qu'il est en panique sur cette affaire, c'est eux en premier qui lui parlent de l'histoire de date.

L'assesseur dit le cousin « Ali » Polat, Martinez dit qu'il l'a eu une fois au téléphone. Polat lui a dit « que la miséricorde de Dieu soit sur toi, la bénédiction soit sur toi » donc déduit qu'il est pratiquant religieux, ne se sont jamais vus physiquement, la première fois c'était au tribunal.

D 10 555, Martinez dit qu'il était en contact avec un homme qui s'appelait Ali, en a déduit qu'il était religieux, il ne se rappelle plus qui a contacté qui, c'était un contact de Karasular, il savait qu'il devait entrer en contact avec Abbad.

Sur les histoires du sac, l'assesseur dit que Martinez avait déclaré qu'il n'avait pas touché le sac, alors que là, Martinez ne dit plus ça. Martinez dit qu'il ne sait pas ce qu'il y avait dans le sac. Parfois pas besoin de porter le sac pour se rendre compte que ce ne sont pas des stupéfiants, rien qu'à le voir, c'est suffisant. Martinez avait compris aussi.

L'assesseur demande quelles sont les raisons des évolutions de Martinez sur ce qu'il dit ; Martinez dit qu'il est clair aujourd'hui.

(...)

L'assesseur demande ce qu'il l'a empêché de s'expliquer clairement sur le sac. Martinez dit que comme il l'a dit il ne veut pas être impliqué dans un trafic d'armes alors qu'il n'avait pas un euro à gagner, il n'avait pas envie d'être impliqué la dedans, et il espérait s'en sortir comme ça. Pour lui, il avait changé, n'était plus encré dans la délinquance, il était dans des projets sérieux, avait un garage, avait une vie de famille, a eu sa petite fille. Il y a tout ça qui fait qu'il cherche à minimiser. Dans sa tête il n'est pas impliqué dedans, il n'a pas participé au business, il ne voulait pas toucher de l'argent sale, ne pas être mêlé à un trafic d'armes. C'est dur de reconnaître ses torts, dit-il. Il dit qu'il veut être jugé pour ce qu'il a fait mais pas sur ce qu'il n'a pas fait.

Sur l'allée retour à Grigny de Catino, les évolutions sont régulières, le principe même qu'il soit directement associé à cet allé retour à Grigny, il dit au départ que ça n'existe pas et après il dit que c'est pour une voiture.

La juge d'instruction avait demandé pourquoi il avait menti, Martinez avait dit qu'il n'avait pas menti mais qu'il s'était trompé dans la réponse. Mais aujourd'hui Martinez dit qu'il a dit n'importe quoi.

Martinez avait contesté dans le 4^{ème} interrogatoire à l'instruction les déclarations de Nadim Yassin, ce qu'il avait dit le concernant. D'après lui, Martinez est radical parce qu'il a vu avec une barbe et une djellaba. Martinez dit qu'il a dit ça par la panique. Lui a vu Martinez sur les armes, en bas de chez Mme Cadya, qui est une droguée dit Martinez.

(...)

L'assesseur dit qu'on retrouve souvent Martinez sur les histoires d'armes, qu'il apparaît autant qu'Abbad, parfois même plus quand il est le premier chez Karasular.

En dernier lieu, l'assesseur dit qu'il s'intéresse aux armes que proposent Catino et Karasular, Martinez dit qu'il ne s'attendait pas, qu'ils n'y allaient pas pour ça. Il y avait la compensation pour l'héroïne. Quand ils vont chez Catino, il savait qu'il avait de la drogue et quand il leur sort les armes, Martinez était énervé, mais n'a jamais transporté des armes de Belgique à la France.

Sur (?) **Inaudible** Martinez avait indiqué qu'il contestait ses déclarations, disant qu'il était psychopathe et schizophrène. Martinez dit « il a tellement peur de moi, qu'il m'a fait une lettre de menace », il reproche à Martinez de l'avoir balancé, de se taper sa femme etc. Martinez dit qu'il n'a jamais été le braquer chez lui. Martinez lui a dit de venir s'expliquer dans les bois, il n'a jamais voulu.

L'assesseur dit qu'il va envisager maintenant les questions sur la religion. Martinez dit « Enfin » car ça fait 4 ans qu'on sous entend des choses, il a envie de s'expliquer.

Il avait dit qu'il s'était converti en 1992-93, il dit qu'il est né sans religion donc a choisi cette religion, suite au décès brutal de son père. (...)

A partir de 2010, quand il est sorti de prison, il a compris qu'il n'avait pas de futur et a choisi la religion de quand il était petit. En 2012, s'est rendu en Arabie Saoudite, a été déçu de ce voyage, a jamais autant aimé la France, n'a pas aimé la pratique de la Charia dans ce pays.

Il s'est habillé en djellaba ; c'est revenu aux oreilles de son beau père qui pensait qu'il ne lui disait pas tout, ça l'a vexé et éloigné. Il a continué à pratiquer sa religion. *Déclarations issues des dépositions de GAV notamment.*

Sur les perquisitions, des ouvrages religieux ont été retrouvés. Les enquêteurs peuvent dire si ça relève de l'islamisme radical ou pas. Là il n'y a pas de précisions.

Cote D10 527, dans la petite bibliothèque de séjour, plusieurs livres religieux, des corans, des livres de l'exégèse de l'islam. « Comprendre l'islam », « le paradis et l'enfer par le docteur ? » « La prescription de la prière du prophète » (...)

Sur ses livres, Martinez dit le livre des sectes, ça parle des dérives sectaires dans l'islam, mais il pense que l'auteur devait être auteur salafiste car pas répertorié comme secte, s'il y a plus une école qu'il suit c'est la malékite.

Un livre sur la fin des temps : il dit qu'il l'a acheté à la petite mosquée près de chez eux, pour contribuer (...)

Sur son beau père, il y a son beau père, père de son frère et celui de sa femme.

Martinez dit qu'il comprend qu'il puisse attirer l'œil, avec son casier judiciaire, ses deux mètres etc. Le fait qu'il habite dans le petit coin où il est, on ne voit que lui. Il dit qu'il sait qu'il peut interpellier les services de renseignements, il remplit toutes les cases, il a expliqué qu'il savait car même son beau père qui le connaît, même lui a douté, il lui a dit « on a l'impression que tu nous dis pas tout » Martinez avait répondu qu'il n'avait pas caché qu'il était allé à la Mecque. Il était vexé et blessé et lui avait répondu qu'il était fou, il faisait 135 kilos en plus à l'époque, Martinez dit qu'il n'allait pas faire des galipettes avec Al-Qaïda. Il était allé s'expliquer aussi dans sa famille. Son beau père a été entendu.

Sur le père de sa femme, lui il formule des choses moins positives, globalement même toutes négatives. Le beau père a confié à l'enquêtrice de personnalité être raciste. (...) Il viendra témoigner.

Martinez dit sur lui, qu'il est raciste, ce qu'il n'avait pas forcément ressenti, même s'il savait qu'il y avait une réticence. Il lui avait dit qu'il l'acceptait comme il était et vice versa. Martinez dit qu'il n'a pas compris, Martinez a dit qu'il fallait prouver que la vidéo dont le beau père avait parlé existait.

Une vidéo d'une femme blonde qui se fait décapiter avec une pelle. Il dit qu'il met au défi de trouver cette vidéo. Martinez dit que son beau père ne l'aime pas mais ne pensait pas qu'il en viendrait jusque là. Sur la religion, il pensait que c'était clair pour lui, Martinez dit qu'il aimerait être confronté pour comprendre ce qui lui est passé par la tête.

Sur le rapport du QER, *intervention de la défense, l'assesseur dit qu'il pourra compléter.*

• Questions de la Cour

Martinez dit qu'il a donné de l'argent à Catino pour le transport d'armes. Pour lui, il y avait moins de 500 euros, il lui a donné parce que Abbad lui avait demandé, il était redevable d'une dette envers Abbad, donc ça faisait office de remboursement.

A la base, le garage était à 25 mille euros mais ont renégocié le prix, s'est redescendu donc à 10 mille, et finalement a payé 15 mille.

Une fois qu'il n'était plus dans le garage, il a pris des employés ensuite, l'argent, il le prenait pour lui, le donnait à Abbad, payait les fournitures et ses employés, ce qui fait qu'il ne pouvait payer la totalité d'un coup. C'est pour ça qu'il était redevable.

Martinez dit qu'il n'a jamais acheté des pneus à Karasular.

Sur le transport, l'assesseur dit qu'Abbad lui a demandé de chapoter (?). Martinez dit que l'organisation a été faite avant lui.

(...) Ce qu'on lui avait demandé c'est de voir que tout allait bien. Martinez dit que c'est tout ce qu'il a fait ; il s'est réveillé à 4 heures et a vu qu'il n'était pas là ; mais son rôle était de récupérer le sac. Abbad n'a pas ça fait car n'était pas là. Il ne vivait pas là. (...)

Sur le fait qu'il aille voir Karasular après la garde à vue, alors qu'il avait un jugement assez critique à son égard, Martinez comprend la question, mais sur le moment il explique que l'affaire purement terroriste,

Martinez dit qu'il n'a rien à voir, il voit que Karasular est relâché, donc a déduit qu'il n'y avait rien à voir non plus, il voulait se renseigner, il y a eu une part de curiosité, mais M. CATINO était venu pour voir Martinez, il a laissé le téléphone à un homme et savait que c'était pour la dette de ABBAD, mais c'était plus par curiosité.

Aujourd'hui il se dit que ce n'était pas à faire. Martinez dit qu'il se doutait qu'il l'appelait pour la dette de Abbad, Karasular avait essayé de le joindre plusieurs fois à ce sujet en plus.

Martinez dit qu'il voyait ça en plus comme un truc de dingue, sachant que Karasular il l'avait côtoyé.

Martinez dit que ce n'est pas bizarre car ils ont fait une affaire ensemble avec Abbad, ce qui lui paraît bizarre c'est que Karasular ait été mêlé à ça. Par curiosité, il voulait savoir ce qui s'était passé.

- **Questions des Parties civiles**

Sur la perquisition dans l'appartement de Coulibaly, lors de cette perquisition, ont été retrouvées plusieurs choses ; concernant son serment à l'organisation terroriste EI, et sur un autre papier, il a été fait référence à l'imam Malik. L'assesseur a fait état des livres de la bibliothèque de Martinez ; l'avocate demande qui lui a conseillé ces livres, il répond que le livre du repentir, on lui a prêté. On sait que l'auteur, il a vécu à l'époque des invasions mongoles, tout le monde sait que c'était violent et a appelé à la guerre contre eux, le livre du repentir était intéressant à lire mais (inaudible)

L'avocate voudrait savoir qui lui a conseillé, il dit « je vous rassure ce n'est pas Coulibaly », c'est un musulman de son quartier, qu'il ne pense pas salafiste.

Avocat 2

Il a indiqué qu'une personne qu'il pensait être Said Kouachi était venue dans son quartier. Martinez dit avoir eu ce garage en avril 2014 et que Kouachi serait venu plusieurs mois après. Martinez dit qu'il sait que Bouarfa est venu deux fois et qu'il faisait beau donc il situerait ça au début de l'automne.

Avocat 3

Sur son premier contact avec Karasular, le « type » lui paraît pas comme fiable, il en parle à Abbad et il retourne quand même, comment explique t-il que Abbad y retourne alors qu'ils sont associés demande l'avocat.

Martinez dit qu'il l'a pris pour pas fiable car Karasular, des « gars comme ça » il en a vu une cinquantaine dans sa vie, qui parlent de tout et de rien, qui trempent dans plein de choses à la fois qui prend des petits billets à droite à gauche, c'est pour ça qui lui a dit qu'il n'avait pas l'air fiable mais comme Karasular lui avait quand même parlé de plusieurs choses, Abbad y est allé quand même surtout que financièrement il était juste.

L'avocat demande à quel moment peut-on faire la différence entre l'associé d'Abbad et celui qui lui rend service, Martinez dit qu'ils ont été associés dans le garage et qu'il ne voulait pas d'armes. Pas d'argent sale, pour Martinez « on ne peut pas être sur les deux plans », il dit qu'il priait 5 fois par jour, il le fait toujours aujourd'hui d'ailleurs, il avait envie de changer de vie, il se disait qu'il ne pouvait pas élever des enfants avec de l'argent sale, par contre il dit qu'il est quelqu'un de reconnaissant, fidèle en amitié, ne laisse pas un mec dans la merde, alors certes il reconnaît qu'il a pas fait un bon choix mais à l'époque il se sentait redevable, il lui devait de l'argent et n'arrivait pas à le rembourser et en plus voyait ça comme un devoir car Abbad était dans une situation difficile, il fallait l'aider sachant que lui l'avait fait pour Martinez.

Sur sa pratique religieuse, il passe pour un barbu même dans son entourage, est-il possible d'expliquer en raison de son parcours et de sa situation et grâce aux évaluations qu'on a aujourd'hui, comment et pourquoi certains peuvent aller au delà comme Coulibaly ou les Kouachi demande l'avocat ?

Martinez répond qu'il n'est pas théologien, de son point de vue c'est une affaire de compréhension, de lecture, d'idéologie, les gens souvent ne recontextualisent pas les textes, ce qui pour lui est majeur, le basculement, il n'a pas de réponse. Les gens qui sont dedans il ne sait pas s'ils sont rattrapables. Il a déjà connu des gens qui sont partis en vrilles qu'on a rattrapé, par la théologie, les preuves religieuses. On peut

leur parler de République, ils s'en foutent. Il dit qu'il faut apporter une autre lecture, il faut recontextualiser les choses, car les textes de manière brutes, sans prendre en compte le contexte historique, on ne peut que se mettre dans l'erreur dit-il et justement les recruteurs et les idéologues sortent des versets du coran etc. et la personne qui ne connaît rien est impressionné et c'est tout ça qui créé le terroriste pour que la personne plonge dans l'idéologie radicale. Mais pour lui porter une barbe et un qamis ce n'est pas être radical.

Avocat 4

Sur ses contradictions, au début de son propos aujourd'hui il a indiqué qu'il restait une dette, c'est Abbad qui avait une dette envers Karasular, Martinez ne pense pas que la dette a été remboursée.

Dans le box, l'avocate dit qu'il y a Abbad à coté de Martinez qui ne s'est pas caché d'être dans le trafic de stupéfiants et dans l'autre box, il y a Farès aussi qui a reconnu avoir fait dans les stupéfiants.

L'avocate dit que c'est une mauvaise parisienne mais sur la distance Charleville-Roubaix, de manière systématique on tombe nécessairement sur Charleroi comme trajet le plus rapide qui est à 4 km du garage de Karasular ; donc Karasular n'était-il pas connu en amont par Abbad et Farès demande l'avocate.

Charleroi qui est à équidistance, lorsqu'on tape sur Google distance entre Roubaix – Charleville on s'aperçoit que le parcours le plus rapide est de passer par Charleroi en Belgique, et on sait que dans le dossier le garage de Karasular se trouve à 4km de Charleroi. L'avocate demande si Karasular était connu bien en amont de ce dossier pour être une zone à équidistance entre Charleville et Roubaix.

Le garage servait-il de relais entre les deux villes demande t-elle ? Martinez dit qu'il ne pense pas, ne pense pas que « les gars » de Charleville connaissent « les mecs » de Charleroi et vice versa ; Martinez dit que c'est son point de vue.

Dans le dossier, on trouve dit l'avocate, un ticket de caisse KFC émanant de Roubaix sur l'armoire de Karasular. La défense de FARES dit que ce n'est pas Roubaix et demande confirmation à l'Avocat général qui confirme.

L'Avocat général dit que le seul KFC Roubaix c'est la ou Maklouf et Fares se sont rencontrés pour **Inaudible**.

La défense de Fares confirme bien que le ticket n'est pas de Roubaix et a demandé de faire des recherches approfondies sur le ticket.

La partie civile dit que c'est un ticket KFC et sur ce ticket il est écrit Mohamed comme Mohamed Fares, et entre parenthèse il y a marqué France, ticket retrouvé en Belgique, le domicile de Karasular, dans ce papier il est également demandé de ranger la carte sous entendu une puce dit l'avocate. Elle demande si ce garage de Karasular n'était pas connu en amont de ce dossier par M. Abbad. Martinez répond que non parce que la première fois où il y va Martinez, c'est en juillet 2014, avant ça, Abbad n'avait pas entendu parler de Métin. Martinez dit qu'il n'a jamais entendu parler d'un Métin à Charleroi qui ferait ça ou ça.

• Questions avocat général

Sur le garage de Karasular, sale, pas très tenu, Martinez fait une différence avec le sien, notamment sur la surface. Sur l'association avec Abbad dans le garage et l'activité qui s'y développait, Martinez dit qu'ils avaient des clients qui venaient de loin. Le premier garage était avec M. Abbad exclusivement sur de la vente de pneus d'occasion, faisait des annonces sur le bon coin et c'est comme ça qu'il avait des gens de partout en France.

La personne a qui ils ont repris ça, il avait commencé 3-4 mois auparavant avec une petite clientèle, il était déjà un peu connu, donc ça a commencé à bien marcher directement.

Martinez avait dit qu'il reconnaissait directement la photo 26 de Saïd Kouachi, (...) en 3^{ème} audition de garde à vue. Avait dit qu'un marocain était venu à son garage avec Saïd Kouachi.

Martinez dit qu'on parle de faits qui ont eu un impact énorme, il a vu la photo de Kouachi qui est passée partout, c'est comme un flash qui est revenu. Ce qui étonne l'Avocat Général c'est qu'il se souvienne aussi bien d'une visite de client.

Martinez dit que Saïd n'avait pas une tête commune, le teint mate, yeux clairs, grosse bouche.

Quand Martinez dit que la première rencontre se fait au printemps 2014 et que la deuxième rencontre, ils portaient des vestes (...) l'Avocat Général se demande quand on voit que la téléphonie de Kouachi l'amène dans les Ardennes le 8 et le 18 septembre, ça peut correspondre à ces visites. Martinez confirme.

(...)

Sur plusieurs points concernant les armes, Martinez dit qu'il n'a pas toujours eu une vie propre, il a un passé dont il ne se cache pas. Il y a plein de trafiquants de stupéfiants autour de lui, c'est une affaire de milieu, les amis restent les mêmes, ce n'est pas parce que son ami continue à dealer, qu'il va arrêter de le voir. Ça reste toujours présent même s'il essaie de s'en éloigner.

(...)

Sur le sac, il ne pense pas que des armes longues pouvaient rentrer dedans.

(...)

Sur sa relation avec Abbad, l'avocate générale dit qu'elle a toujours du mal à comprendre que Abbad qui a du succès en délinquance, ait besoin d'amener Martinez en Belgique, pourquoi il a une nécessité d'amener Martinez avec lui.

Martinez dit que de son point de vue, il est comme il est, c'est toujours mieux d'être à deux que seul, et pour le trajet aussi. Il y a toujours une possibilité de se faire braquer etc. Martinez dit que Karasular n'a pas l'air menaçant. Sur le positionnement de Abbad, quand il demande à Catino de remonter les armes, il demande à Martinez de prendre le premier contact avec Karasular, on dirait que Abbad a l'habitude de faire faire le sale boulot aux autres. Martinez dit que non, que ça peut être vu comme ça. Mais Martinez dit qu'il ne pense pas qu'il soit manipulateur à ce point là.

Il y a une somme versée de 5000 euros par Abbad et c'est un moment où Abbad est mal financièrement. Martinez dit que c'est un investissement, c'est tout ce qu'il avait, c'était pour investir et faire de l'argent. Quand Martinez dit qu'il avait besoin de renflouer ses caisses ça ne veut pas dire que Abbad était aux abois non plus.

Abbad quand ils étaient associés, il ne dealait pas. Il dealait à partir du moment de l'histoire du meurtre, le but premier c'était monter un garage et faire de l'argent propre.

Sur la journée du 3 janvier 2015, date importante car Coumbaly et Ali Polat vont au garage de Karasular. Martinez dit qu'il ne rencontre personne. (...) Pour lui, le 3 janvier c'est malhonnête, on lui dit qu'il borne en Belgique de 5 à 13 h du matin, eux ils bornent tous en début d'après midi à Charleroi, lui on reste vague en disant que c'est la Belgique, il dit qu'il peut être partout en Belgique, il dit que sur les fadettes, il y a écrit Belgique, et à un moment donné un appel vers l'Allemagne, mais on dit pas qu'il borne là-bas ; **Inaudible** Martinez ne comprend pas qu'il y ait écrit Belga pour la Belgique mais quand il est en Allemagne on dit pas qu'il en Allemagne. Sur le 2 janvier en plus il y a plein d'appels en Allemagne pour ses commandes.

Sur sa connaissance du déplacement de Abbad en Belgique, Martinez répond que non.

Martinez dit qu'il aimerait qu'on lui parle de sa radicalisation. Il ne comprend pas.

L'assesseur veut revenir sur le ticket du KFC, il dit que si ce ticket qui est reproduit dans le dossier, n'est pas toujours lisible notamment, le numéro Siret, à une côte on peut lire le numéro Siret 38074487000193, il dit qu'il faut faire des vérifications.

Suspension – reprise à 14h.

Reprise 14h08

- **Questions de la Défense**

Avocat de Martinez

Il a fait des recherches et dit qu'on trouve d'autres photographies que celle du cliché 26, notamment des photos jeunes des Kouachi quand ils étaient en foyer.

(...)

A l'issue des débats sur la téléphonie, un départ de Coulibaly le 3 janvier et de Polat ainsi qu'une présence d'Abbad était incompatible avec une rencontre en Belgique dit l'avocat. (...)

Avocat 2 de Martinez

Sur la personne dont il parle en garde à vue, quand il dit « le marocain » qui est avec Kouachi, il s'est avéré que c'était Bouarfa, ce n'est donc pas Marouane (?).

(...)

Sur la ligne 07 03,

Sur les 5, 6 et 7 janvier, Martinez dit que c'est difficile de mémoire de dire (...)

Dans les armes chez Madame Cadia, il y a aurait eu une kalachnikov, ce qu'elle dit dans ses auditions, c'est que son fils de 3-4 ans serait arrivé avec une kalach dans les mains en sortant du sac des armes, (...)

Avocat 3

Dès sa 1^{ère} ou 2^{ème} audition, spontanément il dit que S. Kouachi s'est rendu à son garage. Il a dit ça car toutes les questions sont orientées sur la religion et il veut faire preuve de bonne foi. Il pense que ça peut être utile à l'enquête car c'est Kouachi et il se pointe avec quelqu'un. Martinez dit qu'il est contre le terrorisme, il veut aider et faire preuve de bonne foi. (...)

A la fin de son interrogatoire ce matin, il s'est énervé qu'on ne parle pas assez de sa radicalisation car il a été mis dans une affaire de terrorisme islamiste et il est musulman pratiquant et c'est super important pour lui car tout au long de sa peine, on lui a mis en suspend sans jamais l'expliquer. Sur sa radicalisation, on ne lui a jamais dit qu'il l'était mais toutes les questions portent sur ça. En garde à vue, on lui a parlé de sa barbe. Pour lui c'était important d'en parler aujourd'hui, c'est laissé en suspend, on lui explique pas qu'il a été mis sur écoute, il n'y a rien qui a pu prouver qu'il était islamiste radical. Il y a eu des rapports qui ont dit qu'il ne l'était pas, il y a eu le QER aussi, et en plus il a fait un programme de prévention contre la radicalisation violente.

Il est ici car Kouachi était dans son garage, en soutien dans les transactions d'armes.

La religion a commencé à la mort de son père. Sur les liens entre la religion et la République, il dit que la République c'est la loi et la religion c'est personnel. Ça ne s'oppose pas on peut respecter les lois de la République et être pratiquant.

Sur le religieux, il dit que ça a commencé jeune chez lui suite à la mort de son père, il avait besoin de trouver des réponses. Quand il était enfant, c'était difficile de se dire que son père était dans une tombe, il avait besoin de se rattacher à quelque chose.

A l'inverse de quand il était petit, il est entré dans une vraie compréhension de la religion plus tard.

Quand il sort de prison, il dit qu'il a une pratique rigoureuse de l'islam. Il dit que ça commence au ramadan. Quand le ramadan arrive, il a un retour au religieux qui se fait naturellement. Après sa peine de prison, il avait envie de changer de vie, et la religion lui permettait de se sentir bien. La religion ça a son importance pour lui et il ne s'en cache pas.

Il dit qu'on ne peut pas tuer pour rien, il dit « on ne tue pas les mecs pour des dessins ». Pour lui, à cette époque, ce n'était que des dessins. Ça va de soit pour lui.

Avocate 4, Maître Coutant Peyre

Martinez confirme qu'il n'a jamais rencontré Polat. Il l'a rencontré à la Cour. Sur le sac qui a été conservé dans le camion, c'est un sac que Polat lui aurait donné, Martinez dit qu'il sait que Michel Catino devait aller à Paris, Martinez savait ce qu'il y avait dans le sac.

Polat et Martinez s'interpellent.

Martinez dit qu'il a récupéré un sac mais il n'est pas témoin direct.

Quand il dit que ça viendrait de chez Polat, il dit qu'il a répondu aux questions qu'on lui posait. Mais il n'est pas témoin direct. Il le confirme.

II. Audition de Monsieur Frutes, expert psychiatre

55 ans, psychiatre
Prête serment

Sur l'expertise de Martinez

L'expert l'a examiné en aout 2018.

Les points clefs : sur l'examen psychiatrique, pas d'anomalie particulière, mais addiction avec problématique qui a évolué entre 2002 et 2012, sur une consommation d'alcool.

Addiction aussi au cannabis avec 3 joints par jour depuis qu'il a 15 ans.

Sur sa personnalité : fragilité sur un versant impulsivité, qui aurait pu favoriser un passage à l'acte.

Nie les faits reprochés.

Examen qui ne révèle pas d'anomalies particulières, son comportement n'est pas en relation avec une anomalie, pas de dangerosité dans le sens psy du terme, c'est à dire absence de maladie mentale, Martinez est accessible à une sanction pénale.

(...)

Au moment des faits, Martinez n'était pas atteint d'un trouble neuro psychique.

Pas de questions

III. Audition de Patrick Viana, témoin en lien avec Miguel MARTINEZ

Prête serment.

Il est très ému, il n'arrive pas à parler.

L'assesseur demande pourquoi il est autant ému, il dit que sa fille ne lui parle plus. (...)

Il dit qu'il a vu des choses horribles **Inaudible**.

La première fois qu'il a rencontré Martinez, il dit qu'il l'a découvert avec son charisme, il était choqué que sa fille fréquente Miguel. Il lui a fait un bon accueil (...)

Il dit qu'il savait des choses sur Miguel et qu'il n'a jamais pu, il a vu une vidéo horrible, il en a parlé avec la police judiciaire au téléphone qui a transmis ce qu'il avait dit à l'avocat de la fille, sa fille l'a appelé et lui a demandé s'il avait dit ça, il dit que ça ne s'invente pas qu'il n'a pas inventé pour les vidéos, il a été reconvoqué par la police judiciaire au commissariat d'Evreux, et a signé sa déposition. Depuis ce jour là, sa fille n'a plus de contact avec lui. (...)

- **Questions de l'assesseur**

Sur les contacts avec sa fille et ce qu'elle disait de son couple ; (**inaudible**) il dit qu'il savait que Martinez tenait un garage, il était distant avec lui. Mais pour autant sa fille ne lui rapporte pas de faits qui auraient pu l'inquiéter, il dit que non.

Il ne s'attendait pas à ce qu'elle lui présente un homme pareil, par rapport à sa taille notamment. Ce qui l'a choqué c'est ce qu'il a découvert par la suite ; elle lui apportait de la drogue en prison car ça l'aidait à supporter la prison, lui avait-elle dit.

Il dit qu'il a eu la surprise désagréable de trouver sa fille au téléphone avec Miguel qui lui montrait sa prison et derrière on entendait les prisonniers avec des timbales qui criaient « alla ouak bar ».

Sur la barbe bien fournie de Miguel Martinez, le témoin dit qu'il était imposant et la première fois qu'il l'a vu, il avait l'air plus d'un « gros nounours », il était choqué de voir le charisme qu'il avait.

Dans l'appartement, il y avait une pièce dédiée à la prière, lui dit qu'il n'est pas dans la religion mais si c'est sa religion, ça ne le gêne pas.

Il y avait sur le sol un tapis de prière, des djellabas sur les cintres empilées. Il a su que sa fille s'était convertie, pour lui c'était un déshonneur et avait l'impression d'avoir perdu sa fille.

Il dit qu'il n'est pas raciste.

Elle a dit à son père qu'elle voulait faire un mariage religieux, et qu'il mette une djellaba, il a dit hors de question. (...)

Elle a coupé les ponts avec son père, il dit qu'il ne pouvait plus voir sa petite fille, a appris qu'elle avait eu un deuxième enfant. Il a compris qu'elle protégeait Martinez.

Sur la vidéo qu'il dit que Martinez a visionnée, il dit que Martinez était dans son garage avec 3-4 collègues dont Faris, et c'est M. Martinez qui tenait le téléphone, sur la vidéo il y avait une Clio bleue avec 3-4 individus qui roule à faible allure en trainant une pelle par la fenêtre il s'arrête devant un building, ils ont sonné et une secrétaire est arrivée, et quand la dame est sortie devant la porte il lui a envoyé la pelle en pleine figure, il a détourné son attention et ce qui a été le plus dur derrière c'est qu'ils riaient dit-il. C'était plus dur de supporter la rigolade. Il dit qu'il était bouleversé.

(...)

Sa fille lui a dit que Martinez ne regardait jamais ce genre de vidéos. Elle a contesté, il a été reconvoqué et a reconfirmé l'histoire de la vidéo.

- **Questions parties civiles**

Avocat 1

Dans sa déposition, il avait parlé de décapitation, il répond qu'elle s'est pris une pelle en pleine tête et qu'il n'a pas pu poursuivre la vidéo, mais il pense que se prendre une pelle comme ça, on n'en sort pas indemne.

Sur la complicité de Martinez et de sa fille, il dit qu'il les a vu entrelacés dans le canapé, il avait du mal à l'accepter. Elle allait le voir en prison, elle faisait beaucoup de kilomètres. Il se demandait comment elle pouvait continuer tout ça.

Avocat 2

Sur la vidéo qu'il a décrite, il avait dit qu'il ne pensait pas que c'était une vidéo djihadiste. Aujourd'hui, il dit que c'était une vidéo horrible et il est bouleversé par cette violence inacceptable.

L'avocat dit qu'on imagine des individus cruels en train de regarder des vidéos djihadistes. Il dit que ce n'est pas lui qui a dit « djihadiste ». Il l'a met dans cette catégorie.

Aux policiers, il a dit que ce n'était pas une vidéo à caractère djihadiste.

Il n'a pas vu de référence sur la vidéo de djihadisme.

- **Questions de l'avocate générale**

Il dit qu'il a entre aperçu des balles dans un tiroir chez sa fille. Il dit que ça ressemblait à des balles d'une arme (?) il est tombé dessus car il cherchait un chargeur de téléphone.

Il ne sait pas resituer le moment.

(...)

- **Questions de la défense**

Avocate de Martinez

Sur la date où il s'est fâché avec sa fille ; il dit le 3 ou 4 janvier, il y a 2 ans. Quand il est allé dénoncer que Martinez appelait souvent en visioconférence de sa prison.

L'avocate dit que ce qui est troublant, c'est qu'il s'était fâché avec sa fille à la naissance de sa petite fille. La raison c'était la suivante : sa fille l'appelait tous les jours et tout a coup pendant 3-4 jours, il n'a pas eu de nouvelles, il a appris le 28-29 décembre qu'elle avait accouché et là il lui a demandé pourquoi il était au courant aussi tard, elle a répondu qu'elle avait oublié le téléphone chez elle et c'est Miguel qui lui a amené le téléphone après. Il a demandé pourquoi Miguel ne lui avait pas dit, elle a répondu « il est dans son monde et avec sa famille ».

Suite à tout ça, sa fille a rompu et il a repris contact avec elle car a été invité dans sa famille à des noces d'or et il ne voulait pas repartir tout en sachant qu'il passait sous sa fenêtre, donc il explique qu'il a repris contact avec elle, c'était le 12 septembre de l'année après et c'est la 1^{ère} fois qu'il a vu sa petite fille.

Sur ses relations avec ses autres enfants, il a un premier fils qui a 3 ans de plus qu'Emilie, il l'a mis de coté car il explique qu'il était divorcé et quand il est parti en vacances, son fils a amené sa mère squatter chez lui donc voilà les raisons pour lesquelles son fils ne lui parle plus.

L'avocate dit qu'elle a vu la vidéo dont il parlait ; la description qui fait correspond à un film qui a été important de leur génération, la question c'est : n'est-ce pas le film d'Albert Dupontel ?

Il dit qu'il ne regarde pas de film, n'a pas de références. Dans le film la scène est violente, ils mettent un coup de pelle dit-il.

Quand il a reçu la photo de sa petite fille, il ne se souvient plus du prénom du bébé, il a répondu qu'il avait été entre la vie et la mort quand l'enfant est né à cause de ses parents ;

Il s'est demandé comment elle avait pu refaire un enfant sachant que Miguel était en prison.

Pendant ces années de procédure, l'avocate dit que toutes les demandes de mise en liberté ont été refusées en raison de cette vidéo, donc l'avocate lui dit (au témoin) qu'elle ne sait pas quel a été le but poursuivi mais qu'il a marché.

IV. Audition autre témoin en lien avec Miguel MARTINEZ

Prête serment.

Il connaît Martinez depuis son enfance.

(...) Inaudible

Le témoin dit qu'il ne l'a jamais vu comme il était décrit dans les médias. Il n'y a pas de discours qui l'a interpellé.

Sur la situation en Syrie à cette époque là, il dit que lui ne l'a jamais entendu à ce sujet mais il dit que tout musulman se sentait concerné, c'est pareil pour chaque religion.

(...)

Il dit qu'il n'a jamais entendu parler de tout ça. Faire le rituel du pèlerinage pour lui, il n'y a rien de particulier.

L'assesseur dit que faire le djihad et le reste ce n'est pas le pèlerinage de la Mecque. Il dit que Martinez n'a jamais eu d'insinuation ou quoique ce soit.

• Questions de la défense

L'avocate demande s'il sait ou est la Mecque. Il dit oui.

Sur ses liens avec la femme de Martinez, le témoin dit qu'il a toujours connu Martinez dans le travail. (...)

Inaudible

V. Audition de M. MENSAT, expert psychologue

Psychologue clinicien.

Expertise de M. Martinez

L'expert dit qu'il l'a rencontré dans le cadre de la maison d'arrêt de Chalon en Champagne, le 11 avril 2018. Martinez était poli, avait une attitude collaborative, souriant, spontané, qui attendait la visite de sa compagne et de sa petite fille.

Il n'a pas posé de difficulté particulière au niveau du cadre.

L'expert le décrit comme un monsieur simple de grande taille, athlétique. Par rapport à la vie carcérale de l'époque, quelque plainte de l'intéressé qui a été à l'isolement, lié à la prise de stupéfiants en détention, l'expert dit que c'est un monsieur qui a besoin de parler, qui souhaite de travailler dans le cadre de la détention.

Martinez se plaignait de ne pas avoir suffisamment de visite. (...) Il a été coopératif durant cet entretien, il est issu d'un milieu socio culturel plutôt modeste. (...)

Son père décède en 1981 quand Martinez avait 9 ans. Le père avait l'alcool mauvais mais Martinez n'a pas signifié de violence à son égard, sa mère décèdera en 2007. Puis son beau père interviendra.

S'agissant de Yohann, son demi frère, il s'entend bien avec lui. Il a une grande famille, oncle et tante.

(...)

Sur sa vie scolaire et professionnelle, Martinez était peut motivé par l'école, il sera exclu au collège, (...) puis instabilité professionnel, il travaille dans le bâtiment entrecoupé de périodes d'incarcération. Puis il se met à la revente de véhicules etc.

L'expert décrit Martinez comme une personne de super sociable, qui aime être entouré, il n'est pas comme les terroristes, il se veut curieux, il aime comprendre les peuples, n'a pas rapporté de difficulté particulière dans ce cadre la.

Il aime le sport, il aime voyager, la Belgique, l'Arabie Saoudite, le Maroc, la Hollande etc

Avec sa compagne, d'une trentaine d'années, ils sont ensemble depuis 8 ans, pas de difficultés, une enfant de 4 ans aujourd'hui, Martinez est attaché à son enfant et sa femme. Pas de difficultés. Une vie affective normative.

Par rapport à son rapport à la religion, il dit qu'il a eu une conversion jeune à la religion à 9 ans, et en détention s'est dit qu'il allait repratiquer le ramadan, il est allé à la Mecque en Arabie Saoudite pour le pèlerinage, il dira qu'il a été plus sérieux dans la religion, ça lui permet d'être meilleur. Il dira pratiquer en détention la religion mais va selon son humeur ici, ça a pu lui faire interrompre la prise de cannabis. (...)

Il se veut dans une pratique tolérante dans cette présentation qu'il fait. Quand on entre plus dans l'entretien, sur les préceptes doctrinaires, Martinez montre de l'ambivalence dans ses discours, reconnaît certains éléments d'autres non, il respecte certains propos. Il peut nuancer ; il fait le lien avec Charlie Hebdo, dit avoir souri à certaines caricatures, il se dit tolérant.

Sur ses antécédents, il a été condamné à différentes périodes pour conduite sans permis, des vols, trafic de stupéfiants, il parle de 5 périodes d'incarcération. (...)

Il se définit avec une dimension de registre un peu juvénile, il dit qu'il peut être bagarreur mais préfère se battre dans les bois. Présentation de surface.

Sur les faits qui lui sont reprochés ; il reconnaissait seulement pour partie. Il ne reconnaîtra pas certains propos. (...)

Sur les chefs d'inculpation, il dit qu'il n'était pas informé ; il parle de Catino, Abbad, ne reconnaîtra pas leurs propos, parle de son activité d'achat de pneus, condamne les attentats, il a tendance à réfuter des éléments et dit qu'il fume beaucoup de cannabis pouvant lui faire oublier des éléments ; il reste évasif.

Sur les symptômes, il présente une certaine nervosité, mais le fonctionnement paraît adapté pour partie ; il a eu un traitement, un anxiolytique, il dit qu'il a été affecté par la perte de son père.

Le sommeil et l'alimentation ne posent pas de difficultés particulières. (...)

La religion l'a aidé à restreindre certaines de ses consommations. (...)

Pas de radicalisation islamiste identifiée pendant l'entretien.

(...)

• Questions du Président

Sur le fait que Martinez ait été évasif sur ce qui lui était reproché, néanmoins sur les attentats, il a une position claire, il les condamnait. Donc pas d'ambiguïté demande le Président, mais voudrait qu'il confirme que le positionnement de Martinez est clair ;

L'expert répond qu'il est resté catégorique dans sa posture : il condamne les attentats, il est dans la religion musulmane et se veut tolérant, il est en difficulté avec le cannabis, son propos paraît sensible, authentique, son positionnement est clair.

Sur la perte de son père à 9 ans, et le fait qu'il se rapproche de la religion, il apparaît de l'école du soufisme, Martinez est informé.

Le président demande si c'est une curiosité intellectuelle ou une volonté de rechercher un positionnement par rapport à un courant religieux, le psy dit qu'il n'a pas été assez bavard, il dit que Martinez a un mal être et que ça l'a apaisé ; il n'a pas évoqué de livre ou d'imam.

(...)

- **Questions de la défense**

Sur un positionnement ambivalent de Martinez sur la charia, il n'a pas eu de propos tranchés sur les caricatures de Charlie ou la charia.

Expertise de M. Catino

A lieu le 26 juin 2018, c'est un monsieur bavard qui avait besoin de parler.

A l'époque, il avait 66 ans, il habitait la Belgique avant son incarcération, c'est un monsieur de présentation simple avec une attitude collaborative, une personne spontanée, les choses sont dites telles qu'elles sont pensées. Il peut être familier aussi. Catino fait preuve de naïveté, même une inconséquence, avec des propos qui lui font défaut. Il n'y a pas d'éléments cliniques mais de temps en temps il est dans une pauvreté.

Sur la vie carcérale, pas de difficulté, pas de mal être, il était adapté par rapport à ses repères. Sa doléance, c'est qu'il n'a pas de rencontre donc quelque qu'un qui a besoin d'échanger ; il a un traitement pour le diabète.

Sur sa vie familiale, se dégage un milieu d'évolution modeste, parle d'un père mineur, d'une mère femme de ménage ; dit qu'ils étaient gentils, lui était heureux ;

Il écoutait ses parents, ça se passait bien. Catino a été bavard sur les différents jeux (...)

(...)

Catino parle d'une agression où il a reçu un coup de cross sur la tête, il dit avoir perdu le langage.

(...) Il dira qu'en 2002, il a travaillé pour Karasular. Il a pointé une instabilité professionnelle. (...)

Il a des petits enfants, il en parle avec plaisir. C'onsieur affectueux quand il évoque sa famille. (...)

Son rapport à la religion, Catino se reconnaît comme catholique, il parle de sa sœur religieuse, se désintéresse de l'islamisme, n'a pas de curiosité.

Il délivre les choses telles qu'il les a vécues, il n'a pas d'arrière pensée.

Par rapport aux faits qui lui sont reprochés, il les reconnaît pour partie, ses discours ont évolué au fur et à mesure des auditions, il n'est pas un terroriste selon son propos, peut se contredire ici. Lors du PV d'interrogatoire, il donne une autre version, il parle de karasular, la somme varie. Il sait que c'est un dossier grave, lui il dit qu'il voulait seulement de l'argent. Quand il est questionné sur les fusils, il dit qu'il en a caché deux, parlera d'une somme mais dit qu'il ne se doutait pas ce que ça pouvait produire. Le terrorisme le perturbe, il se sent étranger. Cette affaire semble le dépasser. Il donne des versions différentes, dit qu'il a peur des répercussions sur sa famille.

(...)

- **Questions du Président**

Sur la passion de CATINO pour les jeux, l'expert parle d'un plaisir à jouer, flamber, à dépenser mais ne parle pas d'une addiction pour autant.

La notion de jeu pourtant dit le président est permanente, au point de se demander si quelque chose d'autre l'intéresse. L'expert dit qu'il parle beaucoup de sa famille aussi, mais il n'y a pas de souffrance quand il ne joue pas donc pas d'addiction.

Son mode de vie dit le président est très lié au jeu, il a même dit qu'il pouvait passer plusieurs jours sans manger et dormir, le président demande si ça ne le déconnecte pas de la vie réelle. Il est impliqué dans une affaire de terrorisme ; on a l'impression dit le Président qu'en Belgique, il a appris tard, il y a comme une sorte de déconnexion sur les faits, une mise à distance totale comme ci dans son existence actuelle il n'y avait que le jeu. Lui met ça au niveau des faits divers.

L'expert dit qu'on a affaire à un monsieur qui est fatigué, qui a parfois du mal à trouver ses propos, il y a sans doute un détachement, une absence d'empathie, mais il se veut étranger à tout ça, l'introspection n'est pas très puissante, l'expert s'est demandé s'il n'avait pas des séquelles de son agression. N'a pas trouvé des symptôme de quand il ne joue pas, il est dépressif.

Sur le décès d'un de ses enfants jeune dans des circonstances particulières, on a l'impression qu'il se détache ou se contente, il dit de ce qu'on sait c'est un accident de luge, le président a une impression de détachement.

Sur la mort de son fils, il n'a pas eu assez d'explications, mais en même temps il en parle au thérapeute de la maison d'arrêt. Son fonctionnement est ainsi : il y a des choses qui l'affectent, d'autres moins, il y a aussi le vieillissement.

(...)

- **Questions de la défense**

Avocate de Monsieur CATINO

Sur le discours spontané de Catino, de naïveté, d'inconséquence, l'avocate dit que ça lui fait penser à un champ lexical de l'enfance.

L'expert dit que c'est plutôt quelqu'un qui a peu d'instruction, qui est simple mais pas de référence à l'enfance.

Sur le rapport du psy, consécration d'une page entière sur ses antécédents. L'avocate s'interroge dessus. Personne de 68 ans qui un vécu particulier, la mort de son enfant, on ne peut pas savoir l'étendue de sa souffrance, il a aussi souffert d'un traumatisme crânien important, homme qui a une addiction au jeu, ça fait une personnalité complexe. Le psychologue dit que parfois il y a peu d'éléments par rapport à la nature des faits et parfois il y a une demie page, lui s'est bien livré sur la délinquance et sur la trajectoire, ce sont ses propos qui ont été restitués.

L'avocate dit que le juge d'instruction a demandé de se prononcer sur le mobile des faits reprochés à la personne, l'avocate demande pourquoi on lui demande ça, d'autant qu'il y a encore la présomption d'innocence à ce moment là.

L'expert dit qu'il n'a fait que répondre aux questions posées.

(...)

L'expert dit que Catino attendait d'être visité, il attendait le procès, attendait de rencontrer des collègues, il est réduit dans une dimension plutôt passive, inactivée, il ne peut pas se projeter davantage.

L'expert dit que le vieillissement s'accroît chez lui (...)

Les agissements délinquants étaient là pour nourrir cette dimension de jeu, confirme L'expert. (...)

L'avocate demande si Catino est capable d'être une personne qui transporte un sac de 500 euros sans poser des questions.

L'expert dit que c'est ce qu'il dit, que ça paraît possible ou plausible, c'est sa défense.

VI. Audition de M. ATTIA, témoin en lien avec Miguel MARTINEZ

Porte des lunettes, malvoyant.

Prête serment.

Il dit qu'il connaît que Martinez dans l'affaire. Ils se connaissent depuis l'enfance, il a dix ans de plus.

Sur son caractère, ils étaient amis quand ils étaient petits, jusqu'en 2012.

Ils habitaient dans le même quartier. (...) le témoin dit qu'il n'a rien à voir avec tout ça.

L'assesseur dit qu'on ne lui reproche rien car le témoin ne semble pas à l'aise.

Sur son quartier et le trafic d'armes, le témoin était accusé d'un trafic d'armes, il a été innocenté (...)

Le jour de sa garde à vue, le témoin dit qu'il avait des problèmes de rue. Ils étaient en guerre avec Martinez. Des hommes de Charleville voulaient lui faire la peau. Il pense que c'était à cause de trafics de stupéfiants.

(...)

Il avait dit que M. Martinez connaissait des gens. Ces gens voulaient lui tirer dessus.

Tout est partie de l'affaire de trafic d'armes de 2012, il croit que Martinez n'était pas concerné. (...)

Sur Abbad, il a un frère avec qui le témoin a fait de la prison. (...)

Le témoin dit qu'il n'a pas vendu d'armes. L'assesseur dit qu'il ne lui est pas reproché d'avoir vendu ou gardé dans son garage.

Mais le nom du témoin est apparu dans le dossier pour cette histoire de garage.

Martinez intervient et dit qu'il a reconnu avoir transporté le sac d'armes devant le bâtiment en pierre roux à Orsy mais n'a pas parlé du garage de Attia, le témoin.

Il dit qu'il ne parle plus au témoin depuis 2013.

Abbad dit qu'il ne le connaît pas mais que c'était dans un garage à Orsy, il ne sait pas si c'était chez lui (Attia), dans une zone pavillonnaire.

(...)

L'assesseur lit les dépositions du témoin.

Le témoin dit qu'il ne connaît pas kouachi, Bourfa et Karasular.

• Questions de l'avocate générale

Sur l'affaire de stupéfiants et de trafics d'armes où le témoin a fait de la garde à vue, c'était en 2012-2013, il a été placé en détention, puis sous contrôle judiciaire.

(...)

- **Questions de la défense**

Avocate de Martinez

Sur les menaces de Martinez à l'égard du témoin, lui aussi a menacé Martinez. Le témoin dit qu'il ne sait pas si Martinez a eu peur, il était remonté contre lui par rapport à ce qu'il avait fait, c'était des histoires de rue, il ne s'était rien passé, dit-il.

Avocat de A. Abbad

Le témoin était impliqué dans une affaire d'armes à une époque, il n'est pas quelqu'un de connu comme ayant des armes, ni une planque d'armes.

Dans le quartier d'Orsy, il y a 500 habitants.

(...) Le témoin dit qu'il ne sait pas, qu'il y a eu une conspiration à son encontre, pour essayer de lui faire porter des armes, il dit qu'il n'a pas donné d'armes aux Kouachi. L'avocat dit que ça n'a pas été dit. Il dit qu'en garde à vue, on lui a dit ça.

Le témoin dit que la policière lui a dit qu'Abbad avait fait des déclarations contre lui.

Le témoin dit qu'il ne sait pas pourquoi son nom a circulé.

(...)

VII. Audition de Mme Emilie VIANA, témoin en lien avec Miguel MARTINEZ

30 ans, mère au foyer.

Toujours sa compagne mais ils ne sont pas mariés donc prête serment.

Ils se sont rencontrés en 2009. Elle pleure. Ils se sont rencontrés dans un bar. Ça a été vite une évidence, se sont mis ensemble assez rapidement. Ça s'est officialisé quand il a été incarcéré, elle est allée le voir là où il était en prison. Il est sorti, ils se sont installés ensemble, ils ont pris un appartement, jusqu'à aujourd'hui ils ont toujours été ensemble.

L'assesseur dit qu'il a été interpellé dans cette affaire à deux reprises, en 2016, puis est ressorti en semi liberté, puis interpellé à nouveau en 2017.

- **Questions de l'assesseur**

Interrogation sur l'implication de Martinez, sur le fait qu'elle connaisse Abbad, elle répond qu'elle l'a rencontré une fois, elle sait que c'était son associé, mais elle ne le connaît pas personnellement.

Miguel voulait ouvrir sa propre entreprise. Financièrement, ce n'était pas évident, dit-elle, donc il lui a dit qu'un ancien ami allait s'associer à lui pour ouvrir leur garage.

La témoin dit qu'ils n'avaient pas d'argent de côté.

(...)

Elle a su qu'il y avait eu une histoire de meurtre où Abbad avait été mêlé et à partir de là, Martinez ne voulait plus travailler avec lui.

Karasular, ça ne lui dit rien du tout ; Michel Catino non plus, ça ne lui dit rien du tout ; Elle sait que Martinez allait en déplacement pour le garage.

(...)

Sur les questions autour de la radicalisation, elle dit qu'il n'est pas du tout radical, elle pleure car elle trouve ça dur que l'on dise de lui qu'il l'est.

Elle dit qu'il n'a jamais été radical dans quoique ce soit, dans sa pratique religieuse pas du tout, elle explique qu'il s'habille comme tout le monde, qu'il met sa djellaba pour la prière mais comme tout le monde, à la maison il est en jeans, en survêtement dit-elle, en basket, il est joyeux, il rigole. Ce n'est pas quelqu'un de radical.

Sur son père, elle confirme qu'elle n'a plus de relations avec lui, que c'est lui qui a coupé court de manière particulière, vers février. Elle a su par Miguel, que après un passage devant la juge, Martinez lui a dit que son père avait dit des choses folles, qu'il l'aurait vu regarder des vidéos de décapitation, elle s'est dit que ce n'était pas possible.

En 2015, ils s'étaient « pris le bec » alors qu'elle souffrait le martyr d'une septicémie, le père n'a pas accepté qu'elle ne l'appelle pas dès son accouchement.

Elle explique qu'elle était à l'hôpital, ils ne se sont plus parlés pendant 9 mois, pour des choses beaucoup plus futiles. Le père n'a pas vu la petite de sa naissance à 9 mois.

Elle lui a écrit un message tard, elle l'a appelé, elle lui a dit qu'elle avait appris qu'il avait dit des choses graves sur les vidéos et il a dit « je te jure sur la tête de la petite », il lui a dit qu'il n'avait pas inventé. Elle ne savait plus où se situer sur le moment, elle n'y croyait pas. Elle s'est dit qu'il ne pouvait pas inventer une telle chose, ils avaient l'habitude avec son père de s'appeler régulièrement pour qu'il voit la petite, et petit à petit, il y a eu de la distance entre les appels, ça l'a laissé hésitante car le père dit ça et d'un côté elle le sent distant. Un jour, il l'a appelé, elle était distante et il lui a demandé ce qu'elle avait, elle lui a dit que ça la travaillait toute cette histoire, il a redit qu'il jurait sur la tête de la petite qu'il n'avait pas inventé. Elle lui a dit qu'ils se rappelleraient plus tard, et depuis ce jour, ils ne se sont jamais rappelés. Elle s'est dit qu'il avait donc réellement inventé la vidéo.

L'assesseur demande pourquoi son père aurait-il inventé cette histoire.

Elle répond que pour elle, depuis qu'elle est née, son père c'est quelqu'un qui aime être au dessus des autres, il a tout fait pour ses enfants à l'entendre, aujourd'hui il y a aucun de ses deux enfants qui lui parlent dit-elle, parce que c'est un menteur manipulateur qui veut avoir le dernier mot et le dessus sur les autres, déclare t-elle. Quand ils étaient petits, lui regardait la télé et ils n'avaient pas le droit de parler. Elle dit que le père ne s'attendait pas à ce qu'elle ramène un Miguel, de 2 mètres. Elle l'a compris quand il a fait de telles déclarations. Il a menti, elle pense que c'est pour laisser Miguel le plus longtemps possible en prison. Son père est parti quand elle avait 5 ans. Sa vie personnelle a pris le dessus sur sa vie familiale. Il venait les voir de moins en moins. Quand son père venait tous les 6 mois, il les achetait mais n'a jamais été présent pour ses enfants. (...)

Avec le temps, elle dit que son père a tout perdu et dès qu'il a tout perdu, il était tout seul et là il s'est rapproché de ses enfants, surtout d'elle.

Il n'aimait pas Miguel car il n'aimait pas que Miguel ait le dessus sur lui. Elle raconte que quand ils ont acheté une cuisine avec Miguel, c'est Miguel qui l'a montée, et que son père était derrière lui, il était énervé que ce soit Miguel qui la monte, il voulait avoir le dessus ;

S'agissant de la vidéo, l'assesseur dit que la scène dans le garage a peut être bien eu lieu, le père la décrit avec des détails qui ne sont pas les mêmes que ce qu'il avait dit à la police. L'assesseur dit que ça pouvait correspondre à un film, elle dit que oui, que le film il faut le regarder et que la scène est comique.

Elle a revu le film et a compris qu'il parlait de cette scène. Elle dit qu'on en est la aujourd'hui à cause d'une scène de film, elle ne comprend pas ses déclarations.

Déjà elle ne comprend pas pourquoi il parle d'un jour dans le garage, car il n'allait pas au garage sans elle.

Martinez a fait son pèlerinage en 2012, elle ne sait plus s'il est resté 2-3 semaines. Le beau père de Martinez, Herbulot, elle le voyait de temps en temps mais pas autant que quand elle va chez sa mère. Il venait chez eux. Elle dit qu'il n'a pas eu de contacts avec lui depuis la naissance de son fils en 2019.

- **Questions de l'avocate générale**

En perquisition, un revolver a été retrouvé à leur domicile, elle avait dit qu'elle n'avait jamais vu l'arme ; elle dit qu'elle a été étonnée, elle avait dit que ce n'était pas à Miguel non plus.

Sur les explications que lui a données Miguel, elle dit qu'il lui a dit qu'il avait été menacé par une personne, il a eu peur pour sa fille et elle donc avait l'arme au cas où il se passerait quelque chose.

Sur son père, il a dit avoir trouvé des munitions dans un tiroir, elle dit que oui, c'était des vieilles balles dans un tiroir, ces balles étaient là depuis un certain temps. C'est un tiroir fourre tout. L'avocate générale dit que ce n'est pas anodin. Elle dit que ça ne l'a pas plus interpellé que ça.

- **Questions de la défense**

Sur la place de la religion pour elle et dans leur couple, il est musulman pratiquant, de temps à autre, elle s'est intéressée à la religion avant Miguel et quand elle s'est mise avec lui, il ne faisait pas la prière, il a repris plus tard, et elle s'est intéressée un peu plus, elle a lu quelques livres.

(...)

Il ne lui a rien demandé par rapport à la religion. Elle dit qu'elle s'est intéressée mais elle s'est pas officiellement convertie, elle se sent musulmane, elle ne pratique pas la religion, n'en connaît pas grand chose et Martinez ne l'a jamais forcée à quoique ce soit.

Quand elle était petite, elle a fait sa communion, elle ne se sentait pas dans cette religion pour autant. Et c'est avec le temps en fréquentant ses anciens copains musulmans qu'elle s'est intéressée à la religion. Puis elle a rencontré Miguel qui était musulman pratiquant donc elle s'en est rapprochée plus.

L'avocate dit que quelque chose l'interpelle dans cette procédure, la vie est longue, elle le voit très souvent au parloir, alors qu'il est incarcéré à plus de 2h30 de route de chez elle, qu'est ce qui la retient, elle répond que c'est l'amour qui la retient. Le fait qu'ils aient toujours voulu à voir cette vie simple et ça n'a pas été le cas, ils ont toujours voulu avoir leurs enfants. Elle a grandi sans son père qui n'était pas très présent, et lui sans son père, elle espère qu'ils auront la chance d'avoir cette vie simple.

Sur l'affaire, elle dit qu'elle n'a jamais eu le moindre doute qu'il n'était pas mêlé au terrorisme.

L'avocat demande si ça aurait été facile pour Martinez de lui dire qu'il avait baigné dans de sales histoires avec des armes. Elle répond que ça serait difficile et qu'elle aurait du mal à y croire.

VIII. Audition de Mme Carole SPROCATI, la mère d'Emilie VIANA

Prête serment

Elle dit que c'est un homme très gentil, pour elle, il n'a rien fait, c'est un père de famille. Elle ne comprend pas.

Elle dit que son ex mari est un menteur (...)

IX. Audition de Fabrice FRANQUET, témoin en lien avec Miguel Martinez

42 ans

Prête serment

M. Martinez et lui étaient associés, ça se passait bien, ils avaient une bonne relation, travaillaient bien.

L'association avec Abbad, c'était avant leur association.

S'agissant des armes retrouvées dans le garage, il y avait un élément de cross attaché à un siège (...)

Sur la visite de Kouachi au garage, il dit que ça ne lui parle pas du tout.

S'agissant de ses auditions, le témoin a été entendu à plusieurs reprises, (...)

Il avait dit que Karasular, ça ne lui disait rien. La garde à vue de Martinez avait été levée. (...)

Inaudible

Karasular, il dit qu'il l'a vu deux fois aux garages.

Chronologiquement, après les attentats Charlie Hebdo, Martinez a voulu prendre des nouvelles de Karasular et ils sont allés en Belgique. (...)

Il est réentendu le 4 mai 2018, et dit n'avoir assisté à aucune conversation. Le témoin dit qu'il l'emmène. L'assesseur dit qu'il est donc chauffeur, que c'était quand même son associé.

(...)

Sur son souvenir d'avoir regardé sur le téléphone de Martinez une vidéo, il répond que non pas du tout, qu'ils n'ont jamais regardé de vidéos de ce genre.

- **Questions des parties civiles**

Une vidéo avec une pelle, une blonde, une Clio, il dit que ça ne lui dit rien.

- **Questions de l'avocat général**

Il sait plus à quelle date il s'est associé exactement avec Martinez et un autre homme.

Il dit qu'ils étaient trois associés. Il pense que c'était en 2014 ; l'avocat général dit que le bail a été signé en décembre 2014.

L'avocat général demande depuis quand il donnait des coups de mains, il répond que c'est un ami qui l'avait présenté.

(...)

Sur le fusil qui a été trouvé dans le garage, le témoin explique que c'est un fusil que son père lui a donné ; il dit qu'il l'avait mis dans le garage pour impressionner.

Sur une autre arme découverte au domicile de Martinez et sa provenance, il dit que c'est un pistolet qu'il a du acheter à un James (?),

Le témoin a indiqué qu'il était allé à deux reprises au garage de Karasular et il était dehors tout le temps, il n'est pas allé les saluer ; il confirme que non.

L'avocat général dit que c'est soit parce qu'il ne veut pas le dire soit c'est parce qu'il est le larbin qui est le chauffeur ; l'avocat général ne comprend pas pourquoi il ne vient pas rencontrer Karasular et Catino.

(...) Il dit qu'il était intéressé par les choses de dehors, il en parlé avec Miguel.

L'avocat général dit que ses réponses ne sont pas cohérentes.

- **Questions de la Défense**

Sur les déplacements de Miguel en Belgique, il dit que non, qu'il y est allé deux fois. Sur le garage Ladouce, ça lui dit quelque chose. Un garage en Belgique, Ladouce c'était des véhicules d'occasion. Donc Martinez se déplaçait régulièrement en Belgique dans le cadre de son activité professionnelle et en Allemagne dit l'avocate de la défense.

Le témoin dit qu'il n'a pas l'habitude d'être là. L'avocate demande qu'il développe son activité parce que là il ne le vend pas son garage. Il dit qu'il est carrossier aujourd'hui. Il a travaillé pour des vraies enseignes avant. Donc le garage avec Martinez, ce n'était pas une parenthèse. Martinez n'avait pas le permis donc ne pouvait pas aller seul en Belgique donc il l'emmenait.

Sur le garage de Karasular, il dit qu'il était dans une rue principale.

L'avocate demande s'il ne parle pas beaucoup d'habitude. Il répond que non.

Elle demande s'il a peur de Martinez, il dit que non sinon il ne se serait pas associé avec lui, ce n'est pas un homme qui trafique des armes.

Il avait beaucoup parlé aux policiers de la réaction de Martinez aux attentats, Martinez avait été choqué. Il ne regardait pas de vidéos, il ne parlait pas de religion tout le temps.

Si on lui disait que Martinez était dans les armes, ça le surprendrait.

Avocat 2 Me Coutant Peyre, avocate de A. Polat

Il ne se souvient pas de l'année de la deuxième fois où ils sont allés au garage de Karasular.

Martinez aurait parlé d'un cousin Ali de Coulibaly, Karasular aurait dit que Coulibaly aurait été très énervé avec les dattes pourries et que son cousin Ali aurait dit on s'en occupera après.

Personne ne comprend qu'il ait attendu dans la voiture alors qu'il est associé du garage et que la rencontre concernait le garage. L'avocate dit que c'est un associé bidon. La défense intervient, il ne parle pas, il n'a pas d'avocat, il est carrossier.

X. Audition de Yoann HERBULOT, témoin en lien avec Miguel Martinez

27 ans, joueur professionnel de handball.

Il dit que son frère a été son exemple, il a une force mentale, ils ont partagé des moments difficiles et Martinez a toujours été là pour lui.

- **Questions de l'assesseur**

Ils sont demi-frère. Ils n'ont pas le même père.

Ils ont été élevés ensemble par son père. Ils ont plusieurs années de différence.

Sur tous les noms du dossier, le frère dit qu'il n'a pas d'informations à donner.

Il dit que son frère est très intelligent, il a toujours condamné les actes qui ont été fait.

Ça lui fait mal au cœur de savoir que son frère est associé à toutes ses histoires, il s'excuse de ne pas trouver ses mots.

Pour lui, il n'y a pas de doute que Martinez n'est pas impliqué. L'assesseur dit que c'est plus dans la préparation où il aurait participé à la recherche d'armes pour Coulibaly et les Kouachi.

Sur son échange avec l'enquêtrice de personnalité, il dit que Martinez a trouvé un équilibre dans sa vie grâce à la religion, ça l'a apaisé, il a eu une vie difficile déclare le témoin.

- **Questions de la Défense**

Ils ont grandi ensemble. Ils ont eu la chance d'avoir une liberté de pensée et cette liberté de vivre.

Martinez n'a jamais rien imposé de sa religion, il en parle avec amour, il ne lui a jamais rien imposé. Le frère dit que ça l'intéresse toutes ces croyances, car n'a pas cette fibre religieuse.

Sur le passé de Martinez, sa vie personnelle, il a perdu son père jeune, il a dû se remettre dans une famille recomposée avec son père à lui. Martinez a toujours fait de son mieux, ils ont eu des moments très difficiles, Martinez a toujours gardé la tête haute.

Suspension, reprise demain 9h30

JOUR 39 - VENDREDI 23 OCTOBRE 2020

Un avocat de partie civile déplore des propos ouvertement racistes tenus par un témoin hier qui avait déclaré : « *elle a trahi sa race* ».

Avocate d'Amar Ramdani : ses propos doivent être condamnés. Je m'associe à l'ensemble de mes confrères.

I. Audition de Sonia M. : visio-conférence depuis la prison de Fleury-Merogis

Née en 1989.

Sonia M. est citée en qualité de témoin. Elle est détenue provisoire dans le cadre d'une affaire en cours d'instruction. A été mise en examen du chef d'association de malfaiteurs terroriste. Son affaire n'est pas directement en lien avec la nôtre même si des informations sont connexes.

Elle prête serment.

Le procès actuel est relatif aux attentats de janvier. Il apparait qu'elle a pu avoir des informations à cet effet. Le président demande lesquelles et dans quelles circonstances.

Sonia M. a été mariée sur place (en Syrie) à Abdelnasser Benyoucef, un des commanditaires de l'attentat de l'Hypercacher. Elle a aussi rencontré Hayat Boumeddiene et a aussi croisé (inaudible.)

Sonia M. est de nationalité française et est partie en septembre 2014 en Syrie. Et là-bas, elle a été mariée à Abdelnasser Benyoucef. Le Président demande qu'elle indique qui il était, s'il avait des responsabilités et pour qui.

C'était chez Daech. Quand elle est arrivée et qu'on la propose de se marier avec lui, il ne lui a pas dit ses fonctions, jusqu'au moment où il est arrivé à cette fonction et qui lui a dit qu'il s'était occupé de l'Hypercacher, de Sid Ahmed Ghlam et de l'attentat raté en Belgique. C'était au nom de Daech.

Le Président dit qu'il a été versé au dossier des pièces extraites du dossier d'informations pour lequel elle est en détention provisoire. Dans un interrogatoire qu'elle a eu avec le juge d'instruction, on lui avait demandé quel était le rôle au sein de l'EI de son premier époux, Abdelnasser Benyoucef, et elle avait indiqué qu'il était émir des opérations extérieures. Le Président lui demande de préciser, ainsi que les relations qu'elles avait avec son mari.

Car il apparait que Abdelnasser Benyoucef est mort puis elle s'est remariée sur place avec une 2^{ème} personne.

Elle confirme

Au départ, elle dit qu'elle ne connaissait rien de ce qu'il faisait, « *je devais juste faire le ménage, à manger, à chaque fois que j'avais une question, il me demandait de me taire et de ne pas poser de questions.*

« *Je ne savais pas ce qu'il faisait mais je savais avec qui il était, notamment un voisin, Boubaker EL Hakim et un autre belge, j'ai oublié son nom* ». Sur ce qu'il faisait, après leur mariage, il lui avait juste dit son prénom Nasser, et qu'il ne lui dirait plus rien d'autre pour sa sécurité et qu'elle n'avait pas besoin de savoir autre chose.

Elle dit avoir su plus tard qu'il était en charge des opérations extérieures.

Et dans le cadre des attentats à l'étranger, deux informations qu'elle a données : Hypercacher et un autre attentat, la personne s'est faite arrêter, attentat dit de Villejuif, attentat de Sid Ghlam, actuellement en cours de jugement aux assises. Elle n'a pas encore témoigné dans le cadre de ce procès mais elle est citée.

L'Hypercacher a été revendiqué au nom de l'EI, le Président demande s'il lui en a parlé en détails.

Elle dit que non, il s'est juste occupé de recruter Amedy Coulibaly, sans plus de détails.

Il lui demande si elle sait comment, et par qui ce recrutement.

Elle dit qu'il avait des contacts en France mais elle ne sait pas lesquels.

Le président lui demande si elle était dans une situation où elle ne pouvait pas ou ne voulait pas en savoir plus. Il demande qu'est-ce qu'il fait que c'est lui-même qui lui donne ces informations

« Je pouvais pas en savoir plus, il voulait pas qu'on en parle, et ça il m'en a parlé car le jour où il a quitté ce poste là pour partir a (inaudible?) puisqu'il a eu un gros problème avec ses supérieurs, il est rentré énervé, il m'a raconté ça sur le coup de l'énervement. »

Le président : *« Donc vous dites tout ce que vous savez ? »*

Sonia M. *« Oui, je n'en sais pas plus. Je dis tout ce que je sais. »*

Elle précise être partie en Syrie en Septembre 2014.

Le président dit que donc au moment des attentats de janvier, elle était sur zone. Il lui demande si elle en a entendu parler.

Elle dit que ça a fait beaucoup de bruit, il y a eu une parution d'un témoignage de Boumedienne sur Amedy Coulibaly, elle avait aussi accès à internet donc elle a pu le constater sur internet.

Le président lui demande quels moyens d'informations/communication elle avait, lui permettant de savoir ce qui se passait en France

Elle répond internet.

Le Président fait référence à un interrogatoire devant le juge d'instruction qui lui a demandé ce que pensait son mari de la France en général et en particulier des attentats qui l'ont frappé ; il était fait référence à Charlie Hebdo, Hypercacher, Bataclan, terrasses. Elle a répondu : *« il était content comme tous les hommes qui était là-bas ; il voulait faire payer la France parce qu'ils nous bombardent »* il disait juste *« on se venge et puis voilà »*.

Sur Boubaker El-Hakim, elle disait ne pas pouvoir dire grand-chose. Elle précisait que pour le Bataclan, son mari était content.

Le Président lui demande son opinion personnelle quand elle a appris les attentats.

Elle dit « de la tristesse » car pour elle c'était pas normal que des personnes qui n'ont rien fait paient pour des choses qui se passent en Syrie. *« Mais c'est pas une expression qu'on peut monter sur place, si vous montrez que vous êtes contre eux, vous risquez la mort. Il faut cacher. »*

Elle a eu deux enfants avec Abdelnasser Benyoucef. Il est mort au 30 mars 2016. Elle en est certaine car elle l'a vu mort.

Le Président demande dans quelles circonstances.

Elle dit simplement sur un champ de bataille contre l'armée syrienne. Il a reçu une balle qui a sectionné une veine qui va jusqu'au cœur ; il est décédé quelques jours plus tard.

Elle s'est remariée avec un autre membre de Daech. Elle a eu 1 enfant avec lui.

Le Président lui demande si ce 2^{ème} mari avait un poste important dans l'EI.

Elle dit que non pas du tout. Il était juste un soldat.

Elle a eu un rôle de femme au foyer qu'elle décrit. Le Président lui demande qu'elles étaient ses conditions. Étant la femme de quelqu'un d'important.

Elle répond que les conditions étaient normales. Abdelnasser Benyoucef avait fait parvenir des denrées alimentaires d'Europe, elle ne sait pas comment mais elle les a trouvés sur place dans l'appartement qu'il avait au moment où ils se sont mariés. C'était des conditions normales pour une condition de guerre. Pas d'électricité.

Sur Hayat Boumeddiene, le Président demande qu'elle indique quand elle l'a rencontré et dans quel camp. Sonia M. disait qu'elle-même a beaucoup bougé d'endroits.

Elle l'a rencontré une 1^{ère} fois peu après son arrivée à Raqqa. Elle l'a ensuite vu successivement jusqu'à Barbouze et une dernière fois dans les camps, elle l'a croisé à plusieurs reprises et Hayat Boumeddiene s'est enfuit du camp.

Elle avait montré des albums photos, elle disait que Hayat Boumeddiene s'était remariée sur place avec un tunisien, pas d'enfant et qu'il est mort à Barbouze. Hayat Boumeddiene a réussi à sortir du camp grâce à des passeurs, en contact avec Daech. Elle était encore à fond pour l'EI, son projet était de rester sur zone et de rester dans un autre califat. D'autres avaient réussi à rejoindre des civils à côté du camp d'al-Hawl.

Sonia M. l'a côtoyé, pas pendant des périodes régulières, elles se voyaient de temps en temps, elles ont du vivre ensemble dans une même maison ; il y avait aussi la femme d'un des frères Belhoucine. Ainsi que sa coépouse, leurs enfants et d'autres personnes. C'est la seule période où elles ont été ensemble, de Raqqa jusqu'à la période du camp, c'était une fois de temps en temps.

Hayat Boumeddiene était très partie prenante sur ce qui était relatif à Daech. Elle avait un côté radical et militant engagé.

Le président demande si sur les coépouses, les hommes pouvaient avoir une autre épouse, si tout le monde vivait ensemble ? les épouses d'un côté, les hommes de l'autre ?

Sonia M. dit que quand on vivait tous ensemble, femmes d'un côté et hommes de l'autre.

Ares ça dépendait de l'homme, parfois toutes les femmes étaient dans la maison ou alors c'était une maison par femme, ça dépendait du mari.

Dans un interrogatoire du juge d'instruction de juillet 2020, lui demandait à quel moment elle a cessé d'adhérer à cette idéologie : elle dit que physiquement, c'est dès qu'elle a pu en sortir ; idéologiquement,

dès le début ; elle explique qu'elle n'adhérait pas à l'esclavage des Yezidis, elle s'est fait violer par son mari, qui lui faisait des pratiques interdites dans l'Islam dont la sodomie.

Elle a été incarcérée en France en janvier 2020.

La réalité était bien différente de ce qu'elle avait envisagé.

Son dernier contact avec Hayat Boumeddiene remonte à il y a un an ; fin septembre/début octobre 2019.

Le président lui demande d'expliquer comment elle est partie.

Son deuxième mari avait un ami sur place, qui est décédé d'origine turc et a un frère en France qui envoyait des sommes considérables inaudible ; le frère de cet ami, une fedece , a pu être en contact avec son mari, a continué d'envoyer des sommes pour aider ; c'est cette personne qui a envoyé son numéro de téléphone ; elle a quitté Barbouze ; il lui a envoyé son numéro pour de l'aide et de l'argent etc. elle a pris contact avec cette personne en mars 2019 et il lui a dit d'attendre ; qu'il récolte la somme pour la faire sortir, ses enfants et elle. Ils ont fait le chemin en étant cachés ; ensuite il y a eu d'autres passeurs qui l'ont fait passer à la frontière par le mur. C'est une succession de passeurs. Sur le chemin pour aller jusqu'à Istanbul, une voiture en amont annonçait s'il y avait des voitures de police pour anticiper. Elle a pu arriver jusqu'à Istanbul.

Elle est revenue avec ses enfants. Donc ses 3 enfants ont été rapatriés en France.

Elle a appris que son deuxième mari était toujours vivant et incarcéré chez les kurdes.

Le Président lui demande si elle ne peut rien dire d'autre.

Elle veut dire que sur les frères Belhoucine, qu'elle avait confu lors de l'instruction, l'un des frères vus en photos dans les médias avec Hayat [à l'aéroport], il est décédé dès le départ, puisqu'il était parti en Irak direct par Daech et mort dans un combat. Son frère, marié a Hymen, eux ont eu 3 autres enfants sur place et eux tous ont été déclarés mort à Barbouze dans un bombardement. Les enfants sont donc morts aussi.

Donc seule Hayat Boumedienne serait en vie, selon les dernières informations qu'elle a eues.

L'assesseur veut parler à nouveau des frères Belhoucine. Ce que la cour sait, c'est qu'ils ont quitté Paris quelques jours avant les attentats, ça semble organisé en concertation avec Amedy Coulibaly, car il les accompagne à l'aéroport de Madrid. Il voit qu'elle n'a pas beaucoup d'informations précises. Elle ne parle pas nommément de Amedy Coulibaly d'ailleurs. Elle avait dit s'agissant de son 1^{er} mari, qu'il avait trouvé la personne qui avait commis l'attentat de hypercacher dont il vantait les mérites et qu'il était sincère envers dieu. L'assesseur lui demande, puisqu'on sait qu'il y a des contacts en France, si elle connaît des gens qui après les attentats seraient arrivés ou auraient tenté de le faire. Des personnes en lien avec les attentats.

Elle dit que non, pas à sa connaissance.

Une autre assesseur revient sur le fait que Sonia M. lui disait que son 1^{er} mari parlait peu, sauf la fois où il était énervé. Elle lui demande si elle sait le motif du désaccord.

Elle dit que non, que c'est juste qu'il avait dit qu' « ils voulaient tout précipiter ». Elle n'a pas d'autres précisions.

Elle lui demande sur le fait qu'il ait quitté ce poste et qu'il soit parti pour Deir ez-Zor, si c'était une promotion ou suite à un désaccord.

Elle dit que non, c'est lui qui a quitté et qui a voulu faire autre chose ; il a trouvé un autre poste ailleurs. Il lui avait dit qu'il en avait marre.

Une autre assesseur lui demande si son 1^{er} mari a pu avoir des contacts avec la personne en charge des opérations extérieures pour AQPA, avec Anwar al-Awlaqi. L'assesseur fait référence au fait que les deux groupes aient revendiqué les attentats séparément.

Elle dit qu'elle ne sait pas s'il y a eu des contacts mais ça lui rappelle que Hayat Boumeddiene disait souvent que son mari et les frères Kouachi avaient voulu faire cet attentat ensemble pour qu'il y ait une cohésion entre Daech et Al-Qaida.

- **Questions des Parties civiles**

Me Maktouf : est interpellée par la précision qu'elle apporte concernant les frères Belhoucine, et qu'ils seraient morts. Elle lui demande si elle a vu les corps.

Elle a dit que c'est ce qu'il se dit, mais non elle n'a pas vu son corps.

Elle lui demande si elle sait si la cible était la France ou la Belgique.

Elle ne sait pas exactement mais savait que Daech voulait cibler l'Europe et le mode de vie. (Inaudible) venger en quelque sorte le fait qu'il y ait des bombardements de la coalition. C'est le discours de Daech. Elle avait dit que son mari était fatigué et que c'est pourquoi il aurait quitté la préparation des opérations extérieures.

Me Maktouf lui demande si ça ne lui semble pas que c'était plutôt qu'il était congédié suite à l'échec de certaines opérations dont il avait le contrôle ?

Sonia M. répond que c'est ce qu'il lui a dit mais elle ne sait pas ce qu'il s'est passé réellement.

Me Maktouf fait référence au fait que Sonia M. ait parlé à plusieurs reprises de l'hamiyat. Elle lui demande ce qu'elle sait sur les hommes et femmes appartenant à l'hamniyat et amni.

C'est un genre de service secret ; c'était la police des mœurs.

Hamiyat : service secret. C'est comme ça qu'elle l'a perçu. Ces personnes durcissaient le ton vers la fin, et exécutaient des personnes pour des propos pas en adéquation avec Daech.

Un autre avocat de partie civile lui demande pourquoi elle se trouvait en Syrie.

Sonia M. répond que ça a été une mauvaise rencontre en 2014, un homme qui a profité de sa faiblesse, du manque de confiance en elle. Elle a eu une éducation traditionaliste et culturelle fermée. Sa mère est française et son père est tunisien et elle n'a pas grandi avec sa mère. Toujours ce conflit entre les deux. A chaque fois qu'elle a voulu vivre comme une française, elle se sentait délaissée par ce côté-là de sa famille. Elle avait beaucoup de culpabilité et ensuite elle a fait cette rencontre avec un homme avec qui elle a travaillé dans un restaurant. Il lui a fait découvrir des vidéos (inaudible). Ça s'est passé en quelques mois, entre avril 2014 et elle est partie en septembre 2014. Daech à ce moment a proclamé le califat, il y avait des vidéos qui disaient qu'on vivait comme des musulmans etc. ils disaient qu'avec la hijra, Dieu pardonnerait les péchés. Elle a été suffisamment crédule pour y croire, elle a pris contact avec une fille sur Facebook, qui s'était mariée sur internet et son mari leur a montré le chemin pour arriver jusqu'à Raqqa.

Elle lui demande davantage de précisions :

Sonia M. répond que cet homme [qui l'a influencé] a le même profil que M. Sefiri (orthographe du nom incertaine). Elle ne sait pas si elle a le droit de citer son nom.

Avocate : « *Si si* ».

Sonia M. répond qu'il s'appelle Rachid (nom de famille inaudible), elle le décrit comme quelqu'un qui « *savait à qui s'adresser* » ; il n'avait pas le même discours selon les personnes. Dans la sandwicherie, les jeunes qui venaient le soir, ils leur faisaient un sermon. Et leur posaient des questions du type : « *Que sera ta dernière action avant de mourir ? Etc.* »

- **Questions de l'Avocat Général**

Tout à l'heure, elle avait indiqué qu'elle avait appris que Mehdi Belhoucine était décédé rapidement en Irak et que Mohamed Belhoucine avait survécu un peu et qu'il était mort ensuite avec ses enfants. Il lui demande si elle sait quel était son rôle, son approche à l'EI.

Elle dit qu'il n'a pas subi le parcours normal pour tout homme qui arrive chez Daech, sa femme disait qu'il n'avait pas eu besoin de faire un entraînement.

Elle n'a pas plus de précisions. Sauf qu'ils avaient une maison, plus le temps passait, plus ils arrivaient vers Barbouze.

Sur Hayat Boumeddiene, l'avocat général demande quelle était sa position sur l'évolution de l'EI, comment elle se sentait au milieu de tout ça.

Sonia M. répond que pour Hayat Boumeddiene, c'était Dieu qui faisait un « ménage », qu'il éliminait les mauvais et les hypocrites. Jusqu'à la ville avant Barbouze, elle avait écrit une lettre à tous les soldats de Daech, c'était une lettre d'encouragement à ne pas renoncer à être sincère.

L'avocat général : « *Elle faisait du soutien aux troupes du fait de sa position de la femme de Amedy Coulibaly ?* »

Sonia M. « *Oui c'est ça* ».

- **Questions de la Défense**

Autre avocat de partie civile : on sait que Cherif Kouachi et Amedy Coulibaly se connaissent. Vous l'avez dit à l'heure que Amedy Coulibaly et frères Kouachi avaient voulu faire ces actions pour Daech et AQPA et vous ne saviez pas si cette décision avait été prise par votre mari, au-dessus ou juste par Amedy Coulibaly et Kouachi. Elle lui demande si elle a entendu ça par quelqu'un d'autre que Hayat Boumeddiene.

Note déclassifiée de juin 2013 : Cherif Kouachi fréquentait un garage, fréquente par l'environnement djihadiste de M. Benyoucef. Votre mari vous la -t-il évoqué, Cherif Kouachi ainsi que ce garage ? Elle dit que non pas du tout.

Elle veut dire que Charlie Hebdo : « *c'est important que vous continuiez, c'est ce qu'ils détestent. Je pense aux familles des victimes. Je vous recommande, ne lâchez pas. Eux, ce qu'ils veulent ; c'est créer un malaise dans la société. C'est ce qu'ils détestent le plus, qu'il faut pas poser de questions. Vous représentez la liberté et c'est ce qu'ils détestent le plus.* »

Visioconférence de Peter Cherif est toujours envisagée mais en raison de problèmes techniques, est décalée à 11h30.

Les avocats de parties civiles demandent à ce que la défense communique leurs écritures sur les motifs de contestation des parties civiles.

Il y a eu des réponses par email mais l'avocat de partie civile considère qu'elle n'est pas simple.

II. Audition de Antoine D.

31 ans. Est cité en qualité de témoin par la défense.

La cour s'intéresse à la façon dont les armes, ce qui a permis à ce que les armes soient utilisées par ceux qui ont fait les attentats de janvier.

Certaines armes étaient tracées et ont remonté sur des personnes qui ont déjà été entendues comme témoin : Patrick Halluent et Claude Hermant.

Antoine D. dit qu'il a côtoyé uniquement Claude Hermant, début 2014, jusqu'au mois de mai environ.

Le président : « *Vous pouvez développer ?* »

Antoine D. : « *Ben posez moi des questions* »

Le président : « *Il faut d'abord que vous fassiez des déclarations spontanées.* »

Il a vu Claude Hermant, il a importé et remilitarisé les armes.

Le président : « *Pouvez-vous être plus précis ?* »

Antoine D. « *Dites-moi ce que vous voulez savoir* »

Le président rappelle que Antoine D. a été condamné ; il est cité ici comme témoin. Il a été juge par le TGI de Lille à 3 ans. Il n'a pas fait appel.

Le président dit que dans le trafic d'armes qui sont vendues par Claude Hermant, le problème est de savoir si elles sont neutralisées ou pas ; et elles suivent un circuit. La Cour veut savoir quel circuit ces armes arrivent jusqu'aux mains d'Amedy Coulibaly.

Le président dit qu'il y a le départ et l'arrivée, ce qui l'intéresse c'est la chaîne.

Il était salarié d'une friterie ; il a fait des dépositions. Le Président demande ce qu'il peut dire sur ces armes et à qui il les vendait.

Le président reprend ses dépositions, Claude Hermant apportait des armes, soient commandées sur internet ou en Belgique commandées auprès de Patrick, beaucoup de scorpions et des kalach, quelques pistolets. Il disait qu'il y avait du tokarev, type d'armes qu'on va retrouver chez Amedy Coulibaly

Claude Hermant les achète à Charleroi auprès de Patrick Halluent.

Ne sait pas s'il se fournit exclusivement chez lui

Le président demande si le but est de revendre.

Antoine D. « *Oui* »

Le président « *A qui ?* »

Antoine D. « *Je peux pas vous dire* »

Le président « *Dites plutôt que vous ne voulez pas le dire* »

Inaudible

Le Président lit le jugement, c'est une vérité judiciaire : il disait que Samir était un client régulier de Claude Hermant et des rencontres hebdomadaires avaient lieu à la friagerie

« *Oui il passait mais moi je travaillais.* » Il dit que c'est des propos de Claude Hermant qu'il a relatés dans ces dépositions.

Le Président : « *C'est qui ce Samir ? vous connaissez son nom de famille ? on l'a de toute façon* »

Antoine D. « *Ben c'est Monsieur Ladjali* »

Le Président : « *Donc vous voyez vous le savez.* »

Antoine D. « *Moi j'ai pas vu d'échanges d'armes, ils passaient à la friagerie, ils échangeaient ensemble mais j'ai pas vu d'échanges d'armes.* »

Le Président : « *Donc vous n'étiez pas au courant de rien ?* »

Antoine D. « *J'étais au courant de ce que faisait M. Hermant sinon les autres non.* »

Le Président : « Vous étiez quand même beaucoup plus bavard : est indiqué dans le jugement que Antoine D. le 24 juin 2014 indiquait avoir rencontré plusieurs personnes de la maison flamande avant d'avoir rencontré Claude Hermant. La maison flamande c'était un restaurant identitaire ouvert par Claude Hermant.

Le Président : « *Vous indiquez que vous l'aviez connu par l'intermédiaire d'un Sébastien F.* »

Antoine D. dit que c'est un ami et un coloc à l'époque.

Il dit ne pas se rendre à la maison flamande ; c'est ce Sébastien qui l'a présenté à Claude Hermant car cherchait un travail.

Le Président : « *Dans la friagerie, il n'y avait que de l'huile et des pommes de terre ?* »

« *Non. Il y avait des armes* »

Le Président : « *Vous disiez dès votre première rencontre, il avait montré les armes. Vous le saviez qu'il était dans le domaine des armes ?* »

Antoine D. « *Oui c'est connu de tout le monde à Lille.* »

Le Président : « *Et vous le saviez puisque c'est vous qui confirmez que son approvisionnement est auprès de Patrick Halluent, qui habite à Charleroi.* »

Il confirme.

Le Président demande dans quel état il les achète, s'il fait des transformations.

Antoine D. répond qu'il les achète neutralisées et les remet en état. Il précise qu'il avait un petit local avec ce qu'il lui fallait. C'est ensuite qu'il les revend. Donc quand il les revend, elles sont remises en état, de façon à ce qu'elles ne soient plus neutralisées.

Le Président : « *Ce n'est pas très légal* »

Antoine D. « *Ben oui* »

Le Président : « *Vous êtes au courant de cette remilitarisation, car vous disiez que les armes belges sont neutralisées à la chambre et au canon* ». Antoine D. décrivait le procédé technique effectué par Claude Hermant. Il disait qu'il le faisait en sa présence. Une fois les armes remises en état, il les ramène dans les chambres froides de la friterie, celles-là même qu'il évoque lors de leur première rencontre. Le président pense que c'est donc un commerce important, qui doit rapporter plus que la friterie.

Il dit que la friterie fonctionnait, ça allait.

Le Président : « *Pourquoi il ne voulait pas vous payer les salaires ?* »

Antoine D. : « *Ça l'arrangeait de pas me payer* »

Antoine D. disait que ce trafic avait pris de l'importance après l'apparition d'un certain Samir, Samir Ladjali. Le Président dit qu'il est au courant de la revente.

Antoine D. : « *Ouais je suis au courant de son trafic* »

Le Président : « *Mais vous avez suffisamment de renseignements pour dire que Samir Ladjali est un très bon client* »

D'après Claude Hermant, c'est un bon client pour le business mais il (Antoine D) dit qu'il n'a jamais vu d'échanges d'armes.

Antoine D. : « *Ce sont les propos de Claude Hermant mais c'est un mythomane* »

Président : « *Oui enfin il y a une certaine réalité qui est le trafic d'armes.* »

Le Président reprend la lecture du jugement, où Antoine D. disait avoir assisté à la remise de Samir de 17000 euros sous cellophane à Claude Hermant. Donc en tout cas, il a assisté à la remise d'une somme d'argent. Le président continue « *C'était pas pour payer des repas à la friterie, c'était pour payer des armes* ».

Antoine D. : « *Je sais pas, faut lui demander.* »

« Mais vous êtes précis » : le président fait référence au fait qu'Antoine D. ait décrit une somme de 17000 euros qui se trouvait sous cellophane et qu'il avait caché, suite à la demande de Claude Hermant, cet argent sous sa veste. Il disait que la livraison avec Samir avait lieu lors d'un parking sur Villeneuve d'Ascq. Antoine D décrivait Samir comme un client régulier, un gars originaire de Roubaix connu pour des

braquages qui avait été incarcéré à Frênes. Il était accompagné d'un Anthony L., qui faisait dans la coke. Concernant Samir, Antoine D. le reconnaît sur photo. « Vous étiez très au courant, vous donnez des prix. »

Antoine D confirme. Claude Hermant avait une liste avec des prix qu'il a vu à la friperie. Il avait aussi des feuillets imprimés sur lesquels une liste d'armes. C'est le feuillet qui était la friperie. Il dit qu'il n'a jamais caché [l'existence de cette liste].

Président : « *On est d'accord. Vous disiez que les kalach étaient achetées 500 et revendues 1500. Que saviez-vous de Claude Hermant, sur ses relations avec certains services ?* »

Antoine D. : « *Je savais ce qu'il me racontait.* »

Président : « *Quoi ?* »

Antoine D. : « *Qu'il était indic et plus ou moins protégé.* »

Président : « *Ouais et donc il n'y avait pas des livraisons filmées ?* »

Antoine D. « *Je peux pas vous dire* »

Président : « *Je reprends les ternes du jugement, où vous affirmiez que Claude Hermant possédait une clé USB pour se constituer des preuves et qu'il donnée à son avocat. Donc vous êtes très au courant.* »

Antoine D. : « *Ben il me racontait tout. Je l'ai déclaré* »

Le président « *Vous disiez qu'il avait des relations avec des gendarmes et des douaniers, dont un en particulier.* »

Antoine D. « *Un douanier* »

« *Sébastien L ?* »

Antoine D. « *Oui.* »

Président : « *le coloc qui vous a mis en relation avec Claude Hermant est aussi bien au courant de tout ça.* »

Antoine D. « *Oui mais sur Lille c'était un secret de personne.* »

Président en disant que Samir Ladjali était celui qui achetait les armes et les dispatchait. Samir Ladjali connaît les braqueurs et les trafiquants, tous ceux qui en ont besoin pour se défendre. C'est ce que ce coloc sait car c'est Claude Hermant qui le raconte.

Le président « *Monsieur quand vous voyez des listes, vous pensez bien que tout ça fait partie d'un trafic. Et c'est de notoriété publique.* »

Antoine D. « *Vous me dites ça comme si je l'avais pas déclaré. Moi je l'ai déclaré* »

Le président : « *Oui tout à fait mais on veut vous faire préciser. C'est important car justement Claude Hermant, avec divers interrogatoires, Samir Ladjali et une des armes qui va se trouver chez Amedy Amedy Coulibaly, il va y avoir des ADN qui vont faire remonter cette filière. Vous comprenez ? vendre des armes, on sait pas forcément dans quel but. Mais certaines arrivent jusqu'à la tuerie de l'Hypercacher. Voilà pourquoi*

Monsieur, c'est embêtant d'être témoin mais on essaie de savoir exactement de qui a fait quoi. Samir Ladjali amène à des ramifications qui montent d'étapes en étapes à Amedy Coulibaly ».

Antoine D. *« Je n'ai rien à vous dire de plus. »*

C'est de venir témoigner une chose qu'on sait mais la procédure est orale, pour qu'on puisse vous poser des questions et pouvoir reconstituer la chaîne. Vous comprenez mieux comme ça ?

« J'ai très bien compris mais moi à mon niveau c'est Monsieur Hermant »

« Mais vous sachez des choses relatives au trafic de Claude Hermant »

Antoine D. *« Oui c'est ce que je viens de vous dire »*

Il dit avoir vu Samir Ladjali mais ne pas le « connaître ».
De la friperie, il repartait comme il venait, pas avec des cartons après.

Président : *« effectivement la livraison se faisait sur des parkings ».*

Antoine D. dit n'avoir jamais assisté à cela

« Vous ne vous êtes jamais posé la question de pourquoi Samir Ladjali achetait des armes régulièrement à Claude Hermant ? »

Il dit ne pas connaître (inaudible). hormis le tribunal. Ni ne connaître les gendarmes avec qui Claude Hermant était en contact. Il dit ne pas connaître Anthony L.

Antoine D. *« Vous allez me ressortir les déclarations »*

« Ben oui mais c'est comme ça ». Le président fait référence à une captation d'images de la friperie, 10 juillet, la surveillance permet que deux individus soient identifiés comme étant Samir Ladjali et Anthony L. « On vous présente ces photos et vous dites que vous reconnaissez Anthony L comme l'associé de Samir Ladjali dans le business des armes. Va être confirmé car toutes ces armes vont être prises en photos qu'on retrouvera sur le tel d'Anthony L. il confirmait ça : le président relate les déclarations d'Antoine D. *« ils venaient souvent tous les deux » « pour donner argent à Claude... ; pour passer des commandes...pour vérifier le matériel ...pour prendre la livraison d'armes ».*

Antoine D. *« Oui c'est les propos de Monsieur Hermant »*

Là ce sont vos propos à vous, ce n'est pas *« Monsieur Hermant m'a dit que »*. Du silence de Samir Ladjali et Anthony L. va être établi car la téléphonie montre que pas de relation directe entre Claude Hermant et Samir Ladjali qui connaissent les méthodes d'investigations policières mais que leurs deux compagnes communiquent très souvent. Il y a fort à parier que les communications entre eux se font à partir des lignes des compagnes. Il lui demande ce qu'il a dire là-dessus.

Il dit qu'il n'a rien à dire de plus

Président *« Tout ça c'est une réalité ? oui ou non ? »*

Antoine D. *« Moi j'ai relaté les propos de Claude Hermant »*

Président *« Moi je vous ai relaté vos termes qui apparaissent dans le jugement »*

- **Questions des Parties civiles**

Avocat : « Ce sont vos propres déclarations : « *Samir Ladjali vient toujours à la friperie voir si Claude Hermant est là. Ils ne travaillent pas au téléphone. C'est courant aussi Samir Ladjali et Anthony L. viennent souvent etc.* » »

Antoine D. « *Oui c'est la même déposition que ce que M. le Président vient de dire* »

Avocat : « *Vous avez vu les Allers retours et l'argent.* »

Antoine D. dit que oui, et qu'il a mis une somme d'argent important sous sa veste. Il n'a jamais vu Samir Ladjali venir et repartir avec des armes.

- **Questions de la Défense**

Me Coutant-Peyre : « *vous n'avez pas été beaucoup interrogé sur les détails des relations de Claude Hermant, Christophe D avec certains services, tels que douanes, gendarmerie etc. vous avez dit que Claude Hermant se vantait d'être un informateur. Pour quel service ?* »

Antoine D. *précise que c'était gendarmerie et douanes et que Claude Hermant avait des contacts niveau police mais plus « amicalement » [que dans le cadre que d'être un informateur].*

Me Coutant-Peyre demande s'il y avait également du trafic de drogues ?

Antoine D. « *Claude Hermant, comme il ne pouvait pas me payer, m'avait donné de la coke* »

Me Coutant-Peyre considère qu'on peut émettre l'hypothèse que Samir Ladjali, ça aurait pu être lié à un trafic de drogues. Notamment que la somme qu'il a caché sous sa veste aurait pu résulter de drogues.

Il dit que oui c'est possible.

M. Hermant a prétendu qu'en fait toutes les commandes faites soit à travers vous ou Patrick Halluent ou directement lui ou via la société Outdoor, étaient destinées toutes à Samir Ladjali, ce qui représente 470 armes.

Antoine D. dit que c'est connu qu'il vendait des armes sur Lille.

Me Coutant-Peyre demande s'il y avait d'autres sources d'approvisionnement d'armes à part la société AFG ou Halluent ?

Il dit ne pas savoir.

Me Coutant-Peyre lui demande de ce qu'il a pu savoir ou éventuellement voir, si Claude Hermant dans ses locaux avait des munitions.

Antoine D. « *Oui j'en ai vu* »

Me Coutant-Peyre : « *Il n'a jamais parlé qu'il fournissait des armes remises en fonctionnement avec des munitions ?* »

Antoine D. répond qu'il ne sait pas

Me Coutant-Peyre dit que quand il y a eu perquisitions dans les locaux de Claude Hermant, on a trouvé des explosifs.

Antoine D. dit qu'il n'en n'a pas vu.

Me Coutant-Peyre : « Sur Christophe D, vous l'avez connu.

[Inaudible]

[Inaudible]

Il est apparu que M. Philippe P. s'occupait des renseignements généraux et qu'il était un ami de Christophe D.

Autre avocat de la Défense

Avocat : « *Que faisiez-vous de la cocaïne donnée par Claude Hermant des fois ?* »

Antoine D. : « *Je la revendais* »

« *La Friterie toujours ouverte ?* »

Antoine D. « *Elle a changé de nom, je ne sais pas lequel*

Avocat : « *Sur les munitions, quand Claude Hermant est venu à la barre, je lui ai demandé s'il vendait des munitions. Il a juré que non.* »

Antoine D. « *Il ment beaucoup* »

Avocat : « *Vous avez pris 3 ans et pas fait appel ?* »

Antoine D. « *C'est la peine que j'ai reçue et que j'ai accepté* »

Avocat « *Oui parce que vous savez beaucoup de choses. Pourriez-vous avoir du courage aujourd'hui et nous dire si les armes qui ont servi à Hypercacher, qu'elles venaient de chez Claude Hermant ?* »

Antoine D. « *Je pense que oui ; je pense pas c'est sûr* »

Avocat « *Et les armes de Kouachi* »

Antoine D. « *Je suis pas enquêteur moi* »

Avocate d'Amar Ramdani

« *Vous avez répété à plusieurs reprises une scène : ils viennent souvent à deux etc. (même déposition lue par le Président un peu plus tôt). Pour autant vous n'avez jamais vu de livraison d'armes. Donc ce jour-là vous ne dites pas la vérité ?* »

Antoine D. « *Ce jour-là, je répète ce que me dit Claude Hermant.* »

Il disait aussi avoir remis une enveloppe à Samir Ladjali : il y a une enveloppe, il m'a dit tu la donnes à SL. Donc Samir Ladjali achète des armes et il se fait payer ?

Écoute entre Christophe D et Philippe P. :

Chris « *moi j'étais dedans, il m'appelle le fusil car so, il balance tout, les mecs ils l'ont balancé ; on trafiquait tous ensemble et Samir, oui Samir il achetait j'avais oublié* ».

L'avocat a l'impression que Samir Ladjali sert de fusible dans ce dossier. Elle se demande si Samir Ladjali n'a pas servi à tout lui mettre sur le dos.

Antoine D. : « *Comme je l'ai déjà dit, Samir Ladjali faisait le bon coupable.* »

L'avocate dit que quand Samir Ladjali est venu à la barre, il disait qu'il voulait acheter la frierie et qu'il a toujours rendu les armes à Claude Hermant. L'épouse de Claude Hermant confirmait que Samir Ladjali venait souvent l'embêter pour l'achat de la frierie.

Antoine D. « *Je me souviens plus de cette volonté d'achat mais je sais qu'il a déjà travaillé dans un snack.* »

Avocat : « *Dans une de vos dépositions, en 2017, vous dites que Claude Hermant vous disait que c'était un de ses clients. Donc il y en avait d'autres ?* »

Antoine D. : « *Ben oui* »

Claude Hermant lui-même dit dans un interrogatoire, en mars 2015, qu'il lui (à Samir Ladjali) achète une quarantaine d'armes. Comme on sait aujourd'hui qu'il y avait 475 armes, où sont passées les 430 autres armes, vous qui étiez présent ? On en a retrouvé que 25 sur le territoire français, ce qui fait donc que 5%.

Antoine D. dit qu'il n'a pas la réponse

L'avocate lui demande s'il sait si Samir Ladjali était sous surveillance policière. L'avocate fait ensuite mention d'un transfert de plaques d'immatriculations, mais qui ne correspondaient pas à l'identification d'un maghrébin. L'avocate estime trouvant que Claude Hermant aurait injecté toutes ces armes à quelqu'un qui serait sous surveillance policière.

Avocate de Mohamed Amin Fares : « *Mohamed Fares vous dit quelque chose ?* »

Antoine D. « *Non* »

L'avocate lui demande se lever et de retirer son masque

Avocate : « *L'avez-vous vu avec Samir Ladjali ?* »

Antoine D. « *Non jamais* »

Suspension d'audience

Reprise d'audience

Le président annonce que la visioconférence de Peter Cherif est reportée à cet après-midi, 16h30.

III. Audition de Sébastien V.

Cité à la demande de la défense. Prête serment.

Le témoin dit qu'il n'a pas grand-chose à dire car il se considère comme très éloigné du volet lillois et que ce qu'il a déclaré à l'époque aux services de police de Neuville était pas forcément très précis mais avait dit

que Claude Hermant trafiquait des armes. *« J'ai pas des détails précis sur la provenance ou de la nature de la clientèle. »*

Le témoin dit qu'il a entendu parler Claude Hermant de matériel d'armes ; qu'il en a fait allusion quelques fois et a cette époque le témoin ne savait pas si c'était destiné à être revendu à faire des attentats ou autre chose. Il avait été contacté par les services de police.

Le Président lui demande d'indiquer ce qu'il savait

Le témoin dit qu'il savait que Claude Hermant récupérait des armes en Belgique et qu'il les remilitarisait.

Le Président lui demande comment il savait ça.

Il dit que c'est Claude Hermant qui lui a dit.

Le Président lui demande pourquoi il lui en parle. Il lui demande s'il est proche d'Antoine D.

Le témoin dit oui, il précise que c'était un ami. Ils étaient en colocation à l'époque.

Le président lui demande si c'est par lui qu'il savait ce qu'il se passait.

Il répond qu'au départ, Claude Hermant lui en avait parlé, et de continuer *« j'avais pris beaucoup de distance avec cet individu, les quelques prévisions que j'ai apportées ont été confirmées par Antoine D »*

Le Président lui demande s'il était dans la négociation pour l'achat d'une friterie

Le témoin répond que pas du tout

Le président lui demande s'il participait à la maison flamande

Le témoin dit a connu Claude Hermant par ce biais-là, le cote beaucoup plus culturel qu'« illégal ».

Le président lui demande de préciser.

Il répond qu'il s'agissait de participer à des cours de flamands, des manifestations culturelles flamandes.

Le président lui demande si *« c'était assez identitaire ? »*

Le témoin répond que le mouvement politique et identitaire non, mais identitaire de culture oui.

Le président lui demande si Claude Hermant dirigeait ça.

Le témoin dit que pas tellement, il n'y avait pas vraiment de direction sur l'aspect culturel.

Président : « C'est en fréquentant la maison flamande que vous avez su qu'il vendait des armes ? »

Témoin : « Après bien des années oui »

Président : « Donc il ne s'en cachait pas ? »

Témoin : *« Je pense qu'il a été maladroit et qu'il a trop parlé. C'est un personnage Claude Hermant, qui aimerait en dire beaucoup. Il disait que c'était un indicateur, il se donnait le beau rôle. Tout le monde a vite compris que Claude Hermant, sa religion, c'est l'argent. »*

Le témoin continue, en disant qu'il (le témoin) était jeune, et comme tout jeune très éloigné de ces choses, la, il l'a cru quand Claude Hermant lui a dit tout ce qu'il faisait.

Président dit que Antoine D était intéressé par la friterie et que la première fois, il a vu les armes. Le président demande au témoin s'il a vu Claude Hermant avec des armes, soit dans la friterie ou sur lui.

Il répond que sur lui non, à la friterie, il n'a pas le souvenir et au paintball, inaudible. *« Je peux pas vous dire s'il portait une arme sur lui »*

Le président lui demande s'il savait à qui il vendait ces armes.

Il répond que non, qu'il n'a jamais rencontré [des vendeurs] ; qu'il était extérieur à tout ça.

Le président lui demande si un nommé Samir lui dit quelque chose.

Le témoin dit qu'il n'avait jamais entendu Ladjali à l'époque mais qu'il entendait Claude parler de Samir. Il dit que c'était souvent des discussions téléphoniques, et que Claude Hermant s'éloignait alors.

Le président note que Claude Hermant, sur le fait qu'il soit intéressé par l'argent. On peut le faire avec d'autres trafic que les armes. Il lui demande s'il trafiquait.

Il dit qu'il ne sait pas, peut-être.

« Oui ou non ? »

Témoin : « Non je ne sais rien »

Président dit que Antoine D parle de stupéfiants

Témoin : « Si Antoine vous a parlé de stupéfiants... »

Le président : « Vous adaptez vos discours par rapport aux autres ? »

Témoin : « Je n'ai aucun intérêt à couvrir ou enfoncez quiconque. »

Le témoin a été entendu dans le cadre de la procédure lilloise, il n'a pas été poursuivi. Il dit ne même pas savoir à quoi ressemble ce Samir.

Président : *« Claude Hermant disait qu'il était indic. Vous l'avez cru ? vous pensiez que c'était un fantôme de sa part ? »*

Témoin : « Très jeune je l'ai cru et par la suite, on dirait que c'était vrai »

Président : *« Un nommé Sébastien L. douanier ça vous dit quelque chose ? »*

Le témoin dit que oui, c'était un contact de Claude Hermant, et que Claude Hermant travaillait avec lui. Il dit ne pas l'avoir vu et le savoir car Claude Hermant lui a dit. Il pense que Claude Hermant voulait le mettre dans ce trafic pour que Claude Hermant ne soit pas seul là-dedans.

Il aurait éventuellement besoin de lui pour faire des choses illégales ; de participer à son trafic d'armes.

Témoin : « *Comme tout jeune, et partiellement influençable, je pense que Claude Hermant s'est entouré de jeunes pour pouvoir les faire participer.* »

Christophe D, vous connaissez ?

Le témoin précise que sur Christophe D, c'est un ami de Claude Hermant, il l'a vu car il travaillait avec lui sur les plans de sécurité de soirée, filtrer l'entrée etc.

Le président demande si c'était affilié à un parti politique ? d'extrême droite par ex où on sait qu'il y a des groupes de sécurité assez musclé.

Le témoin répond que non justement sur ce type de plan il n'y avait pas vraiment de danger ; c'était plus de nettoyer, passer un coup de balai. Il dit qu'il n'y avait pas d'armes impliquées
Il dit ne pas avoir vu d'armes ni de munition et ne pas connaître Anthony L.

Le Président lui demande s'il aurait eu accès a des photos d'armes.

Le témoin répond que la seule photo qu'il a vu est celle que la police lui a montré.

- **Questions de la Défense**

Me Coutant-Peyre : se dit étonnée que le Parquet Général ne s'intéresse pas à l'origine réelle des armes des lieux du crime.

Me Coutant-Peyre mentionne le 2 juillet 2014, où le témoin dit connaître Claude Hermant depuis 7 ans et qu'il avait été avec Claude Hermant en Belgique chercher une livraison

Il confirme, qu'il l'a accompagné à sa demande et qu'ils sont partis à deux voitures. Le témoin était dans sa voiture et Claude Hermant dans la sienne.

Me Coutant-Peyre demande ce qu'il lui a demandé de charger dans la voiture. Elle fait référence au fait que le témoin avait dit qu'ils y étaient allés à deux voitures. Elle reprend les dépositions du témoin : il était prévu que « *je prenne les munitions et lui les armes, et qu'en cas de contrôle, je ne risquerai rien avec les munitions seules et qu'il prendrait tout en cas de contrôle* ».

Me Coutant-Peyre : « *Vous vous en souvenez ?* »

Le témoin « *Non* »

Me Coutant-Peyre : « *C'est ce que vous avez dit à l'époque.* ». Elle lui demande s'il se souvient de la période de ce voyage.

Le témoin « *Vaguement* »

Me Coutant-Peyre répond que c'est en mars 2014. Me Coutant-Peyre : « *Les munitions ont été mises dans votre voiture ou pas ?* »

Le témoin répond que non, il a tout gardé dans sa voiture

Me Coutant-Peyre : « *Vous n'avez pas demandé la raison de tout ça ?* »

Inaudible

Me Coutant-Peyre : « Dans sa déclaration, il avait parlé qu'un certain Patrick était la ». Vous êtes très ami avec Aurore J [compagne de Claude Hermant]

Le témoin « *J'étais oui* »

Sur la fréquence des livraisons, il estimait que Claude Hermant montait une fois par semaine pour aller voir Patrick. C'était une confiance d'Aurore J qu'il rapportait

Le témoin : « *C'est possible* »

Sur les questions des relations entre Claude Hermant et les différents services de l'État français. Le policier demandait si Claude Hermant est protégé dans ses activités.

Le témoin : « *Aujourd'hui, je dirais que je pense pas qu'il était protégé* »

Me Coutant-Peyre : ce que vous aviez dit à l'époque : « *Claude balançait des gens de tems en temps, il le faisait avec les douanes et les gendarmes* ». Me Coutant-Peyre : Ils n'ont pas intérêt a balancer leur informateur...

Elle reprend les déclarations « Claude m'a dit qu'il avait ses entrées aux douanes, qu'il avait des vidéos avec un dénommé Seb qui lui aurait acheté une arme ». Me Coutant-Peyre lui demande s'il a vu cette vidéo.

Le témoin : « *Non* »

Avocat de Willy Prevost : « *je suis l'avocat de quelqu'un qui n'a rien à voir avec un trafic d'armes mais je découvre votre déposition et je veux comprendre. Vous avez été entendu par la PJ de Lille en juillet 2014. A ce moment-là, vous admettez que vous connaissiez avoir fait un transport d'armes entre France et Belgique c'est ça ?* »

Le témoin « *Non* »

Avocat : « *Vous dites être allé avec Claude Hermant pour aller chercher des armes en Belgique* »

Le témoin « *Si ce que j'ai dit à l'époque...* »

Avocat : « *Vous parlez d'un certain Renald, un français qui résidait en Belgique.* »

Le témoin « *C'est possible* »

Avocat : « *Vous n'avez pas du tout été poursuivi ?* »

Le témoin « *Non* »

Avocat : « *Le parquet ne vous a pas demande de comptes pour ce transport ?* »

Le témoin : « *J'ai été en garde à vue mais j'ai pas été poursuivi* »

Me Coutant-Peyre intervient en disant qu'il s'agit là d'un trafic venant de Belgique en France et pas de la France vers la Belgique.

Avocat d'Amar Ramdani fait référence au fait que Claude Hermant a indiqué dans sa garde à vue qu'il aurait vendu une quarantaine d'armes à Samir Ladjali. Demande si on lui a parlé de pas.

Pourquoi on vous dit que c'est 99 pour cent des armes que Claude Hermant vend a Samir Ladjali alors que acquis en procédure que c'est pas le cas ?

Témoignage : « Je pourrais pas vous dire »

Inaudible

Reprise d'audience

Audition de M. David D., gendarme

Il a demandé de bénéficier de l'anonymisation de son visage.

Il prête serment.

David D. dit n'a jamais été entendu dans le cadre de ce dossier, et ne connaît que les éléments de la presse écrite et audio.

Il ne connaît aucun des prévenus mentionnés sur la citation à comparaître et consent à répondre aux questions qui lui seront posées.

Il explique que Claude Hermant était enregistré chez eux en 2013 en tant que source et qu'il n'y est plus depuis 2015.

Le président explique qu'ont été entendus certains de ses collègues, anciens ou actuels, notamment M. Laurent B.

Le président dit que puisque Claude Hermant a été une source de votre service, il lui demande s'il l'a rencontré.

David D. répond que oui à deux reprises, en 2014 : en mars et en novembre 2014, toujours accompagné du major Bricard. Il précise que ces deux rencontres ont fait l'objet de CR de contacts.

Le président demande quels types d'informations étaient utiles

David D., répond que Claude Hermant donnait des renseignements général sur tout le trafic d'armes, de stupéfiants, « *un peu de tout* »

Le président dit qu'il était informateur, donc il faut connaître le milieu. Il demande en quoi Claude Hermant est impliqué ou s'il connaissait le milieu des armes ou des stupéfiants.

David D., répond qu'il lui semble qu'il s'agissait d'un ancien militaire et qui a des connaissances en armes.

Le président demande si les informations qu'il leur a données ont permis de décider d'affaires ou pas.

Il dit que oui, a plusieurs reprises, Claude Hermant avait donné des dossiers qui ont amené à des enquêtes sur des armes et des stupéfiants en 2013 et 2014.

Le président demande pourquoi est-il implanté dans ce milieu-là ?

David D., répond qu'il avait des renseignements à fournir sur du trafic d'armes, il pouvait donner des renseignements

Sur cette affaire d'armes, notamment avec Claude Hermant et Patrick Halluent, des poursuites ont été engagées qui ont amené des condamnations. Claude Hermant ayant lui-même été condamné. Les témoins entendus ont dit que c'est de notoriété qu'il trafiquait dans les armes et que sa friterie était un lieu d'entrepôt d'armes. Le président demande s'il était protégé par son statut d'informateur.

David D., répond que non, le statut de source n'implique pas ne couverture : sil commet des infractions, on doit les dénoncer auprès d'un autre service. Il dit qu'à aucun moment, on ne leur a parlé de dépôt d'armes sur la friterie de Claude Hermant.

Le président demande si Claude Hermant travaillait seulement avec votre service de gendarmerie ou avec d'autres services.

David D., dit qu'il sait qu'il a été présenté en 2013 à un de ses sergents par un douanier.

Président : « *douanier qui lui-même a été condamné* »

David D., : « *Oui Monsieur le Président* »

Président : « *Ça montre une certaine porosité* »

David D., « *Oui il a travaillé dans plusieurs services* »

Le président demande à quel moment il a été considéré comme n'étant plus une source

David D. dit que Claude Hermant a été radié en avril 2015 suite à son interpellation en janvier.

Le président note que cela correspond aussi à une période postérieure aux attentats de janvier. Le but, est que par son intermédiaire, on arrive à savoir auprès de qui il achète des armes. Le président demande si on sait s'il vendait à plusieurs types de personnes ou à une seule personne.

David D. répond qu'à aucun moment, le service n'a eu la connaissance d'infractions. Sinon, il y aurait eu dénonciation auprès d'un autre service.

Président : « *il amenait vers des acheteurs, ces armes devaient bien être procurées par quelqu'un : est-ce lui qui procurait ces armes ou est-ce d'autres personnes en amont qui procuraient des armes ?* »

David D. dit que Claude Hermant avait juste donné des informations sur des vendeurs d'armes mais à aucun moment ils n'ont réussi à remonter sur lui.

Président : « *sauf que la réalité est que c'est lui qu'il les vendait, il les achetait démilitarisées et les trafiquait pour les remilitariser* ».

David D. répond qu'à aucun moment, on a constaté l'achat et la vente d'armes par cette personne.

Le Président parle de Samir Ladjali et lui demande s'il le connaissait

David D. répond que non, pas du tout.

Le Président parle de la maison flamande et lui demande si c'était quelque chose que le service connaissait comme étant un foyer sur lequel il pouvait y avoir certains éléments puisque Claude Hermant s'en occupait de façon assez proche.

David D. répond que pas du tout, qu'il l'a appris par la presse

Président : « *ce que vous avez appris, vous l'avez entendu par vos collègues ou par la presse ? vous indiquez vous-même que vous avez connu Claude Hermant* »

David D. « *Connaissance de quoi ?* »

Président : « *Qu'il vendait des armes* »

David D. répond qu'il l'a su lors de son interpellation par les services de police en janvier 2015.

Le président demande s'il a vraiment été surpris lorsque Claude Hermant a été poursuivi et condamné sur ce trafic lillois.

David D. dit qu'il a informé sa hiérarchie dès qu'il l'a su par la presse. Ils ont été surpris qu'il ait été impliqué.

Président : « *donc Claude Hermant n'a rapporté aucune information en matière d'armes ?* »

David D. répond que si en 2013 sur un dossier de trafic d'armes, il était avec le Major Laurent B. et les interpellations ont eu lieu en décembre 2013.

Le président demande quels types d'armes ils ont pu saisir grâce à ces informations

David D. répond que c'était des armes achetées par internet dans le cadre du milieu collectionneur. Il dit qu'il y a eu une saisine de 250 armes, principalement des armes de collections remilitarisées par des particuliers.

Président : « *on est sûr que c'est que des particuliers ?* »

David D. dit que quelques armes avaient été remilitarisées

Le Président réplique que Claude Hermant remilitarisait lui-même les armes

David D. « *Pas dans ce dossier-là* »

Le Président : « *Oui d'accord pas dans ce dossier là mais bon...* »

Président dit qu'on sait de par l'enquête lilloise, qu'on a 480 armes qui ont été vendues par Claude Hermant, qu'ont été retrouvées, pas simplement sur Paris, une quarantaine d'armes et que parmi ces 40 armes, un certain nombre se sont retrouvées dans les mains d'Amedy Coulibaly.

Il répète qu'à aucun moment ils n'ont eu un élément sur Claude Hermant concernant le trafic d'armes.

Président : étant précisé que dans la chaîne, il y a des ADN et qu'on remonte, et les noms sont cités, de Samir L, Anthony L, Antoine D, noms qu'on retrouve dans la procédure lilloise.

Il dit qu'à aucun moment, ils n'ont eu des renseignements sur ces individus.

Le président demande si avec le recul le service s'est « fait berner » par Claude Hermant?

David D. « *Ben non car tout ce qu'il nous a donné Claude Hermant, tout a été vérifié. Il y a le statut d'une source, une source on est pas derrière 24h24, il donne ce qu'il veut et c'est à nous de vérifier* ».

Président : « *mais un informateur, en particulier Claude Hermant, ce n'est pas un philanthrope. Le fait qu'il donne des informations c'est qu'il y trouve un intérêt. Ce n'était pas pour lui une façon de se couvrir lui-même pour se couvrir de ses propres agissements ?* »

David D. « *Oui c'est possible M. Le président* »

Président : « *avec le recul c'est ce qu'on peut constater* »

David D. dit que le 2^{ème} contact avec Claude Hermant a été fait à la demande du service, et il leur a ensuite donné des éléments sur un dossier que le service avait en cours.

Président explique qu'il apparaît dans le dossier que quand il remettait des armes, en bon informateur, il le faisait dans des lieux publics et discrets ou il pouvait y avoir des caméras de surveillance et que pour assurer ses arrières, il surveillait même certaines livraisons.

David D. dit que le service n'était pas du tout au courant de ça.

Le président : « *Ça a dû vous paraître drôle quand un agent des douanes s'est retrouvé mêlé à ce trafic.* »

David D. : « *Il y a peut-être un souci avec la gestion de la source, nous tout a été fait dans l'ordre* »

Président : « *Je sais bien que la gestion des informateurs est quelque chose de délicat* »

David D : « *Nous on le suit pas 24h24 une source* »

Président : « *ce n'était pas une source fiable* »

- **Questions des Parties civiles**

Un avocat lui demande s'il a bien dit qu'à partir de 2015, il rayé de sa liste des sources Claude Hermant.

David D confirme, avril 2015, il lui semble.

Avocat dit que cette question a été abordée précédemment par le capitaine M, de la SRPJ de Lille

David D dit ne pas le connaître

L'avocat dit que : « *le capitaine M nous a indiqué a la barre qu'il avait également rayé de la liste des sources M. Christophe D. comment se fait-il que tout a coup, vos sources, ces 2 là, qui ne sont pas sans rapport avec les faits, sont rayés en 2015 précisément ?* ».

David D. dit que ce n'est pas la même période d'audition devant les juges d'instruction. Ils l'ont rayé après leur audition devant le juge d'instruction. Il n'a peut-être pas été auditionné par le juge d'instruction a la même période.

L'avocat rétorque : « *C'est concevable on va examiner ça. Mais ça paraît très opportun de rayer chacun de vos listes les sources qui ont un rôle ou qui pourraient avoir un rôle avec les attentats de janvier 2015. Ça vous dit rien ? c'est le hasard ?* »

David D : « *Oui c'est peut-être dû à la période d'audition devant le juge d'instruction. Il dit ne pas connaître ce capitaine et qu'il était à la SRPJ.* »

« Vous n'aviez aucun contact avec la SRPJ ? »

David D « *Moi personnellement non* »

Avocat : « Vous dites avoir dit à votre hiérarchie et que le capitaine disait la même chose ».

David D précise qu'il faisait des rapports à la hiérarchie, avec deux personnes présentes.

L'avocat lui demande quel était le chemin suivi par ces rapports.

David D. répond que ça part à l'échelon central, dans un bureau qui recense tous les rapports de contact.

L'avocat demande si ça remonte plus haut.

David D dit qu'il ne sait pas du tout, que l'échelon central est appelé le « bureau des sources » aussi.

L'avocat demande si c'est concevable qu'il y ait auprès du ministère de l'intérieur un bureau qui se charge de vérifier ces sources, ce qu'elles apportent à leurs services et ce qui peut en être tiré.

David D dit qu'il ne sait pas du tout. Une fois les rapports fait, ils sont envoyés à la hiérarchie et à l'échelon central. Il ne connaît pas le circuit après ça.

- **Questions de la Défense**

Me Coutant-Peyre intervient en disant qu'il y a de nombreuses parties civiles et un parquet général très puissant mais ça ne les intéresse pas de découvrir la vérité. Le seul fait établi dans ce dossier, c'est que les armes et les munitions ont très probablement été fournies par Claude Hermant et qui ont été retrouvées sur des scènes de crimes.

Elle lui demande s'il a été informé d'articles de Mediapart en mai 2017

Il dit que c'est possible qu'on ait pu voir cet article

Me Coutant-Peyre dit qu'étant rappelé que dès le 15 janvier 2015, le traçage des armes était établi, à savoir des commandes de Claude Hermant et de ses copains. Quand il est venu Claude Hermant l'autre jour [à la barre], il n'a pas du tout dit qu'il était militaire, qu'il faisait de l'information.

David D : « *Pour moi, il m'a été présenté comme un ancien militaire, sans plus* ». Il précise qu'il n'a pas eu le premier contact.

Avocat : Donc vous l'avez-vu deux fois, vous êtes responsable des deux officiers qui échangent avec lui. Elle demande s'il y a une sorte d'enquête sur un informateur avant qu'il le soit.

Il dit que oui, mais ça l'a été fait dans le cadre du 1^{er} contact, lui n'a assisté qu'au 2^{ème} contact.

Ils ont vérifié les informations qu'il leur avait donné, ça été fait dès le début de la 1^{ère} rencontre. Ce sont les collègues qui ont pris les renseignements et ont fait une enquête. Il dit qu'il n'a pas eu accès à cette enquête ; étant donné qu'au départ il n'était pas présent

Me Coutant-Peyre : « *Donc vous étiez hiérarchiquement chargé de contrôler les personnes qui traitaient avec lui ?* »

Il dit que non, qu'il était un agent traitant, qu'il n'était pas responsable. Il était un enquêteur qui traitait une source.

Me Coutant-Peyre : « *Donc vous n'avez jamais réfléchi à sa fiabilité ?* »

Ben si car vu qu'il nous avait déjà donné des renseignements qui ont débouché sur des enquêtes judiciaires. Il dit qu'on le lui a présenté en mars 2014, il n'a pas cherché à en savoir plus, que ça faisait déjà un an qu'il était une source.

Me Coutant-Peyre lui demande quel a été son rôle.

Il dit qu'il était chargé de récupérer les renseignements qu'il donnait, vérifier les informations et ouvrir des enquêtes judiciaires.

Me Coutant-Peyre « *Donc vous avez été un traitant de M. Claude Hermant ?* »

David D « *Oui agent traitant mais pas officier* »

Me Coutant-Peyre : « *Et quand il vous donne des infos, quels sont les critères pour décider qu'ils ont exploitables.* »

David D « *Dès qu'il y avait trafic d'armes, on vérifiait* »

Me Coutant-Peyre : « *Comment se fait-il alors qu'il est informateur de votre service, il va une fois par semaine en Belgique pour récupérer des armes.* »

David D « *Mais nous on ne le savait pas, si on l'avait su...* »

Me Coutant-Peyre : « *Oui si on l'avait su...* »

David D « *On l'aurait dénoncé* »

Me Coutant-Peyre : « *Apparemment, il était extrêmement connu comme étant trafiquant d'armes à Lille. Il y a vraiment de quoi être inquiet* »

David D « *Oui mais moi je vous dis, on n'était pas informé que Claude Hermant était impliqué dans ces trafics d'armes, on l'aurait dénoncé* »

Me Coutant-Peyre : « *Oui sûrement.* »

Me Coutant-Peyre: « *Vous n'avez jamais entendu dire que c'était un trafiquant d'armes connu* »

David D : « *Non jamais* »

David D. dit avoir eu connaissance de la société AFG en 2014 [dans le cadre du trafic d'armes et des informations données par Claude Hermant dans le cadre de ce trafic]. Et que sur toutes les armes de ce site, toutes ces armes étaient neutralisées. En tout cas celles qu'il a regardé sur le site ; c'était marqué des armes à blanc et des armes neutralisées. Il y avait le certificat de neutralisation façon slovaque, et que le seul point noir est qu'il n'avait pas accès au poinçon de neutralisation. Et à ce moment il n'y avait pas d'infraction connue. Claude Hermant lui avait dit qu'il était possible d'acheter des armes via ce site. Il avait donc vérifié de suite sur internet.

Me Coutant-Peyre: « *il a donc fallu ¾ jours pour avoir la liste de commande après les attentats entre Claude Hermant et ses copains de 470 armes. Donc vous n'êtes pas allé regarder qui commandait des armes ?* »

David D répond qu'ils n'étaient pas le service enquêteur et qu'en raison du secret d'instruction, il n'aurait pas pu savoir.

Autre avocat de la Défense

Avocat : « *Vous n'étiez au courant de rien, vous n'avez rien à vous reprocher et vous témoignez à visage couvert. Vous avez peur de quoi ?* »

David D. dit qu'il protège les autres sources qu'il gère actuellement, il ne veut pas être reconnu comme étant avec quelqu'un.

Avocat : « *C'est une bonne nouvelle que vous ayez des sources à condition que vous en fassiez bon usage* »

David D répond qu'il y a eu une enquête administrative sur lui et que tout est ok sur la gestion des sources.

Autre avocat de la Défense

Claude Hermant lui avait dit qu'il était possible d'acheter des armes via ce site. Il avait donc vérifié de suite sur internet.

Avocat : « *Vous avez dit tout autre chose, vous disiez que Patrick Halluent, sur un email évoqué de la société AFG et de Halluent, « aucune idée ça ne me dit rien. Je ne peux pas vous confirmer que Claude Hermant m'avait parlé de cet email ». Ces déclarations ont été faites sur 2013/2014.* »

L'avocat lui demande s'il se souvient de quelque chose de particulier lors de sa 1^{re} rencontre avec Claude Hermant en mars 2014.

David D répond qu'il a été remercié pour ce dossier.
L'avocat demande combien il a été payé

« *Vous étiez présent vous ne vous souvenez plus ?* »

David D. dit que non

Avocat : « *Vous étiez informé des rapports de contacts ? vous avez remplacé M. Ha : quand vous avez commencé à travailler avec M. Hermant, vous avez pris connaissance des rapports de contact ?* »

David D : « *Il me semble qu'on en a parlé avec les collègues* »

Dès le 18 février 2014, Claude Hermant évoque la société AFG à M. Ha et Laurent B.

David D. dit que oui c'est possible, il dit être arrivé en mars 2014.

Avocat : Claude Hermant indiquait que la société AFG ont des armes neutralisées par des pays de l'est.

David D répond qu'il lui semble qu'ils en ont parlé mais Claude Hermant ne leur a pas reparlé d'AFG après leur première rencontre.

Claude Hermant disait que le service était informé du trafic d'armes qu'il faisait

David D dit que non sinon, ils l'auraient dénoncé.

L'avocat demande s'il achète lui-même des armes sur cette société et il vous alerte en même temps sur cette société ?

David D : « *Nous il donne des informations et on se renseigne mais nous on n'est pas derrière lui* »

Avocat : « *C'est pas très malin de sa part : il vous alerte sur une société et il achète des armes via cette société* »

David D : « *On l'aurait dénoncé si on savait qu'il achetait des armes* »

Claude Hermant demandait une carte téléphonique en raison des nombreuses SMS.

Il dit qu'il n'a échangé aucun sms avec lui.

Avocat : « *Donc pourquoi c'est indiqué ?* »

David D : « *J'en sais rien, j'ai eu aucun message avec lui* »

Avocat « *Il y a votre signature en bas* »

David D : « *J'avais un autre collègue, c'est possible que c'est lui qui ait reçu les sms* »

Avocat : « *Qui a rédigé ce CR de contacts ?* »

On est au courant comme quoi il a demandé un tel mais moi je suis pas au courant de la teneur des sms.

Avocat : « *Mais c'est avec qui alors si vous êtes le référent ?* »

David D : « *J'en sais rien* »

Avocat : *Je vous rappelle que vous avez prêté serment Monsieur*

David D : *Il n'y a pas de soucis Maître. Aucun sms avec Claude Hermant,*

Avocat : *Et Monsieur Laurent B.*

David D Il est possible vu que c'était la 2^{ème} personne avec moi

Avocat : « *Vous aviez déclaré qu'avec Monsieur Laurent B. vous vous disiez tout au niveau professionnel* »

David D dit que ça dépend des propos des SMS : « *si c'est juste du bonjour on va se voir au café...j'ai une confiance aveugle avec Laurent B.* »

Avocat demande si un rapport de contact est systématiquement rédigé après les contacts. Parce qu'il n'y a pas eu de rapport de contact après une rencontre avec Claude Hermant du 7 mai.

David D dit que non, ça ne lui dit rien du tout

Avocat : « *Qu'est ce qui ne vous dit rien du tout ?* »

David D : « *Ben ce contact* »

Avocat : « *Je reprends vos déclarations du juge d'instruction : on a un email de Claude Hermant qui s'adresse à Laurent B., qui commence par « petit recap de ce matin ». Ça vous dit rien Monsieur ?* »

David D : « *En fait j'ai eu la connaissance des emails devant le juge d'instruction* »

Avocat : « *Et ce jour-là il y a pas eu de rencontres avec Claude Hermant ?* »

David D : « *Je m'en souviens pas* »

Avocat fait référence au fait que David D. disait qu'un rapport de contact n'a pas été établi, qu'ils s'en sont rendus compte. Il disait qu'une rencontre avait eu lieu le 7 mai au matin

David D dit ne plus s'en souvenir

Avocat : « *il est long l'email envoyé par Claude Hermant* »

David D répète avoir eu connaissance de cet email par le juge d'instruction

Avocat : « *Vous savez ce que dit cet email ?* »

David D : « *Non je me souviens plus* »

Avocat dit que Claude Hermant écrit qu'une des armes de Amedy Coulibaly retrouvées à l'Hypercacher vient de Patrick Halluent. Il parlait du fournisseur AFG.

David D dit que cet email ne lui dit rien du tout.

Avocat mentionne ensuite le fait que le 24 mai 2014, Claude Hermant envoie un autre email à Laurent B. à l'adresse email ; « sarkozette nicolas ».

Si ça lui dit quelque chose, il me semble qu'il en a parlé dans un email

Avocat : « *Donc Laurent B. vous parle d'emails ?* »

David D : « *Mais moi j'ai eu connaissance des échanges d'emails devant le juge d'instruction* »

Mais vous aviez dit que vous vous disiez tout. Donc ça il ne vous en parle pas.

L'avocat donne la suite de cet email, où Claude Hermant disait que « *AFG livre des armes qui ensuite suivent un circuit de remilitarisation et qui finissent dans des quartiers* » et mentionne un bon d'ordre pour le mois d'avril ou début mai.

David D : « *Je n'ai pas connaissance de tout ça* »

L'avocat mentionne le mois de septembre 2014 : Laurent B. relance Claude Hermant par email ; réponse de Claude Hermant: « *désolé par cette réponse tardive , j'ai mis mon nez dans une affaire où un chien n'y aurait pas mis la queue. Dispo pour un café* ».

David D répète qu'il en a eu connaissance de ces emails devant les juges d'instruction. Le juge d'instruction lui a demandé ce qu'il lui en pense mais il ne sait rien.

L'avocat dit qu'à partir du 10 juillet 2014, Claude Hermant commence à acheter des armes avec la société AFG « *ce ne serait pas éventuellement en lien ?* »

David D : « *Non je pense pas* »

Vous disiez au juge d'instruction : « *je me demande s'il ne parle pas d'AFG* ». L'avocat continue : « *Hormis des recherches internet, vous n'avez rien fait de plus sur cette société AFG ? elle revient très fréquemment dans les emails et rapports de contacts, elle se retrouvent dans les mains de Coulibaly et rien d'autre ?* »

David D répond que cette société proposait des armes neutralisées et de cinéma avec certificat et que la seule chose c qu'il n'y avait pas de système de poinçon. Il dit qu'il n'est pas derrière ceux qui commandent à AFG.

Avocat : « *Le 29 septembre 2014, Claude Hermant écrit à Hamelot, que vous avez remplacé ; il disait avoir recontacté Laurent Bricard « pour le rassurer ». Pourquoi le rassurer ?* »

David D : « *Je sais pas du tout, c'était des échanges entre eux.* »

Claude Hermant disait s'être mis au vert et qu'il était sur des trucs lourds également a l'international.

David D répond qu'ils ont vu Claude Hermant en novembre 2014 et qu'il ne leur en n'a pas parlé.

Avocat dit que du 19 septembre 2014 au 20 novembre 2014, Claude Hermant avait arrêté de commander a AFG. L'avocat mentionne un échange du 11 octobre 2014, de Claude Hermant à Laurent B. : « dans l'attente de te voir pour un débriefing et t'affranchir ». L'avocat demande ce que signifie ce « Pourquoi t'affranchir ? »

David D ne sait pas du tout de quoi il s'agit

Avocat : « *au vu de tous es éléments, on a l'impression que vous n'êtes au courant de rien. C'est très étrange.* »

David D : « *On aurait constaté la moindre infraction, on l'aurait dénoncé.* »

Avocat : Claude Hermant vous parle de la société AFG a de nombreuses reprises et ne comprend pas que rien ne se soit passe, alors que Claude Hermant disait que vous saviez qu'il était là-dedans et qu'il était infiltré.

David D répond qu'à aucun moment ils ne demandent d'infiltration d'une source, qui est le cas de services spécialisés. « *Nous on protège la source* »

Avocat de Ramdani : « *vous disiez que Claude Hermant était une source fiable car elle vous avait apporté des informations c'est ça ?* »

David D : « *Oui sur un trafic d'armes et de stupéfiants* »

Avocat : « *Il y a aussi la préoccupation que la source ne soit pas une planche pourrie. Si la source est informée, je pense que soit la source est au cœur d'un trafic et cette source que vous l'a payé avec de l'argent public, elle fournissait les armes du crime. Donc soit la source est informée parce qu'elle est au*

cœur du crime, soit on lui prête une autre qualité. Ce n'était pas compliqué à savoir. Vous ne saviez pas qu'il pouvait être au cœur d'un trafic d'armes. Quelles compétences lui prêtiez-vous pour avoir des informations particulières et spécifiques sur ces affaires qu'il pouvait vous apporter ? »

David D : *« Des renseignements sur un trafic d'armes, tout a été vérifié. Voilà, à aucun moment on l'a impliqué un dossier ».*

L'avocat réitère sa question vu que David D. n'y a pas répondu.

Avocat : *« Quelles qualités lui prêtiez-vous ? »*

David D : *« De par son statut d'ancien militaire, ses relations. »*

Avocat : *« Ce qui me surprend, c'est que vous ne sachiez pas. Un agent traitant a des informations de qualité sur sa source. La procédure est faite de telle sorte qu'il faut se méfier des sources c'est pour ça qu'il y a deux agents prévus dans la procédure, pour éviter l'ascendant d'une source sur un agent ».*

David D : *« Oui mais nous on n'avait pas connaissance de trafic d'armes. »*

IV. Audition d'Anthony L

34 ans, né le 8 mars 1986 à Roubaix. Est commerçant.

Il a été entendu et poursuivi dans le cadre de l'affaire lilloise. Il n'a pas fait appel. Il a été condamné à 4 ans d'emprisonnement.

Anthony L. *« Je ne pourrai vraiment pas vous aider sur ce sujet, sur l'affaire de Lille, je n'ai pas trafiqué d'armes. Je n'ai jamais parlé d'armes avec lui. Je ne méritais pas cette peine. Claude Hermant lui-même le disait qu'il ne savait pas ce que je faisais là. »*

Le Président demande s'il estime qu'il a été condamné injustement, pourquoi il n'a pas fait appel.

Il répond que c'était *« parce que j'avais fait 18 mois d'incarcération préventive, car je savais que j'allais la faire en aménagement de peine. Et psychologiquement, c'était plus facile de terminer la peine en aménagement plutôt qu'un nouveau procès ».*

Le Président dit que Claude Hermant et Samir Ladjali ont été condamnés dans le cadre de cette affaire.

Anthony L. dit connaître Samir Ladjali ; que c'est un ami. Un très bon ami.

Le président mentionne le fait que concernant Samir Ladjali, un mandat d'amener a été effectué au 90 rue Monge à Roubaix, et quand il lit sa déposition, c'était la même adresse. Et effectivement, il est mentionné que vous habitez chez lui. Ce sont des liens très proches.

Anthony L. confirme

Le Président demande si Antoine D. lui dit quelque chose

Il dit qu'il l'a connu dans le cadre du procès de Lille.

Le Président demande s'il a quelque chose à voir avec les armes

Anthony L. dit qu'il ne sait pas, qu'il a été condamné mais qu'il ne le connaît pas personnellement, qu'il ne pouvait pas répondre à cette question.

Il dit qu'il n'a pas pris de photo d'armes personnellement mais que des photos d'armes ont été prises avec son téléphone.

Président : *« vous êtes témoin aujourd'hui, ce n'est pas pour vous remettre de nouveau en accusation, il faut simplement que les choses soient claires et qu'on puisse établir le lien Claude Hermant – Amedy Coulibaly. Antoine D a été entendu et reconnaît qu'il a eu des armes entre les mains, et que Samir Ladjali a été entendu dans le cadre de ce procès et reconnaît avoir eu des armes remises par Claude Hermant. C'est une affaire qui est claire. Si vous disiez non vous vous mettriez vous même en porte-à-faux. Samir Ladjali indique que vous avez photographié ces armes et qu'on les a trouvés sur son téléphone. »*

Anthony L. dit que oui c'est vrai mais que les armes c'est pas lui.

Le président lui dit sur ce maillon de Lille, nous intéresse de savoir ce qu'il est advenu après. Il lui demande si Amel B lui dit quelque chose

Il dit que non, qu'il ne la connaît pas personnellement mais qu'Amel B lui dit quelque chose.

Président explique qu'on sait que l'une des armes dont disposait Amedy Coulibaly a été entre les mains d'Amel B, qui dit que ça lui a été remis par son frère, Souleymane B.

Le témoin dit que c'est son petit frère.

Président : Samir Ladjali et vous, ça dit quelque chose puisque vous reconnaissez que vous êtes des amis proches.

Anthony L. : « Oui »

Président : Claude Hermant dit qu'il a vendu des armes à Samir L. Samir Ladjali reconnaît qu'il a eu des armes de Claude Hermant mais qu'il ne les a pas vendues, on ne sait pas trop pourquoi ni comment, mais que Claude Hermant lui remettait des armes dans un certain temps dans le but de les vendre, que c'est vous qui faisiez les photos. Samir Ladjali n'arrivant pas à les vendre, dit qu'il les redonnait à Claude Hermant et qui lui en redonnait d'autres et ainsi de suite. Cette chaîne passe d'une façon qui reste à déterminer entre Claude Hermant et Antoine D et vous-même. Vous les photographiez, vous les voyez ; aussi Samir Ladjali, Amel B, Souleymane B et enfin Amedy Coulibaly.

Le président demande pourquoi prendre des photos des armes détenues par Samir Ladjali et que devait faire Samir Ladjali avec ces armes ? Le présidente note qu'il y a des versions contradictoires : Samir Ladjali dit ne pas les avoir vendues ; Claude Hermant dit que Samir Ladjali était son principal acheteur et qu'il fournissait tous ceux qui voulaient acheter des armes.

Il lui demande ce qu'il a à dire là-dessus.

Le président note que Anthony L. disait dans ses déclarations qu'il allait voir Claude Hermant avait Samir Ladjali pour la friterie. Ils voulaient instaurer un climat de confiance et pour essayer d'avoir les meilleurs prix. Il disait qu'il lui prenait des manteaux, des bidons de lessives...dans le cadre de l'achat de la friterie. Un jour, il a amené des armes à Samir Ladjali pour lui demander des armes. Anthony L. avait conseillé à Samir Ladjali de lui dire qu'on avait essayé de trouver des acheteurs, qu'on n'en n'a pas trouvé et de les remettre.

Le Président dit que pourtant ça ne s'est pas passé qu'une fois. C'est ce que Samir Ladjali a dit il y a deux jours la barre. Claude Hermant lui redonnait des armes plusieurs fois de suite. Président ne comprend pas pourquoi Claude Hermant lui redonnerait des armes alors qu'aucune n'a été vendue.

Il est indiqué par Samir Ladjali que vous prenez des photos à chaque fois et uniquement les nouvelles.

Anthony L. dit que le rôle de Claude Hermant était de vendre des armes et c'était un indic pour la gendarmerie et les douanes ; il voulait dénoncer les personnes ; il a insisté plusieurs fois pour quoi ; essaie de vendre. c'est peut-être pour ça qu'il y en avait plusieurs fois.

Le président demande si Samir Ladjali il était dans le business ?

Anthony L. répond que non,

Le président demande s'il ne vendait rien du tout, même pas des stupéfiants, et si lui non plus.

Anthony L. « *Je suis actuellement incarcéré car je vendais des stupéfiants oui* »

Président : « *on ne trouve pas de contacts téléphoniques entre Samir Ladjali et vous mais par contre entre vos compagnes, si. Votre conjointe, Nadia E. et la conjointe de Samir Ladjali, Sanna.*

Vous êtes interrogé là-dessus, et vous disiez que c'est Samir Ladjali qui a pris cette décision, car il a été incarcéré à cause d'une téléphonie. »

Anthony L. dit que tout ce qu'il a dit c'est la vérité.

Président : « *Claude Hermant dit qu'il a vendu des armes a Samir Ladjali et qu'après il ne sait pas ce que sont devenues ces armes. Puisque vous étiez proche de Samir Ladjali, vous êtes d'accord là-dessus ?* »

Anthony L. répond qu'il est sûr que non, que ça ne s'est pas passé comment ça. Anthony L. dit qu'il ne pense pas qu'il soit capable de ça. Et que Claude Hermant, le procès a démontré que c'était un gros menteur et qu'il protégeait beaucoup de personnes.

Président : « *le dossier vous donne raison de ce côté-là. Puisqu'on sait que s'il en a vendu a Samir L, il en a vendu a d'autres personnes, Samir Ladjali n'était pas son seul client. D'autant que on sait que 480 armes ont été vendues par Claude Hermant et que ça ferait beaucoup pour une seule personne à vendre. Peut-on croire Samir Ladjali sur parole ?* »

Anthony L. : « *Moi je le crois et je lui fais confiance sur ça* »

Président : « *Donc ça veut dire que Samir Ladjali se voit confier des armes, que vous photographiez et qu'il les rend tout le temps à Claude Hermant sans jamais en vendre une. On ne comprend pas du tout la position de Samir Ladjali.* »

Anthony L. répond que les armes étaient démilitarisées mais inutilisables, c'est pour ça qu'il les a pris pour lui faire croire qu'il allait les vendre et ensuite il lui redonnait.

Président : l'ADN d'Amel B sur le tokarev, ce tokarev n'était pas démilitarisé.

Anthony L. répond que le procès a confirmé qu'elles étaient remilitarisées par Claude Hermant

Président : « *on est d'accord, il les vend en état de marche effectivement.* » « *Vous ne savez rien de plus ?* »

Anthony L. : « *Non* »

Le président : « A ce niveau-là, chacun a été condamné mais à votre avis, comment expliquez-vous qu'une arme de Coulibaly se soit retrouvée dans les mains d'Amel B, nièce de Samir Ladjali ? »

Anthony L. répond qu'il a été très surpris de savoir que l'ADN d'Amel B était là-dessus.

Président : « Amel B l'a touché parce que Souleymane B lui a montré. Le lien avec Samir Ladjali est proche. On sait que Souleymane B et Samir Ladjali se fréquentent alors même que le reste de la famille ne se fréquente pas. Chacun a sa version. »

Anthony L. : « la vérité, je la connais pas M. Le président. »

- **Questions des Parties civiles**

Un avocat de parties civiles mentionne une déclaration d'Antoine D, concernant Samir Ladjali, lorsque Claude Hermant avait pris du retard, qui disait que Claude Hermant craignait la pression de Samir, « c'est la seule personne que j'ai vu faire peur à Claude ».

Anthony L. : « Pour moi c'est un menteur comme Claude Hermant. »

Avocat : « Ça fait beaucoup de menteurs. »

Autre avocat : « vous avez été placé en garde à vue et lors de votre 4^{ème} interrogatoire, vous avez refusé de répondre et conservé le silence. Pouvez-vous pour quel motif vous avez utilisé ce droit ? »

Il dit qu'il ne se sentait pas bien d'être en garde à vue pour cette histoire ; qu'il conçoit que ce qui s'est passé horrible ; qu'il a été franc et sincère avec l'agent qui l'a auditionné ; il dit que le policier l'a accusé injustement après qu'il lui ait dit qu'il était allé dans tel restaurant pas loin de chez Amedy Coulibaly.

Avocat : « Sur Ramdani et Makhlouf, vous aviez la aussi gardé le silence. Est-ce qu'aujourd'hui, vous pouvez dire si vous avez rencontré ces personnes ».

Anthony L. : « Non je ne les ai jamais vues »

Avocat : « Cette réponse est sans surprise pour moi » « Vous souvenez vous avoir été utilisateur d'une ligne qui se terminait par le 01-01 »

Anthony L. : « Ça me dit rien »

Avocat : « Il est acquis au débat qu'il y a un boitier tel qui a hébergé une ligne tel temporairement, la 07-33 et qui va ensuite héberger la 01-01, qui borne non loin du domicile qui était le votre a l'époque. Des précisions à vous donner ? »

Anthony L. : « Je sais pas »

Avocat : « Sans surprise non plus »

Avocat : « Dans le box, 2 accuses ont déclaré que là ou il y a des stupéfiants, il y a des armes. Aujourd'hui, vous purgez une peine pour stupéfiants, et précédemment, c'était pour armes. »

Anthony L. « Pour vol »

Avocat : « *Donc vous ne faites pas mentir les deux accusés ?* »

Anthony L. « *Je comprends pas.* »

Avocat : « *C'est pas grave merci.* »

- **Questions de l'Avocat Général**

Samir Ladjali expliquait que ces armes étaient rendues à Claude Hermant et que Claude Hermant lui redonnait des armes à plusieurs reprises. L'avocat général ne comprend pas pour quelle raison ces armes invendues étaient redonnées à Claude Hermant pour en avoir d'autres.

Anthony L. « *Oui elles étaient rendues car on a pris des photos pour faire croire qu'on cherchait des clients* ». Il dit que Claude Hermant essayait de vendre des armes à Samir Ladjali pour essayer de le dénoncer.

Avocat Général : « *Mais pourquoi redonner d'autres armes alors qu'il n'arrivait pas à vendre les premières* »

Anthony L. : « *On voulait pas sacrifier le lien avec Claude Hermant par rapport à la friterie.* »

L'Avocat Général lui demande s'il connaît son neveu, Souleymane B.

Anthony L. dit le connaître mais que ce n'est pas un ami. Qu'il l'a vu passer dans le quartier.

L'Avocat Général lui demande s'il connaît Mohamed Amin Fares.

Anthony L. dit que ça ne lui dit rien, qu'il ne connaît pas.

- **Questions de la Défense**

Avocat de Mohamed Amin FARES

Il a été sous-entendu que vous aviez arrêté de répondre lors de votre 4^{ème} interrogatoire. L'avocat lui demande s'il se souvient si sur les 2 premiers interrogatoires, s'il a signé ses dépositions.

Anthony L. : « *Je me rappelle plus* »

Avocat note qu'il a refusé de signer et c'est à la 3^{ème} déposition qu'on lui parle des parisiens et pas à la 4^{ème}. Elle note que ça n'avait rien à voir avec les parisiens, c'était uniquement par rapport à votre voyage à Paris au restaurant etc.

Anthony L. répond que oui il confirme que ce n'était pas du tout par rapport à une histoire de parisiens qu'il a gardé le silence.

Avocat lui redemande si Mohamed Fares lui dit quelque chose.

Il dit que non.

Il dit qu'en revanche, il dit connaître Sahinez B. il dit que oui, c'est la nièce de Samir L, il sait qu'elle a une fille. Mais qu'il ne pense pas avoir rencontré le mari de cette nièce.

Avocate de Amar Ramdani

Note qu'il avait indiqué qu'il souhaitait acheter cette friterie. Mme Aurore J., Claude Hermant, Samir Ladjali, sa compagne, confirment qu'initialement, il y avait une volonté d'acheter cette friterie.

Anthony L. confirme. Samir Ladjali voulait l'acheter.

Samir Ladjali avait déjà travaillé dans un snack en 2010. Anthony L. confirme.

L'avocate dit qu'ils sont plusieurs à indiquer dans ce dossier que ces armes qui lui ont été présentées par Claude Hermant étaient démilitarisées. Claude Hermant le dit, ainsi que Samir Ladjali et que lui aussi l'indique, dans une audition du 29 avril 2015 où il dit que Claude Hermant lui aurait indiqué qu'elles étaient démilitarisées et qu'il ne risquait rien. Samir Ladjali aussi disait qu'elles ne « marchaient pas ».

Claude Hermant a toujours indiqué qu'il avait signalé Samir Ladjali aux services de police et on a raison de penser que c'est vrai puisque mail du 7 mai 2014 où il indique des immatriculations qui ne correspondent pas à des maghrébins. L'avocate demande s'il serait logique qu'il lui donne des armes démilitarisées.

Anthony L. « *Oui* »

L'avocate note que parce que si les armes étaient militarisées, Claude Hermant aurait risqué de se faire poursuivre.

L'Avocate demande si c'est facile de vendre des armes démilitarisées.

Anthony L. répond que non c'est impossible, ça sert pas. Il précise qu'ils ne voulaient pas faire là-dedans.

Avocat : « *Le fait que ces armes soient neutralisées n'avait aucun intérêt pour vous ?* »

Anthony L. « *Non* »

V. Audition de Patrick Halluent

Patrick Halluent, 57 ans et employé de société de télécommunication belge

Cité en tant qualité de témoin par la défense

Une des armes a été répertoriée comme étant passée par votre intermédiaire, qui va se retrouver entre les mains de Amedy Coulibaly.

Patrick Halluent dit qu'il n'a pas spécialement de déposition spontanée à faire, qu'il l'a déjà fait avec les inspecteurs il y a quelques années.

Président : « *la procédure est orale* »

Patrick Halluent « *Ah d'accord* »

Patrick Halluent explique qu'il avait fait un commerce qu'il pensait légal, il avait mis son nom et son adresse qu'il vendait par une plateforme des armes neutralisées avec certificat, il pensait que ces armes étaient tout à fait légales, c'est pour ça qu'il vendait sur son propre nom et qu'il a revendu tout son stock fin décembre 2013 et 2014 à Claude Hermant.

Le Président lui demande si sur ce lot d'armes qu'il avait, de quels types d'armes il s'agissait, si c'était des armes de oings, des fusils, etc.

Patrick Halluent répond que de mémoire, il y avait des scorpions, BZ 51, tokarev TT33, zastavas etc.

Le président note que ce sont donc des armes assez diverses, allant du fusil d'assaut à l'arme de poing.
« Ces armes-là, vous en faisiez commerce. Elles provenaient d'où ? vous les avez eu de quelle façon ? »

Patrick Halluent dit qu'il cherchait à faire de l'argent, à trouver des personnes et il a trouvé la société AFG en Slovaquie. Il a pris contact avec eux et c'est par ce biais qu'il a acheté des armes neutralisées.

Quand il les achetait, elles étaient donc neutralisées, avec certificat fait par le banc des preuves slovaque.

Le Président lui demande combien d'armes il va vendre à Claude Hermant. Car il indique qu'il va lui acheter tout le stock.

Patrick Halluent répond qu'il n'y avait pas de stock : Claude Hermant lui disait par ex « je veux 30 BZ61 », il payait, il achetait la marchandise, et quand il avait la marchandise, il la récupérait.

Le président note donc que Patrick Halluent n'avait pas de stock a lui, Claude Hermant prenait commande et Patrick Halluent vendait.

Patrick Halluent confirme

Le Président lui demande si de façon générale, s'il vendait à l'unité ou s'il avait des clients qui demandaient des stocks importants

Patrick Halluent répond qu'au départ, la plupart des clients venaient pour acheter une pièce ou deux, des collectionneurs et des tiers jusqu'à sa rencontre à Claude Hermant qui lui a demandé beaucoup d'armes.

Ils se sont rencontrés par la plateforme où il a marqué son intention d'acheter une pièce et il a commencé à en demander davantage.

Le Président demande s'il s'est présenté lui-même comme un vendeur ou s'il a donné d'autres explications.

Patrick Halluent répond qu'il lui a posé la question, Claude Hermanr lui a dit qu'il était responsable d'une société de survivalisme dans un club de paintball et que c'était à l'attention de ses clients. Il n'en savait pas plus.

Président : « est-ce crédible ça ? des armes neutralisées qui tirent des cartouches de peinture ? »

Patrick Halluent dit que pour lui c'était ça, les collectionneurs sont friands d'armes neutralisées ; il y a des filières allemandes, belges ou des armes neutralisées ne sont pas de la même qualité.

Le Président demande à Patrick Halluent s'il les vendait avec nom, certificat, etc.

Patrick Halluent répond que le société AFG gardait tous les numéros de série : les commandes étaient répertoriées avec de numéro donc ça lui paraissait légal.

Président dit que la société AFG les lui a vendus. Quid de la traçabilité que lui-même tenait. Le Président lui demande s'il tenait un registre précis.

Patrick Halluent dit que non, il avait un fichier transmis aux autorités belges pour dire que telle personne a acheté cela mais il n'a pas mis les numéros de séries.

Patrick Halluent ne sait pas combien d'armes à Claude Hermant. Il précise que tout le lot de 2014 doit lui appartenir et qu'il lui en a vendu une dizaine en 2013.

Le président lui demande si Claude Hermant savait par qui il s'approvisionnait.

Patrick Halluent répond qu'il lui a donné à la fin des contacts car il avait décidé d'arrêter la vente, il donnait une pression constante pour avoir cette information.

Président : « *Donc après il n'a plus eu besoin de vous et est passé directement auprès de la société AFG ?* »

Patrick Halluent : « Oui »

Président: « vous dites dans vos dépositions que Claude Hermant a été votre plus gros client »

Patrick Halluent « Tout à fait »

Le président : « Et vous estimez au total environ 80 clients, surtout des français. Ma première vente entre juin et août 2013 et la dernière en 2014 à Claude Hermant.

Il dit que oui c'est possible, il a donné les fichiers à la police fédérale belge.

Le président : « Vous indiquez que chez AFG, il avait obtenu un statut de VIP et il avait un interlocuteur de ces commandes. Petit à petit, Claude Hermant était devenu mon plus gros client, il m'avait demandé de devenir mon seul client ». « Il voulait donc une exclusivité ? »

Patrick Halluent : « *Tout à fait* »

Président : « *vous dites qu'il vous commandait quelques armes et que ses commandes sont devenues beaucoup plus importantes.* »

Patrick Halluent « Oui »

Au total, il disait s'être rencontré une dizaine de fois, pour qu'il récupère une précédente commande et en récupère une nouvelle.

Patrick Halluent « *Tout à fait* »

En 2013, il disait qu'il lui avait vendu des armes à blanc, et qu'en 2014, 90% des commandes lui étaient destinées.

Patrick Halluent : « *Oui c'est ça* »

Le président : « Ces armes neutralisées, et une des armes qu'on va retrouver chez Amedy Coulibaly et à l'Hypercacher, c'est une des armes que vous avez vendu qui vient d'AFG et que vous avez vendu à Claude Hermant. Et qui a atterri chez Coulibaly. Le problème c'est que cette arme n'est pas neutralisée. Elle a été de nouveau remise en fonction. Vous qui vous connaissez en arme, vous vérifiez à chaque fois qu'elles étaient neutralisées ? c'est facile à voir ? »

Patrick Halluent : « *Tout à fait, la neutralisation consistait à avoir les canons brichés, une barrette insérée au milieu empêchant tout tir de projectile.* »

Le président : *« Est-ce quelqu'un de mal attentionné qui veut les reconditionner, c'est facile à faire ? »*

Patrick Halluent : *« Je vous dirais que non. Théoriquement, dans le milieu tout le monde sait comment ça fonctionne mais la ça nécessite des compétences, notamment de tourneur fraiseur »*

Le président lui demande si les contacts avec Claude Hermant lui ont permis de voir qu'il avait certaines connaissances en la matière.

Patrick Halluent répond que pas du tout au début. Pour lui, il faisait du business pour vendre de l'argent. C'est uniquement vers la fin qu'il a su qu'il avait un réseau. Mais il ne lui a jamais dit qu'il avait des connaissances pour faire ce genre de choses. Le Président explique que l'enquête a déterminé qu'il le faisait qu'il avait un local pour ça etc.

Le président explique qu'une des armes qui s'est retrouvée en possession de Amedy Coulibaly venait de chez lui. Toutes les armes de Amedy Coulibaly, mis à part une, un pistolet Nagant, soient viennent de la vente qu'il lui avait fait directement ou d'achats que lui-même a fait auprès de la société AFG. Une d'entre elles lui est passée entre les mains. Patrick Halluent reconnaissait qu'il avait vendu certaines armes de ce type à Claude Hermant ; le BZ58 retrouvé sur Amedy Coulibaly à l'Hypercacher ; *« vous disiez que cela ne vous plaisait pas du tout »*

Patrick Halluent : *« Évidemment, j'ai une grande valeur de la vie ; je pensais que j'étais avec des gens de bonne composition, des amateurs, des passionnés, je n'ai j'aimais pensé que ça atterrirait dans de mauvaises mains. Je ne cautionne pas du tout ce qu'il s'est passé. »*

Président : *« il n'y a pas un risque pour quelqu'un qui vend des armes létales, pour lesquelles certes on fait en sorte qu'elles ne le soient pas mais quand on sait qu'on peut les retransformer, on ne prend pas un risque ? Tout le monde n'est pas collectionneur ou producteur de cinéma. »*

Patrick Halluent : *« L'actualité me montre que c'était pas la bonne voie mais pour remilitariser, il faut avoir les compétences pour le faire. Le risque est là mais une arme de St-Etienne aurait pu atterrir dans les mêmes mauvaises mains et être remilitarisée. »*

Président : *« vous indiquiez que les armes, vous les achetiez environ 280 euros l'unité et que vous les revendiez 580 ».*

Patrick Halluent : *« Je me souviens pas des prix mais je me prenais une petite marge de manœuvre sur chacun. Les prix étaient variables seront les modèles. »*

Le président revient sur le fait que Patrick Halluent disait dans ses déclarations n'avoir aucun client pouvant appartenir à la mouvance radicale. Il lui demande dans quelles circonstances il pourrait se méfier, un acheteur ne se présenterait sûrement pas comme un islamiste.

Patrick Halluent : *« Ce n'est pas toujours politiquement correct ce que je vais dire mais il je me suis toujours méfié des subméditerranéens, ce sont des gens à problèmes, ils n'ont pas de parole. Il n'y a nullement du racisme mais je dis juste vouloir éviter les contacts avec certaines communautés »*

Le président revient sur le fait qu'on ait vérifié ce qu'il se trouvait sur son ordinateur. On a trouvé un fichier intitulé « manuel du petit terroriste » de 37 pages et le « terrorist handbook », 90 pages. « Vous disiez les avoir trouvés sur internet et les avoir crypté. Ces manuels proposaient des recettes d'explosifs notamment. »

Patrick Halluent : « *Tout à fait.* »

Président : Et vous disiez : J'ai proposé la clé de décryptage via ebay. Le président : « *Monsieur, vous ne devenez pas le cordon qui va allumer la mèche ?* »

Patrick Halluent : « *J'ai fait ça dans les années 2006 et 2010, je me suis rendue compte que c'est une grave erreur et j'ai retiré immédiatement ce que j'ai fait. Je pense l'avoir mentionné dans mes auditions.* »

Le président : « *Le problème c'est que ça se trouvait toujours en 2017 sur votre ordinateur. Quand on vous interroge dans le cadre d'une commission rogatoire internationale relative à des assassinats qui ont eu une répercussion mondiale, et qu'on trouve sur votre ordinateur ces choses-là...celui qui vous achète ça, n'est pas forcément animé de bonnes intentions* »

Patrick Halluent « *Je suis d'accord avec vous* »

Le président : « *Heureusement que vous avez réfléchi entre temps* »

Patrick Halluent : « *Heureusement que je n'en n'ai pas vendu* »

Président : « *Imaginez que vous l'ayez vendu et que ça se soit retrouvé chez Amedy Coulibaly, vous auriez eu quelques soucis à vous faire* »

Patrick Halluent : « *Je le comprends aisément Monsieur* »

Questions assesseur : « *vous avez présenté votre filière en disant que la démilitarisation était de bonne qualité alors que la filière allemande ou St-Etienne, de moins bonne qualité. C'est quoi une démilitarisation de bonne qualité ? ça fait que la remilitarisation est plus ou moins facile ?* »

Patrick Halluent : « *Vous parlez de démilitarisation. Moi je parle de neutralisation, c'est rendre une arme inapte au tir d'un projectile* ». Il explique ensuite que la démilitarisation : c'est faire passer une arme militaire à une arme civile. Sur la qualité de neutralisation, il précise que certains pays mettent le chargeur sur l'arme, d'autres ouvrent le canon sur l'arme, certaines sont plus faciles d'être remises en l'état.

Patrick Halluent précise qu'une neutralisation de bonne qualité, c'est une neutralisation qui ne se voit pas sur l'arme. Par ex, les anglaises, on ne voit rien, tout se fait par l'intérieur. Un vrai collectionneur va chercher une arme la plus proche possible de manière extérieure.

- **Questions des Parties civiles**

Patrick Halluent précise suite à une question qu'il ne vendait pas de Nagant .

L'avocat demande si le Nagant était bien en vente libre avant 2013.

Patrick Halluent répond qu'effectivement elle a été en vente libre mais lui ne vendait pas ces armes

L'avocat, sur un ton ironique : « *Donc ce qui était en vente libre, vous ne le vendiez pas mais ce qui était sujet à caution, vous le vendiez ?* »

Patrick Halluent : « *C'est votre interprétation, pourquoi vous dites à caution ?* »

Avocat : « *Une de vos armes s'est retrouvée dans les mains d'Amedy Coulibaly* »

Patrick Halluent : « *Je ne sais pas quoi répondre à ça* »

- **Questions de la Défense**

Un avocat explique que ce matin, Sébastien V entendu à la barre, disait que Claude Hermant faisait livrer des armes par un dénommé Patrick. Il demande s'il s'agit de lui.

Patrick Halluent répond que ça se faisait essentiellement chez lui, Claude Hermant passait commande, il faisait la réception 3 ou 4 semaines après. Il venait les chercher.

Avocat : « *C'est ce que Sébastien V a confirmé. Et qu'il y avait un Patrick, je suppose que c'était vous* »

Avocat : « *D'après Sébastien V, ce que disait Aurore J, c'est que ça devait être une fois par semaine. Donc la période où il vous rachète toutes les commandes, c'est de quand à quand ?* »

Patrick Halluent répond que toutes les commandes étaient en 2014 mais il avait déjà commandé en 2013 et que c'est pas possible qu'il vienne toutes les semaines, c'était toutes les 3 ou 4 semaines. Il précise que ça prenait 8 à 10 jours rien que pour que les armes arrivent d'AFG.

Avocat explique que Sébastien V avait indiqué que Claude Hermant lui avait dit qu'il prendrait tout en cas de contrôle et qu'il prendrait les armes. L'avocat demande s'il y a eu des munitions.

Patrick Halluent dit qu'il y a eu des munitions en blanc

Et quand la demande de Claude Hermant était une demande d'exclusivité sur toutes vos commandes, alors qu'au départ, il vous parlait de paintball et de survivalisme, ses demandes sont devenues de plus en plus importantes, vous ne vous êtes pas posé de questions de savoir si c'était pour son club de paintball et de survivalisme ?

Il m'avait dit ça et que si je travaillais avec lui, qu'il y aurait des commandes régulières, qu'il n'y aurait plus besoin de chercher des clients etc.

Avocat : « *Claude Hermant s'est mis à passer des commandes directes importantes à AFG.* »

Patrick Halluent : « *Oui c'est ce qu'on m'a dit* »

Avocat : « *Saviez-vous qu'il travaillait avec des services de police et de gendarmerie ?* »

Patrick Halluent : « *Pas du tout, pour moi, il travaillait de nuit et s'occupait de personnes handicapées.* »

L'avocat, sur un ton ironique : « *Effectivement, ça demande beaucoup de tokarev et de kalach avec des munitions...* »

Avocat : « *Toutes les armes de Coulibaly, sauf une, viennent de AFG que ce soit par vous ou par des commandes que Claude Hermant avait fait directement. Le monde de l'entraînement paramilitaire et de survivalisme c'est le milieu d'extrême droite non ?* »

Patrick Halluent dit que non pas forcément. Et ce n'est pas forcément lié au milieu paramilitaire.

Avocate de Amar Ramdani

L'avocate : « *Savez-vous que Claude Hermant était un indic ?* »

Patrick Halluent : « Non »

Avocat : « Savez-vous qu'il avait mené une enquête sur vous ? »

Patrick Halluent : « Non »

Avocat : « Dans la procédure belge qui vous a visé, il n'y a rien là-dessus ? vous n'avez pas eu une procédure en Belgique ? »

Patrick Halluent répond que si, elle est toujours en cours.

Claude Hermant avait fait un email à M. R, un policier français en disant que Patrick Halluent est détective privé, qu'il ne faisait rien d'illégal, qu'il ne vend que de la neutralisation et refuse catégoriquement de la transformation. Il disait « On prend neutra ou rien ».

Patrick Halluent confirme qu'il ne faisait que de la neutra.

Avocat : « Avez-vous continué à vendre des armes après mai 2014 ? La date de vos activités correspond-elle au moment où vous avez été arrêté par la police ? »

Patrick Halluent : « J'ai fait l'objet d'une première perquisition et suite à ça j'ai pris contact avec mon avocat pour lui demander si ce que je faisais était légal. Il précise que ça a mis un mois à son avocat pour se rendre compte que c'était pas légal ».

Avocat : « Après cette interpellation de mai/juin, a priori je suis dans le vrai quand je dis que vous avez arrêté votre activité après votre interpellation. »

Patrick Halluent : « Ça doit être ça oui. »

VI. Audition de Peter Cherif

Le président explique que les conditions pour la venue de Peter Cherif devant une visio-conférence sont très difficiles. Entre le refus et la venue de force, ont essayé de ne pas utiliser la force publique, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux à faire pour quelqu'un qui n'a pas déjà envie de parler néanmoins la Cour a bien compris la nécessité qu'il soit entendu en tant que témoin.

Le président s'adresse à Peter Cherif : « Vous avez été cité comme témoin. »

Le président lui demande nom, prénom et âge

Peter Cherif commence à parler en arabe, puis dit « au nom de dieu le clément le miséricordieux, témoignage aujourd'hui, le témoignage de dieu, du dernier message de Dieu, que le prophète Mohamed (...).

C'est le seul témoignage que je vous apporterai aujourd'hui. »

Le président lui rappelle qu'il fait l'objet d'une instruction. Il rappelle également les faits et les attentats de janvier.

Le président rappelle qu'il a été entendu et mis en examen par le juge d'instruction dans une procédure totalement distincte de celle-là mais c'est en lien car il est poursuivi pour association malfaiteurs en lien

avec entreprise terroriste en ayant facilité l'intégration au Yémen d'un des frères Kouachi au sein d'AQPA, en ayant facilité des contacts avec les cadres d'AQPA et en ayant facilité au moins l'un des retours en France de l'un des frères Kouachi.

Le président : *« Il apparaît que vous les connaissez, que vous êtes proche et que vous vous êtes expliqué sur les attentats. »*

Le président demande ce qu'il a dire. Il lui rappelle que c'est une audition, pas un interrogatoire.

« Je viens d'introduire mon discours par un témoignage et le témoignage que vous attendez de moi aujourd'hui est le seul que je donnerai. Surtout aux yeux des événements que tout le monde assiste ad Dieu n'est qu'une réalité c'est un processus de pensée basé sur du pragmatisme qu'on pourrait traduire en une réflexion scientifique de la réalité de dieu. Le dieu auquel je soumetts tout mon être, je m'efforce de satisfaire les exigences et de satisfaire la voie, c'est la voie de dieu qui a révélé à Abraham, Jésus et le dernier prophète, que sur lui soient les meilleures des prières et bénédictions.

Même si aujourd'hui tenir ce genre de discours c'est passer pour une personne faible d'esprit qui ne réfléchit pas ou qui suit des croyances comme on essaie de le faire croire dans les médias...c'est une pensée réfléchie sur laquelle je me base sur des preuves.

On m'a forcé à venir témoigner pour une affaire sur laquelle je n'ai rien à voir. Je ne répondrai à aucune question. Je ne fais pas ça pour provoquer ou choquer je ne suis pas un criminel, mais j'appelle tous les hommes à se poser les questions essentielles de la présence de l'homme sur cette terre.

C'est la seule chose que je vous dirai aujourd'hui. Je ne répondrai plus à aucune question. »

Le Président : *« Je vais lire certaines de vos dépositions. On vous a parlé des attentats de janvier 2015, on vous pose la question et vous dites « je vais parler de ceux qui sont connus dans mon pays. Je les condamne fortement. Je suis français et j'ai été à l'école française ; je suis allée en Irak, au Yémen et en Syrie et à chaque fois j'ai rôlé comme un français ». Il continuait en disant se sentir proches des victimes qui n'avaient pas de suivi psy. Que son grand-père avait combattu pour la France en Indochine. Il continuait « vous m'auriez arrêté en 2004, j'aurais dit que vous étiez des koufars mais c'était n'importe quoi. »*

« Reconnaissez-vous que vous avez tenu ces propos Monsieur ? »

Silence

Le président fait ensuite référence à d'autres propos quand on vous pose des questions sur Cherif Kouachi : *« vous avez indiqué qu'il était un de vos amis, d'ailleurs condamné avec vous dans l'affaire des Buttes-Chaumont. Il disait qu'il a vu comment il a fini. C'est moche pour tout le monde. Si on peut revenir en arrière. Je ne vais certainement pas faire son éloge mais je ne vais pas dire que je suis Charlie pour autant. »*

C'est ce qu'il avait déclaré après son arrestation.

Le Président lui demande s'il approuve toujours ces propos ou s'il veut compléter des choses.

Silence

Le Président lit une autre déposition : ou vous indiquez a la question sur s'il est membre d'AQPA, il disait qu'il (Cherif Kouachi) avait été membre d'AQPA, et que les faits à Charlie Hebdo ont été revendiqués par AQPA.

Autre déposition lue par le président : « *je suis conscient des éléments que vous possédez. Je suis dans une dynamique de coopération complète. Étant donné la gravité des faits dont je suis accusé, l'état de fatigue psy m'incite à prendre du recul. Je ne cherche pas à fuir les responsabilités. J'ai envie de parler mais je sais pas si j'aurai une réponse adéquate. J'ai fait part de ma volonté de parler et de mettre en évidence certains éléments de la procédure* ». Peter Cherif continuait en disant qu'il ne serait pas jugé par des gens qui connaissent la matière ; sa crainte était d'être mal jugé, il préférait du coup en parler directement.

Vous êtes aujourd'hui en présence d'une cour qui ne vous juge pas mais vous aviez indiqué être dans une dynamique de coopération.

Le président lui demande ce qui a amené les frères Kouachi à commettre ces faits-là. Vous étiez proche, l'un deux vous a rejoint au Yémen, il y avait une proximité idéologique. Il demande à ce qu'il en parle plus. Le président continue : « *Vous faisiez aussi état de la souffrance des victimes et nombre de personnes ici essaient de comprendre et de savoir ce qui a amené deux personnes en 1m 49 à en tuer 10 autres.*

C'est cela en quoi vous pouvez nous aider ».

Silence

Le président : « *Que vous ne vouliez pas répondre, c'est votre droit le plus strict. Néanmoins, c'est aussi le droit de chacun de vous poser des questions auxquelles vous répondrez ou pas.*

Chacun recherche la vérité. »

Silence

- **Questions des Parties civiles**

Question avocat : « *Ce n'est pas une question. Pourriez-vous nous parler de vous ? vous êtes sorti de prison en 2009 et que de 2009 à 2011, vous êtes en France, c'est peut-être une période à laquelle vous avez fréquenté Cherif Kouachi. »*

Silence

Avocat : « *Vous aviez une amitié suffisante pour passer du temps avec lui ? Qu'avez-vous fait vous même quand vous êtes sorti de prison en 2009 ? Est-ce que vous avez suivi une formation quelconque ? tel qu'un permis poids lourd par ex ? La ville de Dammartin vous dit elle quelque chose ? Je suppose que oui car c'est là que les frères Kouachi ont trouvé la mort. Vous connaissez cet endroit ? »*

Silence

Avocat : « *Avez-vous pu parler de cet endroit avec Cherif Kouachi ? Dans la presse en 2018, du 27 octobre 2010 au 23 février 2011, vous avez passé 3 mois assidu tous les jours à Dammartin dans l'auto-école qui jouxte l'imprimerie de Michel C. Pouvez vous ns le confirmer ? »*

Silence

Avocat : « *Je pense pas que je puisse vous remercier Monsieur. »*

VII. Audition de Sébastien L.

Né en 1975.

Prête serment.

Il dit qu'il a fait appel : il a été relaxé en appel et condamné en première instance.

Sébastien L. : « *Je ne connais aucune des personnes, je n'ai jamais entendu parler d'elles de façon privée ou professionnelle* ». [Inaudible]

[Inaudible]

[Inaudible]

Sébastien L. : « Claude Hermant a été avertisseur des douanes » (inaudible)

Sébastien L explique que les problématiques de ce monsieur étaient le tabac et les stupéfiants dans le cadre du trafic transfrontalier. Claude Hermant ne s'est jamais ouvert [aux douanes] sur des trafics d'armes.

Le président dit que néanmoins il y a des armes. Claude Hermant était aviseur des services de gendarmerie, des douanes aussi. Or la réalité c'est qu'il y avait un trafic d'armes important notamment d'arme neutralisées qu'ils ne l'étaient pas, qui étaient revendues et que toutes les armes utilisées par Amedy Coulibaly viennent de Claude Hermant. « *Comment les services d'enquête peuvent se faire berner par leur propre informateur ?* »

Sébastien L. : « *Monsieur le président, je crois que ce monsieur ait joué, abusé, profité, qu'il ait beaucoup caché ses activités. Je cherche mes mots excusez-moi. Au-delà de satisfaire les services d'enquête, il avait une activité complètement cachée.* »

Le président « *Oui mais jusqu'à vous-même, vous allez lui acheter une arme. Vous êtes douanier.* » « *Samir Ladjali, ça vous dit quelque chose de nom ?* »

Sébastien L. : « *Je n'ai découvert cette personne que lors du procès* »

« *Claude Hermant disait qu'il avait tout vendu à Samir Ladjali, à au moins une exception, Sébastien L.* »

Sébastien L. : « *Monsieur le président, dans la détention d'une arme j'ai été relaxé. Claude Herman lui-même a admis que c'était une accusation par esprit de vengeance* »

« *Donc vous n'avez pas acheté d'armes ?* »

Sébastien L. : « *Non* »

La on a le jugement du TGI de Lille (donc celui qui l'a condamné).

Vous aviez un aviseur dont vous ne saviez absolument rien ? il vous donnait des éléments sur ce que faisaient d'autres personnes commettant des infractions mais lui même a vendu 480 armes.

Claude Hermant a été aviseur et ne l'était plus et désirait le revenir. C'est lui qui a démarché le service.

Président: « *il faisait aussi dans les armes. La traçabilité de ces armes passent par Claude Hermant. Ces armes, qui étaient neutralisées, ont été remises en situation d'effectivité par lui-même.*

C'est une vérité. Vous connaissez le dossier quand même ? »

Sébastien L : *« Je connais le dossier pour ma partie M. le président ». Il continue en disant que Claude Hermant n'était plus aviseur mais voulait le redevenir. « Moi j'ai jamais fait d'affaire avec Claude Hermant car les informations n'étaient pas exploitables, sachant que les problématiques abordées avec lui est qu'il proposait des informations sur des trafics de stupéfiants, tabac etc. et des informations que le service avait, il ne trempait pas là-dedans. »*

- **Questions de la Défense**

Avocat de la défense : *« Monsieur vous avez prêté serment. Vous indiquez que vous n'avez jamais eu d'armes de Claude Hermant et que c'est Claude Hermant qui vous a accusé »*

Sébastien L : *« La vérité judiciaire est que j'ai été relaxé pour acquisition et détention d'une arme »*

Avocat de la défense : *« Le 22 janvier 2015, vous été interrogé par le juge d'instruction et vous indiquez que vous aviez eu cette arme, dans un sac plastique noir, que c'était une kalach. Il y avait également un chargeur, des cartouches, qu'il y en avait 5. Ce n'était pas des cartouches a blanc. L'avocat relate davantage cette déposition où Sébastien L disait « je dois avouer que j'ai été pris dans mon propre jeu, dès que je l'ai eu en ma possession, j'ai pris peur ». »*

Avocat de la défense : *Vous vous en souvenez d'avoir dit ça ?*

Sébastien L : *« Je n'en n'ai pas souvenir*

Avocat de la défense : *« Vous avez prêté serment Monsieur. Vous êtes toujours douanier ? »*

Sébastien L : *« Oui »*

Avocat de la défense : *« Vous avez indiqué que vous aviez trouvé cette arme a cote d'un paintball devant le juge d'instruction. Vous aviez indiqué que cette arme, vous l'aviez bien eue a plusieurs reprises. Vous ne vous rappelez pas ? »*

Sébastien L : *« Mais Claude Hermant a déclaré que c'était pas vrai »*

C'est de vos déclarations qu'il s'agit

Avocat : *effectivement il y a eu l'arrêt de la Cour d'Appel que je ne comprends absolument pas, qui disait que l'acquisition de l'arme ne faisait aucun doute.*

Avocat : *« Vous connaissez Joel A. ? »*

Sébastien L. : *« Oui »*

« Laurent B ? »

Sébastien L. : *« Il me semble que oui »*

« Vous avez travaillé avec eux ? »

Sébastien L. : *« Non »*

Avocat : Joel A. indique que vous étiez présent lors d'une rencontre avec Claude Hermant

Sébastien L. répond ne pas se souvenir.

Avocat : « Quand avez-vous connu Claude Hermant? »

Sébastien L : « *Peu après mon arrivée sur Lille, début 2012. Je n'ai plus trop souvenir* »

Avocat : Quand vous avez arrêté les contacts avec Claude Hermant?

Sébastien L : « *mi 2014.* »

Avocat : Et pendant cette période, vous n'aviez jamais parlé d'armes ?

Sébastien L : « *Non je n'en n'ai pas souvenir* »

Vous avez eu de nombreuses communications avec Claude Hermant

Sébastien L : « *Des interactions oui* »

Avocat : Un enquêteur, Olivier Meret, a indiqué que son enquête s'était centrée sur vous. L'avocat reprend les déclarations de Claude Hermant, qui disait que les armes d'AFG sont passées par Samir Ladjaliet aussi Seb qui en avait pris entre 30 et 40, et que sa famille en a récupère. Claude Hermant a confirmé à l'audience qu'il vous avait donné des armes. « Vous pouvez réagir là-dessus ? »

Sébastien L : « *C'est faux* »

Avocat : « Comme le fait qu'il ne vous a pas donné d'arme ? »

Sébastien L : « *Exact* »

Dans un interrogatoire, il confirmait ça

Avocat : « il y a des échanges de SMS entre vous et Claude Hermant et vous êtes en contact avec des parisiens. Parisien 1 et 2. Vous vous en souvenez ? »

Sébastien L. : « *Non* »

Avocat : le 22 mai 2014, Claude Hermant reçoit un SMS de votre part : « demain quelle heure et où ? il faut absolument que je te parle d'amis de Paris ». Réponse de Samir Ladjali : « quand tu veux. » 27 mai : RDV reporté à la semaine prochaine. SMS de votre part : dossier lancé

Sébastien L répond là-dessus que la thématique était le tabac

Avocat rétorque que Claude Hermant n'a jamais évoqué ça. L'avocat fait ensuite référence à un échange de sms le 10 juin, où Claude Hermant reçoit un SMS : le dépannage aux commission prévues ? et ce pour samedi Ok ? Hermant répond: « vendredi matin possible »

Sebastien L continue de dire que c'est le tabac.

L'avocat dit ensuite qu'il des échanges réguliers entre lui et Claude Hermant. L'avocat relate des conversations SMS, où Claude Hermant l'appelle notamment « mon lapin ». Il fait ensuite référence à un

échange de sms le 10 juillet 2014, Sébastien L. écrit à Claude Hermant : « *nous avons avancé* » et Claude Hermant répond « *oui je me suis organisé afin d'avoir le transporteur AFG* ».

« *AFG c'est le tabac Monsieur ?* »

Sébastien L continue de dire que les seules thématiques abordées étaient le trafic transfrontalier de tabac et le trafic de stupéfiants

« *C'est quoi AFG ?* » « *AFG c'est la société qui a fourni des armes* ».

Sébastien L « *C'est quoi ce que j'ai répondu à Claude Hermant ? je pense que je n'ai pas compris.* » « *Il y a des interactions au mois d'aout ?* »

Avocat : « *Oui, il parle de la friterie* »

Sébastien L « *J'y suis jamais allé* »

Avocat : « *C'est anecdotique monsieur, c'est quoi AFG ? Je comprends pourquoi vous ne répondez pas, c'est très embarrassant Monsieur* »

Sébastien L redit que la seule problématique abordée était le tabac et les stupéfiants

Avocat de la défense : « *Alors pourquoi il y a cette vidéo ou vous apparaissez et où vous parlez d'armes ? Il vous montre une arme et a plusieurs reprises, vous avez l'air très excité quand il vous montre une arme et vous dites : « le calibre tu l'as ? Le petit pistolet a cote ? J'ai des amis qui veulent du neuf et du bon. Et du 9 mm t'en as ? » Il demandait aussi s'il y avait des « pompes ». Seb demandait « on en est où avec les parigos ? » »*

Sébastien L répond que la Cour d'Appel de Douai a pris une décision car il ne lui a jamais remis d'armes. Les seules thématiques abordées sont le trafic transfrontalier de tabac et de stupéfiants

Avocat : « *C'est quoi cet enregistrement ?* »

Il redit que Claude Hermant ne lui a jamais remis d'armes

Avocat : « *Mais là on a une vidéo qui atteste qu'il vous a remis une arme par une société tchèque !* »

Il dit ne pas avoir souvenir du contexte de cette discussion.

Avocat : « *C'est indigne Monsieur !!* »

Réactions des avocats de la défense

Avocat : « *Vous êtes toujours douanier ?* »

Sébastien L. : « *Oui* »

Avocat : « *C'est quoi votre conception du douanier ?* »

Sébastien L. : « *Contrôler et empêcher des infractions* »

Vous considéré avoir fait du bon travail avec Claude Hermant et les « parigos » ?

Avocat : « C'est qui M. Q et le rdv du 10 juin constaté par les enquêteurs ou on vous voit avec des parisiens et M. Hermant ? »

Sébastien L. répète que la seule thématique était liée au tabac.

Avocat de Willy Prévost : « vous avez prêté serment Monsieur, ici. Vous aviez le droit de mentir devant la cour d'Appel par laquelle vous avez été relaxé.

Le 22 janvier, vous êtes entendu en qualité de témoin, et devant la police judiciaire de Lille, vous aviez aussi prêté serment de dire la vérité. Après avoir fait ce serment, vous avez reconnu avoir donné 600 euros à Claude Hermant pour avoir une kalach et que vous aviez eu peur de cette arme et que vous l'aviez jeté. Donc vous avez prêté serment deux fois. Devant la Cour d'assise ici vous niez ce que vous avez dit à la Police judiciaire. Quand avez-vous menti ? Devant la police judiciaire ou devant la cour d'assises ? »

Il dit : en janvier 2015 je crois, j'étais gravement malade et les déclarations faites en janvier 2015 inaudible et Claude Hermant le principal accusateur a confirmé.

Avocat de Willy Prévost : « Ce n'est pas ma question. Vous avez prêté serment et vous êtes toujours agent des douanes. On a la preuve que vous mentez au moins une fois. Quelle est la fois où vous privilégiez le mensonge ? »

Silence

Question de Me St-Palais, autre avocat d'Amar Ramdani : « sur ce changement de version, la Cour dans son arrêt semble dire dans son arrêt que vous étiez passé aux aveux dans un premier temps, et que vous avez indiqué des pressions de votre hiérarchie qui vous auraient contraint à donner une fausse version ? »

[Inaudible]

« Je n'ai pas souvenir d'avoir impliqué ma hiérarchie ». [Inaudible]

« Parfois dans des dépositions, on peut avoir des propos erronés. Je suis revenu sur mes déclarations ». Il redit que Claude Hermant a confirmé qu'il ne lui a jamais vendu d'armes.

« Vous n'êtes pas le premier à nous donner une impression de vérité masquée Monsieur. »

Me Coutant-Peyre : tout le monde a compris, les relaxes ou les acquittements, c'est possible. Dans un PV de confrontation entre vous et Claude Hermant une question du juge d'instruction vous demande sur votre répertoire de tel, qui est Benny B, vous vous en souvenez ? vous aviez répondu c'est Claude Hermant dans mon répertoire. Ensuite, il y a un échange ou le juge d'instruction cite un message inaudible

JOUR 40 - LUNDI 26 OCTOBRE 2020

I. Interrogatoire d'Ali Riza Polat

Le Président aborde les deux jours d'audience qui vont avoir lieu. Il appelle au calme Polat, et l'invitera à aborder son rapport avec Coulibaly, ses déplacements en Belgique, des explications sur ses réponses à l'audience sur les 2 jours d'audience.

La salle est pleine.

Le Président rappelle l'Ordonnance de mise en accusation (OMA). Les chefs d'accusation sont différents que les autres accusés : il est accusé de complicité des crimes et délits commis en relation avec une entreprise terroriste, tant pour Coulibaly que les Kouachi, et association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste.

Sur la complicité, l'aide et l'assistance est définit par l'OMA : en apportant à Coulibaly une aide et des contacts, en étant ayant en lien avec Karasular, pour commettre des faits concertés avec les Kouachi, en ayant entretenu des relations constantes avec Coulibaly par des lignes téléphoniques dédiées, en ayant participé à la recherche des armes utilisées dans des crimes terroristes, pour ses transactions avec Martinez et Catino, etc.

Le Président revient sur chacun de ces chefs d'accusation en les détaillant. (...)

Le Président invite Polat à s'exprimer sur ces faits au préalable.

• **Déclaration spontanée de Polat**

Il ne comprend pas. Comment aurait-il fait tout ça sans connaître les frères Kouachi, laisser une trace ADN, sans contact avec Hermant, en vendant une voiture avec les belges, etc.

Il considère qu'il est un bouc émissaire, alors que les 7,8 et 9 janvier il était chez lui. Les dires sont faux, il va s'exprimer sur tout cela. « Vous voulez un bouc émissaire ». La personne qui a donné les armes c'est Claude Hermant. Pour les armes de Kouachi, il y a un ADN dans la angle des Kouachi, à l'extérieur sur les poignées, or le véhicule a été volé 6 mois avant. Comment être complice de ces faits là avec des personnes qu'il n'a jamais vues.

« J'ai essayé de faire des escroqueries pour avoir de l'argent, je devais de l'argent ». Il ne comprend pas l'accusation de complicité. Hermant est indicateur de la police. Il a parlé pendant l'instruction, il a fait beaucoup de choses dans sa vie, comme avec l'indicateur, Intiaz qui se présente en juin. Madi Niakate, il espère qu'il sera là car cela fait 5 mois qu'il l'a balancé.

« Je me suis jamais lever un matin pour tuer qui que ce soit Monsieur ». S'il avait des armes il serait parti faire des braquages. Il dit que le grec (*Ndlr : à qui le véhicule acheté par Coulibaly a été vendu, contact de Karasular*) a menti en disant qu'il a donné 10 000 euros à Polat, il a donné 2000 puis 3500. Et c'est à partir de là que Prévost a mis des choses sur son dos.

Il va s'expliquer sur tout, il est courant des attentats le 9 janvier. « Vous voulez absolument un coupable ». Niakate a dit des choses, s'il est libre je suis choqué, ils ont tué le petit ». Il n'a pas parlé beaucoup dans l'instruction car il n'a rien à voir. « je comprends pas en fait ».

Il revient sur le sac d'armes, les armes rouillées sous la baignoire, ... Tous les 3 mois, la juge venait le voir pour aborder de nouveaux éléments contre lui. Il ne sait pas ce que fait Amedy « Amedy était mon ami, mais moi je vais pas lui donner des kalachnikov, c'est de la merde ce qu'il a fait ». Sur la religion dont il

aurait parlé le 3 janvier c'est faux. Il arrive sur une complicité de mensonges, il ne connaissait même pas Charlie Hebdo, il faisait son business. Il regrette d'être rentré en France.

- **Questions de la Cour**

Le Président l'interrompt. Sur Amedy Coulibaly et son amitié, il souhaiterait plus de développement. Il le connaît depuis 2007 jusqu'au dernier jour. Ils s'entendaient bien, ils faisaient de l'argent. Entre temps Coulibaly est tombé, il a fait 18 mois. Il aurait fait de la prison pour rien, Coulibaly était avec quelqu'un qui avait un kilo de *shite*, ils se font contrôler et se font arrêtés. Quand il fait sa vidéo, il sort, ils faisaient de la stupe ensemble.

Polat faisait de la cocaïne, ensuite Coulibaly lui a parlé de journalistes et de vidéos en 2009. En 2009, Polat tombe aussi pour 3 mois ; ils rencontrent Amirouche. Ils sortent tous, Polat continue la trafic de drogue, Coulibaly tombe pour terrorisme en 2010, mais il n'y a jamais eu de terrorisme selon lui. Polat allait chez lui et il mangeait du porc sans soucis.

Des rumeurs arrivent en 2011, pendant que Polat ramenait de l'héroïne et de la cocaïne du Liban. « j'avais des plantes partout ». Il voulait payer Coulibaly.

Le Président l'interrompt sur sa dette. Elle est liée à du shite que Coulibaly lui a donné. Polat voulait de l'argent, il est passé en prison en 24 ans, il a rencontré des criminels et a voulu plus d'argent. (...)

En 2010 - 2011, il avait de la tune. Son intention était de payer Coulibaly. Il avait une dette de 15 000 euros, alors que Coulibaly était en prison. Il a cherché sa mère pour le payer. En 2012, il va en prison, il dit à quelqu'un qu'il n'a plus de nouvelles que Coulibaly.

Le Président lui demande si en 2014 il a toujours cette dette. Il confirme.

En 2014, le président note que Coulibaly était créancier de beaucoup de personnes, il répond que oui Prévost lui devait 20 000 euros car il a cassé une moto.

Quand il sort, il avait le bracelet. Le dimanche matin il va au foot à Grigny, et là il reprend contact avec Coulibaly, et lui a dit qu'il le paierait.

En 2014 Polat est-il fauché ? Non, pour les escroqueries il fallait de l'argent, il fallait 20 000 euros. Ses escroqueries ne marchent pas, il ne peut payer les 15 000. Donc il a dû lui rembourser d'autres façons.

Polat revient sur ses trafics de drogue. Il a arrêté en 2012. Il revient sur le prix qu'il touchait pour ses ventes, etc. Il a arrêté car il avait la rage d'avoir raté le mariage de sa sœur, il en avait aussi marre des balances. Mais il a beaucoup de business, il a arrangé énormément de personnes dans sa vie.

Le Président revient sur ses tentatives d'escroquerie au crédit. Il dit qu'elle n'est pas à son nom, il voulait payer le crédit. La banque ne le finance pas donc il n'y arrive pas. (...)

Le Président revient sur sa GAV. Polat l'interrompt et lui dit qu'il a peut être raconté de la merde. Il avait dit qu'il y avait demandé de trouver quelqu'un en dehors de la France pour vendre le véhicule, Polat confirme.

Il lui demande des précisions sur la voiture. A la base Karasular lui demande pleins de services. Le grec lui casse la tête, il veut des petits modèles à 6000 euros. Coulibaly lui en a parlé. Polat lui a proposé de lui envoyer une Mini à 26 000 euros. La voiture est gagée en France donc difficilement revendable ; comme le grec a un plan avec la Grèce, il lui propose.

Le Président lui demande si la mini appartient à Coulibaly et sa femme. Il confirme. Mais il est prévu avec Coulibaly que Polat ait une commission dessus, pour déduire en partie la dette de 15 000 euros qu'il doit, soit 2000 euros.

Mais il ne sait pas ce qu'il fait avec cette voiture, il arrive à vendre des voitures volées, pour Polat c'était le début d'un plan de revente de voitures volées.

Le grec sait très bien parler français selon Polat, il l'a appelé, ils ont convenu un prix de 17 000 euros. Le grec a négocié, 3 000 euros de frais de dédouanement, ce qui n'est pas vrai. Le grec est venu voir la Mini, il voulait aussi la Mercedes de Coulibaly. Il a aimé la voiture, mais il n'a jamais ramené d'argent.

Sur le prix de la voiture, de 17 000 le prix est descendu jusqu'à 12 000.

Qu'est ce qui fait que finalement le véhicule n'est pas payé ? et sur les transports en Belgique avec Coulibaly ? Le grec a arnaqué beaucoup de monde.

Le président passe les difficultés de paiement. Le jour où Coulibaly commet l'attentat à l'hyper casher, le véhicule n'a pas fini d'être payé. Or il y a toujours une dette. Comment se fait il qu'alors que Coulibaly commet un tel acte, son ami, Polat pensant au fait que la voiture n'a pas été payée, va en Belgique le 9 au soir pour se faire payer le reliquat ?

Ce qu'il a fait, cela passait partout, il ne veut pas être mêlé à ça, il ne connaît pas les frères Kouachi. « J'ai jamais tremblé comme jamais j'ai tremblé ce jour-là ».

Il s'énerve, « Ca c'est pas normal », on vient le chercher pour une histoire de voiture, il ne réfléchit pas à ce moment-là. Il ne voulait pas rester chez lui ce soir-là, il ne veut pas aller en prison pour ça. Il ne laisse pas le Président parler et s'énerve « je veux aller en prison pour ce que j'ai fait ». Lorsqu'il est rentré, « tous les mecs de la cité » sont venus le voir pour lui dire qu'il allait aller en prison selon lui.

Le Président revient sur la position de Karasular qui a préféré aller voir directement la police pour s'expliquer. Benyattou aussi s'est présenté tout de suite.

Polat continue de dire que son cerveau à disjoncter à ce moment-là. Il ne pouvait pas faire sa vie normalement. Sur ceux qui se sont rendus, il considère avoir fait des magouilles toute sa vie et il tombe sur ça, cela le dépasse.

Le président regrette de ne pas avoir de réponse à sa question.

Sur le fait qu'il a dit à l'époque vouloir donner l'argent à la famille de Coulibaly, Polat s'énerve, il dit que maintenant il va tout garder pour lui.

Sur son billet pour la Turquie, il dit qu'il n'a pas pris le billet, que se sont des salades. Il ne voulait pas aller en Syrie, « ils vont me tuer à l'Etat islamique ».

Est-ce que le 9, il sait que cela va mal tourner et va récupérer l'argent en Belgique parce qu'il a besoin d'argent pour un départ ? « j'ai rien fait de tout cela, j'ai mon plan d'escroquerie, « (...) le 9 au soir, on lui dit « La France c'est fini pour toi ». Moi je fais des magouilles, on réfléchit par de la même manière Monsieur, je ne réfléchis pas comme un type qui se lève au matin qui va au boulot ». Quand il est avec Nikiate, il lui dit qu'il va lui ramener l'argent chez lui. (...)

En Belgique il prend un billet pour Beyrouth pour le 12, il prend un retour du Liban vers la France le 19, quelle logique « Il ne voulait pas en prison pour quelque chose qu'il n'a pas fait. Il ne s'y attendait pas.

Pourquoi le Liban ? Il ramenait de la drogue là bas, il connaissait le pays, il allait s'y marier.

Cela fait 5 ans et demi il a fait plus que Hermant qui a fourni les armes, alors que Polat a seulement fait une vente de voitures selon lui. « Vous ne comprenez pas, parce que je suis le seul qui passe pour complicité ».

Sur son passeport, il a tenté d'aller en Syrie en passant un poste de frontière. Il corrige, à Damas. Il dit que c'est différent, Bachar Al Assad commande en Syrie, il ne voulait pas aller chez l'EI.

Il regardait France 24, ils y disaient qu'il n'y avait plus d'ambassadeur français à Damas, c'est proche de là où il était, il n'y a pas la guerre à Damas, donc il voulait s'y rendre et attendre l'argent de Niakaté.

Il se fait refouler à la frontière. Il a voulu revenir en France pour récupérer l'argent de Niakate. Il l'appelle en France en rentrant le 19. Comment il peut être terroriste alors que plein de personnes comme Niakaté le fréquentent, ainsi que l'indicateur de la DGSI (Intiaz) ? (...)

Le Président l'interrompt. Pourquoi envisager de partir vers la Thaïlande ? Le 22 janvier il part pour Phuket en partant de la Belgique, il y reste 3 jours et revient le 25 janvier ?

Le 19, quand il voit Niakaté sur la Nationale 7, ce dernier lui dit qu'il y a eu un problème, qu'il ne peut payer. A la télé, ils disaient avoir identifiés un complice de Coulibaly. Il a dit à Niakaté qu'il allait aller en Thaïlande.

Pourquoi 3 jours en Thaïlande ? Il avait une boîte mail, on lui dit d'attendre pour l'argent. Il n'aime pas attendre, quand il faisait de la stupe, c'est lui qui faisait tout. « Je regrette de fou d'avoir arrêté la drogue. « « j'étais bien quand je vendais de la drogue ». « Quand t'as pas d'argent, t'es obligé d'attendre après les gens ».

« je ne comprends pas, avant es attentats je suis Macgyver, j'arrive à ramener des bombes des armes, et après les attentats je fais des trucs de Pieds Nickelés, et j'attends le 9 pour partir ».

Le Président l'interrompt, il n'y a aucune expertise génétique qui ne le relie aux objets saisis sur les lieux de commission des attentats. Mais par expertise, un papier a été trouvé chez Karasular dont un liste le prix de C4, dé détonateur, etc.

Il dit qu'il va s'en expliquer.

L'expert a dit que parmi plusieurs documents, un est écrit par Polat, un par Karasular que ce dernier a reconnu. Polat a dit que l'expert se trompe. Le Président demande à ce qu'il soit projeté. Sa position sur ça a changé il y a 5 mois. Il a su qu'Intiaz l'a présenté une fois qu'il a tué « le petit ».

Le président demande si c'est lui qu'il l'a écrit ou non. Il a déjà avoué qu'il a écrit cette lettre, mais il vient dans les détails. Il avoue l'avoir écrit, mais il faut le remettre dans le contexte. Intiaz a ramené le notaire véreux, lui les banquiers. Polat voulait aller faire des braquages, sans se servir des petits. L'un des petits n'a pas voulu les payer, et ils l'ont tué.

Il ne demande pas du C4, il demande le prix. Il voulait faire péter des banques, la porte de la banque, un fourgon. Il avait 3 banques en cible, il donne des détails. Il voulait taper à la période de Noël car les sacs sont plus chargés. Il veut dire comment cela fonctionne, le Président l'interrompt.

Pourquoi cela se retrouve chez Karasular ? *Polat parle de plus en plus fort.* Il voulait lui demander de se renseigner. Il en a parlé avec Niakaté. Il s'en fichait de prendre 15 ans, pour avoir son fric.

Mais Karasular a écrit sur un papier des armes et des prix relatifs. La coïncidence est troublante selon le Président. Pour Polat, il a demandé à Karasular de lui envoyer personne, il lui a envoyé un mec de Charleville Mézière, qui habite à 50 m des Kouachi, qui monte en Belgique, c'est une coïncidences. Il est faux que quelqu'un soit venu le voir pour des armes pour les Kouachi.

Le président l'interroge sur l'attaque des fourgons. Il voulait utiliser des kalachnikov, mais il ne voulait pas tirer dessus.

Si c'est seulement pour faire peur, pourquoi demander des balles. (...) Polat a réfléchi, il lui fallait 7 personnes, « mais personne ne va tirer sur personne, t'es malade ».

Niakaté sait qu'il cherche des armes selon lui, le Président note qu'on lui demandera cet après-midi s'il vient.

Sur Coulibaly, comment expliquer que cette personne qu'il appréciait, qui ne tenait pas de propos racistes, qu'en 2 jours il se soit radicalisé ? A-t-il vu quelque chose ?

Avec Polat, Coulibaly a toujours été le même. Il serrait la main de sa mère, qui déteste l'islam, il rigolait avec elle. Ils n'ont jamais parlé de religion. Il a été vague sur son histoire d'évasion pour le terroriste. Il a juste dit que des balles de kalach avaient été trouvées chez lui, ce qui est normal c'est un braqueur.

Polat revient sur la téléphonie, le Président lui dit que ce sera plus abordé demain.

Il demande à Polat sur sa mère, si cela ne lui plaisait pas qu'elle se soit converti à l'islam, il confirme.

A quelle époque s'est-il converti à l'islam ? En mai – juin 2014, après le bracelet électronique. Pourquoi ? Il avait ses problèmes ; il est allé à la mosquée de Grigny, il a dit qu'il voulait se convertir. Même converti il fait ses magouilles. Il n'a pas pour autant arrêté les escroqueries.

Il avait été interrogé sur la religion « je me suis converti à l'islam en 2014, il faut lire le Coran, moi maintenant je ne suis plus dans la drogue, lorsque vous lisez le coran, celui-ci dit les bonnes choses, si autant de monde s'y intéressent, c'est que c'est la vérité. « Il a juste dit « lit le coran tu comprendras », il n'a pas dit tu dois lire le coran.

II. Audition d'un témoin en visio conférence

Il est expert psychiatrique, il a expertisé Polat ainsi que d'autres accusés, et a déjà été entendu au cours de l'audience sur ces derniers. Il explique son expertise :

Polat est un homme de 32 ans, sans antécédent psychiatrique quelconque, sans trouble mentaux, aucune maladie mentale.

Sur son niveau intellectuel, il a été jusqu'en 3^e, il a fait un CAP, d'un niveau de bonne moyenne, il comprend bien les questions posées, sa mémoire fonctionne, le repérage dans le temps est correct, le potentiel de raisonnement est de type moyen-fort.

Sur la personnalité, l'expertise dépend de la manière dont cela se passe. Il a d'abord refusé l'expertise, puis a accepté. Il est parfois laconique dans les réponses, mais a une concrétude dans les questions.

Sur les éléments adaptatifs il a le contact facile, assuré, affirmé, indépendant et autonome sur le plan mental. Il est peu anxieux, avec une humeur stable, un tempérament gay et bon vivant.

Sur les éléments saillants, c'est une logique sociopathique, il a fait le choix d'une identité de vie de transgression d'atteintes aux biens. Il se définit comme un grand marchand de drogue. Il a aussi une forte personnalité habituellement pas impulsive, même s'il note des éléments de réactivité situationnelle. Il parle « cash », ce qui l'intéresse est d'avoir de l'argent et des femmes, il se définit concrètement et lucidement.

Sur les faits reprochés, il ne reconnaît que son amitié avec Coulibaly. Il a indiqué qu'il lui devait 15 000 euros depuis plusieurs années. Ils faisaient des escroqueries de voiture ensemble. Il s'inscrit en faux sur le fait qu'il soit parti chercher des armes en Belgique, d'autant que Hermant aurait avoué avoir acheté les armes. Polat serait en prison pour rien.

Sur ce qu'a fait Coulibaly, « c'est un trou du cul », il masquait, personne ne savait rien autour de lui.

Sur son rapport à la religion, il se définit comme croyant, pratiquant, même s'il fait des conneries. Il remet alors sa philosophie de la vie sur son rapport à l'argent.

Aucun élément ne permet d'établir l'abolissement de son discernement.

Est-il enclin à une forte passion idéologique ? De ce qui a pu être vu, c'est quelqu'un de concret, d'idéaliste, sans problématique de personnalité, il ne semblerait pas y céder.

Il semble réadaptable socialement dans un certain domaine.

• Questions de la Cour

Sur le respect qu'il exige, est-ce qu'il s'agit d'un rapport de force ? Est-ce qu'il impose un statut ?

Il est sensible au respect. Si quelqu'un le provoque, le défi de son point de vue, il peut être impulsif. Il est cash dans tous les domaines.

Le psychopathe banal est un peu nerveux, la sociopathie renvoie à quelqu'un qui est contrôlé habituellement, avec une humeur stable. Polat assume sa transgression dans l'atteinte aux biens.

Pas de questions des parties civiles.

- **Questions de l'Avocat général**

Est-ce que Polat peut faire preuve de duplicité ?

Pour l'expert, tout être contrôlé peut choisir de dire ce qu'il souhaite dire. Quelqu'un d'assuré comme Polat peut le faire.

Un des éléments qui peut être intéressant est de voir si, par rapport à l'idée d'une connaissance éventuelle de l'attentat, il avait des caractéristiques laissant percevoir qu'il peut être tenté, de décoder ce qui pourrait avoir une dimension d'investissement idéologique radical.

Il y a des caractères francs, qui affichent leur idéologie. Le sujet pourrait-il masquer un engagement idéologique fort ? Dans l'absolu c'est possible, mais il n'en a vu aucune trace.

- **Questions de la Défense**

Me Coutant Peyre, avocate de A. Polat

Est-ce quelqu'un d'influençable ?

Il y a différents niveaux d'influences, certains sont perméables, d'autres sont psychologiquement un peu poreux, et exceptionnellement certains peuvent être convaincus ponctuellement dans des situations déterminées, et d'autres sont fidèles à eux-mêmes. Polat apparaîtrait plutôt dans le quatrième élément, fidèle à lui-même.

Suspension d'audience jusqu'à 14h30.

III. Audition de témoin, anonymisée, la mère de Polat.

Une interprète assermentée l'accompagne. Elle prête serment.

Elle dit qu'elle comprend un peu le français. Si elle n'arrive pas à s'exprimer elle pourra avoir recours à l'interprète.

Le Président l'invite à déposer spontanément.

Elle décrit Polat comme un enfant sans problème, sauf qu'il n'aime pas travailler. Jamais il ne lui a répondu, pour lui la famille est sacrée. Elle ne sait pas comment il rentré dans autant de magouilles, autant de problèmes. Il a toujours défendu sa sœur, sa mère. Elle était fière de lui. Depuis 5 ans, il lui dit qu'il n'a rien fait. Elle pensait qu'elle s'occupait bien de ses enfants.

Elle a appris un peu à lire et à écrire le français pour ses enfants. Elle travaille toujours avec les français, car elle voulait vivre ça. « *On était une famille très très bien jusqu'à 2012* ». Elle était une femme battue, grâce à Ali elle a demandé le divorce.

- **Questions de la Cour**

Elle a trois enfants, Ali, une fille et un petit garçon.

Il a un autre prénom qu'Ali ? Oui Zafer, quand il est né elle voulait l'appelait ainsi car sa sœur s'appelait Zineb. Tout le monde l'appelait Zafer.

Il a toujours été respectueux, il l'a protégé contre son ex-mari.

Il s'entend bien avec sa sœur, mais il y a beaucoup de différence d'âge avec le garçon. Ali et sa sœur étaient collés. Elle vit à Hong Kong.

Pourquoi il n'aime pas travailler ? Il n'aime pas. Même petit il ne parlait pas trop de travail.

Que se passe-t-il en 2012 ? Sa vie a un peu changé.

Le président mentionne sa condamnation en 2012. Elle a été au courant après, pour les drogues.

Mineur, a-t-il eu affaire à la justice ? Pas trop dit-elle.

Le président revient sur sa sortie de prison. Est-ce qu'à un moment il a travaillé ? Oui mais pas tout le temps. Elle ne sait plus sur quoi.

Sa mère regarde souvent vers son fils. Le Président lui demande de regarder seulement vers la Cour.

Il a tout le temps habité chez elle, toujours à la maison. Elle a toujours travaillé. Elle était dans la restauration dans un hôpital. Après dans un garage dans un grand parking. Elle avait des employeurs multiples.

Quand elle ne travaille pas, que faisait Ali à la maison ? Des fois il sortait avec ses copains ; à la maison il l'aidait, pour le ménage, le repassage, faire à manger etc.

Avant son incarcération, les ressources de la famille étaient le salaire de sa mère. Elle croit qu'il touchait le RSA.

Est-ce qu'elle savait qu'il était dans les magouilles ? Elle soupçonnait, elle lui disait de ne pas faire de choses comme ça.

L'appartement avec son ex-mari, elle a tout payé, et elle a tout perdu. Le président relève qu'il y a du avoir un crédit pour l'appartement. On s'est aperçu que les papiers, que les feuilles de salaires qu'elle a versé venait d'un restaurant dans lequel elle n'avait jamais travaillé. Elle disait à l'époque que c'est un ami d'Ali qui a rempli son dossier pour le crédit. Elle dit qu'elle n'était même pas au courant.

Le Président considère que ce faux bulletin de salaire interroge. Au bénéfice de sa propre mère. Elle considère que ce n'est pas facile toutes ces démarches.

Elle ne l'a jamais vu avec beaucoup d'argent sur lui.

Le président revient sur ses déclarations pour le mariage de sa sœur, qu'il a loué une Ferrari. Elle répond qu'il n'était pas là au mariage.

Est-ce qu'il a tendance à beaucoup se vanter ? Non elle ne l'a pas constaté. Elle n'arrive pas à expliquer en français, et parle donc à l'interprète. Il n'a jamais fait part de ses grands rêves.

Est-ce qu'il dit toujours la vérité, même à sa mère ? Oui, peut être pas au début mais il n'arrive pas à lui mentir.

Au mois de janvier 2015, elle se souvient l'avoir emmené à l'aéroport. Elle se souvient qu'il a eu peur, elle lui a dit d'aller voir les policiers. Il avait peur car Coulibaly était son ami. Au début, ils ont vu à la télé les attentats. Ça l'a choqué, il n'y croyait pas. Elle connaissait Coulibaly, mais jamais elle n'a senti qu'il était musulman.

Pourquoi a-t-il eu peur qu'on lui reproche son amitié ? Il a eu peur. Elle le connaissait mais ce n'était pas son ami, ça l'a choqué. Il lui a parlé d'une fille au Liban, elle pensait qu'il allait la rejoindre et s'installer avec elle. (...)

Sur la Thaïlande, elle l'a entendu en parler. Elle ne sait pas, peut être il ne voulait pas rester en France. Il a dit qu'il voulait joindre un copain ou quelque chose là-bas. A l'époque, elle parlait d'un ami malade. Elle n'a pas demandé de nouvelles de cet ami quand il est revenu.

Elle ne sait pas s'il avait l'autorisation de partir à l'époque, alors qu'il sous bracelet judiciaire. Elle ne se souvient plus. Le Président rappelle qu'à l'époque il avait une interdiction de quitter le territoire, et qu'elle avait dit que Polat avait écrit selon lui une lettre au juge pour l'informer de cela.

Le Président revient sur ses origines kurdes, et sa conversion à l'islam. Elle n'était pas trop d'accord. Il a dit qu'il a rêvé, qu'il a lu des livres, ... Même ajd elle n'accepte pas, car c'est avec les religions que (inaudible). Elle aborde ses croyances.

Sur Coulibaly, elle n'était pas au courant qu'il était musulman. Mais elle craignait qu'il n'exerce une mauvaise influence.

Le président lui demande si elle pensait que Coulibaly l'a amené à faire du trafic du drogue. Elle conteste, elle dit n'avoir jamais dit ça. Le président dit qu'il ne fait que lire sa déposition. Pour elle, personne ne lui a parlé de drogue lors de son audition auprès des enquêteurs.

Lorsqu'elle l'a amené à l'aéroport, elle ne se souvient plus lui avoir donné de l'argent. Il ne l'a pas forcé, quand il lui demande elle donne.

Polat ne lui a jamais donné de l'argent. Elle oui quand il le demandait. Elle ne se souvient plus de la somme.

Sur sa personnalité, il ne fait pas la loi à la maison. Il traitait très bien sa mère et sa sœur. Il ne voulait pas qu'elles fument ? Oui, car il n'aimait pas l'odeur de cigarette, pour la santé.

Est-ce qu'il voyageait beaucoup ? Pas souvent, parfois ils partaient tous ensemble. Elle croit qu'il est parti deux fois au Liban. Elle soupçonnait qu'il était parti pour des magouilles, mais il parlait d'une fille belle et sympa.

Sur son train de vie, des fois il aimait acheter des beaux vêtements. Le président l'interroge sur ses voitures à part la Kangoo : des fois il avait des belles voitures mais ce n'était pas à lui, c'était à des copains selon elle.

Elle va le voir en prison. Son frère a demandé plusieurs fois mais le dossier était toujours perdu. Elle y allait régulièrement quand elle n'était pas malade.

Est-ce qu'il lui a parlé des faits ? Polat lui a toujours dit dans les yeux qu'il était innocent. « *Je sais très bien qu'il n'a pas fait des trucs graves, y en plein qui ont parlé sur lui* ». En 2011, il est parti à Paris, il est revenu il a dit qu'il a vu un jeune qui cherche dans les poubelles et a mangé des frites, elle lui a donné les 9 euros dans sa poche ».

- **Questions de l'assesseur**

Sur la religion, elle a un point de vue différent de lui. Quand ? C'était en 2013 elle croit. Même avant de partir en prison corrige-t-elle.

Parfois il y a des disputes ? Pas trop. L'assesseur note qu'elle indiquait auparavant que cela arrivait. Elle confirme, mais jamais trop loin.

Dans le dossier, il y a des écoutes téléphoniques : elle a conversé avec une de ses amies, il cite le nom, retranscrite, le 8 février 2015 : « *je sais pas ce qu'il y a dans leur cervelle de merde, je sais pas ce qui leur lave le cerveau – comment une personne peut aller vers l'obscurité – comment peuvent ils être aussi*

aveugle ? ». Même maintenant elle dit à son fils « *qu'il faut laisser à part les religions répond elle. « oui ça s'est propagé entre toutes les familles ...* ».

Il considère qu'on a l'impression que l'on parle de quelque chose de général, que cela ne concerne pas que son fils. Elle répond que c'est lié au fait que cette amie avait aussi une cousine qui faisait des prières.

Elle lui demande si son amie savait, car depuis ce jour là cette amie lui a tourné le dos. Il lui répond qu'il faudra lui demander à elle.

L'assesseur poursuit : « *L'autre jour il l'a traité de mercréant* ». Elle demande ce que veut dire mécréant ? L'assesseur ne comprend pas qu'elle aurait dit ça, tel que c'est retranscrit. Elle conteste cette conversation, au sein de laquelle elle disait que Polat critiquait aussi sa sœur.

- **Questions des Parties civiles**

Avocate 1

Elle revient sur les écoutes téléphoniques, le 28 janvier 2015, avec sa mère (la grand-mère de Polat). « *Comment va Zafer ? Que veux tu qu'il fasse, il s'est allongé sur le ventre, il traine en caleçon à la maison ... Comme il veut aller au paradis, il ne compte pas travailler – sa mère dit comme il y a de la merde au paradis, il l'a mangera – elle aurait ri et dit tout à fait raison.* »

Elle conteste cette conversation. Elle ne raconte pas tout à sa mère car elle va s'inquiéter pour elle. Même maintenant elle ne connaît pas son numéro de téléphone, donc ne peut confirmer le numéro de sa ligne.

« il ne travaille pas il compte aller au paradis ». Elle a eu cette conversation avec lui peut être mais pas avec sa mère. Elle lui disait toujours que le paradis n'existe pas.

A quel moment voulait il aller au paradis ? elle ne sait pas elle disait qu'on ne peut aller au paradis.

Quel lien entre ne pas travailler et aller au paradis ? « est ce que je n'arrive pas à bien m'expliquer ? dit la témoin ». L'avocate n'a pas de réponses.

Pour aller au paradis il faut mourir dit l'avocate. Elle répond que tout le monde va mourir un jour.

Le président interrompt le sujet.

Avocat 2

Il lui demande s'ils ont parlé des caricatures de Mahomet avec son fils ? Non, ça ne l'intéresse pas.

Qu'est-ce qu'elle en pense ? Elle pense que la liberté est plus importante que tout dans la vie.

- **Questions de l'Avocat général**

Au début de l'audition, elle indiquait qu'il avait un emploi depuis 2013, mais elle ne sait pas quoi. Elle ne souvient pas avoir dit ça.

Est-ce qu'il lui a dit qu'il occupait un emploi en 2013 ? Non.

Cette audition a été faite avec un traducteur également ? Oui, mais ce jour là elle n'était pas bien du tout, mais jamais elle considère avoir dit que son fils travaillait.

Sur son voyage en Thaïlande, il ne l'a jamais remboursé des 800 euros, il n'y a pas de remboursements à avoir entre les parents et les enfants pour elle.

Sur Amedy Coulibaly, elle a indiqué dans son audition qu'il n'y avait aucun côté religieux chez lui. Il lui serrait les mains pour lui dire bonjour.

De quand datent ces visites ? Ca elle ne se souvient pas très bien. Dans son audition, elle le situe quand ils étaient à Grigny.

Elle mentionnait deux fois dans son audition que Coulibaly était certainement à l'origine du trafic de drogue. « Je ne sais pas ça veut dire quoi cocaïne » répond-elle lorsque l'avocate générale mentionne la cocaïne. Elle avait un soupçon.

Sur l'appartement à Grigny, qu'est-il devenu ? Elle a déménagé en 2012, des fois elle dormait à Viry-Chatillon. Est-ce que ses fils utilisaient l'appartement ? Non considère-t-elle. Ils n'ont pas conservé l'appartement, maintenant c'est à son ex. Elle ne se souvient plus très bien quand ses fils en ont perdu l'usage, elle croit 2013 ou 2014.

Sur les voyages de son fils, elle cite des pays : Guinée, Cap vert et Brésil, y est-il parti ? Elle confirme. Sur son projet de vie au Liban, il lui en parlé quand il est retourné au Liban. Il lui en parle en 2011 elle croit. Et en 2015 ? Elle ne se souvient pas.

Est-ce qu'il montrait ostensiblement le fait qu'il faisait la prière quand sa fille venait à la maison ? Non, il faisait sa prière c'est tout. Des fois il disait à sa mère de lire le Coran.

- **Questions de la Défense**

Me Coutant-Peyre, avocate d'A. Polat

Elle évoque des problèmes de traduction, car l'assesseur a évoqué des enregistrements téléphoniques avec son amie et l'emploie du mot mécréant.

Non elle ne connaît pas ce mot là.

Sur les alévis, cela fait partie de l'islam ? Oui, mais on ne fait pas de prières. Il n'y a pas de prières, de ramadan. C'est la croyance de la vie.

(...)

Sur l'acquisition de l'appartement à Viry-Châtillon, son plus jeune fils a occupé le plus longtemps possible l'appartement de Grigny pour essayer d'empêcher son ex-mari de l'avoir. Polat n'y habitait plus après la prison.

A propos du crédit immobilier, elle ne s'en est pas du tout occupée. Elle avait un peu de problèmes de santé mais après 2014.

Lors de ses auditions, elle ne se souvient plus si elle parlait français ou dans sa langue avec un traducteur.

Pour le paradis, Polat l'évoquait en rigolant.

IV. Audition du frère de A. Polat

Le Président l'invite à se présenter, et à témoigner sur son frère.

Il le connaît depuis longtemps. Il était trafiquant de drogue, dans les escroqueries. Il ne s'est pas radicalisé, il s'est converti, il n'a pas vendu d'armes, en 2014 il vendait de la drogue. En 2012 il s'est fait attraper pour de la drogue, mais son frère n'a jamais vendu d'armes. S'il l'avait fait, il serait déjà parti « *mon frère il est pas tebe* ». Son frère ne sait pas conduire une moto, il n'a pas pu ramener une grosse cylindrée pour Coulibaly.

Il a jamais vu les autres personnes, il a seulement vu Coulibaly, il avait une dette envers lui, et se retrouve ici seulement parce qu'il lui devait d'argent. Il avait que c'était quelqu'un qui faisait des braquages.

Il a arrêté de vendre de la drogue pour faire des escroqueries, mais ce n'est pas un vendeur d'armes. S'il savait ce qui allait se passer, il se serait déjà enfui.

Le Président recadre sur la seule personnalité de son frère, non ce qu'il a lu dans les journaux. Dans sa tête, ça a toujours été de faire l'argent.

- **Questions de la Cour**

Le président revient sur ses dépositions en 2015. Il note une grande différence avec celle-là et celle d'ajd.

Il semble connaître plus de choses maintenant qu'en 2015 sur les stupés et escroquerie, etc.

En 2015, aucun agent de police ne lui a demandé si son frère faisait du trafic de drogue. Les questions concernaient seulement les personnes en lien avec la procédure.

Il revient sur le début de sa déposition. (...) sur ses relations, il disait ne pas voir souvent sa famille avec son travail.

Sur les activités de son frère « *pour moi il ne fait rien, il ne travaille pas je ne sais pas s'il sort dans l'après-midi, il regarde des films sur internet, et reste à la maison* », depuis l'affaire de stupés. Il confirme et rajoute que pendant qu'il était sans emploi, il faisait quelques petites escroqueries.

Sur l'islam, il avait expliqué avoir fait un rêve dans lequel un musulman l'invitait à se convertir. Il dit que c'est un choix personnel. Le président note toutefois que sur son ordinateur, il y avait beaucoup de photos et d'articles qui montraient un intérêt particulier sur le thème du jihadisme.

Il leur a juste dit quelques fois de lire le Coran. A l'époque, il disait que la famille avait très mal pris le fait qu'il se convertisse à l'islam. La famille l'a mal pris à cause des conflits entre les Kurdes et les turques.

Était-ce entre sa mère et son frère seulement ou toute la famille ? Toute la famille.

Son rêve a donc prévalu sur les raisons de sa famille de refuser l'islam, et de la fuite de Turquie ? Son choix était le sien, il ne sait pas ce qui se passe en Turquie.

Est-ce qu'il avait de l'argent ? il faisait des escroqueries sur son chéquier. Quelques mois avant l'attentat, il escroquait des canettes de coca cola, il en avait plus de 8 000 à la maison.

Dans ses auditions, il disait qu'il lui donnait parfois un peu d'argent pour son plein. Il confirme quand il lui demandait de venir le prendre au travail.

Il considère que son frère n'est pas du genre à demander de l'argent à sa mère. Le Président en vient alors sur le voyage en Thaïlande. Le jour où il a vu ce qui s'est passé à la télé, il a su que son frère allait être attrapé, car son frère connaissait Coulibaly.

En quoi être ami fait que l'on est obligé de fuir ? Il considère qu'il ne faut pas être un bisounours, personne ne l'aurait jamais cru. (...) Il sait très bien qu'il va être reconnu coupable ajd.

Être ami avec Coulibaly ne suffit pas pour le Président ; son frère considère que c'est à cause de la dette qu'il allait être mêlé à tout ça. Le Président lui rappelle que sa dette s'est éteinte à sa mort.

Sur son frère, il disait qu'ils ne se parlaient pas beaucoup. Il savait qu'il consommait un peu de cannabis, or Polat n'aimait pas ça.

Son frère comprend ce refus en tant que grand frère, mais le Président ne comprend pas pourquoi il vendait alors des stupés.

- **Questions des Parties civiles**

Avocate 1

Elle est un peu perdue. Dans ses notes d'auditions, il indiquait qu'il avait vu Coulibaly. La première fois qu'il l'a vu, sa mère lui a dit qu'elle l'avait déjà vu.

Il est resté à Grigny jusqu'en 2014, son frère et son père ont déménagé à Viry. Personne ne venait, sauf parfois son père et son frère.

A l'époque où elle vivait à Grigny, sa mère a indiqué avoir croisé souvent Coulibaly. A cette époque là il n'avait jamais vu Amedy Coulibaly. La seule fois qu'il l'a vu c'est à Viry-Châtillon. Il est sûr de ne pas se tromper.

Elle lit un passage de son audition où il disait avoir possiblement croisé Coulibaly à Grigny mais il ne souvient pas.

Elle revient sur une conversation téléphonique de sa mère avec une amie. Elle disait qu'il faisait sa prière à l'étage, qu'elle est montée à 2 reprises, il est sorti et l'a insulté. Elle disait que chaque fois que sa sœur venait, il montait à l'étage pour prier.

Il l'apprend, il ne le savait pas. Il travaillait toute la journée, il ne savait pas ce qui passait à la journée pendant son travail.

Sur l'emploi du terme de mécréant, dont parlait sa mère dans sa conversation téléphonique, il ne l'a jamais entendu employer. Sa mère ne lui en a pas parlé, il savait seulement qu'au mariage de son cousin il y a eu une dispute. Ça l'étonne beaucoup, car A. Polat était le premier à mal réagir et à le frapper quand il parlait mal à sa mère.

Avocate 2

Il est le dernier à être parti de Grigny, ni 2014. Après lui son père a repris les clés de l'appartement.

- **Questions de l'Avocat Général**

Elle revient sur le logement à Grigny. Son père a exigé un loyer à sa mère si sa famille continuait de garder des clés. Il n'y avait personne dans cet appartement selon lui.

Sur le fait que son frère l'ait frappé. Il est violent ? Il lui a ouvert la lèvre une fois en le frappant une fois en rentrant tard à 3h du matin. Plusieurs fois à l'hôpital ? Une fois il lui a mis une droite, lui a ouvert la lèvre. Une fois il l'a tabassé parce qu'il a trouvé du chiite, à ses 18 ans. Donc seulement une fois à l'hôpital.

- **Questions de la Défense**

Sur les conversations téléphoniques de sa mère, sa mère ne sait plus si elle parlait en turque ou en français avec cette amie. Sa mère ne connaissait pas ce mot. Il confirme que sa mère ne sait pas ce que cela veut dire. Il ne parle pas turque, il ne sait pas si le terme existe.

Son frère a-t-il pu insulter sa mère ? Peut être sous le coup de la colère, il n'en sait rien du tout.

Est-ce qu'avant 2012, il a vu son frère avec de l'argent ? « je peux te balancer ? » dit le témoin en avec le sourire en se tournant vers Polat. En 2011, une fois il l'a réveillé avec des billets de 50 000 euros en billet de 500 euros. *Polat éclate de rire*. Le Président ne comprend pas ce qu'il y a de drôle. Il lui explique que c'est pour montrer que son frère ne voulait que de l'argent. Tous les jours il avait un véhicule différent.

Son frère avait besoin d'argent en 2014, pas en 2012.

Le Président souhaite poser des questions supplémentaires. Sur la dette de 15 000 euros elle est ancienne, lorsqu'il lui présente 50 000 euros, c'est en 2011. Il avait déjà sa dette, mais Coulibaly n'était pas dehors. Il ne pouvait pas mettre de côté à ce moment-là ? Pas de réponse.

Ils reviennent sur l'arrêt de la drogue et sur le fait qu'il s'est fait balancé.

Me Coutant revient sur la balance, considérant que cela rapporte aux douanes aussi.

L'assesseur dit que le témoin suivant n'est peut-être pas présent, au vu de son état de santé, il n'entendrait pas venir. L'huissier prévient toutefois qu'il est venu.

V. Audition du beau-père de la sœur de A. Polat

L'assesseur l'invite à se présenter.

Il connaît A. Polat, en sa qualité de beau-père de sa sœur, mais n'est pas dispensé de serment. Il prête serment.

Il a été cité à comparaître par l'accusation. L'audition est peu audible, le témoin ayant quelques difficultés à s'exprimer de façon suffisamment forte.

Il est très surpris d'être là. Il a été convoqué une fois par la police judiciaire, on lui a posé pas mal de questions. En 75 ans de vie, c'est la première fois qu'il met les pieds dans un tribunal.

L'assesseur rappelle qu'il a même sollicité de ne pas venir.

Il lui demande quels ont été ses contacts avec Polat.

Il aborde les fiançailles chez lui. La famille Polat était venue. Il lui a été présenté comme Zafer. *Inaudible, il parle très faiblement.*

Pendant son audition, on lui a expliqué que les enquêteurs cherchaient à vérifier les indications de Polat. Il a donné l'immatriculation de son véhicule.

Sont projetées des dates heures et de réservations pour la traversée de la Manche.

Il évoque des travaux d'aménagement réalisés chez la sœur de Polat en sa compagnie, pendant une période où Polat était en Angleterre.

S'agissant de son témoignage, l'assesseur ne sait pas s'il y a plus à en dire. *Il ne dure pas très longtemps.*

Pas de questions des parties civiles.

• Questions de l'Avocat général

Pour savoir quand Monsieur Polat est en Angleterre, ils y vont le 14 août, Polat y reste entre 2 et 3 semaines, le témoin serait resté plus longtemps. *(Inaudible).*

Lorsqu'il a précisé qu'il est resté 2 semaines et demi - 3 semaines, comment a-t-il eu cette information ? Par sa belle-fille ? Pas vraiment, il a passé deux semaines avec lui, Polat est resté à Londres, mais il ne peut dire quand il est rentré.

Elle lui demande s'ils ont eu des conversations sur la religion musulmane ? Quand ils travaillaient à Londres, de temps en temps après le travail, ils discutaient un peu car ils ne connaissaient pas la famille Polat. A un moment Polat lui a demandé s'il a lu le Coran, le témoin a dit oui, et Polat lui a demandé s'il est devenu musulman, il a répondu non ce n'est pas nécessaire. Polat a dit « moi j'ai eu des révélations dans des rêves, j'ai été guidé et suis devenu musulman ».

Il avait déjà cette information par la mère de Polat, avant de venir en Angleterre, elle lui avait dit qu'elle n'aimait pas qu'il change de religion. Le témoin ne connaissait pas la différence entre les chiites, sunnites, alaouites, etc.

- **Questions de la Défense**

Me Coutant-Peyre, Avocate d'A. Polat

(...) Elle lui demande si Polat était avec lui lors de la réservation pour le 8 août à l'origine ? Les réservations ont été faites par internet, ils en avaient parlé avant. Un fait extérieur a fait qu'ils ont du changer des dates de réservation.

Le Président invite Polat à prendre la parole sur les dépositions entendues.

Pour la question sur le paradis posée à sa mère, il tient à dire que toute sa famille se moque de lui car il est le seul à faire prière et à faire des magouilles. Sa famille se moque. La conversation n'était pas avec sa grand-mère mais avec sa sœur, ils l'ont mal retranscrits.

Sa famille déteste la religion. Il dit la vérité depuis le début. Les voyages étaient prévus bien avant pour Londres. Il a demandé à la juge pour y aller. A Londres, les 10 premiers jours ils ont fait des travaux. Il a aidé à porter le parquet. Il y est resté presque 4 semaines puis il est rentré en avion.

Son frère se trompe sur Amedy, il venait bien à Grigny quand ils étaient tous dans l'appartement mais il était trop jeune pour s'en souvenir.

De l'argent, ils en ont eu, ils ne voulaient juste pas le balancer. Il a eu des voitures, il allait s'installer au Brésil, etc. Tout est vrai.

Sa famille ne comprend pas pourquoi il s'est converti alors qu'il fait des magouilles, il le confirme.

Suspension d'audience jusqu'à 18h.

VI. Audition de témoin, M. NIAKATE

Le président l'invite à prêter serment et à témoigner.

Nlrd : Le témoin est animateur de quartier à Grigny, il a notamment déposé contre Polat qu'il connaissait.

Il souhaite d'abord dire que par rapport aux actes qui se sont passés, c'est très grave, c'est un acte horripilant. Il est encore aujourd'hui choqué de ce qui s'est passé.

Il s'arrête.

Le Président lui demande s'il connaissait des auteurs des attentats.

Il connaissait Coulibaly mais pas les frères Kouachi. Il a grandi à Grigny, il le voyait régulièrement dans le cadre de ses activités, car il était animateur à Grigny. C'était un jeune dévoué, qui acceptait ce que l'on lui disait par rapports aux activités municipales.

Parmi les accusés, il connaît Polat. Il échangeait de temps en temps avec lui, il ne savait pas qu'ils étaient forts amis avec Coulibaly.

Polat il le voyait de temps en temps, par courtoisie. Il n'y avait pas d'autres affinités.

Il termine sa déposition spontanée.

- **Questions de la Cour**

Coulibaly est un jeune sans problème ? Oui. Il semblait pourtant être connu pour des actes de violence, de délinquance grave. Il était au courant.

Est-ce qu'il avait bonne réputation, est-ce qu'il était craint ? Il pense que oui certaines personnes le craignaient. Il avait une notoriété de personnes assez méchante, influente de la ville.

Il ne connaît pas Prévost.

Sur la réputation que Coulibaly avait de passer à tabac, est ce qu'il y avait des exemples pour le témoin ? Non. Mais en réputation il avait des problèmes avec la justice. Le témoin ne le voyait pas très régulièrement.

Pourquoi était-il craint ? Il n'y a que des « on dit par » rapport à sa réputation. Il ne savait pas qu'il avait été inquiété dans des affaires de terrorisme. Il avait dit l'avoir appris après le mois de janvier, et qu'avant les faits il ne savait pas.

Dans son cadre d'animateur de quartier, arrivait-il à discuter avec lui ? Il l'a plus ou moins suivi jusqu'à ses 17-18 ans, il a essayé de le driver dans le bon sens. Après il a été incarcéré plusieurs fois, il a alors donc lâcher du lest.

Sur son engagement religieux, il savait qu'il fréquentait des mosquées, lui-même étant pratiquant. En dehors, il ne laissait rien paraître de particulier.

Dans les personnes qu'il fréquentait, il était lié avec qui ? C'était un jeune de cité qui fréquentait les jeunes de son âge. Il le voyait souvent avec un jeune, décédé ajd.

Le témoin avait dit qu'il connaissait un mec interpellé dans cette affaire, citant le surnom de Chiko, soit Polat. Pourquoi ce surnom ? Le Président note qu'à l'époque il avait dit aux policiers que ce surnom était justifié parce qu'il était con. Il ne connaissait pas le nom d'Ali Riza ou de Zafer.

Il lui pose des questions sur les infractions pour lesquelles était connu Polat (stups).

(...)

Avec les policiers, ils n'avaient pas compris pourquoi ils ne connaissaient pas un jeune qui lui a donné une information alors qu'il se présentait comme le grand frère des jeunes à l'époque. Un métisse qui lui aurait dit que Ciko touchait aux armes. Mais il n'a pas beaucoup d'informations à donner sur ce jeune.

Il a demandé à Polat s'il faisait dans les armes, il lui a dit non.

Pourquoi avoir dit le contraire à la police ? Il ne comprend pas. Dans sa déposition, il a dit que Chiko n'a pas nié, qu'il touchait aux armes, qu'il cherchait à avoir des armes pour faire un braquage. C'est l'inverse de ce qu'il vient de dire à l'instant. Ajd il a prêté serment donc c'est la vérité. Il a oublié ce qu'il a dit à l'époque. Il lui en aurait parlé en septembre 2014 pour faire des braquages, lorsqu'ils se sont revus, il lui a demandé ce qu'il en était de sa recherche d'armes. Il ne souvient plus ce qu'il a dit. Dans sa déposition, il lui aurait dit que c'était galère de trouver des armes et qu'il allait lâcher l'affaire. Ajd, il confirme ses déclarations.

Sur les moyens financiers de Polat : jamais il n'a montré son argent ou n'a fait des signes d'ostentation de richesse. Par contre il le voyait travailler dans des chantiers bâtiments. Tous les jours ? Non, il le voyait de temps en temps travailler.

Pour lui il cherchait de l'argent pour déménager de chez sa mère. Le Président lui demande si c'est ce qu'il a dit devant les policiers ? Il confirme. Le Président dit qu'il disait le contraire : une fois, au mois de décembre 2014, il serait venu le voir au Casino, lui a demandé s'il connaissait des gens qui louaient un appartement, il disait que c'était pour un pote à lui.

Il dit qu'il a été auditionné 6 mois après, et qu'ajd il ne se souvient plus trop. Le Président ne comprend pas trop ses erreurs, sa crédibilité pose question selon lui.

Est-ce qu'un jour il y a une discussion sur la musique ? Ils discutaient, le témoin écoute beaucoup de musique, Polat n'était pas d'accord qu'il écoute de la musique. Pourquoi ? Il a un trou de mémoire sur la musique qu'il écoutait.

Selon sa déposition, il écoutait de la musique rap, Polat se serait énervé et a dit qu'il ne fallait pas écouter ce genre de musique. Il a dit qu'il était choqué. Là il se serait dit qu'il était extrémiste.

Ensuite il aurait essayé de lui parler de religion, mais il ne voulait pas, chacun sa religion. Il confirme.

Se souvient il s'il avait un téléphone ? Oui. A l'époque, le témoin disait pourtant que non... il utilisait le taxiphone, ou le téléphone d'un autre. Il disait qu'il était un peu parano. C'était en courant 2014.

Sur l'appartement il aurait donné plus de précisions, en a-t-il parlé qu'une fois ? Plusieurs fois, mais il ne sait plus pendant combien de temps.

Pensez vous que Chiko a fourni des armes à Coulibaly ? Non je pense pas il disait à l'époque, ce qu'il confirme ajd.

Il disait être plus proche de Chiko que de Coulibaly.

Est-ce qu'il y a un contentieux entre Polat et le témoin ? il avait eu une discussion « par rapport à ça ». Il ne se souvient plus. Polat en a parlé pourtant. Il disait qu'il y aurait un contentieux entre pour une autre histoire. Il lui avait présenté quelqu'un qui voulait acheter un appartement, et finalement cela ne s'est pas fait. (...)

Polat a parlé d'une histoire immobilière dans laquelle le témoin serait mêlé et que se serait à cause de cela qu'il ferait de fausses déclarations.

Le témoin en a entendu parler. Il n'a pas été entendu dans le cadre d'une enquête sur cela.

- **Questions des Parties civiles**

Polat a indiqué qu'il serait rentré en France pour venir chercher de l'argent que le témoin lui devait. Il ne voit pas de quoi il parle.

Il a aussi parlé d'un jeune homme, qui serait un indic, impliqué dans la mort d'un jeune homme. Il se demandait même s'il serait libre ou non. Il a suggéré qu'il était au courant et même impliqué dans la mort du jeune homme.

Il tombe des nus, ne sait pas du tout de quoi elle parle.

- **Questions de l'Avocat général**

La dernière fois qu'il a vu Polat, c'était lorsqu'il lui avait fait la réflexion de la musique. Pas sur la N7 ? S'il est passé le voir à cet endroit-là, fin 2014 il croit. Pas début 2015 ? Possible. Pour lui c'était avant les attentats. Les services de police ont constaté une rencontre après.

Qui était la troisième personne avec lui sur la N7 à la patinoire ? Il ne se souvient plus. Les policiers parlent d'une personne de type africain. Peut être son collègue.

Il a indiqué lors de son audition que Polat l'avait contacté pour des fausses fiches de paye. Pendant une période il lui a demandé, mais il lui avait dit qu'il n'y avait pas la possibilité de le faire. Il pense qu'il voulait prendre un appartement. Le président lui demande si Polat pensait que le témoin pouvait demander à autrui ? Qui ? Côté gare du Nord, Barbès...

L'Avocat Général l'informe que Polat l'a indiqué dès le début de l'audience qu'avant d'être interpellé il avait mis en place un dispositif pour l'achat d'appartements avec des copains. Il avait trouvé des banquiers et notaires un peu véreux. Ils auraient pu les acheter à faux crédit et après planter les crédits. Il met en cause 2 personnes : le témoin et Intiaz. Qu'a-t-il à dire ?

C'est totalement faux.

Pourquoi Polat dit ça alors ? il dit que lui avait présenté une personne qui voulait acheter un appartement, mais c'est tout.

Polat met en cause Niakate, le témoin et Intiaz. Il ne le connaît pas dit-il. Polat dit qu'il s'est fait avoir, qu'un « petit aurait été tué par Intiaz dans un bois derrière Grigny 2, dont le corps aurait été brûlé à l'acide ». Il n'est pas du tout au courant de ça. Il dit que le petit a disparu depuis mars 2016. Les parents parlent de plus tôt même. Il n'a pas entendu parler de ça.

Pourquoi Polat le mettrait en cause dans un dossier d'escroquerie immobilière et un homicide d'un jeune homme de Grigny ? Il n'est pas au courant. Peut être parce qu'il a fait une déposition contre lui.

L'avocat général note que le témoin n'arrête pas de mentir, pourquoi ? A-t-il peur ? Il n'a pas peur. Peut être à cause de l'angoisse il a oublié, les victimes, tout. Même s'il n'est pas concerné, ce sont des gens qu'il a connus.

Pourquoi Polat l'implique dans des affaires gravissimes ? « Franchement je ne sais pas du tout ».

- **Questions de la Défense**

Avocat 1, avocat de Prévost

Il revient sur le fait qu'il a finalement confirmé ce qu'il a dit dans sa déclaration initiale.

Sur la réputation de Coulibaly, il lui demande de confirmer qu'il ne savait pas que Coulibaly avait une réputation de terroriste.

Dans sa déposition, il avait dit qu'il ne fréquentait pas Prévost car c'était un petit. Qu'est ce qu'un petit dans un quartier ? C'est dans le sens petit frère qui vient qui dit bonjour.

Maitre Coutant-Peyre, avocate d'A. Polat

Sur les 2 versions de ses souvenirs, à chaque fois il a prêté serment. Elle lui rappelle que mentir sur ce point est un délit.

Elle revient sur le fait qu'il ne se souvient avoir vu Polat qu'une fois en décembre. Or, il a été identifié par les services de filature, son téléphone a été mis sous enregistrement, etc. Il y a au moins 5 rdv : le 28 janvier 2015 à 22h52, le 30 janvier, le 17 février (il retrouve Polat à 16h45 avec une autre personne), le 18 février. Qui est cette autre personne ? Intiaz ? Elle lit le procès-verbal du 17 février 2015. Cote D5512.

Il dit que c'est possible, mais ce monsieur décrit n'a jamais été avec lui. Il ne répond pas à la question de savoir c'était qui.

Le 18 février, Polat est en conversation dans la hall de la patinoire, avec un individu de type africain que nous ne pouvons décrire selon le PV. Il n'a rien à dire.

Il y a des rendez-vous après les attentats, jusqu'à l'arrestation de Polat. Polat voulait le voir. Pourquoi ? Ils étaient en contact, il l'appelait pour lui demander des services.

Le témoin est entendu le 2 juin 2015. L'avocate demande à identifier quelqu'un qui a fait un témoignage anonyme devant la DGSI, qui n'a pas donné son identité, daté du 30 juin 2016. Elle lui demande si c'est lui ? Il dit que non.

Sur la question de savoir si Polat voulait partir, qu'a dit le témoin dans son audition ? Il ne sait plus. Elle lui dit qu'il voulait partir en Thaïlande. C'est ce que Polat lui avait dit à cette période-là. Ca ne lui revient pas ajd pourquoi la Thaïlande ; il ne lui a pas dit qu'il lui apporterai de l'argent.

Il n'a jamais été mêlé à des fausses factures, ni par des sociétés qu'il aurait créées. Aujourd'hui, il est très dyslexique.

Donc Polat est fou ? Il répond que non, il le connaissait très bien, s'il pouvait lui demander un coup de main, il le faisait.

A-t-il menti dans sa déclaration à la police ? Il dit que non. (...) il ne connaît pas d'Intiaz.

Sur Monsieur Amirouche il n'est pas présent. Il n'est pas présent ce soir.